VERSION ACTUALISÉE DESTINÉE AUX TESTS PILOTES

DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES POUR MESURER LES FLUX FINANCIERS ILLICITES FISCAUX ET COMMERCIAUX

Méthodes pour les tests pilotes

V2.16
Le 19 juillet 2021

Note

Ces directives méthodologiques proposent une sélection de méthodes pour les tests pilotes visant à mesurer les FFI fiscaux et commerciaux dans les États membres participant aux projets du Compte des Nations Unies pour le développement dans les régions d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, ainsi que dans les pays qui constituent le Groupe de travail.

L'objectif des tests pilotes est de tester la faisabilité, la validité et la robustesse des méthodes proposées. Ces directives s'adressent aux autorités statistiques et autres autorités nationales chargées de collecter et d'accéder aux informations pertinentes et d'appliquer les méthodes proposées, dans la mesure du possible, afin de permettre l'obtention de résultats plus fiables et comparables entre pays.

Le but est de déployer des projets pilotes nationaux au début du deuxième trimestre de 2021. Ce document de directives méthodologiques est évolutif et pourrait être adapté et affiné pendant et après les phases de tests pilotes, en prenant en compte les expériences acquises par les États membres des Nations Unies sur le choix des méthodes, leur application et les directives pratiques connexes.

Une fois affinées à l'issue de la phase du projet pilote, ces directives sont prévues pour être ajoutées au *Cadre statistique pour la mesure des FFI*, ainsi que les directives et les documents sur la mesure des FFI provenant de marchés illégaux, de la corruption et d'activités de type exploitation, conçus par l'ONUDC.

Table des matières

Note 1
Liste d'acronymes 4
Introduction 7
I. Que sont les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux ? 9
1. Cadre conceptuel pour les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux 9
2. Activités générant des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux 12
3. Liens aux cadres statistiques 19
3.1 Cadre de génération et de gestion des revenus pour les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux 20
3.2 Génération de revenus et gestion des revenus dans la séquence des comptes nationaux et de la balance des paiements 23
3.3 Comment interpréter les différents FFI fiscaux et commerciaux dans le cadre des OGesR et des OGenR 28
3.4 Autres aspects du lien avec les cadres statistiques 33
4. Principales sources de données et leurs défis 35
II. Méthodes proposées pour mesurer les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux 41
1. Fausse facturation commerciale par les entités 44
1.1 Méthode du pays partenaire (PCM) + ... 44
1.2 Méthode de filtrage des prix (PFM) 59
2. L'évitement fiscal agressif ou transfert de bénéfices des EMN 68
2.1 Répartition mondiale des bénéfices des EMN et des impôts sur les sociétés 71
2.2 Transfert de bénéfices des EMN vs. non-EMN comparables 79
3. Flux de patrimoine offshore et évasion fiscale internationale par les particuliers 87
3.1 Indicateur de flux d'avoirs offshore non déclarés 88
3.2 Flux de patrimoine financier offshore par pays 92
III. Directives aux autorités statistiques nationales 99
1. Identification des risques de flux financiers illicites et les besoins en matière d'information 100
2. Cartographie du système national des agences 104
3. Examen de la disponibilité des données et leur sélection 107
4. Classification de niveau et utilisation des méthodes 111
5. Définition opérationnelle des flux financiers fiscaux et commerciaux illicites pour les statistiques 114
6. Compilation et diffusion des estimations des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux 116
7. Recommandations pour l'établissement expérimental des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux 119

IV. Ressources 121
1. Un bilan des études sur les flux financiers illicites 122
2. Sources de données internationales 155
3. Outils pour les autorités statistiques nationales 163
A. Questionnaire d'auto-évaluation pour préparer la mesure des FFI 163
B. Outil de cartographie des agences nationales et de leurs rôles 174
C. Examen de la disponibilité et de la qualité des données par méthode 176
D. Critères d'attribution des points dans le cadre de l'évaluation de la qualité 185
E. Fiches d'information sur les méthodes 193
F. Flux de travail pour compiler les statistiques sur les flux financiers illicites 205
G. Liste de contrôle étape par étape pour démarrer l'estimation des FFI 206
4. Glossaire 208
5. Références 219

Liste d'acronymes

ADIMA	Base de données analytiques sur les multinationales et les sociétés affiliées
AEMN	Activité des entreprises multinationales
AGR	Activités génératrices de revenus
BAII	Bénéfice avant intérêts et impôts
BDP	Balance des paiements
BEPS	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices
BII	Bilan des investissements internationaux
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
CAF	Coût, assurance et fret
CbCR	Déclarations pays par pays
CE	Commission européenne
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies
CESAO	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique des Nations Unies
CFI	Centre financier international
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CPIS	Enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille
DOTS	Direction des statistiques commerciales
DSNU	Division des statistiques des Nations Unies
EMN	Groupe des entreprises multinationales
ENO	Économie non observée
EWN	Base de données sur le patrimoine extérieur des nations (Version II)
EX	Exportations
FATS	Statistiques sur les filiales étrangères

FFI	Flux financiers illicites
FMI	Fonds monétaire international
FAB	Franco à bord ou fret à bord
GAFI	Groupe d'action financière
GFI	Intégrité financière mondiale
GIAE-ODD	Groupe interagences et d'experts sur les indicateurs des objectifs de développement durable
ICCS	Classification internationale du crime à des fins statistiques
IDE	Investissement direct étranger
IIQ	intervalle interquartile
IM	Importations
INS	Institut national de la statistique
ITIC	Coûts de transport et d'assurance du commerce international de marchandises
ITRS	Système de déclaration des transactions internationales
LCU	Unité des grands groupes
MBP6	Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, 6e édition
MCO	Méthode des moindres carrés ordinaires
ML	Apprentissage automatique
MTIC	Fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant
NCD	Norme commune de déclaration
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OGR	Opérations de gestion des revenus
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSC	Organisation de la société civile
P. Max.	Prix maximum

P. Min.	Prix minimum
PA	Protocole d'accord
PCM	Méthode du pays partenaire
PFM	Méthode de filtrage des prix
PIB	Produit intérieur brut
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPM	Pays partenaires méditerranéens
PS	Appariement des scores de propension
R-D	Recherche et développement
RJF	Réseau pour la Justice Fiscale
ROC	Caractéristiques de fonctionnement du récepteur
RSE	Registres statistiques des entreprises
SARS	Service des impôts d'Afrique du Sud
SCIM	Statistiques du commerce international de marchandises
SCN	Système de comptabilité nationale
SCT	Statistiques à court terme
SH	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
SSE	Statistiques structurelles sur les entreprises
SSN	Système statistique national
SUV	Valeur unitaire standard
TI	Technologies de l'information
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
URF	Unité de renseignement financier

Introduction

Chaque année, le crime organisé et le commerce de biens illégaux (tels que le trafic de drogue ou d'armes à feu) ainsi que les pratiques fiscales et commerciales illégales ou illicites génèrent des milliards de dollars de flux financiers illicites (FFI). Les FFI provenant d'activités illégales telles que la criminalité et la corruption nuisent au fonctionnement des systèmes de justice pénale, réduisent les recettes des États, érodent l'assiette fiscale et affaiblissent les institutions publiques. D'autres FFI provenant de l'économie légale détournent également des ressources consacrées au développement, érodent l'assiette fiscale, entravent la transformation structurelle et la croissance économique durable.[1]

Les FFI sont également importants pour les statistiques officielles car ils influencent le produit intérieur brut (PIB) et d'autres statistiques clés et peuvent donner lieu à une mauvaise évaluation ou à une interprétation erronée du développement économique. Mesurer les FFI est devenu la priorité des programmes politiques et statistiques dans le contexte de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Son cadre d'indicateurs propose l'indicateur 16.4.1 des objectifs de développement durable (ODD) pour mesurer la " *valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars courants des États-Unis)*".

Les statisticiens ont réussi à développer et à appliquer des méthodes et des concepts pour mesurer les activités économiques cachées, désignées par différents termes, tels que l'économie souterraine, l'économie illégale, l'économie grise, l'économie non observée, etc. En juillet 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a confié la surveillance de l'indicateur 16.4.1 de l'ODD à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et les a chargés d'élaborer des méthodes et des concepts pour mesurer les FFI. Ces flux sont souvent liés à l'économie souterraine. En 2017-2018, les agences gardiennes ont tenu des consultations d'experts sur l'étendue et la mesure des FFI et, en janvier 2019, elles ont créé le Groupe de travail CNUCED/ONUDC[2] sur la mesure statistique des flux financiers illicites avec la participation de plusieurs autorités nationales et organisations internationales.

En octobre 2019, le groupe d'experts interinstitutionnel sur les indicateurs des objectifs de développement durable (IAEG-ODD) a approuvé une proposition méthodologique des agences gardiennes et a reclassé l'indicateur du Tier III au Tier II. Cela signifie que l'indicateur est conceptuellement clair et a défini des normes établies au niveau international, bien que les pays ne produisent pas encore régulièrement de données. La définition statistique des FFI est la suivante : "*Flux financiers dont l'origine, le transfert ou l'utilisation sont illicites, qui reflètent un échange de valeurs et qui traversent les frontières d'un pays*." En octobre 2020, la CNUCED et l'ONUDC ont publié un *Cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites*, élaboré sur la base de larges consultations d'experts et en coordination avec le Groupe de travail CNUCED/ONUDC.

[1] De nombreux passages, en particulier dans la Partie I des directives, sont directement tirés du Cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites, un document de la CNUCED et de l'ONUDC (2020), ou y font référence de manière explicite et/ou implicite.

[2] Le groupe de travail est composé d'experts en statistiques du Brésil, de Finlande, d'Irlande, d'Italie, du Pérou, d'Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord représentant les Instituts nationaux de la statistique, les banques centrales, les autorités douanières ou fiscales. Outre la CNUCED et l'ONUDC, des experts d'Eurostat, du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de la Division de statistique des Nations Unies (DSNU) sont également représentés dans le Groupe de travail.

L'objectif de ces directives méthodologiques est de proposer une sélection de méthodes pour les tests pilotes visant à mesurer les FFI fiscaux et commerciaux dans les États membres intéressés de l'ONU. L'objectif des tests pilotes est de tester la faisabilité, la validité et la robustesse des méthodes proposées. Les directives sont destinées aux autorités statistiques et autres autorités nationales chargées de collecter et d'accéder aux informations pertinentes et d'appliquer les méthodes proposées sur les microdonnées, dans la mesure du possible, afin de permettre des résultats plus fiables et comparables entre pays.

Le rôle des statistiques officielles et des Instituts nationaux de la statistique (INS) est crucial pour la mesure des FFI, dans le cadre des indicateurs des ODD. La résolution de l'Assemblée générale (A/RES/71/313) *" souligne que les statistiques officielles et les données des systèmes statistiques nationaux constituent la base nécessaire au cadre des indicateurs mondiaux, recommande que les systèmes statistiques nationaux étudient les moyens d'intégrer de nouvelles sources de données dans leurs systèmes afin de satisfaire les nouveaux besoins en matière de données de l'Agenda 2030 pour le développement durable, le cas échéant, et souligne également le rôle des Instituts nationaux de la statistique en tant que coordinateurs du système statistique national. "*

Cela est particulièrement pertinent pour les FFI qui ne peuvent être totalement contrôlés ou saisis par une seule source de données. Les données nécessaires à l'évaluation des FFI sont disséminées dans des ensembles de données détenus par les INS, les autorités fiscales, les douanes, la police, les ministères, etc., recueillies dans le cadre des tâches publiques, car elles touchent différents aspects de ce phénomène multiforme. La mesure des nombreux types de FFI dans un seul indicateur ne peut se faire qu'en étroite collaboration au sein du système statistique national (SSN) et avec les fournisseurs de données administratives, sous la coordination de l'INS. La compilation de l'indicateur 16.4.1 des ODD est une activité technique et statistique qui doit être réalisée de manière indépendante, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle.

Les directives commencent par introduire les concepts statistiques liés aux FFI fiscaux et commerciaux (Partie I), tandis que la Partie II propose une sélection de méthodes pour les tests pilotes visant à mesurer les FFI. Ces directives évaluent les forces et les faiblesses de chaque méthode et fournissent des études de cas par pays pour illustrer l'application des méthodes proposées. La Partie III fournit des recommandations pratiques, des mesures concrètes et des outils pour les autorités impliquées dans la fourniture et/ou la compilation de données sur les FFI fiscaux et commerciaux, et la Partie IV présente des ressources et des outils supplémentaires, y compris un glossaire des termes relatifs aux FFI.

Une fois affinées après des tests pilotes, ces directives feront partie d'un Cadre statistique pour la mesure des FFI, ainsi que les directives sur la mesure des FFI provenant de marchés illégaux, de la corruption et d'activités de type exploitation, conçus par l'ONUDC.

I. Que sont les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux ?

Cette section porte sur le cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites publié par la CNUCED et l'ONUDC (2020). Elle identifie quatre grandes catégories d'activités susceptibles de générer des FFI, à savoir :

1. Activités commerciales et fiscales illicites ;
2. Marchés illégaux ;
3. Corruption ; et
4. Activités de type exploitation et financement du crime et du terrorisme.

L'ONUDC est responsable de l'élaboration de directives sur la mesure des trois dernières catégories, alors que les présentes directives sont axées sur la première catégorie, à savoir les FFI fiscaux et commerciaux.

Étant donné qu'il n'existe pas encore de méthodologie convenue, les données de recherche produites jusqu'à présent varient mais indiquent des volumes potentiellement importants de FFI, par exemple plus de 1 000 milliards de dollars US qui fuient chaque année les économies en développement selon Global Financial Integrity (GFI) (2019) et l'Afrique qui perd chaque année plus de 50 milliards de dollars US (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), 2015). De nombreuses études menées au niveau national, y compris par l'Organisation mondiale des douanes (OMD), suggèrent également l'existence de FFI notables, provenant notamment d'activités fiscales et commerciales (par exemple, Alstadsæter et al., 2017 ; Carbonnier et Mehrotra, 2020 ; OMD, 2018).

Le premier chapitre de la Partie I couvre le cadre conceptuel qui définit les FFI fiscaux et commerciaux et donne un aperçu des concepts statistiques. Le chapitre II traite des activités et des types de FFI fiscaux et commerciaux et examine leurs chevauchements et leurs interrelations. Le chapitre III place les FFI fiscaux et commerciaux dans le contexte des cadres statistiques existants. Le chapitre IV met l'accent sur les principales sources de données et les problèmes statistiques connexes.

1. Cadre conceptuel pour les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux

La définition statistique des FFI est la suivante : " *flux financiers dont l'origine, le transfert ou l'utilisation sont illicites, qui reflètent un échange de valeur et qui traversent les frontières nationales* ". Cela inclut la catégorie des FFI fiscaux et commerciaux qui peuvent provenir d'activités commerciales illégales et de l'évasion fiscale, et d'activités économiques légales grâce à un évitement fiscal agressif. Tous les FFI présentent les caractéristiques suivantes :

- Ils sont **d'origine, de transfert ou d'utilisation illicites**. Un flux de valeur est considéré comme illicite s'il est généré illicitement (s'il provient d'activités criminelles ou de l'évasion fiscale par exemple), transféré illicitement (en violation des contrôles des changes par exemple) ou utilisé illicitement (pour financer le terrorisme par exemple). Le flux peut être généré, transféré ou utilisé de manière licite, mais il doit être illicite sous au moins un de ces aspects. Certains flux qui ne sont pas strictement illégaux peuvent entrer dans la définition des FFI à des fins statistiques; par exemple, l'évitement fiscal transfrontalier, qui érode l'assiette fiscale du pays où ce revenu a été généré.
- **Échange de valeurs**. Il comprend davantage que des transferts purement financiers. L'échange de valeur comprend l'échange de biens et de services, ainsi que d'actifs financiers et non

financiers. Par exemple, le troc transfrontalier illicite, c'est-à-dire l'échange illicite de biens et de services contre d'autres biens et services (une pratique courante sur les marchés illégaux) est considéré comme un flux financier illicite.

- Les FFI mesurent **un flux de valeurs** sur une période donnée, par opposition à une mesure de stocks, qui serait l'accumulation de valeurs.
- **Flux qui traversent une frontière**. Ceux-ci comprennent les actifs qui traversent les frontières et les actifs dont la propriété passe du résident d'un pays à un non-résident, même si les actifs restent dans la même juridiction.

Comme indiqué dans la Figure 1, les FFI fiscaux et commerciaux (la première catégorie à gauche) peuvent être divisées en deux composants[3] :

- **Les FFI provenant de pratiques commerciales et fiscales illégales**. Ceux-ci comprennent les pratiques illégales telles que les infractions tarifaires, douanières et fiscales, l'évasion fiscale, les infractions en matière de concurrence et la manipulation des marchés, entre autres. La plupart de ces activités sont non observées, cachées ou font partie de l'"économie souterraine ", l'économie souterraine ou l'économie informelle qui peuvent générer des FFI.
- **Les FFI provenant de l'évitement fiscal agressif**. Des flux illicites peuvent également être générés à partir d'activités économiques légales par le biais d'un évitement fiscal agressif. Cela peut avoir lieu par la manipulation des prix de transfert, le positionnement stratégique de la dette et de la propriété intellectuelle, l'usage abusif du chalandage fiscal et l'utilisation d'instruments et d'entités hybrides. Ces flux doivent être examinés avec soin, car ils résultent généralement de transactions commerciales légales et seule la partie illicite des flux transfrontaliers relève du champ d'application des FFI.

Figure 1. Catégories d'activités pouvant générer des flux financiers illicites

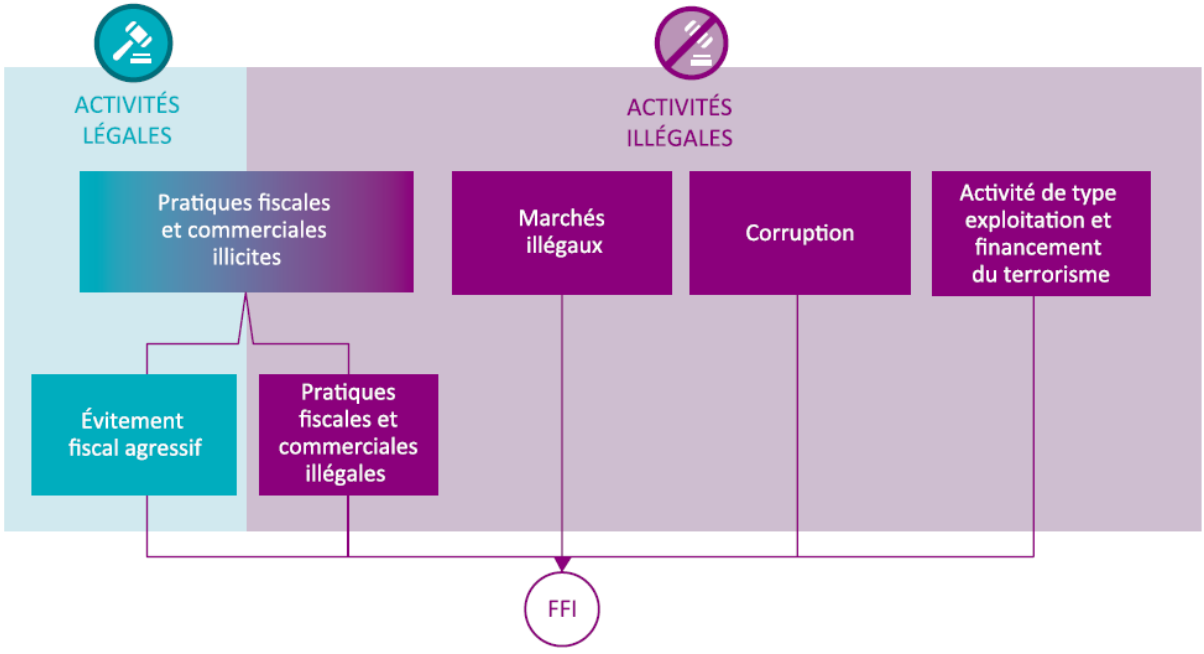

Source : CNUCED et ONUDC (2020).

Les FFI fiscaux et commerciaux peuvent provenir de l'économie illégale, par exemple d'activités criminelles ou de la corruption, mais ils peuvent également provenir d'activités économiques légales

[3] Pour plus de détails, voir CNUCED et ONUDC (2020).

et devenir illicites lorsque les flux financiers sont gérés ou transférés de manière illicite, par exemple pour échapper aux impôts ou aux contrôles des changes ou pour financer des activités illégales. Les FFI fiscaux et commerciaux comprennent les pratiques illicites des personnes morales, ainsi que les dispositions prises par les particuliers.

Il est difficile de préciser quels types d'activités doivent être désignés comme **illicites ou licites**. Cette question est particulièrement délicate dans le domaine de l'évitement fiscal. Il convient de noter que la cible 16.4 des ODD fait référence aux flux financiers “illicites” plutôt qu'“illégaux”. L'évitement fiscal, y compris celui des groupes d'entreprises multinationales (EMN), bien que généralement légal, peut drainer des ressources et être considéré comme illicite dans le contexte des FFI. L'évitement fiscal agressif figure dans le champ d'application de l'indicateur 16.4.1 des ODD en tant que FFI, tout en notant que les activités qui génèrent ces FFI sont généralement légales. Constatant que la frontière entre les pratiques légales et illégales peut être floue, la Commission européenne (CE) (2017) a décrit un continuum d'activités allant de la planification fiscale légale à l'évasion fiscale qui est illégale (voir la Figure 2). La planification fiscale agressive est décrite comme *" le fait de tirer parti des aspects techniques d'un système fiscal ou des disparités entre deux ou plusieurs systèmes fiscaux dans le but de réduire l'obligation fiscale "*.

Figure 2. Limites de la planification fiscale agressive

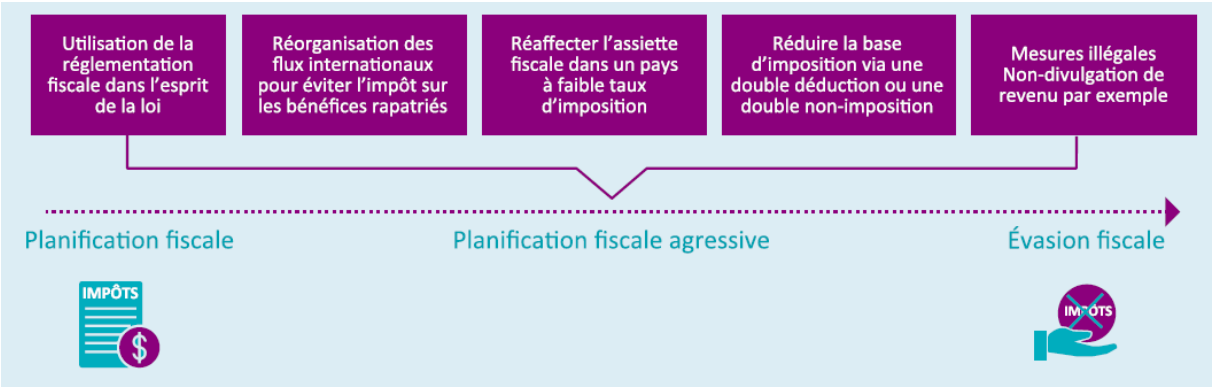

Source : Commission européenne (2017).

Les acteurs **dont les actions** peuvent générer des FFI et doivent être mesurées comprennent (1) **les particuliers** (citoyens), et (2) **les entités**, composées d'entreprises nationales et d'entreprises multinationales ainsi que de fiducies et de fondations. Plusieurs études portent uniquement sur les EMN, du fait de leurs possibilités de participer, mais aussi en raison de leur taille ou de la portée des FFI réalisés. Veuillez noter que la distinction entre les acteurs provenant de pays développés ou en développement n'est pas pertinente, car les pays en développement et les pays développés sont tous deux touchés par les FFI fiscaux et commerciaux[4].

Comme défini dans le cadre des indicateurs des ODD, l'indicateur 16.4.1 mesure la valeur totale des FFI entrants (entrées) et sortants (sorties). De plus, pour réduire les FFI, il est important de mesurer la direction, c'est-à-dire les **entrées et les sorties** de FFI séparément. Les entrées de FFI entrent dans le pays bénéficiaire, et les sorties quittent le pays, épuisant ses ressources.

[4] Étant donné que les FFI sont étroitement liés aux questions de développement de l'Agenda 2030, une quantité considérable de recherches empiriques sur les FFI fiscaux et commerciaux se sont focalisées sur les pays en développement ou moins avancés et à faible revenu (par exemple, Carbonnier et Mehrotra, 2018 ; Ahene-Codjoe et. al., 2020 ; Nolintha et al., 2020 ; OMD, 2018 ; GFI, 2019). Cet intérêt se manifeste surtout dans les méthodes de fausse facturation commerciale visant à estimer les FFI axées sur le commerce des marchandises. Selon Khan et. al. (2019), les pays qui en sont aux premiers stades de l'industrialisation sont " structurellement vulnérables " aux FFI liées au commerce.

2. Activités générant des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux

Compte tenu de la complexité des différentes législations et pratiques nationales, et parce que la mesure des FFI est un exercice statistique plutôt qu'un audit ou un exercice judiciaire, il n'est pas possible de définir le champ des activités à mesurer directement en fonction de leur légalité. L'indicateur est donc construit sur la base d'une typologie des comportements, événements et activités générant des FFI. En ce qui concerne les activités illégales, nous appliquons la Classification internationale du crime à des fins statistiques (CICS) (ONUDC, 2015) comme base pour délimiter les activités susceptibles de générer des FFI. La CICS détaille et définit les activités, dont beaucoup peuvent générer des FFI, tels que les activités de type exploitation et de terrorisme, le trafic et la corruption, ainsi que de nombreuses activités liées aux malversations fiscales et commerciales.

Ces activités sont décomposées en deux **catégories**, à savoir les FFI provenant de pratiques commerciales et fiscales illégales et de l'évitement fiscal agressif. Aux fins des tests pilotes, le Tableau 1 fournit une liste indicative des **activités** fiscales et commerciales susceptibles de générer des FFI et détermine les types de flux.

Identifier les principaux types de flux[5] qui constituent les FFI aide à mettre en place un cadre de mesure et à identifier les sources de données pertinentes. Connaître les types de flux peut aider à identifier les traces de FFI dans l'économie officielle. Carbonnier et Mehrotra (2018) notent que les données sur les FFI résultant d'activités légales sont en général systématiquement enregistrées par le service administratif.

Tableau 1. Activités susceptibles de générer des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux et types de flux

Catégories	Activités	Flux
A. *FFI provenant d'activités commerciales et fiscales illégales*	**A1** Actes contre les dispositions relatives aux recettes publiques [08041] **A2** Actes contre les règlements commerciaux ou financiers [08042] **A3** Manipulations de marché ou délits d'initiés [08045] **A4** Actes de fraude commerciale [07019] **A5** Autres actes commerciaux et fiscaux illégaux [08049+]	**F1** Transfert de patrimoine afin d'échapper aux impôts, c'est-à-dire de flux liés au patrimoine offshore non déclaré. ○ Absolument non déclaré (dissimulé par exemple dans des juridictions du secret) ○ Non déclaré en recourant à des instruments (sociétés fantômes ou sociétés écrans, paradis fiscaux) **F2** Fausse facturation ○ Sous / sur-tarification ○ Facturation multiple ○ Sur/sous-déclaration de la quantité ○ Mauvaise classification des catégories tarifaires
B. *Les FFI provenant de l'évitement fiscal agressif*	**B1** Actes dérogeant au principe de pleine concurrence **B2** Actes liés à la localisation stratégique de la dette, des actifs, des risques ou d'autres activités de l'entreprise.	**F3** Falsification des prix de transfert **F4** Transfert de dettes ○ Prêts intra-entreprise ○ Versements d'intérêts **F5** Transfert d'actifs et de la propriété intellectuelle

[5] Appelés dans certains textes " voies " ou " moyens ". Les travaux futurs en vue de l'établissement d'une classification dans ce domaine porteront sur la question de la terminologie.

	B3 Autres actes d'évitement fiscal agressif	○ Localisation stratégique de la propriété intellectuelle ○ Localisation stratégique d'autres actifs ○ Accords de partage des coûts ○ Versement de redevances

Source : Délibérations des auteurs.
Note : Les activités de la catégorie A sont basées sur les catégories de niveau 3 de la CICS (avec les codes correspondants entre parenthèses).

Le tableau porte sur les transferts plutôt que sur les sources ou les utilisations des FFI qui présentent un intérêt lorsqu'on décrit la chaîne de valeur liée à la génération et à la gestion des FFI. Une liste plus exhaustive des activités sera fournie lorsqu'une classification sera développée pour les FFI provenant d'un évitement fiscal agressif. Le blanchiment de capitaux, par exemple, est classé parmi les actes impliquant les produits de la criminalité, et est donc couvert par les méthodes de mesure des FFI provenant de la criminalité. De même, les FFI provenant de marchés illégaux où se négocient des biens et services illégaux relèvent des FFI liées à la criminalité. Ils peuvent également utiliser les systèmes commerciaux et bancaires légaux.

La CICS décrit les actions et les comportements relatifs à chaque catégorie et fournit des exemples des types d'activités concernées. Ce qui suit peut générer des FFI liées à la fiscalité et au commerce :

- **A1** Actes contre les dispositions relatives aux recettes publiques (08041) : Actes contre les dispositions douanières, fiscales et autres dispositions relatives aux recettes publiques. Sont inclus : l'évasion fiscale et les infractions commises par les entreprises, telles que les infractions en matière de tarifs, d'impôts, de droits et de recettes, ainsi que le défaut d'enregistrement à la taxe sur la valeur ajoutée ou aux douanes, ou le défaut de versement, si ceux-ci entraînent des flux transfrontaliers de financement illicite. Exemple : Les FFI provenant des fausses factures par les entités ou les flux liés aux actifs non déclarés par les particuliers tombent dans cette catégorie.
- **A2** Actes contre la réglementation commerciale ou financière (08042) : Actes contre la réglementation commerciale, industrielle ou financière, y compris la concurrence et l'insolvabilité frauduleuse ; les infractions à l'importation et à l'exportation ; les actes contre la réglementation du commerce, les restrictions ou les embargos ; le contournement du contrôle des capitaux ou de la réglementation des changes ; les infractions relatives aux investissements ou aux actions (ne constituant pas une fraude). Exemple : Le refus d'une demande de licence d'exportation peut transformer un exportateur légal en exportateur illégal par crainte de pertes financières et, par conséquent, générer un FFI.
- **A3** Manipulations de marché[6] ou délits d'initiés[7] (08045) : Manipulation illégale du marché ou délits d'initiés, y compris la négociation de produits financiers sur la base d'informations privilégiées (délits d'initiés), la divulgation inappropriée d'informations relatives aux marchés, l'utilisation abusive d'informations relatives aux marchés et la fixation des prix, dans la mesure où elles génèrent des FFI commerciaux ou fiscaux et conduisent à des transferts de patrimoine vers des places financières offshore (F1) ou à des flux liés à la falsification des prix (F2).

[6] La manipulation de marché est définie comme le fait d'effectuer une transaction, de placer un ordre de négociation ou tout autre comportement qui donne des indications fausses ou trompeuses en ce qui concerne l'offre, la demande ou le prix d'un instrument financier ou d'un contrat connexe sur matières premières au comptant, ou qui sécurise le prix d'un ou de plusieurs instruments financiers ou d'un contrat connexe sur matières premières au comptant à un niveau anormal ou artificiel (ONUDC, 2015).
[7] Le délit d'initié se définit comme la possession d'informations privilégiées et l'utilisation de ces informations en acquérant ou en cédant, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, directement ou indirectement, des instruments financiers auxquels ces informations se rapportent (ONUDC, 2015 p. 80). Il est utilisé de pair avec « opération d'initié » comme dans l'Union européenne (2014).

Exemple : La manipulation de marché et les délits d'initiés peuvent être liés à la falsification des prix.

- **A4** Actes de fraude commerciale (07019) : pour autant qu'ils ne fassent pas partie de A1-A3, sont inclus : l'utilisation de faux coefficients de pondération erronés pour la mesure ; la falsification de comptabilité ; la dissimulation ou la destruction d'argent ; l'exercice non autorisé/non déclaré d'un commerce ou d'une profession dans la mesure où ils génèrent des FFI commerciaux ou fiscaux et conduisent à des transferts de patrimoine vers des places financières offshore (F1) ou à des flux liés à la falsification des prix (F2). Exemple : La falsification de comptabilité peut avoir pour but de dissimuler le patrimoine offshore non déclaré ou d'échapper aux impôts. À l'exclusion de : la fraude fiscale est couverte par A1 (08041).
- **A5** Autres actes illégaux liés au commerce et à la fiscalité : conformément à la CICS, cette catégorie comprend d'autres actes contre l'administration publique et les dispositions réglementaires (08049) ainsi que toutes les activités commerciales illégales et les fraudes fiscales non énumérées ci-dessus.

À ce stade, les directives recommandent de mener des tests pilotes sur deux flux principaux liés aux actes susmentionnés. Premièrement, le transfert de patrimoine hors du pays par des particuliers afin d'échapper aux impôts, ce qui conduit à un patrimoine offshore dissimulé ou non déclaré (F1), par exemple dans des juridictions du secret ou des paradis fiscaux.[8] Ces flux peuvent également être dissimulés par le biais d'instruments, tels que des sociétés écrans, où la frontière qui existe entre les catégories A et B est floue. Deuxièmement, les flux liés à la fausse facturation commerciale (F2) comprenant la mauvaise évaluation des coûts, la déclaration erronée des quantités importées ou exportées, ou la fausse classification des catégories tarifaires des biens ou services échangés[9]. La mauvaise évaluation des coûts commerciaux peut impliquer une surévaluation ou une sous-évaluation des coûts qui indique à tort le prix réel dans les documents d'importation ou d'exportation.

L'identification des activités et des flux en rapport avec les FFI provenant de l'évitement fiscal agressif aux fins des tests pilotes est indicative et se fonde sur des travaux antérieurs, par exemple sur l'économie informelle (FMI, 2019), l'économie non observée (OCDE, 2002), l'évitement fiscal des entreprises (Beer et al., 2018), la planification fiscale agressive (Commission européenne, 2017) et l'érosion de la base et le transfert de bénéfices (BEPS) (OCDE, 2013 et 2015). L'érosion de la base se réfère à l'abaissement de l'assiette fiscale d'une entreprise, ce qui réduit ses impôts payés, tandis que le transfert de bénéfices se réfère au transfert de bénéfices hors des juridictions où ont lieu les activités générant ces bénéfices (OCDE, 2013). Selon l'OCDE (2013), les activités considérées comme un évitement fiscal agressif, peuvent comprendre le versement d'intérêts, la localisation stratégique d'actifs incorporels, l'abus des conventions fiscales, l'évitement artificiel de l'établissement stable et la manipulation des prix de transfert.

À l'instar de la CICS, nous avons classé les premières activités dans la catégorie B, les FFI liées à l'évitement fiscal agressif, présentés dans Tableau 1, comme indiqué ci-après :

[8] Selon Tax Research (2019), les juridictions du secret élaborent délibérément un règlement pour le bénéfice et l'utilisation principaux des non-résidents et créent un voile du secret délibéré et juridiquement étayé.

[9] Les relations entre l'économie réelle et l'économie financière doivent être attentivement examinées, dans la mesure où elles ne vont pas nécessairement dans des directions opposées : Les entrées de FFI ne veulent pas automatiquement dire des sorties (exportations) de biens ou de services. Au contraire, les exportations de marchandises peuvent créer soit des flux entrants, soit des flux sortants de FFI. L'exportation de marchandises à bas prix d'un pays A vers un pays B représente des sorties de FFI pour le pays A (et des entrées de FFI pour le pays B) ; lorsque la même exportation est surévaluée, des entrées de FFI dans le pays A sont générées (et des sorties de FFI pour le pays B).

- **B1** Actes s'écartant du principe de pleine concurrence : Selon l'architecture fiscale internationale actuelle, les transactions entre parties apparentées doivent être effectuées dans des conditions de pleine concurrence. Selon l'OCDE (2017), les transactions doivent être évaluées comme si elles avaient été réalisées entre des parties non apparentées, chacune agissant dans son propre intérêt. Lorsque les entreprises recourent à la mauvaise évaluation des prix de transfert entre les unités d'une EMN (avec des taux d'imposition des sociétés différents), elles s'écartent du principe de pleine concurrence en vue de transférer leurs bénéfices pour éviter de payer des impôts.
- **B2** Actes liés à la localisation stratégique de la dette, des actifs, des risques ou d'autres activités de l'entreprise : Il peut s'agir de la localisation stratégique de la dette, comme le note l'OCDE (2013), afin de réduire de manière inappropriée la base de revenus de l'émetteur. À cette fin, les frais d'intérêts sont déduits du chiffre d'affaires généré réduisant l'assiette fiscale (Commission européenne, 2017). Ce groupe comprend également le transfert de la propriété intellectuelle vers des endroits (unités EMN) où les taux d'imposition sur le revenu sont plus élevés, ce qui permet de réduire leur base d'imposition par le versement de redevances. Les relations d'investissement direct effectuées par participation ou par emprunt exploitent les liens des IED avec le transfert de bénéfices (CNUCED, 2015).
- **B3** Autres actes d'évitement fiscal agressif. Cette catégorie comprend tous les autres actes ayant pour but l'évitement fiscal agressif qui ne sont pas décrits ou classés dans les catégories B1-B2.

Les actes susmentionnés d'évitement fiscal agressif peuvent conduire à plusieurs types de flux, notamment la falsification des prix de transfert (F3), ce qui peut impliquer un dépassement ou une violation du principe de pleine concurrence ; des flux liés au transfert de la dette (F4) par le biais de prêts intra-entreprise et des versements d'intérêts connexes, qui peuvent se manifester par des emprunts excessifs dans des pays à forte imposition et des prêts dans des pays à faible imposition ; des flux résultant de la localisation stratégique d'actifs incorporels, tels que la propriété intellectuelle (F5), vers des pays à faible imposition afin de réduire les impôts sur les revenus et les gains en capital associés et le transfert de bénéfices, par exemple, par le biais de versements de redevances ou d'accords de partage des coûts[10].

Différents types de stratégies ou de paramètres peuvent contribuer davantage au transfert de bénéfices et à la génération des flux de FFI susmentionnés (voir Beer et al., 2018), comme le

[10] Un accord de partage des coûts est un contrat entre des parties apparentées qui précise comment elles partageront les coûts de développement des actifs incorporels, et comment elles organiseront les droits d'exploitation des actifs incorporels une fois élaborés (Dyreng et Markle, 2015).

chalandage fiscal[11] ou les transferts par le biais d'instruments et d'entités hybrides (par exemple, sociétés fantômes[12], sociétés écrans[13], entités à vocation spéciale (EVS)[14], inversions de sociétés[15]).

Trois principaux types de flux peuvent être identifiés à partir de ce qui précède. Premièrement, le transfert de patrimoine offshore non déclaré vers des places financières offshore par des particuliers (F1) ; deuxièmement, la fausse facturation par des entités (F2) ; et troisièmement, l'évitement fiscal agressif ou le transfert de bénéfices par des EMN (F3-F5) (voir la Figure 3).

Figure 3. Principaux types de flux financiers illicites fiscaux et commerciaux

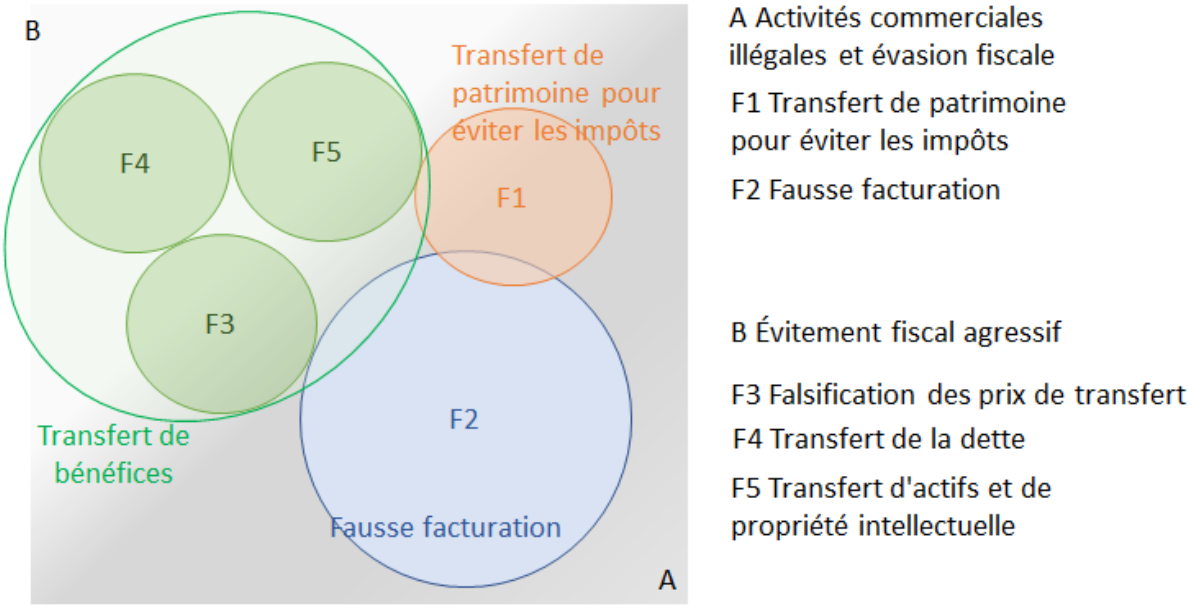

Source : Délibérations des auteurs.

Il peut être utile de tenter de mesurer en profondeur les différents types de flux de transfert de bénéfices (F3-F5), mais pour des raisons de faisabilité, les présentes directives proposent une estimation globale du transfert de bénéfices (voir la Partie II). Encadré 1 illustre le déplacement des flux de transfert de bénéfices de l'exportateur au consommateur final par le biais de personnes morales.

[11] Avec le chalandage fiscal, les entités, y compris les EMN, ont accès à un éventail plus large de systèmes fiscaux (potentiellement asymétriques) et à des paires de conventions fiscales bilatérales, ce qui crée des possibilités d'" utilisation abusive des conventions ", comme le note l'OCDE (2015). Le chalandage fiscal implique l'utilisation abusive d'une convention de double imposition (CDI), par laquelle une personne (morale) agit par l'intermédiaire d'une entité créée dans un autre État dans le but principal ou unique d'obtenir des avantages de la convention qui ne seraient pas disponibles directement à cette personne (HM Revenue and Customs of the United Kingdom, 2016).

[12] Il n'existe pas de définition généralement admise des entreprises fantômes. Le mouvement mondial ONE (2013) les définit comme " *des sociétés ou des fiducies secrets utilisés par des criminels internationaux et des entreprises corrompues pour cacher de l'argent, escroquer les gouvernements et siphonner l'argent qui pourrait être utilisé pour payer les soins de santé, l'éducation ou les investissements dans des infrastructures vitales.* "

[13] L'EPRS (2018) indique que les sociétés écrans établies dans un pays " n'ont pas ou peu d'employés, et/ou ne possèdent pas ou peu de capacité de production, et/ou n'ont pas ou peu de présence physique ". Toutefois, l'étude note qu'il n'existe pas de définition claire ; elle est plutôt axée sur la recherche et identifie trois types de sociétés écrans, la EVS étant l'un des types de sociétés écrans.

[14] Le FMI (2018) définit la EVS comme " *une entité juridique officiellement enregistrée et/ou constituée en personne morale reconnue en tant qu'unité institutionnelle, n'ayant pas ou peu d'emplois jusqu'à un maximum de cinq employés, pas ou peu de présence physique, et pas ou peu de production matérielle dans l'économie du pays d'accueil*. "

[15] Les inversions de sociétés peuvent prendre la forme d'une fusion avec une entité étrangère, qui se traduit par le fait que l'ancienne société mère nationale devient une filiale de la nouvelle société mère étrangère (en dépit du fait que les actionnaires de la société nationale d'origine peuvent retenir plus de 50 % des actions de la nouvelle société) (Beer et al., 2018, p. 10).

Encadré 1. Exposition à des possibilités de transfert de bénéfices dans les transactions d'exportation.

Une étude de cas sur le transfert de bénéfices au Brésil réalisée par Amaral et Barcarolo (2020) présente la manière dont les flux de transfert de bénéfices se déplacent par le biais de transactions d'exportation au cours d'opérations triangulaires avec des entités offshore intermédiaires, situées dans des paradis fiscaux ou des juridictions à régime fiscal privilégié.

Infographie sur les possibilités de transfert de bénéfices au sein des transactions d'exportation

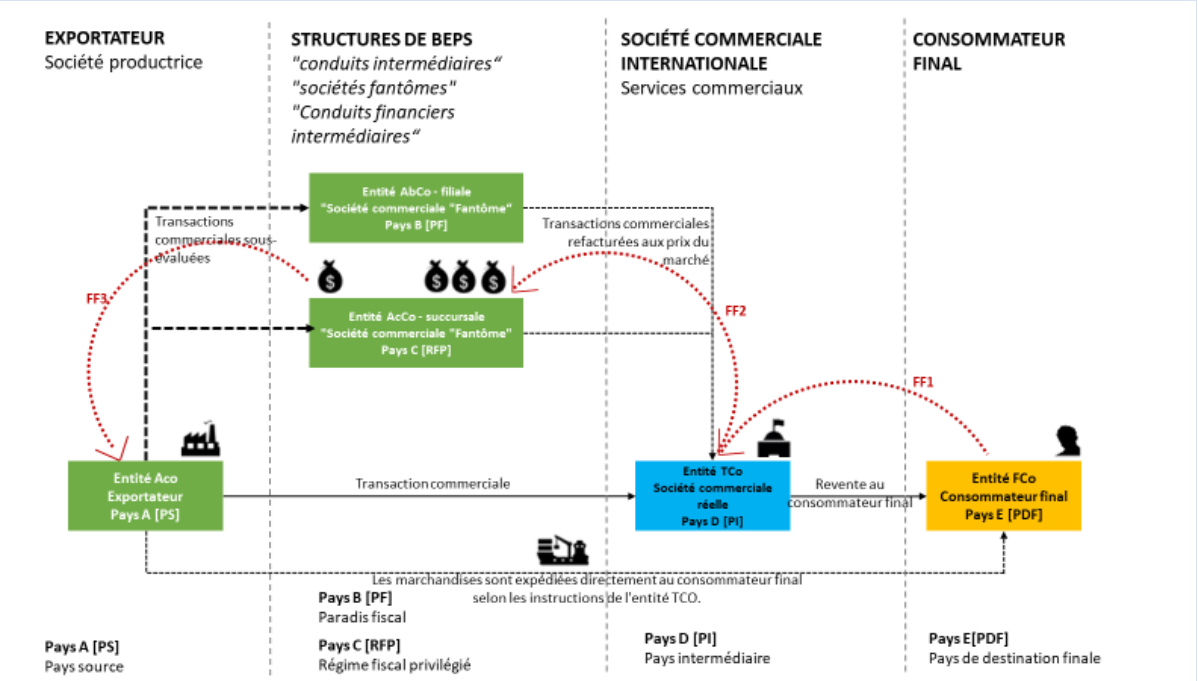

Source : Amaral et Barcarolo (2020)

Les paiements ou flux financiers (FF) rendus possibles par les structures BEPS peuvent être décomposés comme suit :

- FF1 (Pays E [PDF] vers Pays D [PI]) : paiements des consommateurs finaux (par exemple, l'entité FCo) aux sociétés de commerce international réelles (par exemple, l'entité TCo) aux prix du marché. Les juridictions à faible imposition ou non transparentes ne sont pas concernées.
- FF2 (Pays D [PI] vers Pays B [PF] ou Pays C [RFP]) : paiements des sociétés de commerce international réelles (par exemple, l'entité TCo) aux sociétés de commerce fantômes (les entités AbCo et AcCo) aux prix du marché. Des juridictions à faible imposition ou non transparentes sont concernées.
- FF3 (Pays B [PF] ou Pays C [RFP] vers Pays A [PS]) : paiements des sociétés commerciales fantômes (les entités AbCo et AcCo) à l'entité ACo (exportateur) à des prix sous-évalués. Des juridictions à faible imposition ou non transparentes sont concernées.
- Le FF2 est créé artificiellement par l'établissement de sociétés commerciales fantômes (les entités AbCo et AcCo), de sociétés écrans vides n'ayant aucune activité économique réelle et situées dans des juridictions à faible imposition et non transparentes, ce qui entraîne un transfert de bénéfices et une perte de recettes fiscales là où l'activité économique réelle est exercée et où les revenus sont générés (Pays A [PS]).

Où :
[PS] : Pays source, où les revenus sont générés.
[PF] : Paradis fiscal, dans lequel la société commerciale (conduit financier intermédiaire) est localisée.
[RFP] : Régime fiscal privilégié, dans lequel la société commerciale (conduit financier intermédiaire) est localisée.
[PI] : Pays intermédiaire, où se trouvent les sociétés de commerce international réelles.
[PDF] : Pays de destination finale, où se trouvent les consommateurs finaux.

Les estimations de l'écart fiscal peuvent être utiles pour comparer et améliorer les estimations de l'évasion fiscale et de l'évitement fiscal agressif. Les estimations relatives aux FFI visent à saisir tous les flux transfrontaliers qui se rapportent à l'écart fiscal. Toutefois, les estimations de l'écart fiscal, par exemple de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ne prennent en général pas explicitement en compte la

partie qui traverse les frontières du pays. Il serait utile d'appliquer les connaissances des experts en fiscalité pour évaluer l'ampleur des flux relatifs aux écarts fiscaux qui traversent les frontières du pays.

Encadré 2. Fraude à la taxe sur la valeur ajoutée

Une étude de la Commission européenne (2018b) a estimé l'écart de TVA à 147 milliards d'euros en 2016. Parmi les raisons de cet écart fiscal, on peut citer le manque de conformité, qui va de la négligence, des omissions, des erreurs involontaires, des divergences d'interprétation, du manque de connaissances et de l'insolvabilité à des actions délibérées telles que la fraude fiscale, l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

Un type spécifique de fraude à la TVA est ce que l'on appelle la fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant (MTIC), parfois appelée fraude carrousel à la TVA. Les transactions transfrontalières ne sont pas imposées au sein de l'Union européenne (UE). Dans le cas de la fraude MTIC, la première entreprise de la chaîne facture la TVA au client mais ne la verse pas au gouvernement, devenant ainsi l'opérateur défaillant.

Fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant

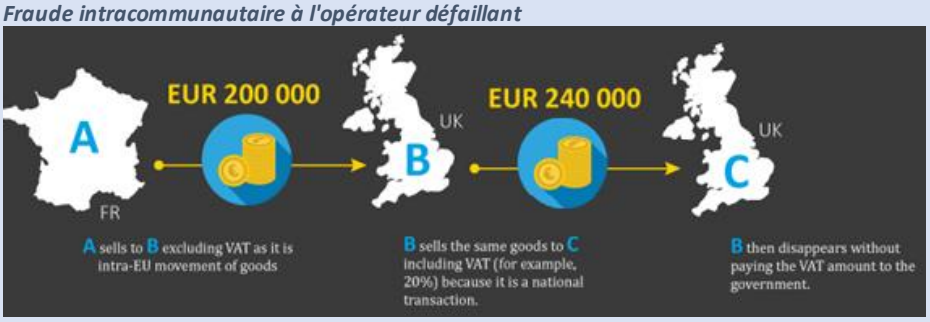

Source : Europol, 2019.

La partie de l'écart de TVA qui traverse les frontières relève du champ d'application des FFI. Le Royaume-Uni (ONS, 2020) produit des estimations mensuelles sur le commerce fraduleux lié à la MTIC.

Commerce fruduleux lié à la MTIC au Royaume-Uni, (millions de livres sterling)

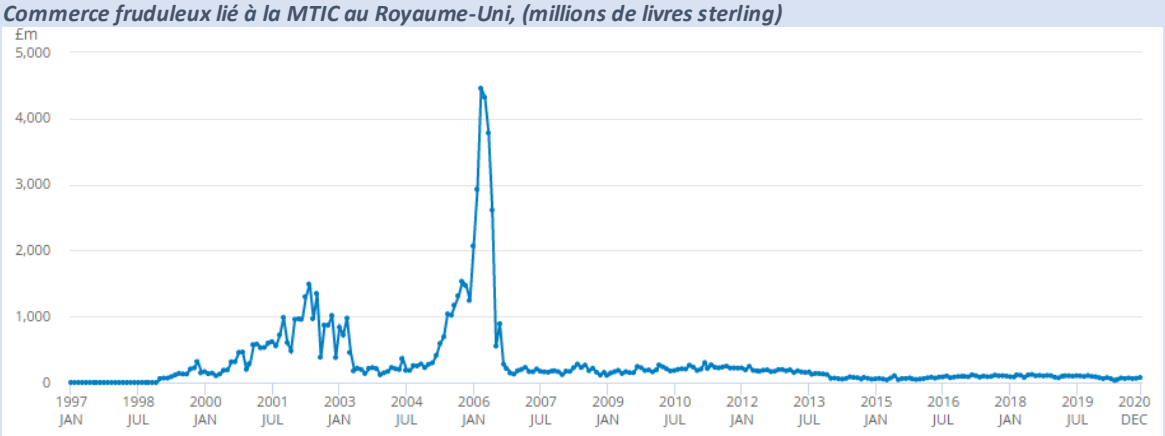

Source : ONS (2020).

Une étude de cas réalisée en Finlande estime que le montant de la fraude MTIC peut atteindre 35 millions d'euros par an (Ristola et Mäki, 2018). Cette estimation est basée sur une combinaison de cas recensés dans le cadre du contrôle et de l'audit fiscal, et sur le profilage d'entreprises présentant des caractéristiques similaires dans l'économie.

Frunza (2016) a utilisé un modèle macroéconomique qui a révélé que la fraude MTIC représentait près de 94 milliards d'euros en 2014 dans les 28 États membres de l'UE, soit 0,67 % du PIB de l'UE. De nombreuses autorités fiscales dans le monde réalisent régulièrement des études sur l'écart fiscal, par exemple le Bureau australien des impôts (2021) et le Service des impôts des États-Unis (2016), et le FMI a estimé l'écart fiscal conjointement avec les autorités de nombreux pays, par exemple en Afrique du Sud (FMI, 2015).

3. Liens aux cadres statistiques

Intégrer la mesure des FFI dans les cadres statistiques existants est important sur le plan de la cohérence, de l'exhaustivité et de la qualité générale des estimations. Utiliser les concepts et définitions statistiques existants permet également de réutiliser les données des autorités statistiques, et donc de réduire les coûts de compilation et la charge des répondants. Ils peuvent également enrichir le potentiel analytique des estimations relatives aux FFI s'ils peuvent être associés à d'autres données statistiques pour en évaluer les impacts, par exemple les conséquences économiques ou sociales. L'alignement sur les pratiques statistiques actuelles aide les pays à assimiler les méthodes de mesure des FFI et favorise la comparabilité internationale. Deux cadres revêtent une importance particulière : le système de comptabilité nationale (SCN) et la balance des paiements (BDP).

Le SCN 2008 (Nations Unies et. al., 2008) définit une transaction comme " *un flux économique correspondant à une interaction entre des unités institutionnelles agissant d'un commun accord* ". Dans le SCN, chaque transaction qui répond au principe du " commun accord " entre les parties doit être incluse dans le domaine de la production, c'est-à-dire comme une activité productive, qu'elle soit légale ou non. La Commission européenne (2018a) souligne que tous les phénomènes économiques, qu'ils soient légaux ou illégaux, doivent être inclus dans les statistiques macroéconomiques. Alors que seules les activités productives génèrent de la valeur ajoutée, les activités non productives peuvent également transférer de la valeur d'un acteur à un autre.

L'indicateur sur les FFI doit mesurer tous les FFI, qu'ils soient considérés comme des activités productives ou non, et même dans les cas où il n'y a pas de commun accord, par exemple dans le cas de détournement de fonds ou de vol. Selon la Commission Européenne (2018a), il n'y a pas de commun accord entre le fraudeur fiscal et l'administration fiscale. L'évasion fiscale se trouve en dehors de la frontière de la production du SCN. Toutefois, les transactions effectuées entre le fraudeur et sa contrepartie (par exemple, par le biais de la fausse facturation, de la non-déclaration d'actifs via des paradis fiscaux) font l'objet d'un commun accord et peuvent être issues d'activités économiques légales. Pour établir un lien entre les FFI, le SCN et la BDP, il est important de savoir quelles activités sont déjà prises en considération dans les comptes et lesquelles ne le sont pas. Certains flux, comme celui de type exploitation[16], qui se trouvent en dehors du domaine de la production du SCN, pourraient encore être inclus dans les comptes nationaux et les statistiques de la BDP en tant qu'" autres flux "[17].

De nombreuses activités illicites sont étroitement liées, comme la corruption liée à la falsification des prix commerciaux. Une comptabilité séparée de la génération de revenus et de la gestion des revenus peut aider à éviter certains éventuels chevauchements et être cohérent avec le SCN, la BDP et d'autres cadres statistiques (CNUCED et ONUDC, 2020)[18] :

- **La génération de revenus illicites** inclut l'ensemble des transactions transfrontalières qui sont soit effectuées dans le cadre de la production de biens et de services illicites, soit qui génèrent des revenus illicites pour un acteur au cours d'une activité illicite non productive ; et

[16] Les activités de type exploitation sont des activités illégales qui comportent un transfert forcé et/ou involontaire de ressources économiques entre deux acteurs. Elles ne relèvent pas du champ d'application du SCN, puisqu'il n'y a pas de commun accord entre les parties (CNUCED et ONUDC, 2020).

[17] La Commission Européenne (2018a) définit les autres flux comme des " *phénomènes économiques véritables qui appréhendent les changements des actifs et des passifs entre les positions d'ouverture et de clôture qui ne sont pas dus à des transactions* ", ce qui est conforme à la définition des autres flux selon le SCN 2008.

[18] Des travaux méthodologiques supplémentaires permettront d'établir un lien complet et une intégration avec des normes telles que le SCN et la BDP.

- **La gestion de revenus illicites** se réfère aux transactions transfrontalières qui utilisent des revenus illicites pour investir dans des actifs financiers et non financiers ou pour consommer des biens et des services.

La génération de revenus peut être représentée par trois agrégats principaux : la production brute, les dépenses intermédiaires (ou coûts intermédiaires) et la valeur ajoutée (qui représente également le revenu net des acteurs).

- **Revenu brut (illicite)/production brute (illicite)** renvoie à la valeur des biens ou services illicites produits au cours d'une période donnée. La valeur est déterminée comme quantité-temps-prix (où le prix est, par exemple, le prix de détail sur le marché national, ou le prix à l'exportation si les biens sont exportés).
- **Dépenses intermédiaires (illicites)** désignent la valeur des intrants (licites et illicites) acquis pour produire des biens et services illicites au cours d'une période donnée. La valeur des intrants est déterminée comme quantité par prix (où le prix est, par exemple, le prix intérieur si les biens sont achetés à un résident, ou le prix à l'importation si les biens sont achetés à un non-résident).
- **Valeur ajoutée (illicite)/Revenu net (illicite)** est le résultat économique du processus productif. Elle est déterminée par la production brute moins les dépenses intermédiaires. Elle représente également le revenu net (revenu après comptabilisation des coûts) gagné par tous les acteurs exerçant l'activité illicite.

3.1 Cadre de génération et de gestion des revenus pour les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux

Cette section distingue les pratiques fiscales et commerciales illicites dans le cadre de la génération de revenus et de la gestion des revenus pour mesurer les FFI, ce qui est également utile pour établir des liens avec les normes statistiques internationales (c'est-à-dire le SCN et la BdP).

Les FFI sont générés par des transactions transfrontalières effectuées par des particuliers et/ou des sociétés (c'est-à-dire des acteurs économiques) dans lesquelles les ressources échangées (c'est-à-dire des marchandises, des biens, des services, des actifs financiers et non financiers) sont d'origine et/ou d'utilisation illicites ou lorsque, bien que leur origine et leur utilisation soient licites, la modalité du transfert est illicite.

La matrice origine/utilisation du schéma 4 permet de conceptualiser la génération de FFI. À l'exception de la partie verte du coin supérieur gauche, d'autres types de transactions génèrent des FFI car elles impliquent des ressources dont l'origine et/ou la destination sont illicites ou qui, bien que licites, sont

échangées de manière illicite. Ce schéma peut être utilisé comme une première étape pour interpréter les transactions et les classer dans le cadre de l'identification et de la mesure des FFI.

Figure 4. Cadre origine/utilisation et génération de FFI

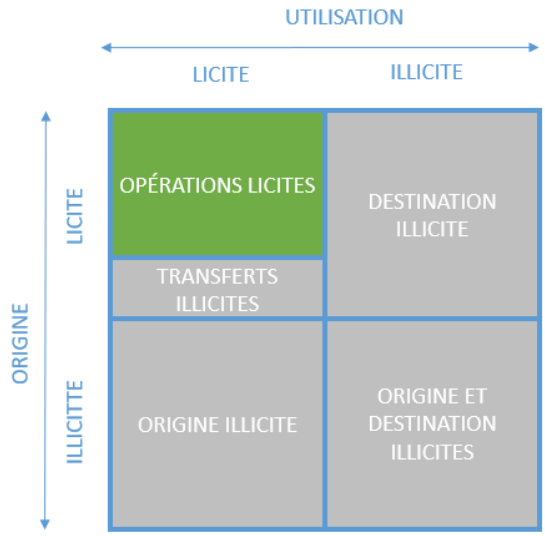

Source : Réalisé par l'auteur

Les transactions peuvent impliquer différents types de ressources et de raisons : les biens et les services peuvent être acquis soit pour réaliser des processus de production (c'est-à-dire la consommation intermédiaire), soit pour être consommés (c'est-à-dire la consommation finale) ou investis (c'est-à-dire les investissements), où les investissements peuvent à leur tour impliquer des actifs financiers ou non financiers.

Les transactions peuvent être classées par agent économique, objet, fonction, etc. Le regroupement des transactions par fonction permet de saisir la logique des opérations économiques générant des FFI et de les présenter de manière cohérente dans le schéma origine/destination.

Les opérations que les agents économiques (par exemple, les particuliers, les entreprises, les administrations publiques) effectuent contribuent, d'une part, à déterminer le montant du revenu dont ils disposent et, d'autre part, à déterminer comment ce revenu disponible est dépensé soit en consommation finale, soit en investissements (épargne).

Dans cette optique, les transactions peuvent être classées en opérations de génération de revenus (OGenR) et en opérations de gestion des revenus (OGesR) en fonction de la finalité (c'est-à-dire la détermination du revenu disponible ou la définition de l'utilisation du revenu disponible) de la transaction.

Notamment :

- Les OGenR comprennent toutes les transactions (et les transferts) qui génèrent le revenu des individus ou des sociétés (par exemple, la consommation intermédiaire, la production, les salaires, les intérêts et les dividendes) ;
- Les OGesR regroupent toutes les transactions impliquant l'utilisation du revenu disponible (par exemple, la consommation de biens et de services, l'acquisition et la cession d'actifs financiers et non financiers...).

En faisant correspondre la définition des OGenR et des OGesR avec le cadre origine/destination représenté à la figure 4, deux matrices différentes peuvent être dérivées pour interpréter le type de transactions susceptibles de générer des FFI. La figure 5 montre les OGenR dans le cadre origine/utilisation.

Figure 5. Cadre d'origine/utilisation et opérations de génération de revenus (OGenR)

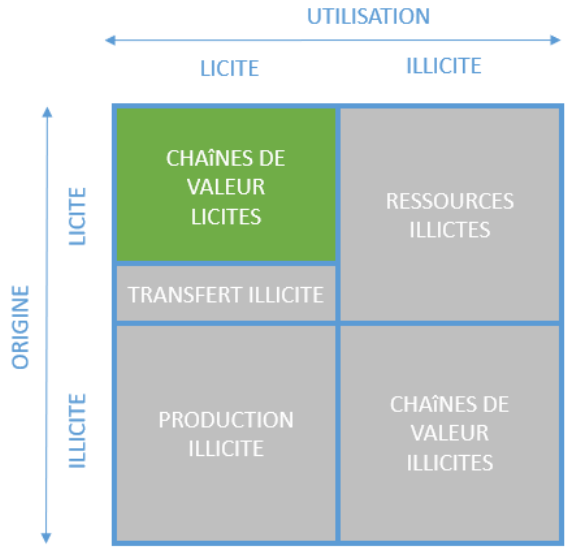

Source : Réalisé par l'auteur

Cinq types d'OGenR peuvent apparaître :

- *Les chaînes de valeur licites, lorsque l'activité qui produit le bien/service et celle qui l'utilise sont toutes deux licites* ;
- *Les transferts illicites, lorsque, bien que les deux activités soient licites, l'échange est effectué de manière illicite* ;
- *Chaînes de valeur illicites, lorsque les deux activités sont illicites ;*
- *Production illicite, lorsque l'activité qui produit le bien/service est illicite alors que celle qui l'utilise est licite* ;
- *Ressource illicite, lorsque l'activité de production de bien/service est licite alors que celle qui utilise la ressource est illicite* ;

La figure 3 montre tour à tour les OGesR dans le cadre origine/utilisation, on peut y distinguer cinq types d'opérations :

- *Les utilisations licites, lorsque tant l'origine du revenu (les actions de production et de distribution) que son utilisation (les biens/services consommés et les actifs acquis) sont licites* ;
- *Les transferts illicites, lorsque, bien que l'origine du revenu et son utilisation soient licites, la transaction est effectuée de manière illicite* ;
- *Investissements illicites/consommation illicite, lorsque tant l'origine du revenu que son utilisation sont illicites* ;
- *Argent sale/consommation illicite, lorsque l'origine du revenu est licite alors que l'utilisation est illicite* ;
- *Blanchiment d'argent/consommation illicite, lorsque l'origine du revenu est illicite alors que l'utilisation est licite* ;

Figure 6. Cadre d'origine/utilisation et opérations de gestion des revenus (OGesR)

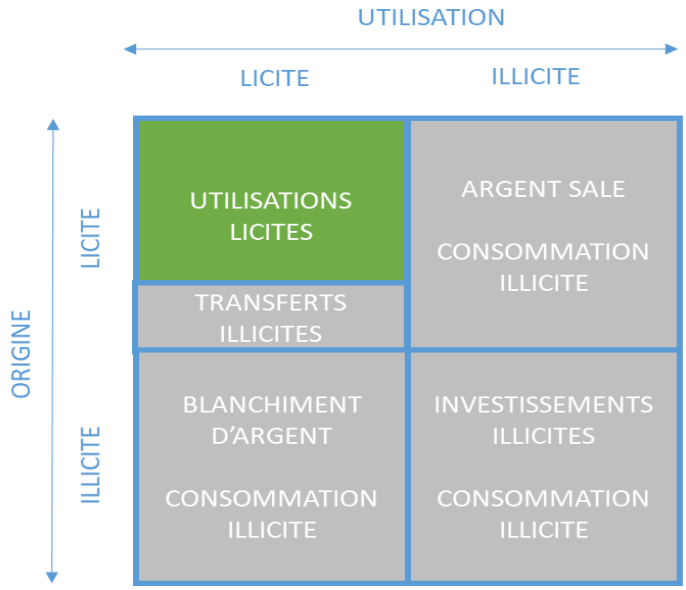

Source : Réalisé par l'auteur

Chaque type de pratiques (licites ou illicites) qui génère des FFI peut être classé et interprété. Elles génèrent des flux qui peuvent être inclus dans la taxonomie en fonction des caractéristiques des pratiques données et de la nature de la transaction en termes d'objet (c'est-à-dire biens/services/actifs licites/illicites) et de fonction (c'est-à-dire production, distribution, consommation, investissements).

3.2 Génération de revenus et gestion des revenus dans la séquence des comptes nationaux et de la balance des paiements

Cette correspondance OGenR/OGesR entre le SCN/BdP et le cadre statistique de mesure des FFI permet de déterminer comment et où les FFI sont (ou devraient être) inclus dans le SCN et le BdP. En outre, cela permet également de définir comment les différentes pratiques générant des FFI sont (ou devraient être) conceptuellement positionnées dans la séquence des comptes.

Comme le montre la figure 7, le SCN prend la forme d'une séquence de comptes représentant la manière dont la valeur ajoutée est générée, distribuée et utilisée par les agents résidents (en tenant également compte de l'interaction avec les agents non-résidents) afin de modifier la position nette d'un agent (ou d'un pays) par rapport au reste du monde. L'OGenR ou l'OGesR, ainsi que les flux connexes (tels que définis dans le tableau 1) sont clairement indiqués dans la figure.

Figure 6. Séquence des comptes et principaux postes des comptes nationaux et de la balance des paiements

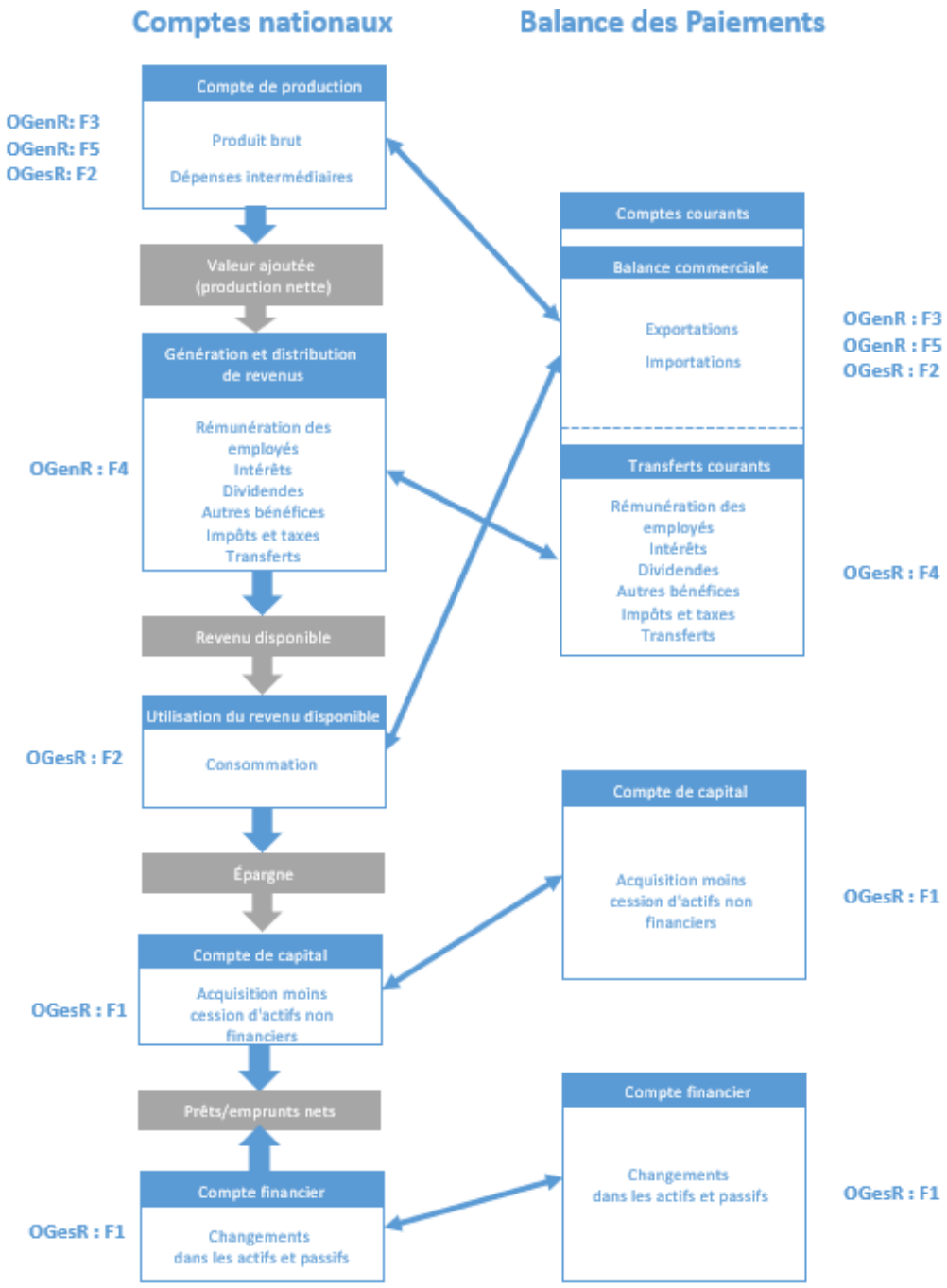

Source : Réalisé par l'auteur

En particulier, le compte de production représente la génération de la valeur ajoutée en tant que résultat d'une production à partir d'un ensemble de ressources. Le compte de production et de distribution des revenus montre à son tour comment la valeur ajoutée est répartie entre les facteurs de production sous forme de rémunération des salariés et de différents types de bénéfices (par exemple, intérêts, dividendes, retraits, revenus mixtes) afin de générer le revenu primaire des agents. Un deuxième niveau de distribution des revenus concerne la fiscalité et les transferts courants, qui

contribuent à modifier la répartition des revenus entre les agents en définissant leur revenu disponible. Ce montant de ressources peut être consommé ou épargné, et le choix entre ces deux utilisations est représenté dans le compte d'utilisation du revenu. L'épargne contribue à financer l'acquisition nette d'actifs non financiers (acquisition moins cession), représentée dans le compte de capital. Dans ce contexte, si l'épargne est supérieure au montant des ressources nécessaires à l'acquisition nette d'actifs non financiers, une position financière positive apparaît (capacité nette de financement). Inversement, si l'épargne est inférieure au montant donné, alors une position financière négative émerge (emprunt net). Une position positive ou négative des agents implique une modification du stock de leurs actifs et passifs enregistrés dans le compte financier : la variation nette (actifs moins passifs) doit être égale en montant et cohérente en signe par rapport à la position nette résultant du compte de capital.

Cette séquence de comptes peut être compilée pour chaque agent résident (normalement par secteur institutionnel, qui comprend les résidents par typologie), en tenant également compte de leur interaction avec les non-résidents. À cet égard, la BdP est un complément du SCN, qui considère les relations entre les résidents et les non-résidents tout au long de la séquence des comptes. En effet, comme le montre la figure 4, la BdP prend la forme d'une séquence de comptes analogue par rapport au SCN, représentant la manière dont les résidents d'un pays donné interagissent avec le reste du monde.

Le compte courant de la BdP comprend toutes les opérations liées à la production, à la génération et à la distribution de revenus, et à l'utilisation du revenu disponible. En particulier, la balance commerciale (exportations nettes des importations) comprend les opérations liées au compte de production (par exemple, l'exportation de la production et l'importation des ressources intermédiaires), et l'utilisation du revenu disponible (par exemple, la consommation importée). Les transferts courants comprennent les flux transfrontaliers (entrants et sortants) liés à la génération et à la distribution des revenus (par exemple, la rémunération de la main-d'œuvre non-résidente, les envois de fonds, les paiements de dividendes ou d'intérêts aux non-résidents). Le compte de capital de la BdP enregistre les flux transfrontaliers liés à l'acquisition et à la cession d'actifs non financiers, contribuant à définir la position finale d'un pays en tant qu'emprunteur ou prêteur net. Enfin, le compte financier de la BdP enregistre les opérations financières visant à équilibrer la position réelle d'un pays donné par rapport au reste du monde.

Dans ce cadre, les mouvements transfrontaliers de ressources (courantes, en capital ou financières) doivent être enregistrés afin de définir la position relative d'un pays donné par rapport au reste du monde. Le compte courant et le compte de capital de la BdP définissent la manière dont les flux transfrontaliers contribuent à générer la position finale du pays (en tant que prêteur ou emprunteur net). Le compte financier de la BdP souligne la manière dont une position négative (emprunt net) est financée par la vente d'actifs (financiers) à l'étranger ou, symétriquement, une position positive (prêt net) finance l'acquisition d'actifs (financiers) étrangers.

Le SCN et la BdP constituent donc un cadre combiné permettant d'enregistrer tout flux de ressources dans une perspective à la fois nationale et transfrontalière. En particulier, le SCN contient les informations incluses dans la BdP et représente le cadre général dans une perspective nationale. La structure de ce cadre combiné permet également de définir la position finale de chaque agent résident (ou pays, comme l'ensemble des résidents), en tenant compte de leur interaction avec les agents non-résidents (ou pays étranger, comme l'ensemble des non-résidents résidant dans d'autres pays).

Si l'on considère d'abord la génération de revenus dans le SCN et la BdP, les OGenR font référence aux transactions liées aux opérations de production et de distribution. En particulier, les OGenR

comprennent les transactions liées aux processus de production (par exemple, la vente de biens et de services, l'acquisition de ressources productives) et à la formation et à la distribution des revenus (par exemple, payer/recevoir des intérêts et des dividendes ou d'autres formes de bénéfices, la rémunération des employés, d'autres transferts y compris ceux avec l'administration publique).

Compte tenu de la séquence des comptes présentée dans le paragraphe précédent, les OGenR peuvent donc être divisées en deux sous-catégories : les opérations de production et de distribution. Dans ce contexte, la figure 8 montre où les différentes sous-catégories d'OGenR sont incluses dans le SCN et la BdP.

Les transactions liées aux processus de production sont incluses dans le compte de production du SCN (c'est-à-dire la production brute, la consommation intermédiaire) et, lorsqu'elles impliquent un échange avec des agents non-résidents, dans la balance commerciale de la BdP (c'est-à-dire les importations, les exportations). En ce qui concerne les FFI (flèches orange dans le graphique 8), seules les opérations transfrontalières sont prises en compte et le sens des flux (entrant ou sortant) est opposé à celui du bien/service échangé (c'est-à-dire que les importations génèrent des FFI sortants, les exportations génèrent des FFI entrants).[19]

Figure 7. Les OGenR et la séquence des comptes de la comptabilité nationale et de la balance des paiements

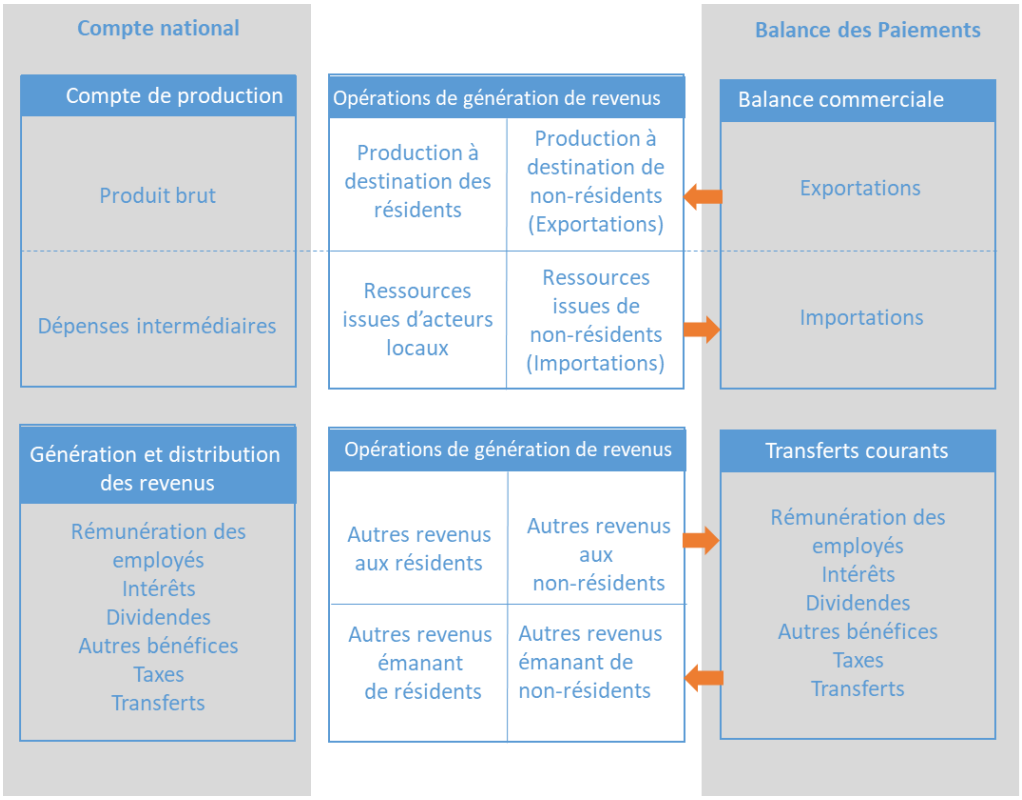

Source : Réalisé par l'auteur

Les transactions relatives aux actions de distribution sont plutôt incluses dans le compte de génération et de distribution de revenus du SCN (selon le type et la direction du flux, par exemple, dividendes,

[19] Le sens opposé des flux de biens/services et des flux financiers doit être considéré comme une règle générale qui peut être inversée en cas de fraude d'un type particulier, telle que la surfacturation dans le commerce international (voir ci-dessous). En effet, la sous-facturation des exportations génère des FFI sortants (même si les exportations impliquent généralement des flux financiers entrants), tandis que la surfacturation des importations génère des FFI entrants (même si les importations impliquent généralement des flux financiers sortants).

intérêts) et, lorsqu'elles impliquent un échange avec des agents non-résidents, dans les transferts courants de la BdP (selon le type et la direction du flux, par exemple, dividendes, intérêts). Dans ce cas également, seules les opérations transfrontalières entrent dans le champ d'application des FFI (signalées par les flèches orange de la figure 8) et le sens des flux (entrant ou sortant) suit celui du transfert correspondant (par exemple, le paiement d'intérêts génère des FFI sortants, la réception de dividendes génère des FFI entrants).

Comme pour la gestion des revenus au sein du SCN et de la BdP, les OGesR font référence aux transactions liées à l'utilisation du revenu disponible. Elles comprennent les transactions liées à la consommation (c'est-à-dire l'acquisition de biens et de services) et aux investissements (c'est-à-dire l'acquisition et la cession d'actifs financiers et non financiers).

Les OGesR peuvent être divisées en deux sous-catégories, dans ce cas selon la nature de l'objet de l'opération (c'est-à-dire les biens/services et les actifs non financiers ou les actifs financiers). La figure 9 montre où les différentes sous-catégories d'OGesR sont incluses dans le SCN et la BdP.

Les transactions relatives aux biens/services et aux actifs non financiers entrent dans l'utilisation du compte de revenu disponible (c'est-à-dire la consommation de biens et services) ou dans le compte de capital (c'est-à-dire l'acquisition ou la cession d'actifs non financiers) dans le SCN. Si l'échange implique des agents non-résidents, la transaction doit également être enregistrée dans la balance commerciale (c'est-à-dire la consommation de biens et de services) ou dans les comptes de capital (acquisition d'actifs non financiers) dans la BdP.

Dans le cas de FFI, où seules les opérations transfrontalières sont analysées, l'utilisation des revenus (sous forme de consommation ou d'investissements) génère des FFI sortants (flèches orange dans la partie supérieure du graphique 6). Les FFI entrants (flèches grises dans la partie supérieure de la figure 9) sont en revanche générés lorsque des agents non-résidents utilisent leurs revenus illicites pour acheter des biens/services produits dans le pays concerné ou lorsqu'ils acquièrent des actifs non financiers (qui sont désinvestis par le pays concerné).

Figure 8. Les OGenR et la séquence des comptes de la comptabilité nationale et de la balance des paiements

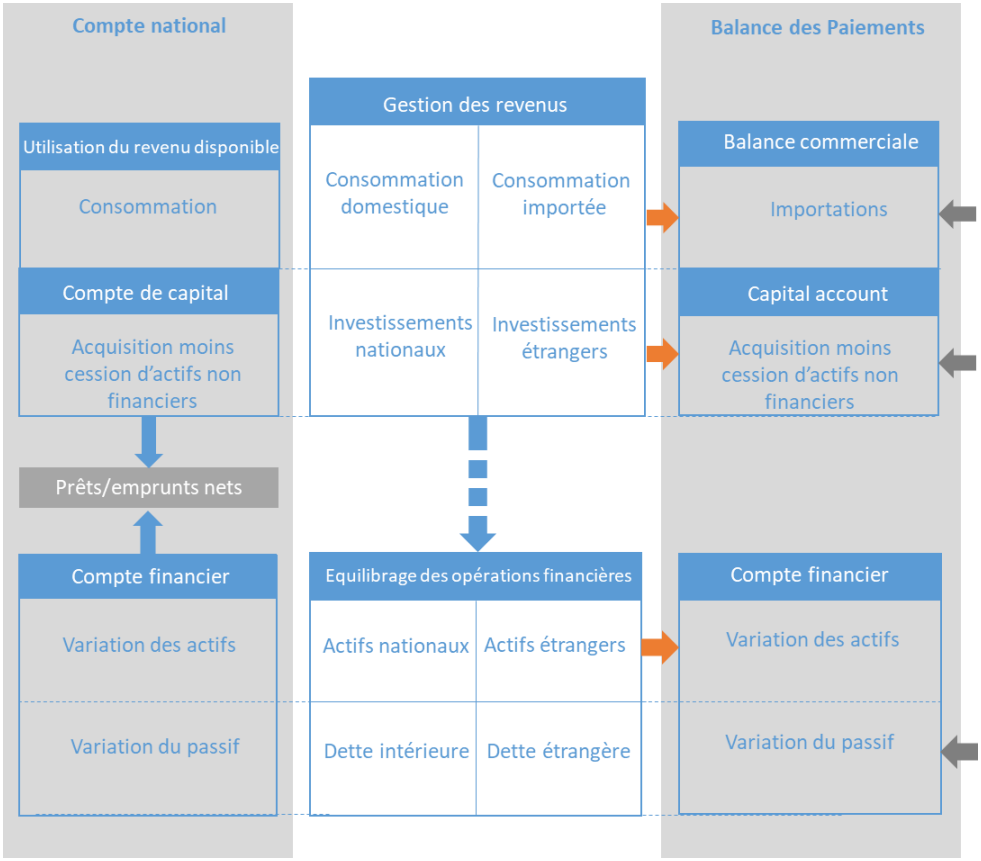

Source : Réalisé par l'auteur

Les opérations liées aux actifs financiers relèvent du compte financier tant dans le SCN que dans la BdP (en tant que variations des actifs et des passifs). Les opérations sur actifs et passifs financiers sont la contrepartie financière de l'ensemble des opérations réelles effectuées par les résidents (également avec les non-résidents), et ont également pour rôle d'équilibrer leur position finale en termes d'emprunts/prêts nets. Les opérations transfrontalières sur actifs financiers génèrent des FFI selon le sens de la transaction (c'est-à-dire des FFI entrants lorsque les passifs (actifs) augmentent (diminuent), des FFI sortants lorsque les passifs (actifs) diminuent (augmentent)).[20]

3.3 Comment interpréter les différents FFI fiscaux et commerciaux dans le cadre des OGesR et des OGenR

Cette section décrit comment les différentes pratiques fiscales et commerciales illicites générant des FFI (tels que définis dans le tableau 1) peuvent être classées et interprétées dans le cadre des OGenR/OGesR et où les flux relatifs peuvent être (ou sont déjà) enregistrés dans le SCN et la BdP. Cinq flux sont analysés sous les rubriques suivantes.

[20] Les variations exogènes de la valeur des actifs et des passifs (par exemple, les plus-values, la variation de la valeur des obligations) ne sont pas prises en compte dans ce traitement.

Patrimoine extraterritorial non déclaré (F1)

Le patrimoine extraterritorial non déclaré fait référence à la déclaration erronée d'actifs non financiers et/ou financiers dans le but de sous-déclarer la richesse détenue par les résidents de pays à fiscalité élevée (pays i) dans des pays à fiscalité plus faible ou aux systèmes financiers moins transparents (pays j). La partie gauche de la figure 10 donne une représentation des entrées/sorties de la richesse extraterritoriale non déclarée.

Figure 9. Patrimoine extraterritorial non déclaré

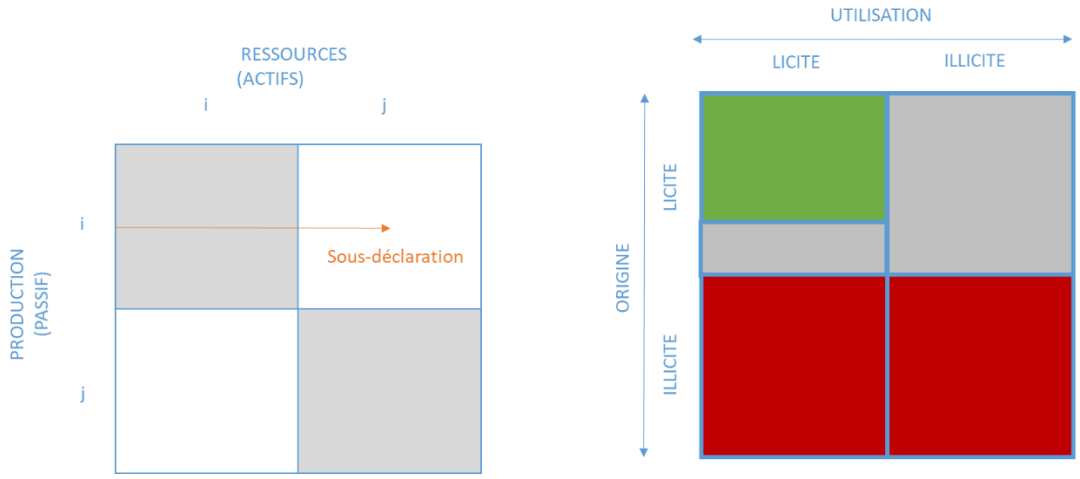

Source : Réalisé par l'auteur

La sous-déclaration d'actifs financiers et/ou non financiers fait référence à des transactions dans lesquelles ces ressources ont été acquises par des résidents du pays i comme moyen d'utiliser leurs revenus, et le flux correspondant relève donc des OGesR. Si l'on se réfère à la taxonomie de la figure 6, la sous-déclaration du patrimoine extraterritorial peut être classée en différentes catégories selon la nature du revenu et de l'investissement.

Les avoirs non déclarés peuvent en principe être à la fois licites et illicites, tandis que les revenus qui financent leur acquisition sont illicites par définition (sinon il n'y aurait aucune incitation à la sous-déclaration). Par conséquent, les richesses extraterritoriales non déclarées peuvent être incluses dans les deux parties inférieures de la matrice de classification des OGesR (voir la partie droite de la figure 10) : blanchiment d'argent (lorsque l'actif non déclaré est licite) ou investissements criminels (lorsque l'actif non déclaré est illicite). En termes de direction des flux, la richesse extraterritoriale non déclarée génère des FFI entrants pour le pays j (le pays qui vend l'actif) et des FFI sortants pour le pays i (le pays qui acquiert l'actif).

Les transactions à l'origine de la richesse non déclarée sont liées à l'acquisition et à la cession d'actifs financiers et/ou non financiers. Par conséquent, du point de vue du SCN, elles doivent être enregistrées dans le compte de capital ou le compte financier selon qu'il s'agit d'actifs financiers ou non financiers, et il en va de même pour la BdP.

Fausse facturation commerciale (F2)

La fausse facturation commerciale se produit lorsque des transactions licites entre partenaires commerciaux sont faussement déclarées aux autorités fiscales et de contrôle afin de transférer de l'argent entre pays (ou d'échapper aux droits de douane). En particulier, si l'on prend les pays i et j, quatre scénarios peuvent être distingués en fonction des caractéristiques des asymétries possibles dans la facturation miroir :

- $IMP_i > EXP_j$ (surfacturation à l'importation)
- $EXP_i < IMP_j$ (sous-facturation des exportations)
- $IMP_i < EXP_j$ (sous-facturation des importations)
- $EXP_i > IMP_j$ (surfacturation à l'exportation)

Du point de vue du pays i, la surfacturation des importations et la sous-facturation des exportations peuvent générer des FFI visant à conserver ou à déplacer des ressources à l'étranger (FFI sortants). La sous-facturation des importations et la surfacturation des exportations peuvent être liées à la fraude douanière (sur les droits de douane ou les crédits à l'exportation respectivement), ce qui implique des FFI vers l'intérieur du pays i. La partie gauche de la figure 11 fournit une représentation des entrées/sorties de la mauvaise facturation des échanges.

Figure 10. Fausse facturation commerciale

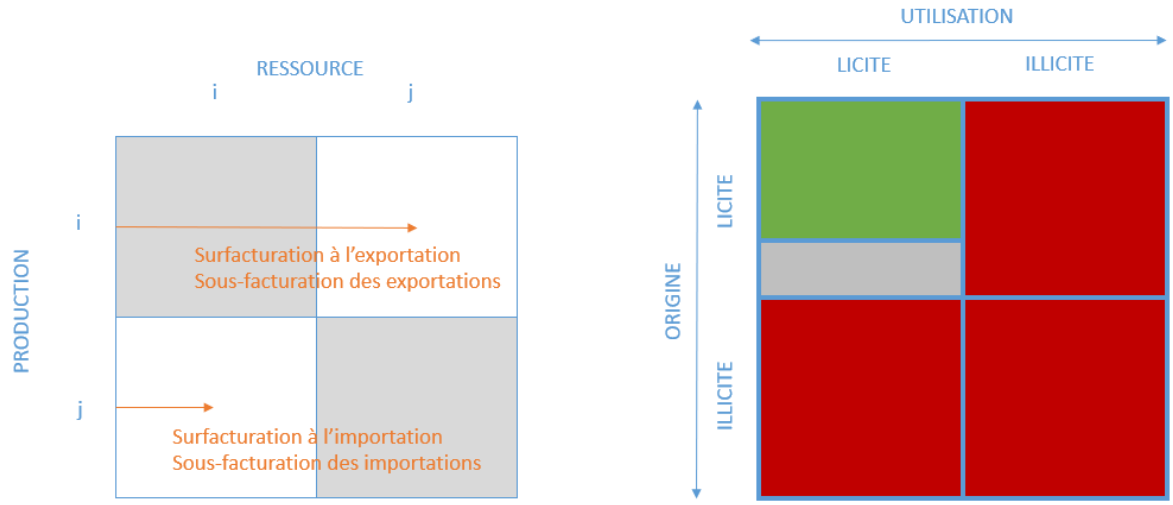

Source : Réalisé par l'auteur

Bien qu'elle concerne les importations et les exportations de biens et de services, la malversation commerciale ne peut être incluse dans les opérations productives. En effet, la mauvaise évaluation ne porte pas sur la valeur du bien/service (comme dans le cas du prix de transfert ou du transfert d'actifs) mais uniquement sur l'enregistrement. La pratique n'est donc pas liée au transfert des coûts et des revenus, mais semble plutôt liée à la possibilité de transférer de l'argent à utiliser d'un pays à l'autre, ce qui relève de la catégorie des OGesR. Le cas de la fraude douanière est une exception à cette conceptualisation : dans ce cas, la fausse facturation commerciale peut être considérée comme faisant partie des opérations de production et relèverait de la catégorie des OGenR.

La fausse facturation commerciale peut générer différents types d'OGesR selon que l'origine et la destination des revenus sont licites ou illicites (partie droite de la figure 11). En effet, un revenu d'origine licite peut être transféré à l'étranger pour être utilisé de manière illicite (c'est-à-dire le blanchiment d'argent, partie supérieure droite de la matrice), tandis qu'un revenu d'origine illicite peut être transféré à l'étranger pour être utilisé de manière licite (c'est-à-dire le blanchiment d'argent, partie inférieure gauche de la matrice) ou illicite (c'est-à-dire les investissements criminels, partie inférieure droite de la matrice).

Les flux liés à la fausse facturation commerciale doivent être enregistrés en tant qu'importations/exportations dans le compte de production du SCN (et dans le compte d'utilisation

des revenus dans le poste de la balance des opérations courantes entre pays) et dans la balance commerciale de la BdP.

Manipulation des prix de transfert et transfert d'actifs (F3 and F5)

La manipulation des prix de transfert et le transfert d'actifs sont des moyens pour déplacer les bénéfices entre les différentes unités d'un groupe d'entreprises multinationales en sous-évaluant ou surévaluant les ressources productives (par exemple, les composants) ou les actifs (par exemple, les produits de la propriété intellectuelle) dans le but de répartir les coûts et les revenus intra-groupe de manière à laisser la majeure partie des bénéfices émerger dans le pays où la taxation est la plus faible.

La partie gauche de la figure 12 fournit une représentation entrée/sortie de la manipulation des prix de transfert et du transfert d'actifs. Soit i un pays caractérisé par un niveau d'imposition plus élevé que le pays j. La fixation des prix de transfert/le transfert d'actifs prend la forme d'une surévaluation de la ressource (production) acquise (vendue) par l'unité commerciale résidant dans le pays i (pays j) ou d'une sous-évaluation de la ressource (production) acquise (vendue) par l'unité commerciale résidant dans le pays j (pays i).

Ces deux pratiques ont trait aux processus de production et devraient donc être incluses dans les OGenR. En particulier, si l'on se réfère à la taxonomie de la figure 5, les prix de transfert et le transfert d'actifs font référence à une production licite utilisée comme source dans des processus de production licites alors que la transaction est effectuée de manière illicite (la partie rouge représentée dans la figure 12). Dans ce contexte, les FFI générés par les prix de transfert et le transfert d'actifs sont normalement entrants (sortants) du pays qui reçoit le paiement excédentaire (insuffisant).

Figure 11. Manipulation des prix de transfert et transfert d'actifs

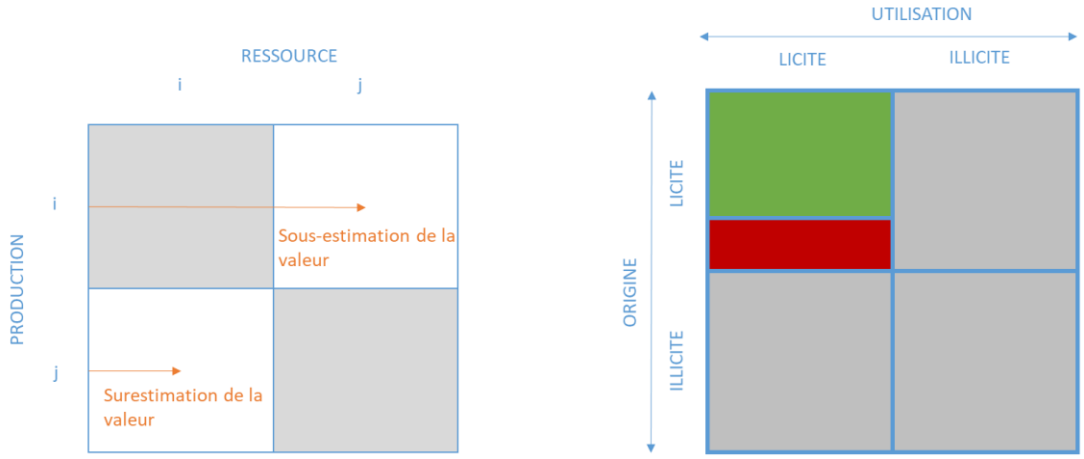

Source : Réalisé par l'auteur

Les transactions liées aux prix de transfert et au transfert d'actifs doivent être incluses dans le compte de production du SCN (en tant que production ou coûts intermédiaires selon le sens de la transaction) et dans la balance commerciale de la BdP (en tant qu'importation ou exportation de biens/services selon le sens de la transaction).

Transfert de dette (F4)

Le déplacement de la dette concerne les emprunts/prêts intra-groupe de ressources financières, qui permettent aux groupes multinationaux de répartir une position financière négative dans des pays caractérisés par des niveaux d'imposition plus élevés. Le paiement d'intérêts réduit l'assiette fiscale

permettant de déterminer l'imposition des revenus. En effet, le flux d'intérêts représente un coût pour l'unité commerciale dans le pays i (le pays dont le niveau d'imposition est plus élevé) et une production pour les unités commerciales dans le pays j. La partie gauche de la figure 8 fournit une représentation entrée/sortie du transfert de la dette.

Le flux d'intérêts (le remboursement de la dette) impliqué dans le transfert de dette concourt à déterminer le revenu des agents et doit donc être inclus dans les OGenR. En particulier, si l'on se réfère à la taxonomie des OGenR de la figure 5, le transfert de dette fait référence à un paiement licite d'intérêts par l'emprunteur (production) qui est reçu licitement par le prêteur (ressource) alors que la transaction est effectuée de manière illicite. Cette pratique est donc incluse dans la partie rouge de la figure 13. Dans ce contexte, les FFI générés par le déplacement de la dette sont normalement entrants (sortants) pour le pays qui reçoit (paie) le flux d'intérêts.

Figure 12. Transfert de dette

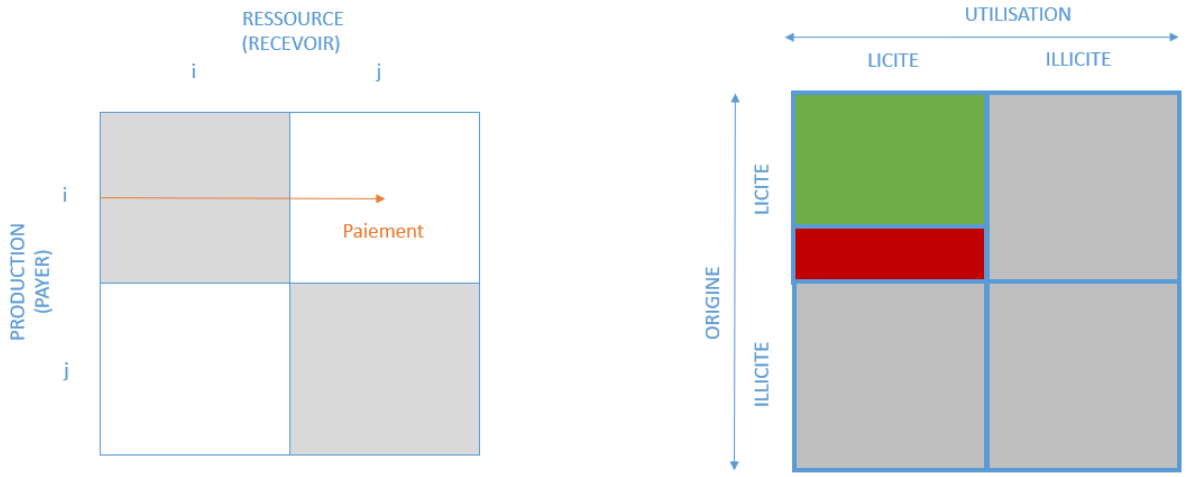

Source : Réalisé par l'auteur

Les transactions liées au transfert de la dette (le flux d'intérêts) doivent être incluses dans le compte de génération et de distribution des revenus du SCN (en tant qu'intérêts payés ou reçus selon le sens de la transaction) et dans le transfert courant de la BdP (en tant qu'intérêts payés ou reçus selon le sens de la transaction).

Sur la base des définitions fournies dans les paragraphes précédents, les activités fiscales et commerciales illicites peuvent être qualifiées et « taxonomisées » afin d'obtenir un cadre interprétatif complet.

À cet égard, le tableau 2 montre, pour chaque FFI fiscal et commercial, le type de flux concerné, la fonction de l'opération, la manière dont ils peuvent être répertoriés dans la classification de la génération/gestion des revenus et la manière dont ils sont inclus dans le SCN et la BdP.

Table 2. Caractéristiques des FFI fiscaux et commerciaux

Flux	Type	Objet du flux	Fonction de l'opération	OGenR/OGesR Taxonomie	SCN		BdP	
					Compte	Poste	Compte	Poste
Manipulation des prix de transferts	F3	Biens et services	Production	OGenR	Compte de production	Production, coûts intermédiaires	Balance commerciale	Importations, Exportations
Transfert d'actifs	F5	Biens et services	Production	OGenR	Compte de production	Production, coûts intermédiaires	Balance commerciale	Importations, Exportations
Transfert de dette	F4	Intérêts	Répartition des revenus	OGenR	Génération et distribution du compte de revenus	Payer/Recevoir les intérêts	Transfert courant	Payer/Recevoir les intérêts
Patrimoine extraterritorial non déclaré (Actifs non financiers)	F1	Actifs financiers	Utilisation des revenus	OGesR	Compte financier	Acquisition moins cession d'actifs financiers	Compte financier	Acquisition moins cession d'actifs financiers
Patrimoine extraterritorial non déclaré (Avoirs financiers)	F1	Actifs non financiers	Utilisation des revenus	OGesR	Compte de capital	Acquisition moins cession d'actifs non financiers	Compte de capital	Acquisition moins cession d'actifs non financiers
Fausses facturations commerciales (Général)	F2	Biens et services	Utilisation des revenus	OGesR	Compte de production,compte d'utilisation des revenus	Production, coûts intermédiaires, soldes des opérations transfrontalières en vigeur	Balance commerciale	Importations, Exportations
Fausses facturations commerciales (Fraude aux droits de douane)	F2	Biens et services	Production	OGenR	Compte de production	Production, coûts intermédiaires	Balance commerciale	Importations, Exportations

3.4 Autres aspects du lien avec les cadres statistiques

La mesure des FFI suit également le concept de **résidence**, tel que défini dans le Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale, 6e édition (MBP6)[21] : " *La résidence de chaque unité institutionnelle est le territoire économique où elle a le plus d'attaches, autrement dit, là où se trouve son centre d'intérêt économique prédominant* " (FMI, 2009).

L'**évaluation** est effectuée conformément au SCN 2008 et au MBP6, c'est-à-dire que les biens et services (et d'autres catégories, comme les actifs et la main-d'œuvre) sont évalués aux prix du marché lorsque ceux-ci sont échangés. Le concept de prix du marché est important lorsqu'on tente d'estimer les FFI en détectant les prix anormaux. Les prix du marché sont les prix réels convenus entre les transactants. Dans le cas de transactions non marchandes, l'évaluation est effectuée en fonction des coûts encourus ou par rapport aux prix du marché pour des biens ou services analogues.

Le **principe du changement de propriété** exige que les importations et les exportations liées à la transformation sans changement de propriété soient exclues des statistiques commerciales, même si elles traversent les frontières du pays. Ce principe peut être difficile à suivre pour les pays et peut contribuer à l'asymétrie commerciale - l'une des nombreuses questions à prendre en compte lors de l'estimation des FFI sur la base des données commerciales. En revanche, tous les flux financiers qui traversent les frontières sont inclus pour l'estimation des FFI, indépendamment du changement de propriétaire.

Les activités qui génèrent des FFI doivent être minutieusement analysées et placées dans un cadre qui permette aux statisticiens d'identifier les différents composants à prendre en compte. Cela exige une **classification statistique** discrète, exhaustive et mutuellement exclusive, alignée sur les cadres et

[21] Lorsque l'on fait référence à l'un ou l'autre des cadres statistiques, on parle de leur version la plus récente, à savoir le SCN 2008 et le MBP6, respectivement.

principes statistiques existants. Les FFI sont donc compilés sur la base de la classification et des définitions fournies par la ICCS (ONUDC, 2015) concernant les activités illégales, et une extension sera réalisée à l'aide d'une logique similaire pour la partie évitement fiscal agressif, non couverte par la ICCS.

Les premiers travaux sur l'économie non observée fournissent les bases pour l'amélioration de l'exhaustivité des statistiques des comptes nationaux et de la balance des paiements pour couvrir les activités et les flux qui y sont générés (par exemple, OCDE, 2002 ; Eurostat, 2005 ; et Commission européenne, 2018a). Comme ces concepts sont plus avancés sur le plan méthodologique et conceptuel, observer la relation entre les FFI et l'économie non observée peut faciliter la mesure des FFI et garantir leur alignement sur les cadres statistiques existants. Une telle tentative est présentée dans l'Encadré 3.

Encadré 3. Relier les concepts relatifs aux flux financiers illicites

Plusieurs concepts se chevauchent partiellement avec le champ d'application des FFI. La figure relie quatre concepts connexes aux FFI, à savoir l'économie non observée[22], l'approche tabulaire d'Eurostat pour pallier la non-exhaustivité des comptes nationaux, le secteur informel[23] et l'économie parallèle[24]. L'économie non observée et l'approche tabulaire d'Eurostat relative à la non-exhaustivité sont prises pour base à laquelle les autres concepts sont liés. Le secteur informel joue un rôle important dans de nombreuses économies en développement, pourtant l'OIT (2015), par définition, exclut de l'économie informelle les activités illicites. L'économie souterraine (et les concepts qui lui sont étroitement liés, tels que l'économie parallèle) manque d'une définition statistique claire. Seuls les FFI délimitent leur champ d'action grâce à l'accent mis sur les flux transfrontaliers. La figure tient compte des quatre principaux types de FFI, et non seulement de ceux relatifs aux pratiques commerciales et fiscales.

Liens entre les flux financiers illicites et les concepts connexes

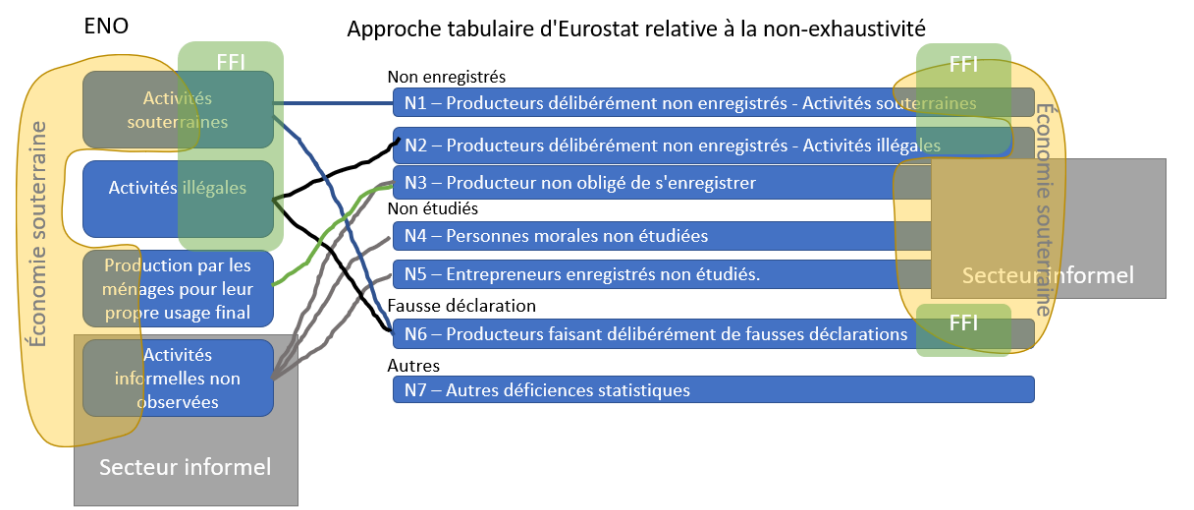

Source : Délibérations des auteurs.

[22]" *Les catégories d'activités les plus susceptibles de ne pas être observées sont celles qui sont souterraines, illégales ou informelles ou celles qui sont entreprises par des ménages pour leur propre consommation finale. Des activités peuvent aussi ne pas être observées en raison de lacunes du dispositif de collectes de données statistiques de base.* " (OCDE, 2002)

[23]Le FMI (2019) utilise la définition de travail suivante de l'économie informelle : " *[L]'économie informelle comprend (i) la production de biens et de services marchands des ménages ; et (ii) les activités des sociétés (illégales, souterraines) qui peuvent ne pas être couvertes par le cadre normal de collecte de données pour la compilation de statistiques macroéconomiques. Ce champ de l'économie informelle prend en compte non seulement les activités domestiques, mais aussi les transactions transfrontalières des unités résidentes […]".*

[24] Selon Medina et Schneider (2018), l'économie souterraine comprend toutes les activités économiques qui sont cachées aux autorités officielles pour des raisons monétaires, réglementaires et institutionnelles.

En 2021, la CNUCED et l'ONUDC, en collaboration avec le Groupe de travail, poursuivront les travaux visant à relier les concepts et les définitions des FFI aux comptes nationaux et aux statistiques de la balance des paiements pour favoriser leur interopérabilité. Cela serait particulièrement utile pour comprendre les flux au sein des chaînes de valeur mondiales, ainsi que leur interaction avec les données et les statistiques sur les entités à vocation spéciale, les producteurs de biens sans usine, la gouvernance (par exemple, le Groupe de Praia), et autres.

4. Principales sources de données et leurs défis

Certains indices de présence de FFI dans les économies officielles se retrouvent dans divers ensembles de données. Le défi consiste à identifier, accéder et mettre en commun ces données pour l'estimation des FFI. La sélection des ensembles de données dépend également de quels types de FFI devraient être estimés. Les autorités nationales sont les mieux placées pour estimer les FFI à l'aide des ensembles de données dont elles disposent déjà ou auxquelles elles peuvent accéder. L'estimation des FFI peut être compilée par l'INS, ou en partie sur la base des données disponibles auprès des Douanes, de la Banque centrale, de l'Administration fiscale, etc. La liste suivante donne des exemples de sources de données et de statistiques qui pourraient être accessibles dans le pays, mais il existe d'importantes différences d'un pays à l'autre.

Les données fiscales sont déclarées par des particuliers, des sociétés et d'autres entités qui couvrent une série d'activités assujetties aux impôts, notamment l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale, les taux d'imposition sur la consommation et d'autres impôts spécifiques, tels que les taxes environnementales. Bien que les données soient collectées à des fins autres que statistiques, les bureaux des impôts ou des recettes possèdent souvent une unité statistique. Les données fiscales fournissent la base permettant de mesurer le montant des impôts payés, le revenu imposable, les taux d'imposition effectifs et l'écart fiscal, qui sont utiles pour l'estimation des FFI.

Les audits fiscaux et les enquêtes criminelles sont également des sources de données précieuses pour l'estimation des FFI. Les données sur la fuite des capitaux peuvent également fournir de nouvelles informations pertinentes. Les autorités fiscales peuvent également avoir accès aux données de tierce partie, par exemple aux données relatives aux transactions des banques et aux transactions par carte de crédit, etc. Les autorités fiscales peuvent également échanger des informations avec d'autres pays.

Les statistiques du commerce international des biens mesurent la valeur et la quantité des biens échangés entre les pays, ventilés par types de biens et par pays partenaires. Ces statistiques sont compilées par une unité statistique spécialisée des bureaux des douanes ou des recettes, parfois par l'INS, sur la base de microdonnées sur les flux transfrontaliers de marchandises. Les statistiques des échanges de biens représentent une source importante pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux.

Les statistiques du commerce international des services mesurent les échanges de services ventilés par catégories de services et par pays partenaires. Les statistiques sont établies à partir de la balance des paiements d'un pays, qui saisissent les transactions effectuées entre les résidents et les non-résidents d'une économie. Une grande variété de données sources peut être utilisée, telles que les enquêtes sur les entreprises, les données administratives, le système de déclaration des transactions internationales, les données provenant d'organisations internationales, les informations obtenues des pays partenaires, les enquêtes sur les ménages, les données de cartes de crédit et de téléphones

portables. Ces statistiques sont souvent compilées par l'INS ou l'unité statistique de la Banque centrale. Les services jouent un rôle grandissant dans les FFI, mais ces statistiques se basent généralement sur un échantillon et sont difficiles à mesurer sur le plan conceptuel.

Les données douanières concernent le registre douanier détaillé des importations et des exportations à destination et en provenance d'un pays. Elles couvrent des variables telles que les partenaires commerciaux, les flux, le prix, la valeur, la quantité, le produit, la date, le mode de transport, et autres. Les bases de données contiennent des transactions individuelles telles que déclarées dans les déclarations douanières et examinées par les autorités douanières. Ces données sont compilées par des unités statistiques au sein des douanes ou d'autres agences similaires. Ces données sont utilisées pour compiler les statistiques des échanges de biens et peuvent être une source essentielle pour le calcul des statistiques sur les FFI, par exemple pour estimer les FFI provenant de la falsification des prix.

Les données sur les transactions financières comprennent les registres des transactions financières nationales et des flux traversant les frontières, les actifs et passifs financiers et les catégories apparentées, les données sur les devises et les taux de change et d'intérêt. Les données sur les transactions bancaires seraient précieuses pour l'analyse des FFI, en particulier de ceux relatifs au blanchiment d'argent au sein des FFI provenant de la criminalité, mais aussi pour identifier les écarts entre les transactions réelles et financières des FFI fiscaux et commerciaux. Dans de nombreux pays, les banques centrales ont accès aux données sur les transactions bancaires aussi bien à des fins analytiques que statistiques. Les centres de renseignement financier (CRF) reçoivent généralement des banques des informations sur les transactions suspectes pour pouvoir les analyser et les suivre. Les statistiques bancaires peuvent également être intéressantes, notamment sur la dette et les produits dérivés, les indicateurs de liquidité, etc.

Les statistiques financières sont compilées par les institutions financières, y compris les CRF, les banques de change et les banques centrales, en utilisant les bases de données ci-dessus et d'autres sources de données. Ces autorités peuvent également avoir accès aux données par opération. Les statistiques agrégées peuvent être comparées à d'autres sources et analysées dans les exercices "miroir" pour éclairer l'estimation des FFI fiscaux et commerciaux.

Les statistiques des prix servent à mesurer les variations des prix des biens et des services du point de vue des consommateurs ou des producteurs, à se concentrer sur les prix à l'importation et à l'exportation ou bien à fournir les prix du marché international. Les statistiques de prix sont basées sur l'utilisation de multiples sources de microdonnées et collectent les prix sur la base des transactions sur les marchés. Les statistiques sur les prix peuvent être une source d'information utile pour identifier les prix de référence (et donc détecter les prix anormaux) afin de déterminer les FFI acheminés par le biais de la falsification des prix. Les INS ont accès à des données très détaillées, tandis que les informations sur les prix accessibles au public peuvent être trop agrégées pour permettre l'estimation des FFI. En outre, l'hétérogénéité des produits peut entraîner des variations importantes des prix et, si elle n'est pas utilisée convenablement, elle risque de ne pas permettre d'identifier les FFI.

Les statistiques structurelles sur les entreprises, compilées par les INS, décrivent la performance des entreprises sur la base des informations financières et relatives au bilan des entreprises par activité économique. Elles comprennent des informations sur le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, la rentabilité, le nombre d'employés et les traitements et salaires, etc. à l'échelle de l'unité. Ces données sont utiles pour déterminer les caractéristiques et identifier les comportements d'évitement fiscal chez

les entreprises, facilitant ainsi la mesure des FFI. La disponibilité des identificateurs d'entreprise peut considérablement améliorer la possibilité d'intégrer ces données avec d'autres sources de données.

Les répertoires statistiques d'entreprises, tenus par les INS, jouent un rôle essentiel dans la production de statistiques sur les entreprises car ils fournissent une base d`échantillonnage pour toutes les statistiques sur les entreprises et des informations essentielles de classification sur les entreprises. Les répertoires d'entreprises comprennent des données importantes pour l'estimation des FFI, telles que des données sur la localisation des unités, le type d'activité économique, les identificateurs d'entreprises, les structures des groupes d'entreprises, la propriété et les filiales, ainsi que des statistiques clés telles que l'emploi et le chiffre d'affaires.

Les statistiques à court terme, compilées par les INS, décrivent les développements les plus récents du secteur des entreprises selon une fréquence trimestrielle ou mensuelle, par activité économique, y compris les observations mensuelles concernant la production, le chiffre d'affaires, les prix, le nombre de personnes employées, les traitements et salaires, etc., tous pertinents pour la mesure des FFI. Certains pays établissent des statistiques sur les entreprises uniquement sur une base annuelle.

Les comptes nationaux visent à proposer un ensemble cohérent d'indicateurs macroéconomiques pour l'analyse de la structure des économies et de leur développement au fil du temps. Ceux-ci peuvent comprendre :

- Comptes nationaux trimestriels : Le PIB et ses principaux composants (valeur ajoutée brute, consommation finale, formation brute de capital fixe, exportations et importations de biens et services, comptes de revenus, etc.) et l'emploi.
- Comptes sectoriels trimestriels : production, génération, utilisation et distribution des revenus, ainsi que l'accumulation financière et non financière. Les données sont divisées en secteurs (ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages, sociétés non financières, sociétés financières, administrations publiques, reste du monde).
- Statistiques de finances publiques : activités économiques des administrations publiques : recettes, dépenses, déficit/excédent, financement, autres flux économiques et bilans.

Les comptes nationaux sont compilés le plus souvent par l'INS ou la Banque centrale, et fournissent le cadre contextuel pour la mesure des FFI.

Les statistiques de la balance des paiements (BDP) résument toutes les transactions économiques d'une économie avec le reste du monde ; elles fournissent des informations harmonisées sur les transactions internationales qui s'inscrivent dans le cadre du compte courant (biens, services, revenus, transferts courants) et du compte financier et de capital, y compris les actifs et les passifs étrangers. Les statistiques de la balance des paiements sont compilées à partir de diverses sources, telles que les statistiques du commerce international de biens et de services, les enquêtes sur les voyageurs internationaux, les enquêtes sur les investissements étrangers directs, les données et enquêtes financières, etc. L'unité statistique de la Banque centrale, ou parfois d'autres agences, compile ces statistiques. Les statistiques de la BDP sont utilisées, par exemple, pour identifier les asymétries qui pourraient être dues aux FFI et comprennent des informations sur les flux financiers liés aux biens et services, aux intérêts, aux redevances. L'analyse des microdonnées sous-jacentes peut servir de base à l'élaboration d'estimations plus précises sur les FFI.

Les statistiques sur le commerce des sociétés affiliées à l'étranger (FATS) sont compilées par certains pays, tels que les pays de l'UE et de l'OCDE, et fournissent des informations qui peuvent servir à évaluer l'impact des entreprises sous contrôle étranger. Les FATS entrants décrivent l'activité des filiales

étrangères qui résident dans le pays déclarant, et mesurent en particulier l'impact du contrôle étranger sur l'emploi, les salaires et la productivité. Les FATS sortants décrivent l'activité des filiales étrangères à l'étranger contrôlées par le pays déclarant, et mesurent en particulier le chiffre d'affaires, l'activité, le nombre de personnes employées et le nombre de filiales étrangères contrôlées par le pays déclarant. Une variété de sources de données est utilisée, provenant de répertoires, d'enquêtes ou de sources administratives. Les FATS sont généralement compilées par l'INS ou l'unité statistique de la Banque centrale. Les FATS sont une source très utile pour estimer les FFI grâce aux informations sur les EMN et leurs filiales, mais elles ne sont pas encore compilées par de nombreux pays.

Certains INS ont confié les travaux relatifs aux données sur les EMN et aux relations avec les répondants à une **unité des grands groupes (LCU)** (voir CEE/ONU, 2020). Les LCU sont une équipe d'experts travaillant sur tous les aspects statistiques des EMN dans les pays où elles jouent un rôle important. Les LCU peuvent se révéler essentielles pour garantir la qualité des statistiques nationales, en particulier l'exactitude des données sur les EMN et la cohérence de leur traitement dans les statistiques. Les LCU peuvent fournir une expertise précieuse sur les EMN et réaliser des cartographies des structures mondiales des EMN et du rôle des unités, ce qui peut être utile pour mesurer les FFI.

Les nouvelles sources de données et le big data pourraient, à l'avenir, jouer un rôle important dans la mesure des FFI. Ces directives visent à trouver le dénominateur commun pour tous les pays, dès lors, les nouvelles sources de données sont, pour l'instant, laissées de côté jusqu'à ce qu'une plus grande expérience soit acquise. Toutefois, les INS et les autres autorités statistiques sont encouragés à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources de données, car les FFI sont difficiles à saisir, et les données détenues par des détenteurs de données privés pourraient permettre de révéler des structures et des caractéristiques significatives des FFI et contribuer à l'établissement d'estimations plus fiables.

Les sources de données commerciales mondiales peuvent être utilisées pour estimer certains types de FFI et pour compléter les données nationales, mais celles-ci comprennent également des bases de données propriétaires (par exemple, la base de données sur le patrimoine extérieur des nations Mark II, la base de données Orbis du Bureau van Dijk, Taxes Explorer du BIDF, les bases de données de Bloomberg ou de Thomson Reuters). La qualité et la compatibilité des statistiques doivent être vérifiées car les données mondiales ne sont généralement pas aussi représentatives des conditions nationales que les données collectées par les autorités statistiques nationales.

Le registre mondial des groupes (GGR) est développé par la Division des statistiques des Nations Unies (DSNU), en s'appuyant sur le contenu et les processus existants du répertoire EuroGroups. Le GGR aiderait grandement à établir une cartographie des structures et des liens entre les entreprises de différents pays et de la manière dont le contrôle est exercé tout au long de la chaîne de valeur mondiale. La DSNU élabore un GGR à partir des informations accessibles au public et étudie les possibilités de créer un mécanisme automatisé pour mettre à jour le GGR directement avec les INS. Dans ce contexte, la CEE-ONU (2020) recommande de mettre en place un répertoire central de données clés sur les EMN destiné aux INS, ce qui serait également utile pour mesurer certains FFI.

La Base de données des statistiques du commerce international des Nations Unies (Comtrade des Nations Unies) est un dépôt de données exhaustif et détaillé sur le commerce international. Elle fournit des statistiques sur le commerce international de biens et de services, ventilées par partenaires (pays), classifications et produits, ainsi que sur les flux commerciaux, avec une fréquence mensuelle et annuelle. Les valeurs et les quantités des flux commerciaux sont disponibles pour des séries

chronologiques plus longues. Les données sont telles que rapportées par les pays, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas estimées par les Nations Unies pour alimenter la base de données. Par conséquent, des données manquantes sont présentes, en particulier pour les mois les plus récents, ce qui limite leur applicabilité au cours de ces périodes. Le Comtrade des Nations Unies constitue une source de données précieuse pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux provenant de la fausse facturation.

La Direction des statistiques commerciales (DOTS) du FMI fournit également des données sur le commerce international. Plus particulièrement, la valeur des exportations et des importations de marchandises est rapportée, ventilée selon les principaux partenaires commerciaux du pays. La DOTS du FMI applique leurs estimations pour compléter les données rapportées lorsque celles-ci ne sont pas disponibles ou ne sont pas actuelles. Les données couvrent principalement les pays membres du FMI, avec des séries annuelles et, le cas échéant, trimestrielles et mensuelles. Les limites des sources de données résident dans l'absence de données détaillées sur le commerce international au niveau des produits. Néanmoins, les sources de données sont utiles pour l'analyse initiale et exploratoire de la fausse facturation commerciale en vue de mesurer les FFI.

L'ensemble de données sur les coûts de transport mondiaux pour le commerce international de la CNUCED, de la Banque mondiale et d'Equitable Maritime Consulting est un nouvel ensemble de données qui fournit les coûts de transport selon le mode de transport basés sur les données Comtrade Plus. Il couvre tous les produits et pays qui communiquent des données sur les échanges bilatéraux au Comtrade. Basé sur la base coût assurance et fret (CAF), franco à bord (FAB) et les données quantitatives, cet ensemble de données indique les coûts de transport connexes (y compris les coûts d'assurance). L'ensemble de données offre de meilleures données sur le rapport CAF/FAB (voir la Partie II, chapitre 3) pour de meilleures estimations de la fausse facturation commerciale.

La base de données de l'**OCDE** sur les **coûts de transport et d'assurance du commerce international de marchandises (ITIC)** combine l'échantillon transnationale des statistiques nationales officielles sur les marges CAF-FAB explicites avec les estimations produites par un modèle économétrique de gravité, et utilise une nouvelle approche visant à mettre en commun les codes produits dans les différentes versions du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). La base de données offre un nouveau regard sur la manière dont la distance, les obstacles naturels, tels que les chaînes de montagnes, et les infrastructures inappropriées façonnent les chaînes de valeur régionales (et mondiales).

Les données des **déclarations pays par pays (CbCR) de l'OCDE** fournissent des informations générales sur les activités des EMN, y compris des données sur les employés des EMN, les revenus des parties apparentées et non apparentées, les bénéfices et les impôts payés. Les données sont ventilées géographiquement par juridiction de résidence fiscale. Les gouvernements nationaux auront accès aux données CbCR granulaires (et non anonymisées) qui peuvent être très utiles pour évaluer certains FFI. Les EMN avec un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 750 millions d'euros sont tenues de déposer leur CbCR un an après la date de clôture de leur exercice financier, selon un modèle de déclaration commun. Comme le seuil est élevé, de nombreux pays n'auront pas d'unités EMN dans leur ensemble de données. Toutefois, les données CbCR assurent une couverture complète des grandes EMN ayant leur siège dans les juridictions où le dépôt de celles-ci est obligatoire, mais moins pour les pays où cette déclaration est volontaire. Dans le premier cas, plus de 70 % du total des bénéfices mondiaux des entreprises au-dessus du seuil du CbCR ont été couverts.

La base de données analytique de l'OCDE sur les multinationales et les sociétés affiliées (ADIMA) est une base de données à quatre composants offrant une vue complète de chacune des 500 EMN et de ses filiales. La base de données comprend (i) un registre physique dressant la liste des EMN et de leurs filiales ; (ii) un registre numérique comprenant une liste des sites web des EMN ; (iii) des indicateurs harmonisés, tels que le nombre de filiales, le nombre de juridictions déclarées dans les rapports annuels, le nombre de juridictions ayant une présence physique, ou l'indice Herfindahl-Hirschman (IHH), fourni au niveau mondial des EMN pour les sièges sociaux et les filiales et par juridiction ; et (iv) des évènements qui peuvent être liés aux restructurations de grandes entreprises et, ainsi, signaler à l'avance d'éventuels changements importants aux estimations du commerce, du PIB et des investissements étrangers directs (IED). La CEE-ONU (2020) recommande de développer une "extension ADIMA pour les statistiques" afin d'inclure les données confidentielles échangées entre les autorités statistiques nationales uniquement.

La base de données de l'OCDE concernant l'activité des entreprises multinationales (AMNE) présente des données détaillées sur les activités des filiales étrangères dans les pays de l'OCDE, (activités intérieures et à l'étranger des EMN). Elle fournit des données sur la production, l'emploi, la valeur ajoutée, la recherche et le développement, la rémunération du travail et les exportations des filiales étrangères dans les pays d'accueil. La base de données contient 17 variables ventilées par pays d'origine (investissements étrangers) ou par localisation (investissements à l'étranger) et par activité économique. L'AMNE est basée sur les données transmises à l'OCDE et à Eurostat dans le cadre d'enquêtes annuelles sur les activités des entreprises sous contrôle étranger et des filiales étrangères à l'étranger contrôlées par des résidents du pays déclarant.

Les statistiques bancaires territoriales de la Banque des règlements internationaux (BRI) fournissent des statistiques détaillées sur la dette et les produits dérivés, les indicateurs de liquidité, etc. selon la localisation de la banque déclarante, la résidence et le secteur de la contrepartie ainsi que la nationalité de la banque déclarante. Les statistiques de la BRI sont élaborées en coopération avec les banques centrales et d'autres autorités nationales afin d'éclairer l'analyse de la stabilité financière, des retombées internationales de la politique monétaire et de la liquidité mondiale. Les limites concernent la couverture, les restrictions en matière de confidentialité et la difficulté de distinguer les particuliers des entités. La BRI a accru les informations qu'elle publie sur les liens entre le bilan des banques et les contreparties non bancaires, ce qui a permis de corriger cette faiblesse (Luna et Hardy, 2019). Ces données constituent une source utile pour estimer les FFI, en particulier les flux liés au patrimoine offshore non déclaré.

Les principales sources de données utilisées pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux sont évidemment une combinaison de diverses sources nationales et internationales, en fonction du type de FFI à mesurer. En revanche, la compilation et l'utilisation d'une telle variété de sources ouvrent un éventail de **considérations statistiques et** ces **défis** doivent être abordés de façon appropriée. Elles sont examinées au chapitre 6 de la Partie III.

II. Méthodes proposées pour mesurer les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux

Le Cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites (CNUCED et ONUDC, 2020) souligne l'importance de disposer d'un cadre commun pour mesurer les FFI de manière cohérente, complète et comparable. ONUDC Le groupe de travail CNUCED/ONUDC sur la mesure statistique des flux financiers illicites a examiné plusieurs méthodes d'estimation des FFI, notamment :

1. Les méthodes de **fausse facturation commerciale** permettent d'estimer les FFI provenant d'activités commerciales et fiscales illégales (catégorie A et flux F2 relatifs à la fausse facturation commerciale), telles que définies dans le Tableau 1. Les modèles examinent les écarts entre les valeurs rapportées et les valeurs réelles des biens (et services) échangés. Le plus souvent, ces modèles sont basés sur des statistiques miroir comparant les importations (exportations) d'un pays aux exportations (importations) de ses partenaires commerciaux en vue d'identifier les asymétries. Exemples : OMD (2018), CEA (2015), Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (UNECLAC) (2016), Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) (2018), Kravchenko (2018), Schuster et Davis (2020), etc. La faiblesse de cette approche réside dans la difficulté à distinguer les FFI des autres raisons des asymétries commerciales. Une autre approche vise à identifier les pratiques anormales en comparant les transactions commerciales de marchandises avec les prix de référence comparatifs des marchandises. Cette approche nécessite des informations détaillées sur les prix et une grande capacité à analyser des ensembles de données volumineux. Des exemples incluent, entre autres, Hanni et Podestá (2019), Nolintha et al. (2020), Carbonnier et Mehrotra (2020), Amaral et Barcarolo (2020).
2. Les **modèles** d'estimation de **l'écart fiscal** ne mesurent pas directement les FFI, mais celui-ci est susceptible d'inclure les FFI, c'est-à-dire de nombreux types de flux financiers liés à l'évasion fiscale et à l'évitement évitement fiscal agressif qui traversent les frontières nationales. Ces méthodes visent à estimer la différence entre les recettes fiscales effectives et potentielles, ces dernières résultant du respect total de la réglementation fiscale d'un pays. En outre, elles sont étroitement liées au concept d'économie parallèle (activités économiques productives dissimulées aux autorités pour des raisons fiscales, réglementaires ou autres) et estiment également la taille de l'économie parallèle, en en déduisant l'assiette fiscale manquante et l'écart fiscal qui en résulte. Pour des exemples d'estimation de l'écart fiscal, voir, par exemple, Frunza (2016), Ristola et Mäki (2018).
3. **Les modèles de compte de capital** peuvent être appliqués pour estimer plusieurs types de flux, notamment le transfert de bénéfices (F3-F5) sous la catégorie B sur l'évitement fiscal agressif (Tableau 1). Ces modèles évaluent les anomalies dans le compte de capital, résultant de la dissimulation des flux financiers. Les deux méthodes les plus courantes sont : le modèle résiduel de la Banque mondiale qui consiste à soustraire du total des fonds entrant dans un pays le total des fonds utilisés par ce pays (Banque mondiale, 1985 ; Kar et al., 2010) et la méthode Hot Money Narrow qui évalue les erreurs et omissions nettes (Kar et Freitas, 2012).
4. **Les modèles de patrimoine offshore** estiment le montant de la perte de recettes fiscales et/ou le montant du patrimoine financier non déclaré des ménages (F1), sous la catégorie A sur les activités commerciales et fiscales illégales (du Tableau 1), détenue à l'étranger, généralement dans des juridictions à faible imposition. Ces méthodes estiment le stock de patrimoine non declaré, alors que dans le cas des FFI, les stocks doivent être transformés en flux. Des études

à ce sujet ont été réalisées par exemple par Henry (2012), Zucman (2013), Alstadsæter et al. (2017).

5. Les méthodes d'**évitement fiscal des entreprises** estiment le transfert de bénéfices (F3-F5) dans la catégorie B sur l'évitement fiscal agressif (Tableau 1). Le lien entre les IED et le transfert de bénéfices par les EMN a été étudié par la CNUCED (2015) et Janský et Palanský (2019) à l'aide de ce que l'on appelle un outil analytique basé sur les IED visant à évaluer l'exposition à des niveaux anormaux d'IED et en estimant les pertes de recettes fiscales qui en résultent. L'analyse empirique du lien entre les IED et les paradis fiscaux a également été étudiée par Haberly et Wójcik (2015). L'OCDE (2020b) utilise le ratio IED/PIB pour identifier les mouvements de bénéfices (destinations), puis analyse les informations reçues pour modéliser les pertes de recettes fiscales. Des modèles examinent de plus près les raisons des différences de revenus ou de bénéfices imposables, en tenant compte des intrants en travail et en capital et en utilisant les paramètres d'observation pour mesurer le montant des bénéfices transférés en réponse aux incitations fiscales (par exemple, les différences de taux d'imposition effectifs) pour transférer les bénéfices. D'autres approches ont comparé l'impôt "réel" et l'impôt "normal" payé par les EMN, l'impôt normal étant estimé en examinant l'impôt payé par les entreprises nationales du même secteur. Les nombreux rapports de recherche comprennent par exemple Crivelli et al. (2015), Cobham et Janský (2018), Clausing (2016), Sallusti (2021), Tørsløv et al. (2020), Wier et Reynolds (2018).
6. Les **modèles fondés sur le risque** évaluent le risque, les indications ou la probabilité de FFI dans un pays ou dans une activité économique, en examinant par exemple l'indice de l'opacité financière (Tax Justice Network (TJN), 2020a) ou un ensemble d'indicateurs (Commission européenne, 2017). Ces modèles fournissent des indications sur les risques pour orienter l'attention et les mesures de politique générale. Ces derniers peuvent couvrir plusieurs types de FFI.
7. Les **méthodes** de **FFI intégrées** combinent plusieurs méthodes en une seule en vue d'améliorer la précision de l'estimation. L'amélioration de la précision se traduit par une augmentation significative des ressources nécessaires à la production des valeurs. L'utilisation, autant que possible, de plusieurs méthodes différentes pour mesurer des FFI identiques ou se chevauchant partiellement, est très utile pour améliorer la qualité des estimations. Kar et Freitas (2012) fournissent un exemple qui allie la méthode de fausse facturation commerciale à des modèles de compte de capital. Grâce à leur caractère intégré, ces méthodes peuvent traiter plusieurs types de FFI.
8. Les applications des techniques d'**intelligence artificielle** destinées à estimer des FFI sont de plus en plus courantes. Les modèles concernés peuvent traiter plusieurs types de FFI. L'apprentissage automatique (ML) a été appliqué dans la pratique principalement pour détecter la fraude, soutenir les activités de lutte contre le blanchiment d'argent grâce à l'analyse des transactions, mais aussi de la fausse facturation commerciale (par exemple, Wohl et Kennedy, 2018 ; Lépissier, 2020). L'application du ML paraît remplacer les systèmes basés sur des règles, cependant, en l'absence de données de formation fiables, le ML supervisé ne semble, à ce jour, être que d'une pertinence limitée pour les FFI. Le ML non supervisé, quant à lui, constitue un outil analytique performant pour appuyer l'analyse des FFI basée sur les traces qu'ils laissent en liaison avec les activités observées. Des efforts doivent encore être faits pour examiner l'application correcte du ML dans le domaine des FFI.

Les méthodes ci-dessus abordent différents types de FFI, comme cela a été souligné, mais les résultats de celles-ci ne sont pas forcément mutuellement exclusifs. Ces directives accordent la priorité aux méthodes statistiques basées sur des microdonnées, utilisant une mesure dite ascendante ou directe

des FFI (voir CNUCED et ONUDC, 2020), ce qui est important pour la qualité des estimations. Les méthodes sélectionnées doivent en outre être compatibles avec les cadres statistiques existants, tels que le SCN ou la BDP. Bien que les méthodes ascendantes soient fortement privilégiées, tous les systèmes statistiques du monde ne disposent pas des données ou des capacités statistiques nécessaires à l'application des méthodes les plus sophistiquées. Dans de tels cas, certaines méthodes descendantes plus simples sont proposées aux fins de tests pilotes.

Plutôt que de proposer une seule méthode pour tous, les directives suggèrent une suite de méthodologies qui peuvent être choisies en tenant compte de l'environnement des données nationales pour mesurer les types les plus importants de FFI. D'un côté, les approches intégrées utilisant plusieurs méthodes peuvent produire les résultats les plus complets mais elles exigent des ressources substantielles. Les méthodes descendantes pourraient sembler être la solution miracle pour établir une mesure globale des FFI et alimenter l'indicateur 16.4.1, mais une telle approche priverait les États membres de l'ONU de la possibilité d'établir des estimations par pays à partir de leurs données statistiques nationales. Des estimations globales approximatives seraient d'une valeur limitée pour orienter la réponse politique en raison de leur manque de précision et de détails.

Ces directives sont destinées aux autorités statistiques nationales qui ont les meilleures conditions pour estimer les FFI à partir de microdonnées détaillées. Les autorités statistiques nationales, y compris les INS, les unités statistiques des autorités douanières et fiscales, etc., disposent de grands ensembles de données et ont accès à des microdonnées détaillées, recueillies pour d'autres statistiques ou à des fins administratives. Les autorités statistiques sont mandatées pour collecter ou acquérir des données auprès d'autres autorités de l'État et d'entreprises privées à des fins statistiques. Celles-ci appliquent des définitions, des concepts et des méthodologies internationalement reconnus, conçus pour améliorer la cohérence et la comparabilité internationale des statistiques entre les pays.

Dans ces directives, le choix des méthodes proposées est basé sur une évaluation de la solidité méthodologique, de la qualité des sources de données et des résultats (voir la Partie IV, chapitre 3, section D). Le but est de s'éloigner des estimations descendantes des FFI pour privilégier les mesures basées sur des microdonnées, conformément aux *principes fondamentaux des statistiques officielles*. Par conséquent, ces directives s'adressent aux autorités statistiques nationales qui disposent de telles données ou y ont accès. L'ensemble des méthodes et des directives pratiques en matière de mesure des FFI sera affiné et actualisé en fonction des résultats des tests pilotes après 2021.

Le choix des méthodes pour les tests pilotes se fonde sur une étude documentaire des méthodologies et les travaux antérieurs de la CNUCED, de l'ONUDC, du Groupe de travail CNUCED/ONUDC et d'autres experts. En 2019, Kathy Nicolau a établi un examen plus large des méthodologies de mesure des FFI pour la CNUCED et la CEA. Les résultats de cet exercice montrent que les modèles d'intelligence artificielle ont donné le meilleur rendement, suivis de certaines méthodes intégrées, des méthodes d'évitement fiscal international et des méthodes de fausse facturation commerciale basées sur les transactions.

Les méthodes proposées sont alignées sur les activités susceptibles de générer des FFI (voir le Tableau 1), et il faudra différentes méthodes pour mesurer les différents types de flux. Pour les trois principaux types de flux fiscaux et commerciaux (voir la Figure 3), un couple de méthodes est proposé pour les tests pilotes :

a) **Fausse facturation commerciale par les entités** (flux F2,Tableau 1)
   No 1 - Méthode du pays partenaire (PCM) +

No 2 - Méthode de filtrage des prix (PFM) +

b) **Évitement fiscal agressif ou transfert de bénéfices par les EMN** (flux F3-F5, Tableau 1)
No 3 - Répartition mondiale des bénéfices des EMN et des impôts sur les sociétés
No 4 - Transfert de bénéfices des EMN vs. non-EMN comparables

c) **Transfert de patrimoine par les particuliers pour éviter les impôts** (flux F1, Tableau 1)
No 5 - Indicateur des flux des actifs offshore non déclarés
No 6 - Flux de patrimoine financier offshore par pays

Dans le cadre des tests pilotes, différents flux liés au transfert de bénéfices sont suggérés à des fins de mesure sous forme d'un seul agrégat. Il peut être utile d'étudier séparément le transfert de bénéfices (flux F3-F5, Tableau 1) si des données sources assez détaillées sont disponibles. Une évaluation du transfert de bénéfices par flux pourrait être menée, par exemple, sous la forme d'une étude en profondeur pour une année (de base) sélectionnée. Des estimations plus détaillées peuvent aider à valider l'estimation globale du transfert des bénéfices. Il est important de noter que, bien que mesurés séparément, les résultats ne sont pas mutuellement exclusifs. D'autres travaux méthodologiques sont entrepris pour identifier et diminuer le risque de double comptage ainsi que pour développer des méthodes de regroupement des mesures en une mesure combinée des FFI destinée à l'indicateur 16.4.1 des ODD.

1. Fausse facturation commerciale par les entités

La fausse facturation commerciale a été identifiée comme l'un des principaux types de flux de FFI dans les recherches empiriques (voir, par exemple, OMD, 2018). Les directives proposent d'appliquer et d'améliorer deux approches bien connues, la méthode du pays partenaire (PCM) et la méthode de filtrage des prix (PFM). Des études ont révélé (par exemple, OMD, 2018) qu'il existe une grande différence dans l'ampleur des montants de sous-facturation et de surfacturation estimés par la PFM et la PCM. De manière quelque peu attendue, la PCM produit des valeurs plus élevées que la PFM, car la première est fortement susceptible de prendre en compte d'autres facteurs lors de la production d'estimations (par exemple, des erreurs statistiques et des différences dans l'enregistrement du commerce bilatéral), alors que la PFM peut rapporter des estimations sur la limite inférieure des FFI en raison de divers facteurs dépendant de la détermination des filtres de prix, mais aussi parce que cette méthode se concentre uniquement sur les erreurs de falsification des prix. L'OMD (2018) cite plusieurs chercheurs qui notent que le recoupement des deux méthodes peut constituer un instrument efficace pour évaluer le risque qu'impliquent les transactions commerciales susceptibles d'inclure des cas de fausse facturation commerciale.

1.1 Méthode du pays partenaire (PCM) +

Concept et hypothèses

La PCM est une méthode descendante qui compare les valeurs d'importation (ou d'exportation) communiquées par un pays avec les valeurs d'exportation (ou d'importation) correspondantes communiquées par son pays partenaire. Le concept de PCM est basé sur un déficit commercial, défini comme un écart entre les valeurs d'une transaction commerciale, déclaré indépendamment par les deux partenaires commerciaux. L'hypothèse principale qui sous-tend la PCM est que les statistiques commerciales des partenaires sont suffisamment précises et comparables pour considérer les différences dans les statistiques miroirs comme de la fausse facturation, et, de ce fait, directement applicables à la mesure des FFI fiscaux et commerciaux en tant que tels. Cette hypothèse est précaire et hautement improbable, ce qui soulève des doutes sérieux quant à la fiabilité de cette méthode.

De nombreux facteurs contribuent à l'asymétrie des échanges. Il convient donc de prendre toutes les mesures nécessaires pour corriger les autres raisons de l'asymétrie avant d'attribuer une partie de celle-ci aux FFI ou à la fausse facturation commerciale. Selon DSNU (2019), trois raisons principales et bien connues expliquent les asymétries du commerce bilatéral de marchandises :

i. L'application de différents critères de désignation des partenaires dans les statistiques d'importation et d'exportation,
ii. L'utilisation des valeurs de type CAF dans les statistiques d'importation et des valeurs de type FAB dans les statistiques d'exportation,
iii. L'application de différents systèmes de commerce (système de commerce général vs. spécial).

Les exportations déclarées par un pays peuvent ne pas coïncider avec les importations déclarées par son pays partenaire, également en raison de (voir DSNU, 2019) :

- différences dans les délais d'expédition sur différentes périodes comptables (trimestres ou années) ;
- marchandises qui entrent dans les entrepôts douaniers pour plusieurs mois ;
- marchandises traversant des pays tiers ;
- manque d'information ou erreurs de spécification des réexportations et réimportations ;
- déclaration incorrecte de la classification des produits à la frontière douanière (à l'entrée ou à la sortie) ;
- différences de portée et de couverture, par exemple, seuils de valeur marchande et commerciale ;
- différences et erreurs de mesure statistiques ;
- variations dans les méthodes de compilation des données, et confidentialité, entre autres.

Surmonter les limitations

Même les inconvénients majeurs de la PCM ne la rendent pas redondante. Selon l'OMD (2018), toute mise en œuvre de l'approche PCM exige l'élaboration d'hypothèses supplémentaires et le choix de techniques inférentielles. La plupart des applications de la PCM utilisent des données mondialement accessibles sur les flux du commerce bilatéral provenant des bases de données DOTS du FMI ou de Comtrade des Nations Unies (telles que OMD, 2018 et GFI, 2019). Les autorités statistiques nationales, en particulier les douanes, disposent de données plus détaillées. Nous proposons d'utiliser la méthode PCM mais en la complétant par des données nationales et des échanges bilatéraux de données afin d'améliorer la qualité des estimations. La méthodologie PCM (et donc PCM +) peut être améliorée grâce aux mesures suivantes :

1. ***Comparer les données nationales avec celles des partenaires commerciaux***, car cela peut sensiblement améliorer la précision des estimations de la PCM. Effectuer des exercices miroirs en vue d'échanger et de comparer des données statistiques du commerce en se concentrant sur les principaux pays partenaires commerciaux présentant les flux commerciaux les plus importants et les asymétries observées les plus considérables (voir l'Étude de cas 1).
2. ***Utiliser des données nationales granulaires****, y compris les niveaux les plus détaillés de la classification des produits selon le pays partenaire, et des microdonnées disponibles,* en vue de réduire l'incertitude quant à la source des asymétries commerciales bilatérales. Appliquer la PCM sur les données nationales détenues par les autorités statistiques, en particulier par les douanes, pour améliorer la précision des estimations de celle-ci. Focaliser les corrections sur

les flux commerciaux ou les produits présentant les asymétries les plus significatives et les types de FFI les plus importants.

3. ***Régler les différences entre CAF et FAB.*** Les exportations sont généralement déclarées en tant que FAB et les importations en tant que CAF. DSNU (2019) encourage les pays à compiler les valeurs FAB des marchandises importées pour les utiliser en tant qu'informations supplémentaires. Lorsque ces dernières sont absentes, les ratios CAF/FAB sont nécessaires pour corriger l'asymétrie causée par les différences d'évaluation. Il est préférable d'appliquer des ratios nationaux et régionaux spécifiques plutôt que des ratios communs à tous les pays[25]. Dans certains cas, des ratios CAF/FAB spécifiques aux marchandises sont nécessaires[26]. Les métaux précieux sont un bon exemple où les coûts de transport et d'assurance représentent une part plus faible de la valeur des marchandises (voir l'Étude de cas 2).
4. ***Analyser*** les ***asymétries bilatérales restantes***, après avoir pris en compte les différences entre CAF et FAB. DSNU (2019) fournit un guide étape par étape et un modèle tabulaire pour appuyer l'analyse des asymétries bilatérales, et cela s'applique aux directives sur l'application de la PCM présentées plus loin.
5. ***Appliquer la procédure de pondération de la fiabilité***. Au cas où les lacunes dans les statistiques miroir du commerce sont importantes, des doutes peuvent surgir quant à savoir si elles sont dues à une fausse facturation ou à d'autres facteurs. Une procédure de pondération visant à résoudre ce problème (OMD, 2018) attribue une pondération plus élevée au déficit commercial, plus les rapports sur les volumes appariés associés sont proches les uns des autres, et plus ce déficit est faible.
6. ***Valider les résultats avec des méthodes qualitatives.*** Mehrotra et. al. (2020) suggèrent de compléter les démarches ci-dessus par des recherches qualitatives, des entrevues et des consultations avec des experts en douane et en commerce en vue de renforcer la fiabilité des résultats de la PCM.

Étude de cas 1. Comparaison des statistiques du commerce bilatéral entre les autorités nationales

En 2016, le Canada et la Chine ont décidé de mener une étude conjointe sur les différences ou les asymétries entre leurs statistiques sur le commerce. L'objectif était d'expliquer et de quantifier les différences dans les données statistiques et d'effectuer une analyse approfondie des origines de ces différences. L'exercice a été réalisé par le Ministère chinois du Commerce et l'Administration générale des douanes, ainsi que par Global Affairs Canada et Statistique Canada. Pendant plus de deux ans, les autorités ont échangé et comparé les données du commerce bilatéral de biens et de services pour les années de référence 2014 à 2016.

Le commerce indirect peut donner lieu à une augmentation de la valeur des marchandises, et bien que la part du commerce indirect dans le commerce en direction de l'est ait reculé ces dernières années, elle représentait encore plus de 90 % de l'asymétrie totale des marchandises. Les expéditions via Hong Kong et les États-Unis ont eu le plus d'impact sur ces différences. Les asymétries résultent également des différences dans les méthodes statistiques et les définitions conceptuelles utilisées lors du traitement des données, telles que les délais d'expédition et les réexportations de la Chine, entre autres. Dans le cas de marchandises expédiées directement de la Chine au Canada, il semble possible que le même envoi de marchandises ait une valeur d'exportation déclarée en Chine inférieure à la valeur d'importation déclarée au Canada. Dans le commerce Est-Ouest, on manque de données sur les transbordements, les délais d'expédition et d'autres sources d'asymétrie.

[25] GFI (2019) utilise un ratio fixe de 6 %, en baisse par rapport à celui de 10 % utilisé dans les études précédentes. L'étude de l'OMD (2018) sur les données d'importation de 2016 réalisée pour les États-Unis a révélé que le CAF moyen était de 2,2 % avec l'Europe, de 4,81 % avec l'Amérique du Sud et de 2,8 % avec tous les autres pays partenaires. La Commission du commerce international des États-Unis (2013) applique différents ratios CAF/FAB pour le transport vers l'est et vers l'ouest entre la Chine et Hong Kong, et les États-Unis.

[26] Carbonnier et Mehrotra (2020) appliquent un ratio de 2 % pour le commerce de l'or. Gaulier et al. (2008) donnent un aperçu des différences de ratios CAF/FAB entre les secteurs d'activité, en faisant remarquer que les coûts de transport sont plus élevés pour les mines et les carrières que pour l'industrie et que les produits frais et les autres produits de base (agriculture, pêche) semblent avoir des coûts de transport supérieurs de 2 points de pourcentage à ceux de l'industrie.

La comparaison des statistiques de la Chine et du Canada sur le commerce bilatéral des services a révélé que la plupart des asymétries se situaient au niveau des services de voyages et de transport, tandis que les divergences pour tous les autres services demeuraient relativement faibles et comparables. Le tableau qui suit contient un sommaire utile des problèmes qui peuvent causer l'asymétrie des statistiques sur le commerce.

Comparaison des concepts et des définitions statistiques propres aux statistiques sur le commerce de marchandises de la Chine et du Canada

Problème	Chine	Canada
Structure commerciale	Ensemble de la structure commerciale	Ensemble de la structure commerciale
Méthodes d'évaluation	Exportations : FAB Importations : CAF	Exportations : FAB Importations : CAF
Pays partenaires	La Chine applique le principe du pays d'origine et du pays de destination pour déterminer ses partenaires commerciaux. Les douanes chinoises enregistrent aussi les pays d'où provient l'expédition et où elle aboutit. Exportations : Pays de destination finale / Pays où la livraison aboutit Importations : Pays d'origine / Pays d'où provient la livraison	Le Canada applique aussi le principe du pays d'origine et du pays de destination pour déterminer ses partenaires commerciaux. Exportations : Pays de destination finale Importations : Pays d'origine / Pays d'exportation
Fréquence de publication des données	La Chine publie ses données provisoires sur le commerce du mois précédent le 8e ou le 13e jour du mois et diffuse ses données officielles le 23e jour du mois.	Pour chaque mois de référence, le Canada publie les données officielles sur le commerce environ 35 jours après la fin du mois civil.
Fréquence des ajustements ou de la révision des données	La Chine ajuste les données du mois précédent pour l'année courante et publie les résultats ajustés le 23e jour de chaque mois. Les révisions finales des données de l'année précédente sont publiées chaque année en octobre.	Les données de l'année courante sont révisées tous les mois. Les données de l'année précédente sont révisées en janvier et en février et ensuite chaque trimestre. Les données des deux années précédentes sont révisées annuellement en février.
Code de produit et description	Les biens sont classés selon le Système harmonisé (SH). Les 6 premiers chiffres des codes SH correspondent au Système harmonisé et les codes des 7e et 8e chiffres sont ajoutés en fonction des besoins des tarifs, des statistiques et de la gestion commerciale de la Chine.	Les biens sont classés selon le Système harmonisé (SH). Les 6 premiers chiffres des codes SH correspondent au Système harmonisé et les 7e et 8e chiffres des exportations et importations et les 9e et 10e chiffres des importations sont ajoutés aux fins de tarifs et de statistiques.
Classifications spéciales	La Chine classe les biens spéciaux échangés, les marchandises simples de dédouanement de faible valeur et les biens non classés dans le chapitre 98.	Le Canada classe le commerce spécial, comme le commerce confidentiel et les livraisons de faible valeur, dans les chapitres 98 et 99.
Statistiques sur les réexportations	Les données sur les réexportations ne sont pas incluses dans les statistiques douanières de la Chine.	Les réexportations sont incluses dans le total des exportations et elles sont déclarées séparément des exportations nationales.
Zones économiques spéciales	En raison des politiques commerciales préférentielles et de la nécessité de superviser les douanes, la Chine a de nombreux secteurs réglementaires spéciaux, notamment les zones économiques spéciales, les zones de développement économique et technologique, les zones de développement de haute technologie, les zones sous douane, les entrepôts de stockage des douanes (y compris les entrepôts de supervision au départ), les zones de traitement des exportations, les zones de logistique sous douane, les zones portuaires sous douane, les centres de logistique sous douane (type A, type B), etc. Lorsque les biens dans ces zones spéciales sont échangés avec des pays étrangers, les transactions sont également incluses dans les statistiques douanières.	Les biens entreposés dans les entrepôts de stockage des douanes sont inclus dans les statistiques douanières.

Coûts de fret et d'assurance	Les suppléments de fret et les primes d'assurance pour les biens importés sont calculés en fonction des frais réellement payés.	Les suppléments de fret et les primes d'assurance pour les biens importés sont calculés en fonction des frais réellement payés.

Source : Statistique Canada (2018)

Données sources

La PCM requiert des statistiques sur le commerce bilatéral entre le pays déclarant et ses partenaires commerciaux, idéalement ventilées par partenaire et non regroupées sous la catégorie 'le reste-du-monde'. Les sources de données comprennent les données sur le commerce collectées au niveau national par les douanes ou toute autre autorité nationale compétente. Les données se situent de préférence au niveau le plus granulaire de la classification des produits (au moins au niveau SH à 6 chiffres, avec des données sur le prix, la quantité, la valeur totale, l'évaluation CAF ou FAB, le partenaire commercial, le pays d'origine ou de destination et le type de flux, par exemple, importation/exportation ou réimportation/réexportation). Des sources de données internationales telles que Comtrade des Nations Unies ou DOTS du FMI peuvent être utilisées en complément. La base de données sur les coûts de transport mondiaux pour le commerce international de la CNUCED peut être utile pour résoudre les divergences d'évaluation CAF-FAB tandis que la base de données ITIC de l'OCDE est une source de marges CAF-FAB (voir également l'Étude de cas 2).

Calcul

Une fois les données sources collectées et préparées, la PCM est mise en œuvre au cours des phases suivantes :

L'analyse commence par un examen des asymétries bilatérales, tel que décrit dans DSNU (2019) - voir la Figure 14. Il sera utile d'évaluer d'abord les asymétries déjà publiées en commençant par les exportations et les importations totales, puis en passant aux groupes de marchandises sélectionnés et en jetant un coup d'œil aux principaux partenaires commerciaux. Comme solution de rechange, observez les divergences aux chapitres du SH, et explorez davantage lorsque des divergences significatives sont détectées. En observant les asymétries bilatérales, il faut également prendre en compte la différence des éditions du SH.

Figure 14. Organigramme pour analyser et réduire les asymétries bilatérales

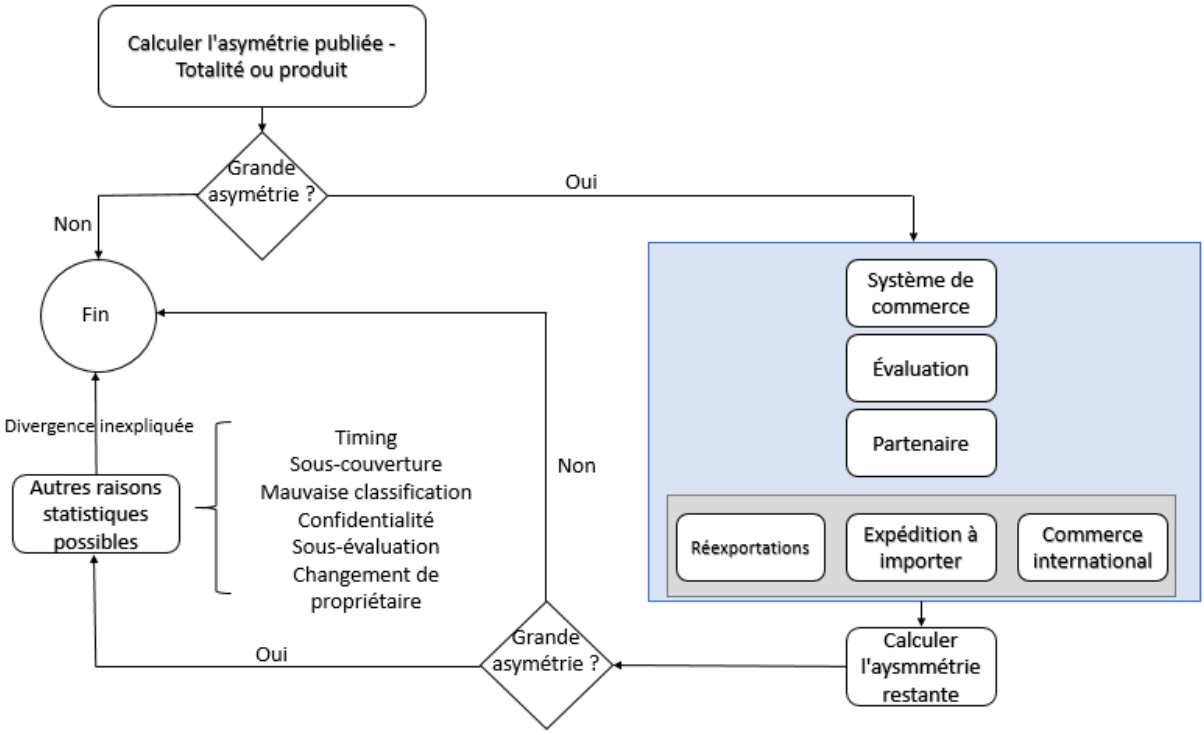

Source : DSNU (2019)

1. Ajustement des différences entre les systèmes de commerce international

La première étape consiste à examiner les sources de différences relatives aux asymétries considérables. Premièrement, vérifiez les différences entre les **systèmes de commerce** utilisés dans les pays déclarants et ceux dans les pays partenaires en vous appuyant sur les informations fournies par Comtrade des Nations Unies[27] et ajustez-les. La différence des systèmes de commerce peut conduire à des asymétries commerciales non imputables aux FFI. L'Encadré 4 illustre comment traiter les différences causées par les différents systèmes de commerce.

Encadré 4. Systèmes de commerce général et spécial

L'analyse des systèmes de commerce requiert tout d'abord la définition du territoire statistique d'un pays, qui est : " *le territoire pour lequel les données sur le commerce sont recueillies* " (DSNU, 2011). Il existe plusieurs éléments territoriaux du territoire statistique :

a) Les Îles ;
b) Les eaux territoriales ;
c) Le plateau continental ;
d) Les installations offshore et de l'espace extra-atmosphérique et les appareils ;
e) Les zones franches commerciales ;
f) les zones franches industrielles ;
g) Les entrepôts de douane ;
h) Les locaux pour perfectionnement actif ;
i) Les enclaves territoriales du pays déclarant dans d'autres pays ; et
j) Les exclaves territoriales, c'est-à-dire des enclaves d'autres pays dans le pays déclarant.

Certains pays utilisent le **système de commerce général** (où le territoire statistique coïncide avec le territoire économique), d'autres utilisent le **système de commerce spécial** où le territoire statistique ne comprend qu'une portion particulière du territoire économique, et de ce fait tous les flux ne sont pas pris en compte.

[27] Voir https://comtrade.un.org/survey/Reports/byQuestion, section 15: " Système de commerce ".

Système de commerce général - éléments territoriaux et importations et exportations potentielles

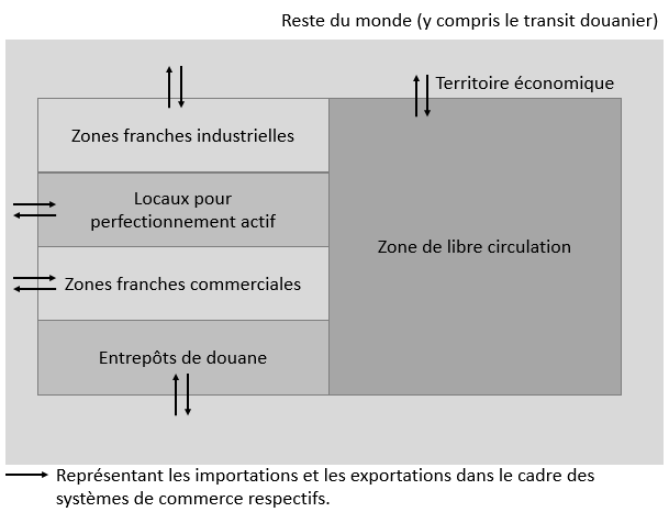

Source : DSNU (2011)

Système de commerce spécial - éléments territoriaux et importations et exportations potentielles

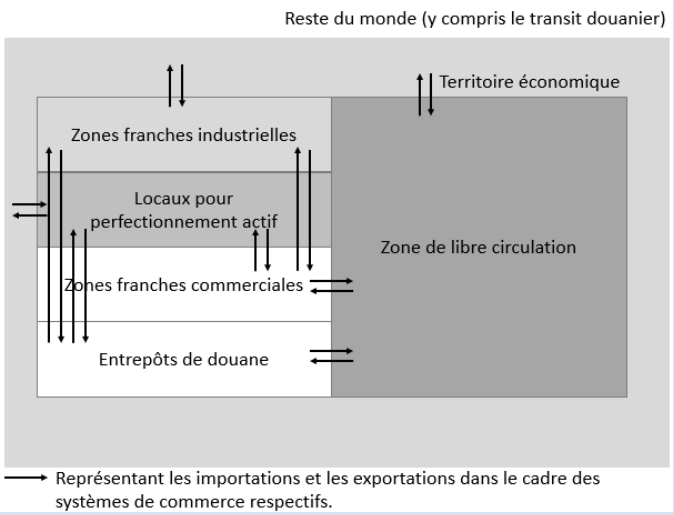

Source : DSNU (2011)

Lorsque le système de commerce spécial est utilisé, le manque de couverture peut avoir une incidence négative sur l'utilité des données sur le commerce et en particulier sur l'application de la PCM. Il est nécessaire de procéder à un ajustement des différences entre les systèmes de commerce appliqués par les partenaires commerciaux. Ces différences sont traitées par une comparaison bilatérale détaillée et par l'utilisation de ventilations, par exemple pour les chiffres ci-dessus, en vue d'éliminer les éléments du territoire économique non présents chez les deux partenaires commerciaux et de garantir ainsi une comparaison entre semblables. DSNU (2011) encourage les pays qui utilisent le système de commerce spécial à élaborer des plans pour introduire le système de commerce général. Comme cela peut demander beaucoup de ressources, il est également recommandé à ces pays d'estimer les statistiques suivantes (sauf s'il s'agit d'un commerce insignifiant) :

a) Lorsque la définition stricte est utilisée, les statistiques des biens importés et exportés à partir des entrepôts de douane, des locaux pour perfectionnement actif, des zones franches industrielles ou des zones franches commerciales ;

b) Lorsque la définition assouplie est utilisée, les statistiques des biens importés et exportés à partir des entrepôts de douane ou des zones franches commerciales.

2. Évaluation - conversion des données sur les importations en FAB

La deuxième étape consiste à examiner la différence dans l'évaluation des importations et des exportations. Il conviendrait de vérifier quelle évaluation est utilisée par les pays partenaires commerciaux présentant un intérêt. Et lorsque les importations utilisent l'évaluation CAF, elles doivent

être ajustées à la valeur FAB pour correspondre aux exportations. Sinon, cette divergence peut conduire à des asymétries commerciales non imputables aux FFI.

Premièrement, les données annuelles sur les importations doivent être converties en valeur FAB, si ce n'est déjà le cas[28]. Il existe plusieurs façons d'estimer les valeurs FAB à partir des valeurs CAF, outre l'utilisation de ratios fixes. DSNU (2019) énumère quelques options, telles que : l'extraction de données des statistiques du commerce international de marchandises (SCIM) ; la collecte de données sur les suppléments de fret et les primes d'assurance auprès des importateurs ; l'analyse des flux commerciaux, des frets et des taux d'assurance. Le lecteur est invité à consulter le Manuel des compilateurs des SCIM, chapitre 14 sur l'évaluation (DSNU, 2013) ou le supplément du Manuel des compilateurs (DSNU, 2008). Si les valeurs FAB à l'importation ne peuvent être obtenues directement, l'approche du ratio CAF/FAB est appliquée :

$$IM_{FAB,c,r,p,t} = \frac{IM_{CAF,c,r,p,t}}{CFr_{c,r,p,t}} \qquad \textit{Équation (1)}$$

où :

IM	… la valeur à l'importation
CFr	… le ratio CAF/FAB
FAB	… l'évaluation FAB
CAF	… l'évaluation CAF
c	… la marchandise
r	… le (pays) déclarant
p	… le (pays) partenaire
t	… l'année

Durant cette phase, les **ratios CAF/FAB** sont construits à des niveaux aussi détaillés que possible en termes de produits, de pays (ou régions) déclarants et partenaires, ainsi que d'années. L'étude des données existantes sur les flux commerciaux, les suppléments de fret et les primes d'assurance, la distance entre les partenaires commerciaux et d'autres données similaires fournissent les bases du calcul des ratios. Le ratio de base peut être calculé comme suit :

$$CFr_{c,r,p,t} = \frac{IM_{CAF,c,r,p,t}}{EX_{FAB,c,r,p,t}} = \frac{p_{CAF,c,r,p,t} * q_{IM,c,r,p,t}}{p_{FAB,c,r,p,t} * q_{EX,c,r,p,t}} \qquad \textit{Équation (2)}$$

où :

IM	*… la valeur à l'importation*
EX	… la valeur à l'exportation
p_{CAF}	… le prix CAF déclaré par l'importateur
p_{FAB}	… le prix FAB déclaré par l'exportateur
q_{IM}	… la quantité déclarée par l'importateur
q_{EX}	… la quantité déclarée par l'exportateur.

[28] Le Comtrade des Nations Unies fournit des informations sur la disponibilité des données. Voir https://comtrade.un.org/survey/Reports/byQuestion, section 12 : " Évaluation ".

On trouvera d'autres considérations sur les données et la méthodologie d'estimation des ratios CAF/FAB dans, par exemple, Gauiler et al. (2008) ou Hummels et Lugovskyy (2003), ainsi que l'Étude de cas 2 présentant l'estimation de la valeur CAF pour la recherche sur les marchandises (Schuster et Davis, 2020).

Étude de cas 2. Coût, assurance, fret en fonction de la marchandise

Schuster et Davis (2020) utilisent la méthode miroir du déficit commercial pour estimer les FFI en Afrique. Ils notent que la détection des FFI par la méthode miroir du déficit commercial a évolué, depuis l'utilisation des flux commerciaux totaux à examiner les flux commerciaux propres à chaque marchandise. Cela a donné lieu à la nécessité d'une meilleure approximation de la valeur CAF en raison de l'hétérogénéité entre les groupes de marchandises.

Les auteurs se servent de la base de données ITIC de l'OCDE pour apparier les observations sur le commerce extra-africain (56 354 sur 88 285) et les observations sur le commerce intra-africain (37 855 sur 48 513) pour 17 groupes de marchandises sélectionnés et 41 pays africains de 2000 à 2018. Le coût moyen se situe à 6,4 % de la valeur à l'exportation pour le commerce extra-africain et à 7 % pour le commerce intra-africain. La moyenne cache de grandes hétérogénéités propres à chaque marchandise en ce qui concerne le commerce extra-continental, par exemple :

a) Pour les matières premières de grande valeur (or, platine et diamants), la valeur CAF est d'environ 2,5 % de la valeur des exportations ;

b) Le cuivre, l'aluminium et le pétrole sont proches des 6 % de la valeur CAF, comme recommandé également par le FMI ;

c) Le manganèse et le fer sont plus proches de 10 %, le montant de l'ajustement largement utilisé dans la littérature ;

d) Les écarts types sont très importants.

La conclusion est qu'une application plus approfondie de la PCM consistant à analyser les transactions liées aux marchandises requiert des estimations plus précises de la valeur CAF. Ajouter 10 % à la valeur à l'exportation pour tenir compte de l'écart d'évaluation peut être un bon proxy dans le cas de l'utilisation des exportations totales, mais cela cache une hétérogénéité importante entre les groupes de marchandises.

3. Désignation des pays partenaires

Les marchandises sont expédiées soit directement d'un pays à l'autre, soit par l'intermédiaire de pays tiers. Des asymétries peuvent apparaître si le pays d'exportation ne connaît pas le pays de destination finale au moment de l'exportation. De même, le pays importateur peut ne pas être en mesure d'identifier le pays d'origine. Ceci peut conduire à des asymétries commerciales non imputables aux FFI et il convient de les corriger.

Selon DSNU (2019), on peut distinguer deux catégories de pays partenaires pour les importations : le **pays d'origine** et le **pays de provenance** (également appelé pays d'exportation). En ce qui concerne les exportations, le **pays de destination finale (connue)** est aussi important que l'identification des **flux de réexportation**. L'identification du pays de provenance est essentielle pour observer les asymétries commerciales.

Trois facteurs importants à prendre en compte lors de la désignation du pays partenaire sont : les **lots destinés à l'importation**, à la **réexportation** et au **négoce international**. Dans le négoce international, une entité nationale achète des biens à l'étranger qu'elle vend ensuite à un autre pays sans que ceux-ci n'entrent dans l'économie de celle-ci. Il est recommandé d'exclure les biens faisant l'objet d'un négoce international des statistiques commerciales (DSNU, 2013), mais les pays risquent de mesurer différemment les flux qui y sont liés, conduisant ainsi à une asymétrie.

Au lieu d'expédier directement les marchandises vers le pays de destination, celles-ci peuvent être réexportées ou expédiées via un pays de provenance[29]. Il arrive souvent que ce dernier soit enregistré par erreur en tant que destination ou origine du flux, ce qui entraîne une asymétrie commerciale. La désignation du pays partenaire doit être réalisée pour chaque pays partenaire commercial, et les flux qui y sont liés doivent être étudiés avec soin afin de s'assurer que ceux-ci sont correctement désignés (voir l'Étude de cas 3).

Étude de cas 3. Pays de provenance dans le cadre du commerce des téléphones portables entre le Canada et la Chine

DSNU (2019) souligne l'importance d'une désignation exacte du pays partenaire. Ceci se rapporte au commerce des téléphones portables entre le Canada et la Chine de deux façons :

- Il est possible d'exporter les téléphones directement de la Chine vers le Canada. En l'occurrence, la Chine les déclare en tant qu'exportations vers le Canada et le Canada en tant qu'importations de la Chine.
- Les téléphones peuvent également arriver au Canada via les États-Unis. Le commerce concerné peut être déclaré comme suit : en Chine, en tant qu'exportation vers les États-Unis ; aux États-Unis : une importation de la Chine et une exportation vers le Canada. Et au Canada, en tant qu'importation des États-Unis. Néanmoins, un tel enregistrement entraîne des imprécisions et il conviendrait de le déclarer comme une importation de la Chine vers le Canada, les États-Unis étant le pays de provenance.

Le meilleur exemple en est le commerce bilatéral de téléphones mobiles, qui révèle les valeurs déclarées et ajustées des importations canadiennes et des exportations chinoises.

Commerce bilatéral entrant de téléphones portables

Commerce d'entrée	Importations can.	Exportations chin.
Données officielles	3329	1362
Asymétrie publiée		1967
Ajustements : *Importations can. de marchandises chin. de pays d'exportation (envoi) autres que la Chine	1280	
Données officielles ajustées	2049	1362
Asymétrie restante		687

Source : DSNU (2019)

4. Examiner l'asymétrie subsistante

Les asymétries commerciales peuvent s'expliquer par des décalages dans les délais d'expédition ou par des cycles commerciaux saisonniers, notamment des échanges importants en fin d'année. Les marchandises sont généralement enregistrées au moment de l'entrée ou de la sortie du territoire économique d'un pays (DSNU, 2013). Cela peut conduire à ce que certains flux, ou leurs parties, soient affectés à des années (ou des mois) différentes selon chaque partenaire commercial. Ces différences sont souvent dues à des raisons propres à chaque pays et elles doivent être traitées au cas par cas. Comme le souligne DSNU (2019), la méthode d'estimation des décalages (temporel) dépend du mode de transport dominant et peut être obtenue à partir des documents de transport (par exemple, le connaissement pour le transport maritime) ou auprès des opérateurs de transport. Les ajustements nécessaires sont compensés, c'est-à-dire consolidés du point de vue des importations ou des

[29] Un pays de provenance est le pays à partir duquel les marchandises sont expédiées vers le pays importateur (ou vers lequel elles sont expédiées depuis le pays exportateur), sans qu'aucune transaction commerciale ou autre opération n'ait lieu (DSNU, 2013).

exportations du déclarant, et finalement soustraits en vue d'obtenir la valeur ajustée des importations ou des exportations.

D'autres sources de disparités existent également, comme celles énumérées au début de ce chapitre, par exemple les questions de couverture, les erreurs de classification, la sous-évaluation, les difficultés relatives à l'enregistrement des échanges en raison du changement de propriétaire ainsi que les erreurs de mesure. La correction de ces asymétries nécessite une collaboration étroite entre les autorités nationales, telles que les INS et les douanes, au sein des pays et entre pays (Étude de cas 4).

Étude de cas 4. Études multilatérales sur les asymétries commerciales bilatérales

Les études bilatérales ou multilatérales portant sur les asymétries dans les statistiques commerciales sont très utiles avant de procéder à l'analyse des FFI fondée sur l'asymétrie commerciale. Des exemples partout dans le monde ont conduit à des corrections considérables apportées aux statistiques commerciales, améliorant ainsi l'analyse des asymétries subsistantes (par exemple, Étude de cas 1).

Un programme appelé MEDSTAT II visait à harmoniser les méthodes statistiques entre l'UE et ses pays partenaires méditerranéens, conformément aux normes statistiques internationales, dans le but d'améliorer la comparabilité des données sur le commerce entre ces pays. Le programme comprenait huit études miroir bilatérales reposant sur des données de 2006 à 2009. L'une de ces études a été réalisée en collaboration avec l'Agence centrale pour la mobilisation et les statistiques publiques (CAPMAS) de la République arabe d'Égypte, révélant une sous-couverture considérable du commerce, dès lors que l'agence statistique ne reçoit pas toutes les déclarations douanières. De plus, la définition stricte du "système de commerce spécial" était appliquée et la nomenclature de produits était basée sur la version 1992 de la classification SH. Les zones franches et les silos égyptiens étaient considérés comme des zones distinctes et les importations effectuées depuis ces zones vers la zone de libre circulation étaient enregistrées sans distinction de produit (Commission européenne, 2009).

Une analyse approfondie des asymétries entre l'UE et les pays partenaires méditerranéens a aidé à résoudre de nombreuses asymétries commerciales en termes de pays et de flux. Cette étude a révélé que l'Égypte présentait des asymétries importantes dans ses échanges avec l'UE dans les deux directions.

Aperçu des asymétries entre l'UE et les pays partenaires méditerranéens (PPM)

	Écart Miroir							
	Sud-Nord				Nord-Sud			
	Exportations PPMs vers UE-25 (1000 Euro)	Importations UE-25 des PPMs (1000 Euro)	Écart Miroir Sud-Nord		Exportations UE-25 vers PPMs (1000 Euro)	Importations PPMs de l'UE-25 (1000 Euro)	Écart Miroir Nord-Sud	
			Valeur (1000 Euro)	%			Valeur (1000 Euro)	%
JORDANIE	124’115	375’076	250’961	202,2	2’315'469	2'028’265	-287’204	-12,4
ÉGYPTE	2'217’471	4'191’972	1'974’500	89,0	7'398’116	3'059’961	-4'338’154	-58,6
ALGÉRIE	13'932’458	15'251’581	1'319’122	9,5	9'451’495	8'062’116	-1'389’379	-14,7
SYRIE	3'493’711	3'455’586	-38’125	-1,1	2'902’799	1'698’860	-1'203’938	-41,5
MAROC	7'349’554	7'159’447	-190’106	-2,6	10'387’890	9'882’012	-505’877	-4,9
LIBAN	146’651	240’367	93’715	63,9	3'224’947	3'022’096	-202’850	-6,3
ISRAËL	11'671’813	11'351’149	-320’664	-2,8	14'286’886	13'645’370	-641’516	-4,5
TUNISIE	8'782’949	8'975’115	192’165	2,2	9'503’610	9'052’109	-451’500	-4,8

Note: Écart Miroir en valeur = Importations - Exportations ; Écart Miroir en % = (Importations-Exportations)/Exportations

Source : Commission européenne (2009).

Les principales raisons des divergences dans les statistiques commerciales identifiées par l'étude sont les suivantes :

a. Confidentialité concernant le pays partenaire dans certains pays de l'UE (particulièrement pour le SH27) ;
b. Réparations des avions (SH88, SH84 et SH90) ;
c. Différences entre les systèmes de commerce (impact sur le traitement) ;
d. Difficultés pour mesurer le commerce impliquant des zones franches ;
e. Non-utilisation des registres pour mesurer le commerce des navires et des aéronefs (SH88 et SH89) ;
f. Difficultés pour mesurer le commerce des diamants (SH71) ;
g. Enregistrement du pays d'origine pour les voitures d'occasion selon les recommandations internationales ; et
h. Sous-déclarations éventuelles de valeur.

Enfin, toutes les corrections identifiées doivent être mises en œuvre en laissant la partie restante des asymétries commerciales inchangée. Le modèle de l'UNSD (2019a) s'avère utile pour aborder ces questions afin de parvenir à une valeur de l'asymétrie restante. Une procédure d'adaptation des importations d'un pays déclarant et des exportations d'un pays partenaire est présentée dans le Tableau 3.

Tableau 3. Ajustement des importations du pays déclarant et des exportations du pays partenaire pour calculer l'asymétrie restante.

		IMPORTATIONS DU PAYS DÉCLARANT	EXPORTATIONS DU PAYS PARTENAIRE
DONNÉES INITIALES	Données officielles	$\mathrm{IM}_{\mathrm{CAF,c,r,p,t}}$	$\mathrm{EX}_{\mathrm{FAB,c,r,p,t}}$
AJUSTEMENT	CAF-FAB	$\mathrm{A}_{\mathrm{CAF-FAB,c,r,p,t}}$	
	DONNÉES AJUSTÉES*	$\mathrm{IM}_{\mathrm{FAB,c,r,p,t}}$	
AJUSTEMENT	Système de commerce	$\mathrm{A}_{\mathrm{TS,c,r,p,t}}$	
	Commerce indirect	$\mathrm{A}_{\mathrm{IT,c,r,p,t}}$	
	Réexportations		$\mathrm{B}_{\mathrm{Re-Ex,c,r,p,t}}$
	Négoce international	$\mathrm{A}_{\mathrm{M,c,r,p,t}}$	$\mathrm{B}_{\mathrm{M,c,r,p,t}}$
	Timing (décalage temporel)	$\mathrm{A}_{\mathrm{T,c,r,p,t}}$	
DONNÉES AJUSTÉES		$\mathrm{IM}^{\mathrm{Adj}}_{\mathrm{FAB,c,r,p,t}} = \mathrm{IM}_{\mathrm{FAB,c,r,p,t}} - \mathrm{A}_{\mathrm{TS,c,r,p,t}} - \mathrm{A}_{\mathrm{IT,c,r,p,t}} - \mathrm{A}_{\mathrm{M,c,r,p,t}} - \mathrm{A}_{\mathrm{T,c,r,p,t}}$	$\mathrm{EX}^{\mathrm{Adj}}_{\mathrm{FAB,c,r,p,t}} = \mathrm{EX}_{\mathrm{FAB,c,r,p,t}} - \mathrm{B}_{\mathrm{Re-Ex,c,r,p,t}} - \mathrm{B}_{\mathrm{M,c,r,p,t}}$
ASYMÉTRIE RESTANTE		$\mathrm{InboundRA} = \mathrm{IM}^{\mathrm{Adj}}_{\mathrm{FAB,c,r,p,t}} - \mathrm{EX}^{\mathrm{Adj}}_{\mathrm{FAB,c,r,p,t}}$	

Source : DSNU (2019)

** En fonction de la façon dont les différences CAF-FAB sont traitées, $IM_{FAB,c,r,p,t}$ peut être calculé comme $IM_{CAF,c,r,p,t} - A_{CAF-FAB,c,r,p,t}$, ou bien, si les ratios CAF-FAB sont utilisés, comme dans l'équation (1).*

Un ajustement analogue est effectué pour les exportations du pays déclarant et les importations du pays partenaire (pour obtenir *OutboundRA*). Si d'autres sources d'asymétries sont détectées à ce stade, elles doivent être prises en compte.

5. La procédure de pondération de la fiabilité

La phase suivante introduit la procédure de pondération de la fiabilité en vue d'atténuer le risque de privilégier de manière disproportionnée les déficits commerciaux importants, présentant un potentiel plus élevé de ne pas indiquer une falsification des prix. Les pondérations sont appliquées aux enregistrements des flux entrants par le déclarant en utilisant les coefficients de pondération :

$$w = 1 - \frac{\left|q_{IM,c,r,p,t} - q_{EX,c,r,p,t}\right|}{max\left(q_{IM,c,r,p,t}, q_{EX,c,r,p,t}\right)}$$ *Équation (3)*

De façon analogue, des coefficients de pondération sont appliqués aux flux sortants, c'est-à-dire aux exportations du déclarant. En appliquant ces coefficients de pondération, les flux entrants (importations) et sortants (exportations) sont exprimés comme suit :

$$Flux\ entrant_{c,r,p,t} = w * \left(IM^{Adj}_{FAB,c,r,p,t} - EX^{Adj}_{FAB,c,r,p,t}\right)$$ *Équation (4)*

$$Flux\ sortant_{c,r,p,t} = w * \left(EX^{Adj}_{FAB,c,r,p,t} - IM^{Adj}_{FAB,c,r,p,t}\right)$$ *Équation (5)*

On peut supposer qu'il s'agit d'une fausse facturation. De même, la CEPALC (2016) applique une procédure de pondération décrite dans l'Étude de cas 5.

Étude de cas 5. Divergences de pondération dans les volumes du commerce international de marchandises selon la CEPALC

Dans son étude sur les FFI dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la CEPALC (2016) se concentre sur les sorties brutes liées à la fausse facturation, en se servant des données sur le commerce international de marchandises de Comtrade et de la base de données du commerce international (BACI) gérée par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), au niveau SH à 6 chiffres, avec des exportations évaluées à la valeur FAB et des importations à la valeur CAF, en utilisant une modélisation économétrique pour les ajuster à la valeur FAB.

Les asymétries dans les statistiques bilatérales entraînent des divergences importantes dans les volumes du commerce international de marchandises au niveau des partenaires et des produits. Pour atténuer ce problème, les **divergences sont pondérées par le degré de concordance entre les volumes d'importation et d'exportation** (ImpVol et ExpVol) déclarés par les deux partenaires.

$$ExpDisc_{i,j,hs6,t} = \left(ImpVal_{j,i,hs6,t} - ExpVal_{i,j,hs6,t}\right) * \left(1 - \frac{\left|ImpVol_{j,i,hs6,t} - ExpVol_{i,j,hs6,t}\right|}{\max\left(ImpVol_{j,i,hs6,t} - ExpVol_{i,j,hs6,t}\right)}\right)$$

$$ImpDisc_{i,j,hs6,t} = \left(ImpVal_{i,j,hs6,t} - ExpVal_{j,i,hs6,t}\right) * \left(1 - \frac{\left|ImpVol_{j,i,hs6,t} - ExpVol_{i,j,hs6,t}\right|}{\max\left(ImpVol_{j,i,hs6,t} - ExpVol_{i,j,hs6,t}\right)}\right.$$

L'analyse combine la sous-facturation des exportations (*ExpDisc*) et la surfacturation des importations (*ImpDisc*) en tant que sorties brutes liées à la fausse facturation, afin de déterminer une limite inférieure des FFI de la région :

$$Sorties\ brutes\ dues\ à\ la\ fausse\ facturation = \sum ExpDisc_{i,j,hs6} + \sum ImpDisc_{i,j,hs6}$$

Pour $ExpDisc > 0$ et $ImpDisc > 0$.

Valeur estimée de la fausse facturation commerciale en Amérique latine et dans les Caraïbes (milliards de dollars US)

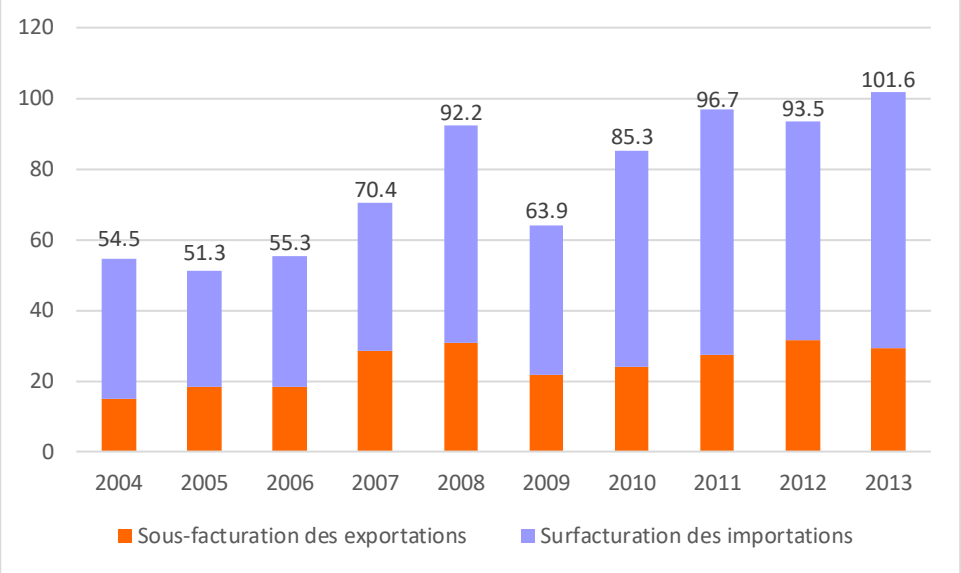

Source : CEPALC (2016)

6. Calculer les entrées et les sorties de FFI

La dernière phase consiste à calculer les entrées et les sorties de FFI. Les FFI entrants se rapportent aux exportations surfacturées et/ou aux importations sous-facturées ; tandis que les FFI sortants se rapportent aux exportations sous-facturées et/ou aux importations surfacturées :

$$IM\ surfacturées_{c,r,p,t} = max\left(0, Flux\ entrant_{c,r,p,t}\right) \qquad \textit{Équation (6)}$$

$$IM\ sousfacturées_{c,r,p,t} = -1 * min\left(0, Flux\ entrant_{c,r,p,t}\right) \qquad \textit{Équation (7)}$$

$$EX\ surfacturées_{c,r,p,t} = max\left(0, Flux\ sortant_{c,r,p,t}\right) \qquad \textit{Équation (8)}$$

$$EX\ sousfacturées_{c,r,p,t} = -1 * min\left(0, Flux\ sortant_{c,r,p,t}\right) \qquad \textit{Équation (9)}$$

Pour compiler les FFI entrants et sortants, on utilise les équations suivantes :

$$FFI\ entrants_{c,r,p,t} = EX\ surfacturées_{c,r,p,t} + IM\ sousfacturées_{c,r,p,t} \qquad \textit{Équation (10)}$$

$$FFI\ sortants_{c,r,p,t} = EX\ sousfacturées_{c,r,p,t} + IM\ surfacturées_{c,r,p,t} \qquad \textit{Équation (11)}$$

Enfin, l'agrégation au niveau national est obtenue à l'aide de [30] :

[30] Pour une seule mesure des FFI dans un pays, les entrées et les sorties peuvent être additionnées et non soustraits, conformément à l'équation : $FFI_{r,t} = FFI\ entrants_{r,t} + FFI\ sortants_{r,t}$. En soustrayant les sorties des entrées de FFI, on obtient l'effet net des FFI sur le pays. Toutefois, lorsque les entrées et les sorties s'équilibrent, le pays peut être perçu comme ne présentant aucune menace ou danger lié aux FFI, alors que chaque flux, entrant et sortant, peut être significatif. Par conséquent, leur somme serait utilisée pour indiquer l'ensemble des FFI dans un pays, le cas échéant.

$$FFI\ entrants_{r,t} = \sum_{c,p} FFI\ entrants_{c,r,p,t} \qquad \textit{Équation (12)}$$

$$FFI\ sortants_{r,t} = \sum_{c,p} FFI\ sortants_{c,r,p,t} \qquad \textit{Équation (13)}$$

Il existe de nombreuses applications de la PCM couvrant différents pays ou régions. L'Étude de cas 6 présente une application de la PCM pour les importations sud-africaines, une étude de la CESAO dans la région arabe et une étude en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'une application récente de la PCM sur le continent africain, accordant une attention particulière aux circonstances continentales et aux caractéristiques des marchandises.

Étude de cas 6. Applications de la méthode par les pays partenaires en Afrique du Sud, dans la région arabe, en Asie et dans le Pacifique et en Afrique.

L'OMD (2018) a procédé à l'analyse des importations sud-africaines à l'aide de la PCM entre 2010 et 2015 en vue de détecter les cas de fausse facturation commerciale, en se servant des données sur le commerce bilatéral de la base de données Comtrade des Nations Unies. À cette période, le Comtrade des Nations Unies comprenait environ 628 000 enregistrements d'importations sud-africaines. Toutefois, seules les entrées qui correspondent à la valeur et au volume des importations peuvent être utilisées, ce qui représente seulement environ 45 % du total disponible. L'Afrique du Sud rend déjà compte de ses importations sur la base FAB ; par conséquent, aucun ajustement n'était nécessaire en comparaison avec les exportations des partenaires. Toutefois, un ajustement au titre des réexportations chinoises via Hong Kong a été opéré et des coefficients de pondération de la fiabilité ont été appliqués. Les résultats ont révélé que la sous-évaluation des importations (12 % de la valeur des importations incluses dans l'échantillon) présente un risque plus important pour l'Afrique du Sud que la surévaluation des importations (9 % des importations).

Une étude de la CESAO (2016) sur les FFI dans la région arabe a porté sur les quatre canaux de la fausse facturation commerciale, à savoir la sous-facturation et la surfacturation des exportations et des importations. Son rapport a révélé que les économies arabes étaient victimes d'au moins 60,3 à 77,5 milliards de dollars US par an de dommages liés à la fausse facturation. La fausse facturation semble plus répandue dans les économies non axées sur les ressources naturelles et en ce qui concerne les catégories de produits non pétroliers au niveau à 6 chiffres du SH, et elle suit une tendance générale à la hausse. Il a été également constaté que le caractère variable de l'étendue de la fausse facturation est présent à la fois dans le commerce préférentiel et non préférentiel. Le rapport de la CESAO compare également les résultats de la PCM n'ayant fait l'objet d'aucune amélioration et de corrections bilatérales, faisant remarquer que *"d'ici à ce que les données miroirs soient complétées et puissent être comparées aux données relatives aux entreprises et aux transactions, les estimations en matière de fausse facturation resteront une question de foi".*

Une étude de Kravchenko (2018) menée en Asie et dans le Pacifique applique la méthode PCM aux flux commerciaux bilatéraux au niveau à 6 chiffres du SH, et conclut qu'en 2016, près de 7,6 % des recettes fiscales régionales ont été perdues dans la région suite à des fausses déclarations sur la valeur des exportations et des importations. L'étude traite également de certaines lacunes de la méthode, notant que :

1. Toutes les données sur le commerce disponibles ne peuvent pas être utilisées, faute de données appariées (tant en ce qui concerne les importations que les exportations). Cela pourrait être attribuable à une fausse déclaration erronée ou délibérée du code produit ou du pays d'origine ou de destination, ainsi qu'au décalage dans le temps. La couverture des exportations et des importations correspondantes varie considérablement. Par conséquent, il faut supposer que les taux de fausse facturation estimés sont identiques également pour les enregistrements non correspondants.
2. Les données agrégées sur les différences entre les exportations et les importations déclarées ne détectent pas les cas où la déclaration est évaluée à tort des deux côtés de la frontière. Kravchenko examine les prix relatifs des exportations en fonction de la source et de la destination et constate des différences substantielles. Il note en outre que l'agrégation est susceptible de masquer les écarts de qualité et de valeur ajoutée de la marque, et que l'établissement d'une moyenne entre économies est lui aussi susceptible d'annuler les écarts lorsque certains produits sont surévalués ou sous-évalués pour différentes raisons.

Schuster et Davis (2020) notent qu'il convient d'analyser les déficits commerciaux africains intra et extra-continentaux pour obtenir une vision (plus) complète des FFI. Ils soulignent le manque d'informations sur la manière dont les statistiques commerciales sont enregistrées comme un obstacle majeur. Les auteurs utilisent la PCM pour étudier les FFI en Afrique, tout en notant qu'il est important de tenir compte des circonstances propres à un continent et à un pays ou à un produit lors de l'analyse par cette dernière. Par exemple, une valeur négative des divergences dans le commerce ne peut pas être directement liée aux FFI car : a) les entrées illicites dans le contexte des industries extractives en Afrique sont contraires à l'intuition ; et b) les grands déficits commerciaux négatifs (c'est-à-dire les exportations plus importantes que les importations par pays partenaire) sont susceptibles d'être liés à des matières premières spécifiques et à leurs schémas d'échange, par exemple, le stockage du cuivre dans les entrepôts de douane, ou la transformation en amont dans les zones franches industrielles.

Les résultats de leur étude confirment que les nouveaux métaux comme le manganèse, le chrome, le molybdène et autres métaux de terres rares présentent les plus grands déficits commerciaux : plus de 200 % pour le groupe des métaux de terres rares (indium, cadmium, lithium). Les importations du reste du monde sont trois fois plus importantes que les exportations déclarées par le continent. Le déficit commercial intra-africain global est relativement faible, avec une tendance incohérente et principalement négative, largement imputable aux exportations d'or de l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique du Sud. Ces tendances ne peuvent être aisément attribuées à des erreurs d'enregistrement des échanges et à des comportements illicites systémiques.

1.2 Méthode de filtrage des prix (PFM)

Concept et hypothèses

La PFM est une méthode ascendante qui estime un filtre de prix pour chaque marchandise et l'utilise comme variable de substitution des prix de pleine concurrence. La falsification des prix de commerce se produit lorsque le prix unitaire d'une transaction donnée diffère du prix normal prévu par un filtre de prix, c'est-à-dire lorsqu'un prix anormal d'une transaction en particulier est détecté. Les filtres de prix varient d'une transaction à l'autre selon les circonstances d'une transaction donnée, telles que la situation économique, les stratégies commerciales de l'acheteur/du vendeur ou les clauses contractuelles, etc. Les prix maximum et minimum du filtre de prix peuvent être obtenus à partir des prix du marché observables ou d'estimations statistiques pour chaque produit (par exemple, les quartiles).

Le principal avantage de la PFM est qu'elle utilise des données relatives aux transactions. Cela signifie qu'elle fonctionne efficacement et à faibles coûts. Tout d'abord, à des fins administratives, elle peut faciliter le suivi automatisé des transactions en temps réel, ce qui permet d'examiner les dossiers historiques. De plus, la PFM ne s'appuie pas sur les données de transaction du partenaire car elle peut en outre détecter les falsifications des prix en cas de collusion entre l'importateur et l'exportateur, ce qui ne serait pas détecté par la PCM.

Le principal inconvénient de la PFM est que les filtres de prix statistiques vont toujours détecter des transactions avec des prix anormaux. En effet, les filtres de prix statistiques sont générés de manière endogène, c'est-à-dire qu'ils utilisent toutes les transactions disponibles, y compris les transactions dont le prix est anormal. Ceux-ci sont élaborés à l'aide, par exemple, de l'intervalle interquartile. La PFM va donc toujours repérer les transactions qui ne sont pas couvertes par le filtre statistique.

La limitation suivante est liée à l'hétérogénéité des produits, et ce, même au niveau de la transaction. Les transactions ont besoin d'être classées à l'aide de classifications des produits, mais même au niveau le plus détaillé, celles-ci incluent des produits présentant un degré variable d'hétérogénéité. Ces derniers auraient fondamentalement des prix différents qui seraient détectés comme des prix anormaux par le filtre de prix, sans pour autant être nécessairement un signe de falsification des prix (par exemple, des produits haut de gamme relevant du même code produit auraient des prix (plus)

élevés, potentiellement détectés comme des prix anormaux, alors que, en réalité, ceux-ci reflètent simplement la qualité du produit).

En outre, la PFM pâtit de l'incapacité à identifier les prix atypiques légitimes, par exemple les prix plus bas pratiqués par les contrats à long terme, mais également les prix volatils au cours de la période d'estimation des filtres de prix, par exemple lorsque l'on a utilisé des filtres de prix annuels pour le pétrole brut alors que le prix mensuel du pétrole brut a oscillé entre 56 USD/baril et 110 USD/baril en 2014 (voir OMD, 2018). De même, lorsque les prix déclarés diffèrent seulement légèrement des prix réels, la PFM ne les détectera pas comme anormaux. Enfin, comme dans le cas des autres méthodes, il existe une difficulté à identifier les erreurs d'enregistrement[31].

Surmonter les limitations

Toutefois, les problèmes susmentionnés peuvent être atténués par un examen approfondi des registres commerciaux et/ou un affinement des filtres de prix pour certains produits ou partenaires (par exemple, lors de la prise en compte des prix de transfert). Bien que cela exige des efforts considérables de la part des compilateurs, une telle amélioration de la PFM (d'où la PFM+) relative aux marchandises ou aux pays partenaires donne une meilleure précision de l'estimation des FFI :

1. ***Définir un filtre de prix à un niveau détaillé***. Les filtres de prix déterminés au niveau le plus détaillé du code SH décrivent mieux les aspects du marché segmenté et conduisent à une meilleure identification des prix anormaux. Même au niveau le plus bas de la classification des produits, les produits peuvent démontrer des niveaux de qualité différents. Compléter un code produit du plus bas niveau par une description de la marchandise peut résoudre le problème de la mauvaise identification des prix anormaux alors que différents produits sont en fait vendus (par exemple, des produits de haute, moyenne et basse qualité). Les produits en [32]or, techniques ou informatiques semblent se prêter naturellement à de telles variations de la qualité au sein du même code produit. Comme dans le cas de l'ajustement numéro 3 ci-dessous, là aussi, les connaissances des experts sont indispensables. Un outil statistique des prix hédoniques (voir OIT et al., 2004) peut également être appliqué, bien que cette méthode n'ait pas encore été testée.

   Par ailleurs, il est possible d'affiner les filtres de prix pour chaque partenaire commercial. Comme les données d'entrée se situent au niveau des transactions, il est possible de considérer les entreprises comme des partenaires commerciaux (par comparaison avec les pays dans la PCM). Il peut être utile de détecter séparément la falsification des prix du commerce une activité relevant des FFI qui proviennent d'activités commerciales illégales, et la falsification des prix de transfert, une activité relevant des FFI qui proviennent d'un évitement fiscal agressif. Cela aide à identifier un niveau d'anormalité potentiellement différent chez les partenaires qui sont membres de la même EMN[33]. Ce procédé exige cependant des données supplémentaires en vue d'identifier les unités appartenant à la même EMN, provenant par exemple du registre des entreprises statistiques, du registre des groupes mondiaux (à l'avenir) ou basées sur d'autres données provenant de la LCU. La falsification des prix de transfert est en revanche plus fréquente pour ce qui est des services et des biens incorporels en général.

[31] La PFM fait l'objet d'une limitation importante : elle ne recense pas les enregistrements erronés des quantités (qui peuvent ne pas être négligeables, notamment en cas de falsification des prix à petite échelle).
[32] Pour un cas concernant la pureté de l'or, voir Carbonnier et Mehrotra (2020).
[33] Carbonnier et Mehrotra (2020) soulignent que si le commerce international d'une marchandise en particulier est dominé par des parties apparentées ayant une incitation à dévier des prix de pleine concurrence, l'intervalle interquartile estimé [filtre de prix] peut être biaisé.

2. ***Utilisez les prix du marché libre pour le filtre***. Pour éviter le problème de l'endogénéité lors du paramétrage du filtre de prix, les compilateurs peuvent s'appuyer sur les prix du marché libre des marchandises échangées. Ces derniers peuvent définir un filtre de prix plus objectif. Mais ceci nécessitera des prix de référence aisément disponibles et communément acceptables. Ces derniers peuvent ne pas être facilement disponibles pour toutes les marchandises, par exemple en l'absence d'un marché de marchandises établi. Pour contrecarrer ce problème, les moyennes mobiles des prix de transaction observées peuvent également être utilisées dans les filtres statistiques.
3. ***Consulter des experts en commerce international et examiner les documents commerciaux***. L'application de connaissances d'experts à la détermination du filtre de prix est essentielle pour assurer la fiabilité des données. Le filtre de prix est défini comme suit : un prix central (moyenne, moyenne mobile, prix du marché libre) +/- un certain niveau de variation. Les avis des experts sont essentiels pour sélectionner le prix central, mais aussi pour définir les limites supérieures et inférieures du filtre de prix. Les spécialistes des marchandises des agences nationales telles que les douanes ou les institutions connexes sont les mieux placés pour appuyer cet exercice. Les LCU des INS peuvent posséder une expertise en matière de tarification stratégique des EMN. L'application de méthodes de recherche combinées, tant qualitatives que quantitatives, permet d'avoir un aperçu plus riche. De plus, les connaissances d'experts sont requises pour les contrôles supplémentaires ainsi que pour l'examen des documents commerciaux en cas de transactions suspectes. Ces derniers, découverts par la PFM, doivent être examinés afin d'éviter les faux positifs. La collaboration des autorités nationales (INS, douanes et autres) peut aider à renforcer les connaissances nécessaires à l'identification des prix anormaux et à la lutte contre la fausse facturation commerciale.

Données sources

Les données sur les transactions relatives aux flux commerciaux internationaux provenant des douanes ou d'autres autorités nationales compétentes sont utilisées comme source. Celles-ci contiennent des données sur les partenaires commerciaux (entreprises), les flux, le prix, la valeur, la quantité, les produits au niveau le plus détaillé de la classification SH et, si possible, outre le code détaillé, une description de la marchandise. Il est utile que les INS et les douanes travaillent ensemble pour préparer, nettoyer et classifier ces ensembles de données. En outre, il importe d'utiliser les microdonnées avant de procéder à certains ajustements. Par exemple, les autorités statistiques peuvent corriger les prix anormaux afin d'établir des statistiques de meilleure qualité en se servant des données sur les transactions commerciales. Le manuel SCIM (DSNU, 2013) recommande d'ajuster les valeurs de facture des transactions correspondantes relatives aux partenaires afin que le prix corresponde à celui du marché.

Les prix des marchandises sur le marché libre peuvent provenir de sources de données internationales, telles que les prix des marchandises de la CNUCED ou encore les prix du marché des marchandises de la Banque mondiale. Le Comtrade des Nations Unies offre également une gamme de valeurs unitaires standard (SUV) ainsi que des valeurs unitaires mondiales, y compris la valeur unitaire de leur fourchette acceptable pour chaque sous-position du SH. Ces sources sont peut-être trop agrégées, mais, avec les opinions des experts, elles constituent une base utile pour au moins certains produits faisant l'objet d'échanges importants dans le monde. Des connaissances supplémentaires des experts (nationaux) sont requises pour déterminer les filtres spécifiques des prix des marchandises.

Lorsqu'il s'agit de faire participer les partenaires commerciaux (entreprises) à une analyse (par exemple, des prix de transfert), les statistiques structurelles sur les entreprises au niveau des

microdonnées doivent être raccordées aux données sur les transactions, en les combinant également, lorsqu'elles sont appropriées ou disponibles, avec l'échange automatique de données économiques relatives aux EMN (telles que les données CbCR de l'OCDE ou la base de données ADIMA).

Calcul

Une fois que les données sources sont recueillies et préparées, la PFM est mise en œuvre au cours des phases suivantes[34] :

1. Analyse exploratoire et préparation des données

Pour effectuer l'analyse, dans un *premier temps*, l'unité d'observation est normalement définie comme une agrégation quotidienne des transactions pour une marchandise spécifique (au niveau le plus détaillé disponible, par exemple, au niveau à 8 chiffres du SH) par partenaires commerciaux (à l'échelle de l'entreprise). Cette *première étape* consiste également à obtenir des données sur les importations et les exportations.

La *deuxième étape* comprend l'agrégation ou le regroupement des transactions en groupes de commerces similaires par marchandise, partenaires commerciaux, période (en fonction de la volatilité, de la saisonnalité des prix, celle-ci peut aller de quelques jours à des semaines, des mois, voire une année ; nous suggérons des agrégations quotidiennes), unités de mesure, le cas échéant.

La *troisième étape* se fonde sur la précédente et décèle les données aberrantes, les examine soigneusement, y compris en collaboration avec des experts, et définit la façon dont elles seront traitées (l'un des traitements évidents sera leur suppression). L'Étude de cas 7 présente un exemple de traitement élémentaire des données sources détenues par le South African Revenue Service (SARS) avant l'application de la PFM.

Étude de cas 7. Le traitement élémentaire des données SARS avant l'application de la PFM.

L'OMD (2018) a appliqué la PFM aux importations en provenance d'Afrique du Sud en utilisant les données sur les transactions du SARS. Le traitement élémentaire de ces dernières avant l'application de la PFM en tant que telle consiste à effectuer trois passages sur les données, en appliquant à chaque fois des critères statistiques standard en vue d'écarter les valeurs extrêmes. La PFM a été, entre autres, appliquée à l'échantillon du SARS ce qui a nécessité une première élimination des aberrations pouvant être attribuables à des erreurs et qui, si elles y avaient été incluses, auraient pu exercer une influence indue sur les résultats. L'OMD (2018) note qu'avec un vaste échantillon, comme la base de données du SARS, le potentiel de telles observations trop influentes n'est pas négligeable. Il importe également de noter que la PFM a été mise en œuvre par regroupement des données sur les prix du SARS en groupes de transactions similaires, établis en fonction de l'année de la transaction et de la marchandise négociée (classification des marchandises à 8 chiffres du SARS) et de l'unité de mesure.

1. Le premier passage visant à identifier les groupes de transactions admissibles a consisté à vérifier la taille du groupe. Les groupes ayant fait l'objet de moins de cinq observations ont été purement et simplement éliminés et les groupes comportant cinq observations ou plus mais présentant une variabilité limitée des prix ont également été éliminés de toute autre analyse.
2. Le deuxième passage visant à identifier les observations de prix admissibles au sein des groupes a consisté à vérifier les prix individuels des groupes ayant passé le premier passage, en éliminant les aberrations internes au groupe.
3. Le troisième passage visait à identifier les observations de prix admissibles dans les groupes, tout en normalisant d'abord les prix restants pour permettre la comparaison entre les groupes. Les aberrations ont été éliminées.

[34] Tout comme la PCM, une analyse exploratoire peut être réalisée avant la mise en œuvre de la PFM, en limitant la portée, par exemple, aux 10 principaux produits négociés, ou en couvrant au moins 75 % du commerce total. Leur choix dépendra des circonstances nationales et de la disponibilité des ressources.

Le traitement à trois passages a diminué le nombre de groupes distincts de 40 737 à 36 487, et le nombre d'enregistrements admissibles dans la base de données du SARS à un peu plus de 7 millions. La procédure PFM a ensuite été appliquée à chaque enregistrement restant dans l'échantillon du SARS.

2. Inclure des experts en commerce international

La deuxième phase consiste à inclure des experts du commerce dans le procédé d'application de la PFM. Nous avons classé cette démarche dans la deuxième phase, bien qu'elle puisse être réalisée dans la première phase déjà et qu'elle doive être poursuivie tout au long du procédé d'application de la PFM. Une recherche théorique approfondie est essentielle pour identifier les parties prenantes nationales concernées (voir la Partie III, chapitre 2). En fonction des circonstances nationales, les agences ou institutions d'où viennent ces experts varient et peuvent comprendre les douanes, les agences de services frontaliers, les agences privées et publiques spécialisées dans les procédures d'importation et d'exportation, les autorités fiscales, les groupes de réflexion ainsi que les instituts de recherche en économie. Différentes marchandises peuvent nécessiter l'implication de différentes institutions et/ou d'experts. L'Étude de cas 8 illustre cette phase dans l'étude sur la falsification des prix des exportations d'or et de cacao du Ghana (Ahene-Codjoe et. al., 2020).

Étude de cas 8. Identication des experts nationaux pour soutenir l'application de la méthode du filtre de prix.

Lors de leur étude sur la falsification des prix des exportations d'or et de cacao du Ghana, Ahene-Codjoe et al. (2020) ont effectué une recherche approfondie visant à identifier les experts nationaux en vue de les interroger au cours d'autres analyses statistiques.

Liste des institutions contactées au Ghana

Fèves de cacao et pâte de cacao	
Rôle de l'institution	**Nom de l'institution**
Production	Office ghanéen du cacao (COCOBOD)
Transport	
Exportation	Société de commercialisation du cacao (CMC) (COCOBOD), Autorité de promotion des exportations du Ghana (GEPA)
Or	
Rôle de l'institution	**Nom de l'institution**
Régulateur	Commission des minéraux
Organisation du secteur privé	Chambre des mines du Ghana, agence d'expédition de marchandises, agences d'exportation d'or 1, 2.
Analyse/Évaluation	Société de commercialisation des minéraux précieux (PMMC)
Organisations de la société civile	Initiative pour la transparence dans les industries extractives au Ghana (GHEITI), Centre intégré de développement social (ISODEC).
Gouvernance du secteur des ressources naturelles	
But de l'institution	**Nom de l'institution**
Régulateur/Autorité fiscale	Division des douanes (Autorité fiscale du Ghana)
Régulateur/Banque centrale	Banque du Ghana
Promotion des entreprises	Centre de promotion des investissements du Ghana (GIPC)

Source : Ahene-Codjoe et al. (2020)

3. Définir le filtre de prix

La troisième phase consiste à définir le filtre de prix. Plusieurs options sont possibles, dont diverses améliorations décrites ci-dessus. Quoi qu'il en soit, le paramétrage du filtre de prix est composé de deux étapes : la première consiste à définir le prix central, cp, et la seconde à définir la fourchette, α :

$$filtre\ de\ prix_{f,c,r,p,t,u} = cp_{f,c,r,p,t,u} \pm \alpha_{f,c,r,p,t,u} \qquad \textit{Équation (14)}$$

Premièrement, des décisions doivent être prises sur les séries de prix qui seront utilisées tout au long de la PFM. Les options comprennent : se fonder sur les prix des transactions observées ou bien appliquer un prix du marché libre. Dans les deux cas, les décisions ultérieures concernent : le niveau de classification des marchandises, *c*, pour lequel les prix sont utilisés ; la période appliquée, *t* ; le flux *f*, par exemple, axé uniquement sur les importations ou les exportations, ou les deux ; la déclaration, *r*, et le partenaire commercial, *p* ; ou les unités de mesure, *u*. Nous examinons chacun de ces points à tour de rôle.

L'utilisation des prix observés offre l'avantage de pouvoir utiliser la même source de données, cependant, ce faisant, toute erreur d'évaluation éventuelle peut être intégrée dans le filtre de prix, de sorte que ce dernier devient vulnérable aux biais. Le prix du marché libre pallie cet inconvénient, pourtant il pâtit de n'être applicable qu'aux marchandises pour lesquelles un marché évident, communément accepté, existe et peut être aisément identifié. Nous suggérons d'utiliser **autant que possible les prix indépendants du marché libre**.

Conformément aux ajustements susmentionnés, nous vous suggérons d'utiliser un prix au **niveau le plus détaillé possible de la classification des produits**, en l'améliorant éventuellement par des descriptions de produits. Cela impliquera des discussions sur les différentes caractéristiques des produits (voir l'Étude de cas 9) et exigera par nature une forte implication des experts en marchandises et en commerce.

Étude de cas 9. Calcul des prix de référence de l'or

L'or est défini comme une marchandise dont les caractéristiques, le contenu en or ou en autres métaux peuvent varier. En appliquant la PFM dans le cadre des importations d'or en Suisse, Carbonnier et Mehrotra (2020) utilisent le prix du marché libre pour déterminer la fourchette de prix de pleine concurrence, concrètement la série de prix au comptant quotidiens des barres d'or raffinées de la London Bullion Market Association (LBMA). Comme ils le font remarquer, selon la base de données du Metals Focus Gold Silver Dore Service, les barres d'or dorées produites et commercialisées en interne peuvent contenir entre 2 et 95 % d'or pur en poids, de l'argent (entre 0 et 92 % en poids) et d'autres impuretés (jusqu'à 5 % en poids). Ainsi, ils s'appuient sur la teneur en or et en argent dans le doré produit à l'échelle nationale et utilisent des formules pour calculer un prix de référence maximum et minimum :

Prix de référence maximum =
*(prix quotidien de l'or * teneur maximale en or dans le doré) + (prix de l'argent * teneur minimale en argent)*

Prix de référence minimum =
*(prix quotidien de l'argent * teneur maximale en argent dans le doré) + (prix de l'or * teneur minimale en or)*

La dimension temporelle, par ailleurs, est importante pour deux raisons principales : d'une part, il s'agit de savoir quelle période utiliser, à savoir s'il faut inclure uniquement le prix actuel ou plutôt intégrer une période plus longue, en vue de tenir compte de certaines variations du marché. D'autre part, il s'agit de savoir s'il faut utiliser une valeur mobile, telle que la moyenne mobile, ou simplement une valeur fixe pour toute la période étudiée. Nous suggérons d'éviter d'utiliser une valeur fixe pour une

période plus longue, mais plutôt de fonder le prix central sur des observations portant sur plusieurs périodes. Pour ce faire, nous proposons une **moyenne mobile** pour une période plus courte, par exemple trois jours (voir l'Étude de cas 10). Les apports des experts sont également pertinents à ce stade.

Chaque fois que possibles, les observations spécifiques concernant à la fois les entreprises déclarantes et les entreprises partenaires peuvent constituer une contribution précieuse pour déterminer si la falsification des prix est liée aux circonstances du marché libre, ou si le phénomène des prix de transfert y est inclus. Dans de tels cas, l'utilisation d'un identifiant commun est nécessaire pour relier une entreprise de la base de données des transactions à la base de données structurelle sur les entreprises ou les EMN concernées.

La quête de connaissances d'experts (y compris celles de partenaires commerciaux étrangers) est également utile dans les cas où des conditions de marché spécifiques influent sur les prix observés et réels sur le marché, comme les contrats à long terme. Une autre condition particulière du marché concerne la prévalence (ou la prédominance) des flux commerciaux du fait du recours à des entités intermédiaires situées dans des juridictions à faible imposition (par exemple, dans des paradis fiscaux), comme cela a été observé au Brésil, suite à un recours important aux opérations triangulaires par le biais d'entités offshore intermédiaires situées dans des juridictions à faible imposition (voir l'Encadré 1 pour le concept et l'Étude de cas 10 pour l'application de la PFM).

Dans un deuxième temps, il faut définir la fourchette du filtre de prix, que ce soit en définissant clairement un prix minimum et maximum, ou en fixant un taux de variation sur le prix central de la première étape. Il existe deux approches principales pour définir le filtre de prix. La première consiste en l'utilisation d'un filtre statistique et est liée à l'utilisation des prix basés sur les transactions lors de la détermination du prix central ; et la seconde en l'utilisation des prix du marché libre et de la fourchette correspondante.

Quant aux filtres de prix statistiques, l'utilisation de **l'intervalle interquartile** (IQR) suppose que l'intervalle entre le premier et le troisième quartile (25^{e} et 75^{e} percentiles, respectivement) pour un cas particulier représente sa fourchette de prix de pleine concurrence. Le filtre de prix correspondant, le prix minimum (*P. min*) et le prix maximum (*P. Max.*) sont déterminés comme suit :

$$filtre\ de\ prix_{f,c,r,p,t,u} = IQR_{f,c,r,p,t,u} \qquad \textit{Équation (15)}$$

$$P.min_{f,c,r,p,t,u} = 25ePercentile_{f,c,r,p,t,u} \qquad \textit{Équation (16)}$$

$$P.max_{f,c,r,p,t,u} = 75ePercentile_{f,c,r,p,t,u} \qquad \textit{Équation (17)}$$

D'autres percentiles peuvent également être utilisés pour définir les limites inférieures et supérieures du filtre de prix. Ces écarts par rapport à l'IQR devront néanmoins être appuyés par des apports d'experts. Conformément au filtre de prix statistique, les prix des transactions qui sont inférieurs à la limite inférieure du filtre de prix (1er quartile si on utilise l'IQR) sont indiqués comme des prix anormalement bas ; les prix qui sont supérieurs à la limite supérieure du filtre de prix (au 3^{e} quartile de l'IQR) représentent des prix anormalement élevés ; et les prix des transactions qui se situent dans les limites du filtre de prix sont désignés comme des prix normaux.

En appliquant le **filtre de prix du marché libre**, le prix réel d'une transaction est comparé à celui du marché libre (ou à sa moyenne mobile, conformément à la discussion précédente sur la détermination du prix central) pour une marchandise donnée, où le principe de pleine concurrence est déterminé par une fourchette hypothétique de déviation par rapport au prix central, α à l'aide de l'équation (14), qui détermine les prix minimum et maximum comme suit :

$$P.min_{f,c,r,p,t,u} = cp_{f,c,r,p,t,u} - \alpha_{f,c,,p,t,u} \qquad \textit{Équation (18)}$$

$$P.max_{f,c,r,p,t,u} = cp_{f,c,r,p,t,u} + \alpha_{f,c,r,p,t,u} \qquad \textit{Équation (19)}$$

Cet écart vise à tenir compte des circonstances spécifiques au produit, de la volatilité des prix, des clauses contractuelles ou d'autres conditions économiques, des frais de transport (s'il y a lieu) ainsi que de tout choc politique, économique ou environnemental susceptible d'avoir un impact sur les prix d'une marchandise en particulier. Encore une fois, les prix situés dans la fourchette du filtre de prix sont considérés comme des prix normaux, tandis que les prix situés en dehors de cette fourchette sont considérés comme des prix anormaux. Les experts sont fortement impliqués dans cette étape pour déterminer l'ampleur des écarts de prix normaux par rapport au prix central.

4. Surfacturation et sous-facturation.

Dans la quatrième phase, l'ampleur de la surtarification et de la sous-tarification est déterminée. Comme indiqué plus haut, les prix minimaux et maximaux sont utilisés pour identifier les prix anormaux. Le montant sous-évalué se réfère au montant (valeur) d'une transaction dont le prix est inférieur au prix minimum, en utilisant la quantité (volume) *Q* de la transaction individuelle :

$$\begin{aligned} Montant\ sous-évalué_{f,c,r,p,t,u} \\ = Q_{f,c,r,p,t,u} * max\left(0, P.min_{f,c,r,p,t,u} - P_{f,c,r,p,t,u}\right) \end{aligned} \qquad \textit{Équation (20)}$$

De manière analogue, le montant surévalué est représenté par :

$$Montant\ surévalué_{f,c,r,p,t,u} = Q_{f,c,r,p,t,u} * max\left(0, P_{f,c,r,p,t,u} - P.max_{f,c,r,p,t,u}\right) \qquad \textit{Équation (21)}$$

5. FFI entrants et sortants

La dernière phase consiste à calculer les FFI entrants et sortants par le biais de leur agrégation. Encore une fois, les FFI entrants sont des exportations surévaluées et/ou des importations sous-évaluées ; et les FFI sortants désignent des exportations sous-évaluées et/ou des importations surévaluées. Si l'on utilise les notations de cette section et que l'on remplace l'indice *f* par un exposant, soit *EX* pour les exportations, soit *IM* pour les importations, ceux-ci sont définis comme suit :

$$FFI\ entrants_{c,r,p,t,u} = Montant\ surévalué^{EX}_{c,r,p,t,u} + Montant\ sousévalué^{IM}_{c,r,p,t,u} \qquad \textit{Équation (22)}$$

$$FFI\ sortants_{c,r,p,t,u} = Montant\ sousévalué^{EX}_{c,r,p,t,u} + Montant\ surévalué^{IM}_{c,r,p,t,u} \qquad \textit{Équation (23)}$$

Enfin, l'agrégation au niveau national et annuel est obtenue par (en supposant que *t* se réfère à un niveau inférieur à une année, par exemple une fréquence quotidienne, et que sa sommation/agrégation correspond donc à une valeur annuelle) :

$$FFI\ entrants = \sum_{c,r,p,t,u} FFI\ entrants_{c,r,p,t,u} \qquad \textit{Équation (24)}$$

$$FFI\ sortants = \sum_{c,r,p,t,u} FFI\ sortants_{c,r,p,t,u} \qquad \textit{Équation (25)}$$

Étude de cas 10. Méthode de filtrage des prix pour les exportations de graines de soja au Brésil

Amaral et Barcarolo (2020) ont appliqué la PFM aux exportations brésiliennes de soja. Sur le marché brésilien, le prix du soja est composé du prix coté de la marchandise sur le marché à terme et d'une base de primes, qui est payée aux exportateurs. Le filtre de prix du soja est donc calculé comme suit :

FILTRE DE PRIX DU SOJA = [PRIX COTÉ + BASE DE PRIMES] + /- α (%)

Le filtre de prix a été estimé statistiquement à l'aide d'un prix moyen mobile pondéré sur trois jours, basé sur les données sur les transactions recueillies par le Bureau des douanes. Le traitement des valeurs aberrantes a été appliqué en utilisant l'IQR avant l'estimation du prix moyen mobile pondéré.

Ce cas est également important pour l'affinement de l'analyse PFM en considérant la substance économique. Cela implique notamment l'observation des transactions à haut risque en termes de leur exposition au phénomène BEPS et la séparation des transactions par pays d'acquisition selon que celles-ci appartiennent à des paradis fiscaux, à des régimes privilégiés ou à d'autres juridictions (suivant la réglementation nationale). Les factures suspectes anormalement sous-évaluées sont présentées dans le tableau suivant.

Prix de facture au niveau des transactions, en fonction de la juridiction d'acquisition et de l'exposition estimée au risque BEPS, 2012-2020

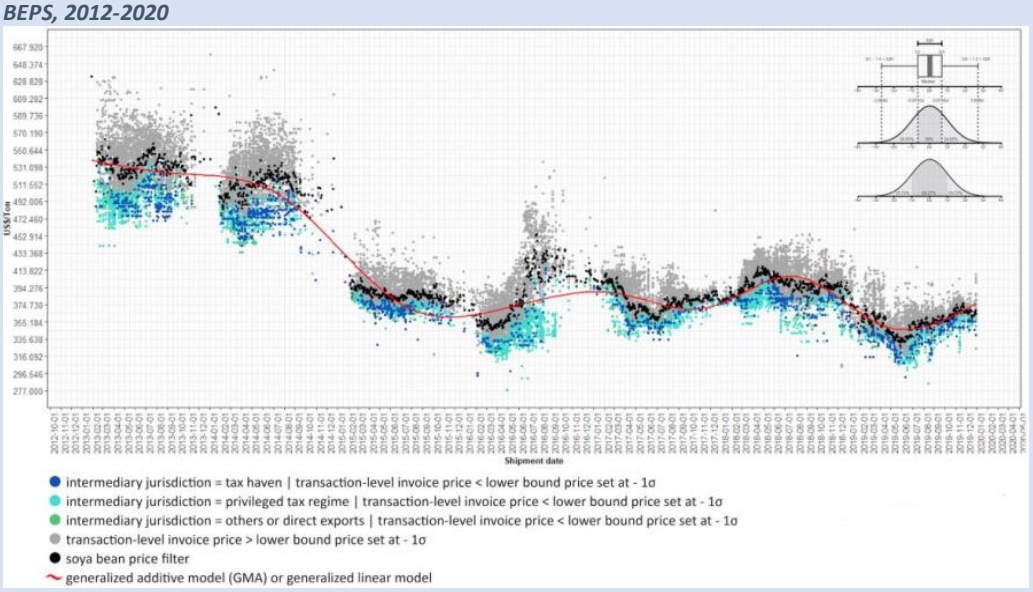

Source : Base de données sur les douanes SISCOMEX, Amaral et Barcarolo (2020)

Les FFI fiscaux potentiels ont été estimés comme suit :

(a) $Prix\ moyen\ pondéré(t) = \sum_{i=1}^{n}[Prix\ de\ facture(t:i)\ x\ Quantité(t:i)]\ /\ \sum_{i=1}^{n}[Quantité(t:i)]$

(b) $Prix\ moyen\ mobile\ pondéré(t) = \sum_{t'=t-3}^{t}[Prix\ moyen\ pondéré(t')\ x\ TIN(t')\ x\ E(t')]\ /\ \sum_{t'=t-3}^{t}[TIN(t')\ x\ E(t')]$

(c) $Fourchette\ du\ filtre\ de\ prix\ (t') = [Prix\ moyen\ mobile\ pondéré(t') \pm 1\sigma]$

(d) $Total\ des\ FF\ estimés\ liés\ au\ BEPS = \sum_{t=1}^{n}[Prix\ minimal\ (t') - Prix\ de\ facture(t:i)]\ x\ Quantité(t:i)$

Où :

- **Prix moyen pondéré (t) :** prix moyen quotidien pondéré en fonction des prix de facture au niveau de la transaction et de la quantité en tonnes.
- **Prix moyen mobile pondéré (t) :** prix moyen mobile calculé sur trois jours, pondéré par la quantité de contribuables (exportateurs) et par la quantité de transactions d'exportation.
- **Fourchette du filtre de prix (t) :** prix maximum et minimum fixés au prix moyen pondéré sur trois jours + /- 1σ (écart-type).
- **Prix minimum (t) :** prix moyen pondéré sur trois jours - 1σ (écart-type).
- **Total des FF estimés liés au BEPS** : la somme des différences entre les prix minimums et les prix de facture au niveau de la transaction situés en dessous de la limite inférieure (exportations potentielles sous-facturées) pendant la période allant de la date *t = 1* à *t = n*, où *1* représente le premier et *n* le dernier jour.
- **TIN (t') :** quantité de contribuables (exportateurs) à une date *t*.
- **E (t') :** quantité de transactions d'exportation à une date *t*.
- **Prix de facture (i) :** prix de facture au niveau de la transaction à une date *t*.
- **Quantité (i) :** poids en tonnes en fonction du prix de facture au niveau de la transaction à une date *t*.

Les FFI fiscaux liés aux exportations sont estimés à un peu moins de 1 % du total des exportations, soit environ 504 millions de dollars US. Les auteurs notent en outre que, étant donné qu'environ 99 % des transactions d'exportation ont lieu entre des entités affiliées situées dans des juridictions à fiscalité privilégiée, le filtre de prix pour le marché du soja (estimé à partir des données sur les transactions commerciales détenues par les douanes) est susceptible d'être biaisé à la baisse du fait de stratégies de planification fiscale agressive. Dans de tels cas, il est nécessaire d'appliquer un filtre de prix du marché libre plutôt que statistique afin de garantir la fiabilité des résultats lors des applications ultérieures de cette méthode.

Estimation des flux financiers liés au BEPS

Pays d'acquisition	Transactions triangulaires	Incoterms	Exportations totales US$	Quantité en tonnes	Estimation des FFI liés au BEPS en US$
Art.1 - Paradis fiscal	oui	FAB	18.128.478.967	47.964.971	162.298.531
Art.2 - Régime fiscal privilégié	oui	FAB	29.913.890.618	79.024.100	300.401.808
Autres juridictions	oui	FAB	5.552.651.496	14.590.957	38.643.608
Autres juridictions	non	FAB	150.150.582	407.331	2.507.883
Total			**53.745.171.664**	**141.987.359**	**503.851.830**

Source : Amaral et Barcarolo (2020)

2. L'évitement fiscal agressif ou transfert de bénéfices des EMN

L'observation des divergences dans les statistiques agrégées (telles que la BDP) fournit un point de départ pour estimer le transfert de bénéfices par les EMN. Comme l'explique l'Étude de cas 11, le transfert de bénéfices n'entraînera pas de distorsions dans les soldes des comptes agrégés, mais il affectera leurs composants (Hebous et al., 2021) ; les flux de transfert de bénéfices sont eux aussi liés aux concepts de BDP (Cobham et al., 2021). L'analyse des données agrégées peut jeter un précieux éclairage sur le transfert des bénéfices. De même, l'utilisation de statistiques sur les IED (ou sur leur ratio au PIB) peut donner des signes de transfert de bénéfices (voir les 15 et 19) ou aider à estimer les FFI (voir CNUCED, 2015 ; Janský et Palanský, 2019). Les macrodonnées FATS ont été utilisées par Tørsløv et al. (2020) pour comparer les niveaux de rentabilité des unités EMN situées dans différentes juridictions. Toutefois, ces approches macroéconomiques ne permettent pas toujours de saisir tous les FFI ou de les séparer suffisamment des autres flux pour fournir une mesure précise.

Compte tenu de l'évolution récente des méthodologies permettant de mesurer le transfert de bénéfices des EMN, bien que les spécifications de modèles et les approches soient différentes, un concept est solidement ancré dans la théorie économique existante utilisée par de nombreux documents : que les bénéfices déclarés se composent des bénéfices réels, non observés, et des bénéfices transférés. Trois approches principales ont évolué dans les ouvrages de recherche qui traitent de cette question.

Premièrement, la méthode de **désalignement des bénéfices** compare les bénéfices déclarés par les EMN avec l'activité économique dans le même pays, jugeant tout désalignement entre les parts mondiales de ces dernières comme pouvant être dû à un transfert de bénéfices (par exemple, OCDE, 2015, Cobham et Janský, 2020, Garcia-Bernardo et Janský, 2021).

Deuxièmement, la méthode de la **semi-élasticité de l'impôt** part d'une régression des bénéfices déclarés sur la gauche et du taux d'imposition sur la droite, tout en contrôlant les variables de substitution du capital et du travail et éventuellement d'autres caractéristiques. Une fois la régression estimée, on obtient l'ampleur du transfert de bénéfices en éliminant l'incidence des taux d'imposition, en d'autres termes, en simulant des scénarios hypothétiques dans lesquels les taux d'imposition ne diffèrent pas (par exemple, Hines et Rice, 1994, Huizinga et Laeven, 2008, Dharmapala, 2014, Clausing, 2016, Wier et Reynolds, 2018, Beer et al, 2018, Fuest et al, 2021, Garcia-Bernardo et Janský, 2021).

Troisièmement, la méthode de **comparaison entre les EMN et les entreprises nationales** s'appuie sur le concept que, si aucun transfert de bénéfices n'a lieu, la rentabilité des EMN devrait être comparable à celle des entreprises nationales ; toute différence systématique entre les deux étant alors attribuée au transfert de bénéfices (par exemple, Bilicka, 2019, Tørsløv et al., 2020, Sallusti, 2021).

Toutes les approches présentent l'inconvénient de ne fournir qu'une estimation approximative de l'évitement fiscal des EMN, le désalignement des bénéfices pâtissant un peu plus du fait que le désalignement constaté n'ait pas nécessairement de lien avec un transfert de bénéfices induit par la fiscalité. Deux méthodes d'estimation de l'évitement fiscal international des EMN sont proposées. Premièrement, une méthode de semi-élasticité fiscale qui analyse la répartition mondiale des bénéfices des EMN et de leurs impôts sur les sociétés correspondants. Deuxièmement, une méthode qui compare les EMN à des entreprises nationales similaires en s'appuyant sur des microdonnées afin de déterminer les comportements d'évitement fiscal agressif et d'estimer les FFI.

Étude de cas 11. Comment le transfert de bénéfices se répercute-t-il sur la balance des paiements ?

Hebous et al. (2021) ont étudié comment les stratégies fiscales des EMN consistant à transférer leurs bénéfices vers des juridictions aux taux d'imposition plus faibles se reflètent sur les flux internationaux. À l'aide d'un échantillon de 81 pays portant sur une période allant de 1990 à 2018, ils ont constaté que le solde du compte courant n'était pas affecté par le taux d'imposition des sociétés prévu par la loi, mais que des taux d'imposition plus élevés étaient associés à des balances commerciales plus faibles et à des balances des revenus plus élevées. Les flux de falsification des prix de transfert (F3) affectent à la fois les statistiques d'importation et d'exportation ; le transfert de dettes (F4) et le transfert d'actifs et de propriété intellectuelle (F5) affectent les flux internationaux d'intérêts, de redevances et de droits de licence. Ainsi, le transfert de bénéfices affecte différents composants de la BDP.

Les graphiques ci-dessous illustrent comment (1) la manipulation des prix de transfert et (2) le transfert de bénéfices par le biais de prêts intragroupes affectent la BDP. Les auteurs soulignent que la manipulation des prix de transfert peut affecter les soldes bilatéraux des comptes courants, mais non le niveau global (sauf indirectement par le biais de changements dans les obligations fiscales). En revanche, dans le cas de transfert de dettes, aucune incidence n'a été observée sur la balance commerciale, alors que des crédits et des débits ont été enregistrés dans le compte de revenus.

Représentation graphique de l'impact sur la BDP résultant
(1) de la manipulation des prix de transfert

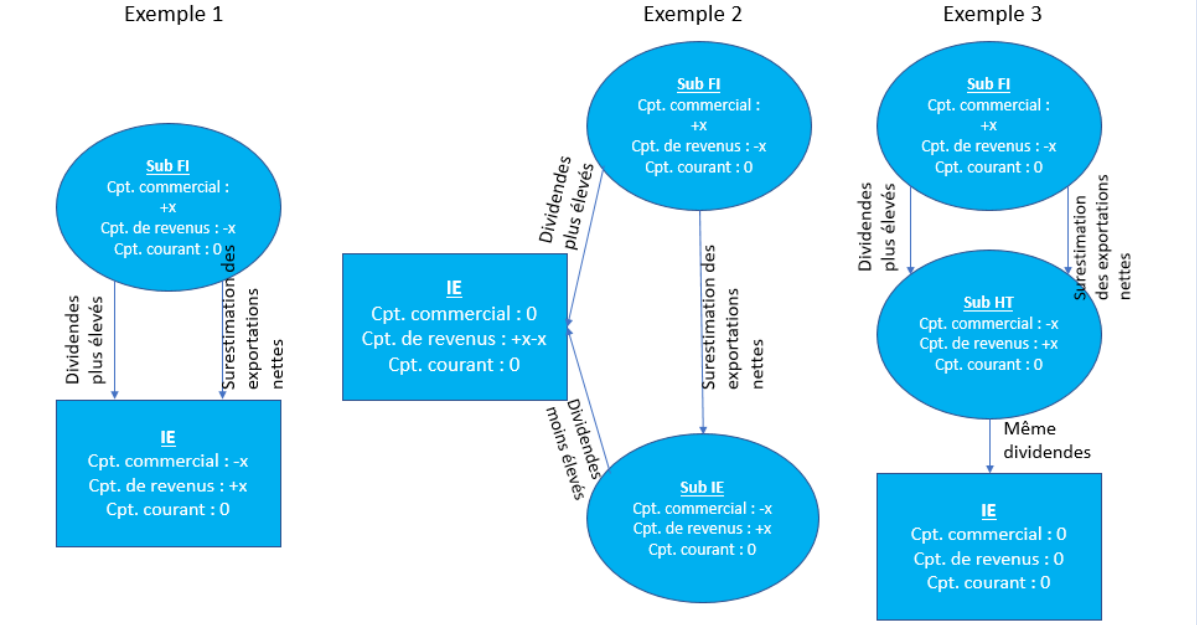

Notes : Un montant x est transféré. FI indique une juridiction à faible imposition, IE une juridiction à imposition élevée. IE désigne le pays de localisation du siège social, qui a lui aussi des impôts élevés. Au lieu d'une augmentation des dividendes il peut aussi y avoir une augmentation du passif grâce aux bénéfices non répartis ayant le même effet.

(2) du transfert de bénéfices par le biais de prêts intragroupes

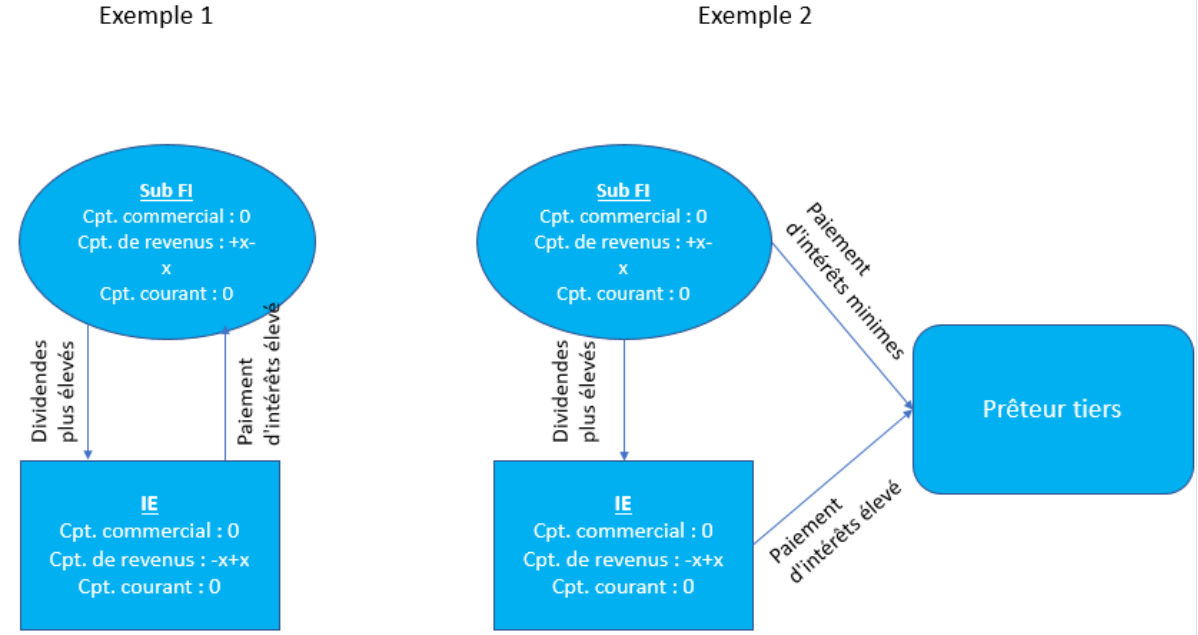

Notes : Un montant x est transféré. FI indique une juridiction à faible imposition, IE une juridiction à imposition élevée. IE désigne le pays de localisation du siège social, qui a lui aussi des impôts élevés. Au lieu d'une augmentation des dividendes, il peut aussi y avoir une augmentation du passif grâce aux bénéfices non répartis ayant le même effet.

Source : Hebous et al. (2021)

Cobham et al. (2021) fournissent un aperçu de la manière dont des flux de transfert de bénéfices spécifiques (tels qu'ils sont définis dans Tableau 1) peuvent être liés à la BDP.

Aperçu des variables relatives aux flux de transfert de bénéfices par les multinationales utilisées dans les statistiques de la balance des paiements.

Méthode de transfert des bénéfices	Concept correspondant dans le MBP.	Raisonnement

Localisation stratégique des actifs incorporels (F5)	Compte des revenus primaires / Revenus des investissements / Investissements directs / Revenus des actions et titres de fonds de placement.	Transfert de bénéfices rendu possible grâce à la mobilité du capital immatériel
Localisation stratégique des passifs (F4)	Compte des revenus primaires / Revenus des investissements / Investissements directs / Intérêts	Transfert de bénéfices rendu possible par le transfert de la dette (dépouillement des bénéfices).
Falsification des prix de transfert dans le commerce des biens (F3)	Compte des biens et services / Total des biens	Transfert de bénéfices rendu possible par le manque de précision des règles de fixation des prix de pleine concurrence.
Falsification des prix de transfert dans le commerce des services (F3)	Compte des biens et services / Autres services aux entreprises Compte des biens et services / Services financiers Compte des biens et services / Frais d'utilisation de la propriété intellectuelle n.c.a.	Transfert de bénéfices rendu possible grâce à la mobilité du capital immatériel

Source : Cobham et al. (2021)

2.1 Répartition mondiale des bénéfices des EMN et des impôts sur les sociétés

Concept et hypothèses

La méthode vise à observer la répartition des bénéfices d'une EMN entre ses unités à l'échelle mondiale à l'aide de microdonnées et à la relier aux taux d'imposition (effectifs) des sociétés correspondantes et à l'activité économique sous-jacente d'une unité particulière. Elle suppose qu'une unité EMN est susceptible de transférer ses bénéfices hors du pays lorsque le régime fiscal d'une autre unité lui permet un taux d'imposition plus faible. Conformément à la littérature empirique sur le transfert de bénéfices des sociétés, la méthode évalue un modèle de régression qui relie les bénéfices d'une unité EMN en tant que variable dépendante, à son activité économique recensée à travers l'emploi et les actifs ; aux conditions générales du pays dans lequel elle opère, comme la taille de la population et le PIB par habitant ; et aux différences de taux d'imposition entre celui auquel est soumise l'unité EMN dans un pays et celui auquel sont soumises les unités dans d'autres pays (Garcia-Bernardo et Janský, 2021 ; Fuest et al., 2021 ; Bratta et al., 2021).

La méthode présume que tout écart systématique par rapport à la rentabilité escomptée de l'unité en fonction de son activité économique et des circonstances du pays d'accueil constitue un signe de transfert potentiel de bénéfices. Celui-ci est évalué grâce à la semi-élasticité des bénéfices aux taux d'imposition. Les écarts constatés sont ensuite quantifiés afin de proposer une mesure des FFI résultant du transfert de bénéfices (flux F3-F5). Il faut faire preuve de prudence lors de l'interprétation des résultats, qui peuvent être analysés conjointement avec les estimations calculées à l'aide d'autres méthodes. L'incertitude règne quant à savoir si la méthode sous-estime ou surestime le transfert de bénéfices, cela pouvant varier d'un pays à l'autre.

Il peut ne pas être aisé de déterminer le taux d'imposition auquel les unités EMN sont assujetties dans un pays déterminé. Certains revenus peuvent être soumis à des taux d'imposition différents, par exemple les régimes de patent box offrant des taux d'imposition plus faibles sur certains revenus, des accords spécifiques de réduction d'impôt avec les gouvernements pour certaines activités, telles que la recherche et le développement (R & D) (Fuest et al., 2021) ; d'autres incitations non fiscales peuvent également exister en faveur du transfert de bénéfices, notamment la crainte d'expropriation (Reynolds

et Wier, 2016). En outre, les différentiels d'imposition entre une unité EMN locale et une autre unité EMN peuvent ne pas traduire pleinement l'incitation à transférer les bénéfices. Enfin, la sensibilité fiscale des bénéfices peut varier en fonction des différents régimes fiscaux, notamment entre les juridictions à forte et faible imposition, ou selon la taille de l'EMN (Wier et Reynolds, 2018 ; Fuest et al., 2021).

Surmonter certaines limites

Certaines des limitations susmentionnées peuvent être atténuées par les mesures suivantes :

1. ***Utiliser le taux d'imposition effectif (moyen)***. Le taux d'imposition effectif (moyen) représente de manière plus complète l'imposition du revenu des sociétés dans un pays (Bratta et al., 2021) et est donc mieux approprié pour l'analyse que le taux d'imposition prévu par la loi. Ce dernier est considéré par certaines études comme une mesure imprécise de la charge fiscale réelle dans un pays, comme le soulignent Fuest et al. (2021), en prenant l'exemple du Luxembourg et de Malte, dont les taux d'imposition prévus par la loi sont nominalement élevés (supérieurs à 25 %), bien que ces pays aient été systématiquement qualifiés de paradis fiscaux. Par ailleurs, le taux d'imposition prévu par la loi constitue généralement des données qui sont disponibles auprès des pays et donc utilisées dans diverses recherches, tandis que le taux d'imposition effectif peut nécessiter un calcul supplémentaire, comme proposé dans la section ci-après. L'utilisation de microdonnées pourrait offrir des solutions potentielles pour surmonter les problèmes concernant les limites des données, étant donné que les taux d'imposition effectifs peuvent être calculés à partir des microdonnées elles-mêmes.

2. ***Utiliser une spécification quadratique des variables fiscales***. Pour tenir compte de la sensibilité fiscale inégale à travers les différentes juridictions fiscales, des spécifications non linéaires alternatives de la variable fiscale ont été appliquées : quadratique par Fuest et al. (2021) ; cubique par Bratta et al. (2021), ou, en cas de non-linéarité extrême, un modèle logarithmique tel qu'appliqué dans Garcia-Bernardo et Janský (2021). Nous suggérons d'ajouter une variable fiscale au carré à la spécification du modèle, c'est-à-dire d'utiliser une spécification quadratique. Dans les cas où une telle spécification se révèle inappropriée, ou insuffisante, les alternatives citées dans la littérature peuvent être appliquées.

3. ***Utiliser les quartiles des revenus consolidés pour constituer des sous-échantillons***. Pour contrer la sensibilité fiscale potentiellement variable en fonction de la taille de l'EMN, les recherches existantes ont appliqué diverses approches, telles que l'estimation du modèle sur chacun des sous-échantillons basés sur les revenus consolidés de l'EMN et les estimations comparées et combinées pour estimer le transfert de bénéfices (Fuest et al., 2021), ou l'application d'une régression pondérée (Wier et Reynolds, 2018 ; voir l'Étude de cas 12). La disponibilité des données et la taille de l'échantillon détermineront l'application de ces mesures d'atténuation. Le cas échéant, nous proposons de décomposer l'échantillon en quatre sous-échantillons basés sur les quartiles du total des revenus consolidés (voir l'Étude de cas 13).

4. ***Utiliser des outils de confirmation et d'interprétation des résultats***. Deux outils servant d'indicateurs pour estimer le rôle de l'unité au sein de l'EMN sont proposés : (1) La localisation de l'unité qui a un lien avec le système fiscal, les coûts de main-d'œuvre, etc. et qui permet de déterminer le rôle de l'unité dans la stratégie fiscale de l'EMN. (2) L'activité économique d'une unité pour évaluer dans une certaine mesure la nature technologique et le rôle de chaque unité dans la chaîne de production de l'EMN. Ces outils peuvent être basés sur des données

agrégées (par exemple, lors de l'analyse des bénéfices par employé, des IED sortants, des taux d'imposition moyens effectifs ou des revenus intra-entreprise dans les pays non paradisiaques et les paradis fiscaux, comme c'est le cas dans Fuest et al., 2021, ou Fortier-Labonté et Schaffter, 2019 - voir aussi Étude de cas 15), ou des données des entreprises. La comparaison des résultats de l'analyse de régression à ceux d'une unité ou d'une EMN comparable (ou d'un groupe témoin), au cas par cas, peut aider à valider les résultats. Comme ce processus exige inévitablement beaucoup de ressources, il se prête parfaitement aux tâches de la LCU. La collaboration internationale des LCU (lorsqu'elles existent) ou des experts en données sur les EMN appuierait l'application de la méthode ; les LCU sont déjà engagées dans la cartographie des structures EMN internationales et des rôles des unités EMN.

Données sources

La méthode en question requiert des données sur les EMN et leurs unités, y compris des variables telles que les bénéfices avant impôts, les taux d'imposition effectifs, le nombre d'employés, la valeur des actifs corporels et autres. Ces données peuvent être trouvées dans les données CbCR de l'OCDE, notamment par les autorités nationales qui ont accès aux microdonnées. L'utilisation des données CbCR nécessite également des extrapolations sur le transfert de bénéfices des petites entreprises qui ne sont pas couvertes par les données.

Une limitation importante réside dans la disponibilité et la couverture des données. Dans un scénario idéal, les microdonnées sur les unités EMN couvrant l'ensemble des unités au sein de toutes les EMN liées de quelque manière que ce soit à un pays donné, seraient disponibles. Cependant, cela n'est généralement pas le cas ; les autorités statistiques disposent principalement de données sur les EMN locales (ayant leur siège social dans un pays donné) contenant des informations sur leurs unités dans d'autres pays, ainsi que de données sur les unités EMN à capital étranger (avec siège social) présentes dans l'économie nationale, mais non sur leurs unités à l'étranger. Les autorités nationales des pays participant au CbCR peuvent accéder aux [35]microdonnées de celui-ci, à savoir à l'échelle de chaque unité EMN (voir Fuest et al., 2021 dans Étude de cas 13 pour l'exemple de l'Allemagne ; ou Bratta et al., 2021 dans Étude de cas 14 pour celui de l'Italie).

La déclaration pays par pays est obligatoire pour les groupes EMN dont le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 750 millions d'euros. L'ensemble de données a donc une couverture limitée, mais des études ont démontré que les plus grandes EMN représentaient la majeure partie des flux de transfert de bénéfices (voir Wier et Reynolds, 2018 ; voir l'Étude de cas 12).

Un "double comptage" des éléments dans les microdonnées CbCR peut avoir lieu, à savoir concernant les entités apatrides (qui n'ont pas de résidence fiscale nulle part) lorsqu'elles déclarent leurs revenus et leurs bénéfices comme étant "apatrides" à la fois au niveau de l'unité transparente et de la juridiction dans laquelle ces unités opèrent (OCDE, 2020a). Pourtant, comme le démontrent Fuest et al. (2021), grâce aux directives supplémentaires de l'OCDE sur les déclarations effectives (y compris sur les dividendes intragroupes), ce problème revêt seulement une importance mineure.

Les autorités statistiques nationales peuvent accéder à des données détaillées sur les unités EMN opérant dans le pays (voir l'Étude de cas 12 pour l'analyse basée sur les déclarations d'impôt sur les sociétés émanant des administrations fiscales nationales) provenant des statistiques sur les

[35] Les conditions d'accès et d'échange automatique d'informations, telles que les conventions fiscales bilatérales ou multilatérales ou encore les accords sur l'échange de renseignements fiscaux, sont exposées dans OCDE (2019).

entreprises ou des données fiscales, etc. et qui peuvent être analysées en combinaison avec les microdonnées du CbCR. Quant à savoir si les microdonnées sur les déclarations d'impôt peuvent être utilisées avec succès, cela dépend aussi de la capacité des analystes à identifier les EMN, à recueillir des données sur les parties apparentées étrangères et à observer suffisamment d'entités des EMN pour produire une estimation précise. Il existe également certains cadres juridiques permettant l'échange de données économiques entre les autorités statistiques nationales, par exemple dans le cadre du système statistique européen, pour avoir accès aux données sur les unités EMN situées à l'étranger au-delà du seuil du CbCR. D'autres sources de données mondiales peuvent également être utilisées, le cas échéant, telles que les bases de données de l'OCDE (ADIMA, AMNE et base de données fiscales), le GGR, le registre EuroGroups ou similaires.

La méthode requiert des données sur les conditions des pays dans lesquels les EMN opèrent, telles que la taille de la population, le PIB par habitant ou encore le taux d'imposition. Plusieurs bases de données mondiales des organisations internationales fournissent des données sur la population et le PIB par pays (par exemple, UN Data ou la base de données statistiques de la CNUCED). L'étude sur la fiscalité des sociétés menée par KPMG et les guides mondiaux annuels sur la fiscalité des sociétés publiés par EY, ainsi que la base de données Orbis, fournissent des informations sur la fiscalité.

Calcul

La méthode estime le transfert de bénéfices en deux étapes : premièrement, elle détermine la présence d'un transfert de bénéfices à l'aide d'une semi-élasticité des rentrées d'impôts, et deuxièmement, elle mesure la taille des flux de transfert de bénéfices.

1. Déterminer la présence d'un transfert de bénéfices

Selon Fuest et al. (2021), le modèle empirique est spécifié comme suit :

$$log(y_{i,c,t}) = \alpha_i + \beta_1 T_{i,c,t} + \beta_2 T_{i,c,t}^2 + \gamma' Entreprise_{i,c,t} + \delta' Pays_{c,t} + \theta_t + \varepsilon_{i,c,t} \qquad \textit{Équation (26)}$$

où :

$y_{i,c,t}$ … la somme des bénéfices avant impôts de l'unité EMN *i* dans le pays *c*

$T_{i,c,t}$ … la variable fiscale de l'unité EMN *i* dans le pays *c*

$Entreprise_{i,c,t}$ … le vecteur incluant des variables décrivant les activités *i* de l'unité dans le pays *c*

$Pays_{c,t}$ … le vecteur incluant des variables décrivant les conditions dans le pays *c*

… L'indice *t* désigne le temps

Quant à la variable dépendante,$y_{i,c,t}$nous vous proposons d'utiliser le logarithme de la somme des bénéfices avant impôts de l'unité EMN *i* dans le pays *c* pour estimer la taille des bénéfices transférés.

Dans l'équation ci-dessus, nous nous intéressons à la variable fiscale$T_{i,c,t}$Cette variable fiscale est définie comme la différence entre le taux d'imposition auquel est soumise l'unité *i* de l'EMN *m* dans le pays *c*,$\tau_{i,c,t}$et la moyenne non pondérée des taux d'imposition appliqués aux unités de la même EMN *m* dans tous les pays hormis *c*,$\bar{\tau}_{m-i,-c,t}$. Donc, $T_{i,c,t} = \tau_{i,c,t} - \bar{\tau}_{m-i,-c,t}$.[36] Comme mentionné plus haut, nous proposons l'utilisation du taux d'imposition moyen effectif au lieu du taux d'imposition

[36] Dans le cas où la différence d'imposition fait constamment référence au même pays "d'origine" c, comme c'est le cas dans Fuest at al. (2021) où les observations ne concernent que les EMN allemandes, les taux d'imposition moyens auxquels sont confrontées les unités de la même EMN à l'étranger peuvent être utilisés seuls au lieu des différences de taux d'imposition.

prévu par la loi. S'il n'est pas possible d'obtenir les taux d'imposition effectifs par pays à partir de sources de données mondiales, telles que la base de données fiscale de l'OCDE, à l'échelle nationale, ceux-ci doivent être calculés pour une unité déterminée.

Selon la disponibilité des données, plusieurs options sont disponibles. Fuest et al. (2021) calculent le taux d'imposition moyen effectif à partir de microdonnées disponibles dans le pays$\tau_{i,c,t}$comme étant la somme des impôts payés par les EMN dans le pays *c* divisée par la somme des bénéfices que ces unités déclarent dans le pays *c*. Pour éviter le problème potentiel d'endogénéité, ils proposent de déterminer le taux d'imposition moyen effectif de l'unité *i* dans le pays *c* uniquement à partir des informations sur les impôts payés et les bénéfices déclarés par les autres unités EMN dans le pays *c*. Toutefois, si la disponibilité des données est limitée, l'approche de Bratta et al. (2021) peut être plus réalisable, selon laquelle le taux d'imposition effectif est imposé comme étant égal à zéro si le taux d'imposition prévu par la loi est égal à zéro ; en ce qui concerne les autres pays pour lesquels les taux d'imposition effectifs ne sont pas disponibles, ceux-ci sont calculés comme étant la différence entre le taux d'imposition prévu par la loi du pays et la différence médiane entre les taux d'imposition prévus par la loi et les taux d'imposition effectifs observés dans l'ensemble de données (peuplé).

Le vecteur *Entreprise* inclut des variables décrivant l'activité économique de l'unité : les logarithmes du nombre (i) d'employés et (ii) de la valeur des actifs tangibles.

Le vecteur *Pays* inclut (i) la valeur logarithmique du PIB par habitant ajusté à la parité de pouvoir d'achat (PPA) et (ii) le logarithme de la population. $\alpha_i$désigne les effets fixes de l'unité EMN et θ_t les effets fixes annuels (en fonction de la disponibilité des données).

Étant donné que la spécification ci-dessus est quadratique, les coefficients correspondants $\beta_1$et β_2 constituent la semi-élasticité des profits par rapport au taux d'imposition. Toutefois, selon leur interprétation, nous devons calculer un effet marginal (combiné) d'un taux d'imposition à un certain taux d'imposition effectif (par exemple, 10 ou 25 % ; voir Fuest et al., 2021 ; Bratta et al., 2021), car celui-ci n'est plus constant suite à l'ajout de $\beta_2 T_{i,c,t}^2$. Un effet marginal négatif de 0,01, par exemple, montrerait qu'un taux d'imposition plus élevé de 1 point de pourcentage est lié à une baisse de 1 % des bénéfices (déclarés). Les paramètres estimés des semi-élasticités des bénéfices par rapport au taux d'imposition constituent le résultat de la première étape et sont directement utilisés lors de la deuxième étape (comme indiqué ci-dessous) afin d'observer les flux de transfert de bénéfices mesurés.

2. Mesure de la taille des flux de transfert de bénéfices

Pour mesurer en dollars les FFI résultant du transfert de bénéfices des multinationales (vers des pays à faible taux d'imposition), nous observons comment les bénéfices réels déclarés dans le pays *c*,$y_{i,c,t}$ changeront si un taux d'imposition différent (plus faible) est appliqué et si l'incitation fiscale à transférer les bénéfices est supprimée (en supposant que d'autres facteurs sont pris en compte dans la spécification du modèle). Ceci est effectué de la manière suivante (selon Bratta et al., 2021 ; voir l'Étude de cas 14).

Premièrement, nous reconnaissons que les bénéfices réels, déclarés, peuvent être décomposés en une partie *R*, liée à l'activité économique réelle, et une partie S, liée aux différences de taux d'imposition, à savoir (le transfert de bénéfices induit par la fiscalité) :

$$y_{i,c} = R_{i,c} + S_{i,c} \qquad \textit{Équation (27)}$$

Deuxièmement, nous constatons que les bénéfices transférés constituent une partie des bénéfices réels, R. Celle-ci est définie par la semi-élasticité de l'étape 1 et la variable fiscale correspondante ainsi que par l'effet marginal du taux d'imposition : de combien les bénéfices réels changent-ils avec la modification du taux d'imposition. Par conséquent, nous pouvons écrire :

$$y_{i,c} = R_{i,c} + \hat{\beta}T_{i,c} * R_{i,c} \qquad \textit{Équation (28)}$$

où $\hat{\beta}T_{i,c} = \beta_1 T_{i,c} + \beta_2 T_{i,c}^2$.

Enfin, en réorganisant légèrement l'équation pour obtenir$R_{i,c} = \frac{y_{i,c}}{1+\hat{\beta}T_{i,c}}$ et en l'ajoutant à $S_{i,c} = y_{i,c} - R_{i,c}$, on obtient l'équation finale permettant de mesurer l'ampleur du transfert de bénéfices :

$$S_{i,c,t} = \frac{y_{i,c,t} * \hat{\beta}T_{i,c,t}}{1 + \hat{\beta}T_{i,c,t}} \qquad \textit{Équation (29)}$$

où $T_{i,c,t}$est défini comme étant la différence entre le taux d'imposition effectif dans le pays *c* et le taux d'imposition effectif moyen non pondéré appliqué aux unités autres que l'unité *i* de l'EMN (*m-i*) dans les autres pays (*-c*).
Les résultats seront calculés pour chaque EMN et pays où l'unité EMN est présente (et dans le temps *t*, selon la disponibilité des données). Une valeur négative de $S_{i,c,t}$ indique que les bénéfices sont transférés hors d'un pays, l'inverse étant valable pour les valeurs positives de $S_{i,c,t}$signifiant que les bénéfices sont transférés dans un pays. [37]

Par conséquent, en s'appuyant sur l'équation (29), chaque flux de bénéfices est déterminé soit comme un FFI sortant, soit comme un FFI entrant, conformément à :

$$FFI\ sortants_{i,c,t} = \left|min\left(0, S_{i,c,t}\right)\right| \qquad \textit{Équation (30)}$$
$$FFI\ entrants_{i,c,t} = max\left(0, S_{i,c,t}\right) \qquad \textit{Équation (31)}$$

La sous-estimation des résultats découlant de la couverture des données (par exemple, lorsque l'on exclut les entreprises qui se trouvent en dessous d'un certain seuil, comme les 750 millions d'euros dans le CbCR, ou encore lorsque l'on ne tient pas compte des unités EMN à capital étranger situées dans le pays d'origine) peut être atténuée en élargissant les résultats obtenus au moyen d'une approche prudente et grâce à l'utilisation d'autres sources de microdonnées, si c'est possible. On en trouve des exemples dans Clausing (2016) pour les États-Unis ou dans Fuest et al. (2021 ; voir aussi l'Étude de cas 13) pour l'Allemagne. Toutefois, cela peut se révéler plus problématique dans les pays qui présentent une diversité de combinaisons et d'effets de la présence des EMN, de leurs rôles et des transferts de bénéfices correspondants. En l'absence de circonstances nationales spécifiques et de données disponibles, la méthode suggérée pour les tests pilotes (toujours susceptible de faire l'objet d'améliorations nationales) utilise ce qui suit pour déterminer les FFI au niveau national :

$$FFI\ sortants_t = \sum_{i,c} FFI\ sortants_{i,c,t} \qquad \textit{Équation (32)}$$

[37] L'hypothèse sous-jacente est que les résultats "corrects" de la première étape, à savoir l'effet marginal, sont négatifs. Si, toutefois, cela ne peut pas être prouvé économétriquement, cela signifiera que la spécification du modèle n'est pas adaptée au pays en question et qu'elle ne produira pas d'estimations fiables sur les FFI. Dans de tels cas, des connaissances approfondies sont requises pour reformuler le modèle de l'étape 1, ou pour appliquer d'autres approches (voir l'étape 4 pour surmonter les limites de la méthode susmentionnée).

$$FFI\ entrants_t = \sum_{i,c} FFI\ entrants_{i,c,t}$$ *Équation (33)*

Étude de cas 12. Estimation du transfert de bénéfices en Afrique du Sud à l'aide des déclarations d'impôt des entreprises.

Reynolds et Wier (2016) utilisent les déclarations d'impôt des entreprises provenant de l'administration fiscale d'Afrique du Sud pour la période allant de 2009 à 2014 pour analyser les variables, notamment les coûts de main-d'œuvre, le capital fixe, les bénéfices comptables et les bénéfices imposables. L'analyse comprend les unités EMN d'Afrique du Sud dont les ventes dépassent 1 million de rands sud-africains (ZAR) et qui sont détenues à 70 % au moins par une société mère étrangère. Toutes les autres unités EMN ont été exclues en raison des limites des données, y compris les cas où l'unité sud-africaine est la société mère de l'EMN. Avec environ 2 000 unités EMN, un nombre infime par rapport à près d'un million d'entreprises présentes en Afrique du Sud, ces filiales sont nettement plus grandes que l'entreprise sud-africaine moyenne. Le taux d'imposition moyen des sociétés mères observé est comparable à celui des sociétés nationales. Les auteurs estiment la spécification suivante :

$$\begin{aligned}\text{logarithme}(revenu\ imposable) &= \alpha_{Ind,t} + \beta_1\,\text{logarithme}(capital\ fixe_{it}) \\ &+ \beta_2\,\text{logarithme}(dépenses\ de\ travail_{it}) \\ &+ \beta_3\ \text{taux d'imposition de la société mère}_{it} + \varepsilon_i\end{aligned}$$

La semi-élasticité du revenu imposable par rapport au taux d'imposition de la société mère est estimée à 1,7, ce qui signifie qu'une baisse de 10 points de pourcentage du taux d'imposition de la société mère est liée à une baisse de 17 % du revenu imposable de l'unité sud-africaine de cette EMN. Ainsi, ils estiment la perte de bénéfices des unités EMN due au transfert de bénéfices à 7 % des revenus de ces unités, soit 1 % de l'assiette fiscale totale des sociétés d'Afrique du Sud.

Dans une autre étude, Wier et Reynolds (2018) examinent le lien entre la taille de l'entreprise et le transfert de bénéfices. Ils constatent que la majeure partie du transfert de bénéfices est effectuée avec les plus grandes EMN, la majorité des entreprises ne transférant qu'un montant très limité de bénéfices. Le fait de ne pas prendre en compte les hétérogénéités du transfert de bénéfices entre des entreprises de différentes tailles peut entraîner une sous-estimation significative du transfert de bénéfices. Par conséquent, les auteurs tiennent compte de ces différences de taille en divisant l'échantillon en dix groupes en fonction de la masse salariale et en effectuant des régressions au sein de chacun de ces groupes. Ces derniers montrent que dans le cas des grandes unités EMN, l'impact estimé sur la rentabilité est beaucoup plus important mais aussi statistiquement significatif. Un autre moyen de tenir compte de la taille des entreprises consiste à appliquer une régression pondérée en utilisant la masse salariale comme coefficient de pondération.

Les résultats sont nettement plus prononcés lorsque la taille de l'entreprise est dûment prise en compte. Les auteurs notent également que la combinaison de bénéfices élevés et d'un évitement fiscal agressif implique que les 10 % les plus importants des entreprises à capitaux étrangers représentent jusqu'à 98 % de tous les bénéfices transférés. Comme ces conclusions ne sont pas uniques à l'Afrique du Sud, les auteurs font remarquer que ceux-ci peuvent aider à expliquer l'écart entre les estimations micro et macro du transfert de bénéfices souvent observé dans les études.

Étude de cas 13. Transfert de bénéfices en Allemagne en utilisant les données de la déclaration pays par pays

Fuest et al. (2021) analysent les données CbCR relatives aux EMN ayant leur siège social en Allemagne au niveau de chaque unité EMN. Ils estiment le transfert de bénéfices induit par la fiscalité en utilisant la spécification quadratique (pour tenir compte de la non-linéarité de la sensibilité fiscale) :

$$y_{ict} = \dot{\alpha}_i + \dot{\beta}_1\tau_{ct} + \dot{\beta}_2\tau_{rt}^2 + \dot{\gamma}'Entreprise_{ict} + \dot{\delta}'Pays_{ct} + \dot{\theta}_t + \dot{\epsilon}_{ict}$$

Les auteurs utilisent deux variantes pour la variable dépendante : le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif pour montrer que le taux d'imposition prévu par la loi constitue une mesure imprécise de la charge fiscale réelle du pays. Pour le vecteur Entreprise, ils utilisent en outre les revenus non connexes. Compte tenu de la granularité et de la richesse de leur ensemble de données, ces derniers utilisent également des variables fictives pour vérifier si les paradis fiscaux (divisés en européens et non-européens) jouent un rôle clé dans le transfert de bénéfices par les EMN allemandes - et démontrent que c'est bien le cas, ce qui confirme l'analyse graphique bivariée menée au début de leur étude, révélant que les unités EMN des pays non paradisiaques enregistrent des bénéfices par employé plus faibles, tandis que les taux d'imposition moyens effectifs sont plus élevés dans les pays non paradisiaques (un peu plus de 20 %) que dans les paradis fiscaux européens et non européens (10 et 11 % respectivement).

Fuest et al. (2021) vérifient également si la sensibilité fiscale varie en fonction de la taille de l'EMN, en divisant la totalité de l'échantillon en quatre sous-échantillons basés sur les quartiles des revenus consolidés des EMN. Les conclusions confirment que les EMN plus grandes transfèrent davantage de bénéfices. Les résultats du modèle de régression (avec une sensibilité fiscale uniquement linéaire) sont présentés dans le tableau suivant.

Semi-élasticités en fonction de la taille de l'entreprise

Variable dépendante	**logarithme (bénéfices)**							
	1er quartile		2e quartile		3e quartile		4e quartile	
Taux d'imposition statutaire	-0,535		0,849		0,926		0,950	
	(0.525)		(0.480)		(0.571)		(0.494)	
Taux d'imposition effectif		0,015		-0,359		-0,306		-0,271
		(0.359)		(0.303)		(0.324)		(0.365)
Paradis fiscaux européens	0.433**	0.452**	0.584***	0.540***	0.780***	0.738***	0.872***	0.815***
	(0.139)	(0.137)	(0.153)	(0.147)	(0.149)	(0.148)	(0.152)	(0.162)
Paradis fiscaux non européens	0,345	0,373	0,228	0,141	0.662**	0.605***	0.476**	0.418**
	(0.215)	(0.214)	(0.210)	(0.212)	(0.170)	(0.175)	(0.139)	(0.133)
Variable dépendante	**logarithme (revenus intra-entreprise)**							
	1er quartile		2e quartile		3e quartile		4e quartile	
Taux d'imposition statutaire	1.765*		1,699		0,658		1,198	
	(0.890)		(1.024)		(0.836)		(0.651)	
Taux d'imposition effectif		-0,666		-1,413		-0,101		-1.072**
		(0.795)		(0.797)		(0.453)		(0.371)
Paradis fiscaux européens	0,192	0,074	0.807**	0.725*	1.060***	1.025***	1.155***	1.050***
	(0.242)	(0.240)	(0.295)	(0.283)	(0.206)	(0.204)	(0.189)	(0.180)
Paradis fiscaux non européens	0.898**	0.704**	1.277***	1.139***	1.287***	1.232***	0.962***	0.907**
	(0.280)	(0.256)	(0.349)	(0.325)	(0.300)	(0.296)	(0.254)	(0.259)

Notes : Les résultats sont basés sur une régression MCO. Les coefficients des variables de contrôle sont omis pour préserver de l'espace. Toutes les spécifications incluent des effets fixes de groupe de sociétés. Les écarts-types donnés entre parenthèses sont regroupés au niveau du groupe de sociétés. */**/*** indiquent signification au niveau des 5 %/1 %/0,1 %.

Source : Fuest et al. (2021)

Dans la dernière étape, les auteurs ont estimé que le total des bénéfices transférés vers les paradis fiscaux par les grandes EMN allemandes s'élevait à environ 18,3 milliards d'euros pour 2016 et 2017 combinés, soit environ 40 % de la totalité des bénéfices déclarés par les EMN dans les paradis fiscaux. Grâce à cette estimation, les auteurs notent également que les bénéfices transférés par les filiales allemandes d'EMN étrangères sont exclus, ainsi que ceux des EMN nationales dont les revenus sont inférieurs au seuil de 750 millions d'euros à prendre en compte dans le CbCR. Pour tenir compte de ces derniers, on procède à une extrapolation en supposant, tout d'abord, que les trois groupes (EMN allemandes, EMN nationales ayant des revenus en dessous du seuil et filiales allemandes d'EMN étrangères) contribuent aux bénéfices totaux déclarés de la même manière qu'ils contribuent à l'excédent brut d'exploitation (pour lequel la distribution est disponible) ; et ensuite, que les deux derniers groupes transfèrent la même part de bénéfices vers des paradis fiscaux que celle des EMN allemandes couvertes par le CbCR. Le chiffre obtenu est de 19,1 milliards d'euros en moyenne par an.

Étude de cas 14. Transfert de bénéfices en Italie en utilisant les données de la déclaration pays par pays

Bratta et al. (2021) étudient le transfert de bénéfices dans le cas de l'Italie (EMN italiennes et EMN étrangères opérant en Italie) en utilisant une spécification cubique :

$$\ln(\pi_{c,m}) = \beta_0 + \delta_1 \ln(K_{c,m}) + \delta_2 \ln(L_{c,m}) + \delta_3 \ln(R_{c,m}) + \beta_1 T_{c,m} + \beta_2 T_{c,m}^2 + \beta_3 T_{c,m}^3 + \mathbf{X}_m + \mathbf{\Psi}_c + \epsilon_{c,m}$$

Les auteurs étudient des scénarios variant selon le taux d'imposition que ces dernières utilisent (taux d'imposition du revenu des sociétés prévu par la loi ou taux d'imposition moyen effectif) et selon qu'elles utilisent le taux d'imposition lui-même ou bien le différentiel de taux, c'est-à-dire la différence entre le taux d'imposition du pays où l'unité EMN est localisée et le taux moyen auquel sont soumises les autres unités du même groupe opérant dans tous les autres pays. Sur la base des résultats de différentes spécifications, ils montrent comment la semi-élasticité et les effets marginaux diffèrent : le tableau suivant montre la variation en pourcentage de rentabilité dans un pays en raison d'une augmentation du taux d'imposition d'un point de pourcentage, et comment, dans leur cas, la fonction cubique se révèle intuitivement correcte (elle présente toujours un effet marginal négatif).

Semi-élasticités des taux d'imposition du revenu des sociétés et du différentiel de taux d'imposition dans une formulation linéaire, quadratique et cubique.

Variations des taux d'imposition	Semi-élasticité		
	Linéaire	Quadratique	Cubique
De 1 % à 2 %	-0.7	-1.84254	-4.24371
De 24 % à 25 %	-0.7	-0.77396	-0.24516
De 35 à 36 %	-0.7	-0.2629	-0.31875

Variation de la différence entre les taux d'imposition	Semi-élasticité		
	Linéaire	Quadratique	Cubique
De -30% à -29%	-0.684	-2.1856	-5.5903
De 1% à 2%	-0.684	-0.69698	-0.27885
De 16% à 17%	-0.684	+0.02332	-0.588168

Source : Bratta et al. (2021)

Bratta et al. (2021) estiment les bénéfices transférés à l'aide de la formule suivante :

$$S_{m,c} = \frac{\pi_{m,c}\hat{\beta}f(C_{m,c})}{1+\hat{\beta}f(C_{m,c})} = \frac{\pi_{m,c}(\widehat{\beta_1}C_{m,c} + \widehat{\beta_2}C_{m,c}^2 + \widehat{\beta_3}C_{m,c}^3)}{1+(\widehat{\beta_1}C_{m,c} + \widehat{\beta_2}C_{m,c}^2 + \widehat{\beta_3}C_{m,c}^3)}$$

Comme ils utilisent une base de données plus large que celle de Fuest et al. (2021), puisqu'ils prennent également en compte d'autres EMN en Italie, leurs résultats portent sur le niveau mondial du transfert de bénéfices. Des ajustements doivent être effectués à des fins de couverture (EMN de moins de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires et EMN n'ayant pas d'unité en Italie), par ailleurs les auteurs estiment qu'en 2017, un montant total de 887 milliards d'euros de bénéfices aura été transféré en raison des différences de taux d'imposition (Bratta et al., 2021).

2.2 Transfert de bénéfices des EMN vs. non-EMN comparables

Concept et hypothèses

Comme la PFM, la méthode de transfert des bénéfices des EMN vs. non-EMN comparables fonde également son concept sur l'idée d'un écart par rapport à la normalité. Il s'agit d'une méthode ascendante, mise en œuvre en deux phases : premièrement, pour identifier les EMN évitant les impôts, et deuxièmement, pour mesurer le montant correspondant de BEPS[38]. Cette méthode consiste à identifier les anomalies dans les variables structurelles et économiques des EMN par rapport au comportement d'entreprises nationales semblables. Elle exploite les informations provenant d'une double comparaison : entre les EMN et les non-EMN (par appariement des scores de propension) et au sein du groupe des EMN (par analyse des caractéristiques opérationnelles du récepteur (ROC) (Sallusti, 2021). La méthode en question estime le BEPS comme étant la différence entre les bénéfices qui sont déclarés et ceux qui auraient dû être déclarés.

[38] Cette méthode touche au concept de BEPS de l'OCDE et est liée à son indicateur 4 du BEPS, à savoir les différentiels de taux d'imposition effectifs entre les EMN et les non-EMN comparables (OCDE, 2015). Celle-ci comporte toutefois des étapes supplémentaires représentant une innovation dans la mesure du BEPS (Sallusti, 2021).

La phase d'identification comprend deux étapes. La première phase vise à effectuer une comparaison " inter ", en évaluant les anomalies des EMN par rapport aux non-EMN comparables, à savoir aux entreprises nationales, qui sont incapables de gérer librement la répartition géographique de leur production et de leurs finances. Le groupe témoin des entreprises nationales est déterminé grâce à un appariement des scores de propension (PS) utilisant des variables telles que le territoire, l'activité économique, l'emploi, etc.[39] Comparer le ratio bénéfices/chiffre d'affaires d'une EMN donnée avec celui du groupe témoin national permet d'identifier un indicateur du comportement anormal des EMN.

La deuxième phase, dénommée comparaison "intra", consiste à effectuer une analyse des caractéristiques opérationnelles du récepteur (ROC), qui permet de définir le seuil de normalité (calcul présenté ci-dessous). Ce seuil est fixé de façon à identifier les EMN évitant les impôts parmi la totalité des EMN. Cette étape part de la variable de substitution de la première étape et utilise des indicateurs enregistrant les comportements économiques et stratégiques des EMN. Un avantage important de cette méthode utilisant cette deuxième étape est qu'elle ne traite pas toutes les EMN de la même manière, en ce sens que toutes les EMN (anormales) échappent aux impôts. Par conséquent, l'analyse ROC tend également à ajuster l'indicateur suspect fourni par la variable de substitution lors de la comparaison "inter".

La mesure ultérieure du montant correspondant de BEPS (deuxième phase) s'obtient en calculant le montant des bénéfices identifiés que les EMN évitant les impôts auraient dû déclarer afin d'être classées comme n'évitant pas les impôts. La présente méthode utilise l'EBIT (bénéfice avant intérêts et impôts) comme variable à ajuster.

Afin de mesurer le BEPS des EMN évitant les impôts, l'indicateur utilise une stratégie verticale, mettant l'accent uniquement sur les EMN d'un même pays (plutôt que sur toutes les entreprises d'une EMN donnée dans tous les pays où le groupe opère, ce qui n'est pas facilement disponible dans tous les systèmes statistiques). Cette stratégie consiste à évaluer le BEPS en analysant les incohérences entre une EMN donnée et d'autres EMN (locales) présentant des caractéristiques similaires.

Surmonter les limitations

La comparaison des EMN et des non-EMN est une tâche difficile car les différences entre les deux groupes peuvent être imputables à une série de facteurs différents débordant le cadre de BEPS (tels que la productivité, les économies d'échelle). Cet inconvénient est quelque peu atténué en forçant le groupe témoin à appartenir à une classe de même taille. Certes, cela peut encore constituer une question problématique pour les économies de petite taille, où il peut être plus difficile d'identifier une bonne adéquation locale pour les filiales de grandes multinationales (tout en tenant compte que la taille se rapporte à la filiale locale elle-même et non à la holding). Même dans les grandes économies, il peut être difficile de trouver une bonne adéquation pour les très grandes multinationales. Pour surmonter ce problème, les unités EMN peuvent être comparées à une moyenne des entreprises nationales pour ce qui est de la taille disponible ou des catégories d'industries (grappes), ou bien, si la capacité ne permet pas une telle comparaison, une comparaison de toutes les unités EMN à toutes les entreprises nationales peut être considérée comme la solution ultime.

Une autre limitation de la méthode réside dans le fait qu'un ensemble proposé de variables d'appariement comprend essentiellement des ratios (sauf en ce qui concerne le nombre d'employés, le secteur et la région), ce qui pourrait se traduire par un manque de concordance en termes de taille.

[39] Voir l'application de la méthode par Sallusti (2021) dans l'Étude de cas 16.

Toutefois, ce problème peut être atténué en imposant que chaque entreprise nationale du groupe témoin soit incluse dans la même classe de taille (en plus du même secteur et de la même région) de l'EMN connexe. Un autre moyen de contrôler la comparabilité liée à la taille peut consister à y inclure, si les données le permettent, la taille des actifs comme c'est le cas dans Bilicka (2019).

Tout comme la méthode précédente, cette méthode pâtit également de l'effet de confusion, où d'autres raisons peuvent contribuer ou conduire entièrement à l'activité BEPS identifiée.

Le principal inconvénient de la méthode de déclaration des ODD tient au fait qu'un pays doit d'abord être défini comme étant sujet à des flux sortants (générateur de BEPS) ou entrants (collecteur de BEPS) de FFI. En effet, la première étape de la définition de la valeur de substitution a été conçue de telle sorte que cette décision doit être prise avant l'utilisation de la méthode. La méthode présentée est destinée aux FFI sortants, tandis qu'une approche symétrique (avec une première phase différente) est présentée dans l'Encadré 5.

Données sources

Cette méthode utilise les microdonnées dont disposent les INS d'un pays et fournit ainsi la possibilité d'établir des liens avec les comptes nationaux. Ces données sont susceptibles d'être plus exhaustives par rapport aux données CbCR qui prévoient un seuil d'inclusion des entités. Les données sources comprennent des données relatives aux entreprises comportant des variables économiques et structurelles (par exemple, la valeur ajoutée, les dépenses de recherche et développement (R & D), la part des salaires dans les coûts totaux, etc. - voir aussi l'Étude de cas 16). Les statistiques structurelles sur les entreprises de l'INS et d'autres sources pertinentes contenant des données sur les entreprises peuvent être utilisées. Des recherches ont montré que, dans certains cas, les données des fichiers administratifs sur les bénéfices imposables directement à partir des déclarations d'impôt peuvent être mieux adaptées que les comptes financiers (bénéfices comptables). Les filiales multinationales étrangères semblent déclarer des bénéfices positifs dans leurs comptes, tout en déclarant des bénéfices imposables nuls dans leurs déclarations d'impôt. Cela biaiserait à la baisse les estimations de transfert de bénéfices obtenues à l'aide de données comptables (Bilicka, 2019). Ces microdonnées sont ensuite intégrées aux statistiques sur le commerce international de ces entreprises par produits et partenaires commerciaux (pays d'origine/destination), et à la position des entreprises nationales au sein des EMN (provenant, de préférence, du registre des groupes nationaux[40]), le cas échéant. Les FATS, si elles sont disponibles, peuvent constituer une source de données supplémentaire utile. En outre, la LCU, si elle est déterminée par l'INS, peut aider à l'intégration de diverses sources de données.

Calcul

La méthode est décrite dans Sallusti (2021) pour le cas des EMN italiennes (voir aussi l'Étude de cas 16). Les principales phases de l'application de la méthode de transfert de bénéfices des EMN vs. non-EMN comparables de l'INS sont énumérées ci-dessous.

Phase zéro est l'identification de la nature (sortante ou entrante) des FFI présents dans votre pays. On procède à un examen des pratiques fiscales et d'autres variables macroéconomiques afin d'établir cette classification du pays. Un exemple de quantification des impacts des EMN sur l'assiette fiscale canadienne, basé sur l'approche de tableau de bord d'indicateurs BEPS de l'OCDE (OCDE, 2015) est présenté (et peut être appliqué dans cette phase) par Fortier-Labonté et Schaffter (2019) - voir l'Étude de cas 15.

[40] En l'absence de registre national présentant des structures des groupes d'entreprises, d'autres registres peuvent être utilisés, le cas échéant. Un exemple est le registre EuroGroups (Commission européenne, 2020b).

Étude de cas 15. Indicateurs de transfert de bénéfices par les entreprises multinationales opérant au Canada

Les indicateurs de transfert de bénéfices par les EMN canadiennes ont été étudiés par Fortier-Labonté et Schaffter (2019), en vertu desquels ils appliquent les indicateurs BEPS de l'OCDE (2015) en vue de déterminer si le Canada est confronté à des activités BEPS de la part des EMN. Plus particulièrement, ils recherchent les inadéquations entre l'activité économique financière et l'activité économique réelle en utilisant les données macroéconomiques de Statistique Canada et de la Banque mondiale. Le décalage peut indiquer que le revenu n'est pas déclaré, et donc non imposé, là où il a été gagné.

Les données proviennent du programme de la balance des paiements de Statistique Canada, en particulier des statistiques sur les investissements étrangers directs à l'étranger et des activités des sociétés affiliées étrangères à participation majoritaire canadienne. Deux indicateurs sont examinés :

1. Indicateur BEPS 1A : Décalages entre les stocks d'IED canadiens et le PIB des pays bénéficiaires en ce qui concerne les pays ayant des taux d'imposition du revenu des sociétés favorables, révélant qu'un niveau élevé d'IED canadien a été dirigé vers des pays ayant des taux d'imposition du revenu des sociétés favorables.

Taille relative des IED canadiens et du PIB des dix pays ayant les stocks les plus élevés d'IED canadiens, 2016.

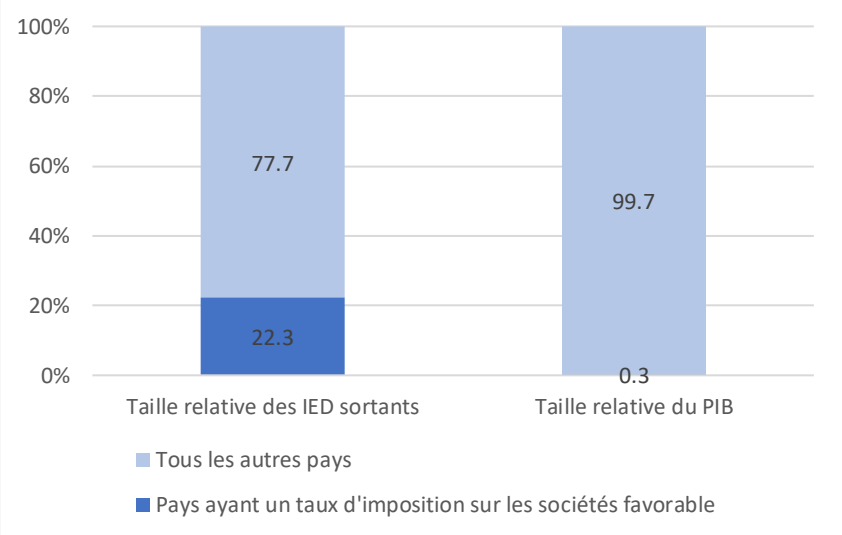

Source : Fortier-Labonté et Schaffter (2019), d'après Statistique Canada (tableau NDM 36-10-0008-01) et les indicateurs du développement mondial.

2. Indicateur BEPS 1B : Décalages entre les actifs, l'emploi et les ventes en ce qui concerne les pays ayant des taux d'imposition sur les sociétés favorables. Les résultats de cet examen ont révélé qu'en 2016, dans les pays où le taux d'imposition sur les sociétés était favorable, les filiales étrangères avaient déclaré avoir 23 employés par milliard de dollars d'actifs. Pour ce qui est des autres pays, les filiales étrangères avaient déclaré avoir 270 employés par milliard d'actifs. Ces résultats suggèrent que l'investissement dans les pays ayant des taux d'imposition sur les sociétés favorables de la part des filiales des EMN opérant au Canada n'est pas influencé par des facteurs économiques réels.

Dans l'ensemble, à l'aide de ces indicateurs, le Canada peut être considéré comme un pays de FFI sortants.

1. Phase d'identification

La phase d'identification est traitée en deux étapes : les comparaisons inter et intra. Celles-ci sont présentées tour à tour.

La **comparaison inter** de la phase d'identification applique d'abord la PS en vue de définir, pour chaque EMN, le groupe témoin le plus efficace parmi les entreprises nationales. La caractérisation repose sur des variables telles que le territoire, l'activité économique, l'emploi, les indicateurs d'internationalisation, la structure des coûts et des revenus (voir l'Étude de cas 16).

Ensuite, le regroupement entre EMN ayant un comportement "normal" et "anormal" par rapport à des non-EMN comparables est réalisé sur la base d'une variable de substitution pour chaque groupe témoin de l'EMN (au niveau de l'unité, c'est-à-dire de l'entreprise) :

- $Proxy$= 1 (suspect, ou indicateur d'"anomalie") si le ratio EBIT/chiffre d'affaires de l'EMN donnée est inférieur à la moyenne du groupe témoin ; et
- $Proxy$= 0 (aucun suspect) si le ratio EBIT/chiffre d'affaires de l'EMN donnée est supérieur (ou égal) à la moyenne du groupe témoin.

Dans le cadre de la comparaison de la phase d'identification, l'analyse ROC est utilisée pour déterminer dans quelle mesure le statut décrit par la variable de substitution binaire de l'étape précédente peut être confirmé de manière fiable lorsque les variables de performance économique, les stratégies et les variables contextuelles sont prises en compte. En d'autres termes, l'analyse ROC est utilisée pour définir le regroupement final entre EMN évitant les impôts et EMN n'évitant pas les impôts à partir de la variable de substitution de l'étape précédente. À cette fin, d'abord, le classificateur est représenté par un **indicateur composite** élaboré à partir de l'ensemble des caractéristiques suivantes (Sallusti, 2021) : Ratio EBIT/chiffre d'affaires ; ratio valeur ajoutée/chiffre d'affaires ; dépenses de R & D par rapport au chiffre d'affaires ; part des redevances sur les coûts totaux ; part des salaires sur les coûts totaux ; part des services sur les coûts totaux ; ratio exportations/chiffre d'affaires ; ratio importations/coûts totaux ; différentiel moyen d'imposition des revenus entre les pays (concernés).

Afin de tenir compte des différences dans les activités économiques, ces derniers sont traités séparément en strates. Pour chacune de ces strates, l'indicateur composite relatif à la i– ième EMN (I_i) est construit en utilisant une analyse factorielle de l'ensemble des caractéristiques sélectionnées et ensuite en agrégeant les deux premiers facteurs[41] à l'aide de la part relative de la variance expliquée comme coefficient de pondération (ω_i) :

$$I_i = \omega_1 \left(\sum_j \gamma_{j,1} x_{j,i} \right) + \omega_2 \left(\sum_j \gamma_{j,2} x_{j,i} \right) \qquad \textit{Équation (34)}$$

où :

$\gamma_{j,1}, \gamma_{j,2}$	... les contributions (loading) de la variable *j* aux facteurs 1 et 2
$x_{j,i}$	… la valeur de la variable *j* pour l'observation *i*[42].

Ici, γj, 1 et γj, 2 sont les contributions de la variable j aux facteurs 1 et 2, xj,i est la valeur de la j– ième variable pour la i– ième observation, et ω_1 et ω_2 sont les coefficients de pondération en termes de variance expliquée.

Ensuite, l'indicateur composite calculé dans l'équation (34) est utilisé comme variable explicative dans un modèle logit ayant comme variable dépendante la variable de substitution de l'indicateur "suspect" ($Proxy$= 1).

[41] Deux facteurs sont avancés, bien qu'ils puissent varier en fonction des données disponibles. La part de la variance expliquée par les facteurs doit être d'au moins 80 % environ.
[42] L'analyse factorielle est fondée sur la matrice de corrélation des variables.

À la suite de l'analyse ROC[43], l'observation du seuil est repérée (pour chaque strate). La valeur de son indicateur composite peut être interprétée comme la valeur seuil ($\bar{I}$) au-dessus ou en dessous de laquelle les autres EMN peuvent être classées. Plus précisément, les EMN seront considérées comme évitant les impôts si $I_i < \bar{I}$, tandis qu'elles seront considérées comme n'évitant pas les impôts si $I_i \geq \bar{I}$.

2. Mesure du BEPS

Pour chaque EMN identifiée dans la phase précédente comme évitant les impôts, c'est-à-dire confirmée par le modèle, une estimation du BEPS est fournie en utilisant le montant de l'EBIT dissimulé grâce à un évitement fiscal agressif[44].

Ensuite, pour chaque EMN évitant les impôts, le BEPS est calculé comme étant la différence entre les bénéfices théoriques (montant des bénéfices qu'elles auraient dû déclarer afin d'être classées comme n'évitant pas les impôts) et les bénéfices effectivement déclarés. La mesure du BEPS s'effectue en augmentant le ratio EBIT/chiffre d'affaires (x_h) et en gardant les autres variables (x_{-h}) inchangées de manière à obtenir$I_i = \bar{I}$. En appliquant cela à l'équation (34), la valeur ajustée du ratio EBIT/chiffre d'affaires correspondant au décalage du seuil de l'EMN *i* qui évite les impôts à celle qui ne les évite pas est présentée comme suit :

$$\tilde{x}_{h,i} = \frac{\bar{I} - \left(\omega_1 \sum_{-h} \gamma_{-h,1} x_{-h,2} + \omega_2 \sum_{-h} \gamma_{-h,2} x_{-h,2}\right)}{\omega_1 \gamma_{h,1} + \omega_2 \gamma_{h,2}} \qquad \textit{Équation (35)}$$

Finalement, le montant de l'EBIT lié au BEPS, appelé ici FFI sortant, est calculé, pour chaque EMN *i* évitant les impôts, comme suit :

$$FFI\ sortants_i = \left(\tilde{x}_{h,i} - x_{j,i}\right) * Chiffre\ d'affaires_i \qquad \textit{Équation (36)}$$

où :

$x_{,i}$ ... la valeur déclarée du ratio EBIT/chiffre d'affaires ;

$\tilde{x}_{h,i}$ … la valeur seuil du ratio EBIT/chiffre d'affaires permettant à l'EMN d'être classée comme n'évitant pas les impôts.

Au niveau national et pour une année donnée, la valeur cumulée des FFI est obtenue en agrégeant toutes les EMN d'un pays :

$$FFI\ sortants = \sum_i FFI\ sortants_i \qquad \textit{Équation (37)}$$

L'application de la méthode pour prévoir les FFI entrants est illustrée dans l'Encadré 5.

[43] La valeur du paramètre *h*, coefficient de pondération permettant de gérer le compromis entre vrais et faux positifs dans la ROC, est définie à une valeur neutre de 0,5 (Sallusti, 2021).

[44] Celui-ci est égal à la valeur ajoutée si les coûts de main-d'œuvre sont connus. Comme le souligne Sallusti (2021), la correspondance conceptuelle entre l'EBIT et la valeur ajoutée sous condition d'un montant fixe de coûts de main-d'œuvre est pertinente si l'on souhaite utiliser les estimations dans le contexte de la mesure du PIB et du RNB dans les comptes nationaux.

Encadré 5. FFI entrants dans le cadre du transfert de bénéfices des EMN vs. non-EMN comparables

La procédure décrite plus haut dans la section 2.2 de la Partie II vise à déterminer et à mesurer le montant tiré des activités de BEPS par les EMN évitant les impôts dans un pays donné qui représente quant à lui les FFI sortants (voir l'équation (36). Or, la méthode peut également être utilisée pour tenir compte du cas symétrique, dans lequel les BEPS (FFI sortants du pays A) sont collectés par une unité EMN du pays B, où ils représentent des **FFI entrants**.

Conformément au cadre conceptuel proposé pour le cas de la génération de BEPS (FFI sortants), dans le cas de la collecte de BEPS (FFI entrants), on présume que les EMN collectrices de BEPS devraient avoir un niveau de bénéfices supérieur au niveau "normal" des non-EMN comparables du même pays. Par conséquent, la forme des variables structurelles, économiques et comportementales devrait être différente en ce qui concerne la génération de BEPS. Il convient particulièrement de se concentrer sur la structure des revenus, plutôt que sur celle des coûts. D'autres caractéristiques (telles que le cadre fiscal international et la participation aux marchés internationaux) sont les mêmes, mais il convient de les modifier pour tenir compte du comportement symétrique (à savoir que l'écart d'imposition doit, dans le cas des EMN collectrices de BEPS, avoir un rapport inverse avec le "suspect").

Pour identifier et mesurer la collecte de BEPS (ainsi que les FFI entrants correspondants), toutes les étapes de la procédure sont modifiées suivant les différents contextes d'analyse. Notamment :

1. La première étape de la **phase d'identification** (appariement PS) est modifiée pour fournir une variable de substitution cohérente de l'indicateur "suspect". Celui-ci est en effet lié à un niveau de ratio EBIT/chiffre d'affaires de l'EMN donnée supérieur (au lieu d'inférieur) à la moyenne du groupe témoin. Néanmoins, dans ce contexte, la définition du groupe témoin (méthode, facteurs confusionnels et contraintes) est la même que dans la génération de BEPS. De même que dans la procédure décrite pour l'identification des IED sortants, la comparaison entre les unités EMN et les entreprises nationales peut être ajustée pour répondre à la capacité statistique nationale, c'est-à-dire que lorsque l'identification d'entreprises nationales comparables n'est pas possible, celle-ci peut être faite par rapport à une moyenne d'une certaine taille ou d'une certaine classe industrielle ou, en fin de compte, en comparant tout simplement toutes les unités EMN à toutes les entreprises nationales.
2. Dans la **deuxième étape de la phase d'identification** (analyse ROC), l'ensemble des variables considérées change pour tenir compte des indicateurs structurels et comportementaux qui signalent la présence d'une EMN percevant des bénéfices érodés des EMN résidant dans d'autres pays. Dans le cas présent, l'ensemble de variables suivant doit être pris en compte (tenez compte du fait que les variables doivent être positivement corrélées avec la variable de substitution de l'indicateur "suspect", qui, dans le cas de la collecte de BEPS, est représenté par des bénéfices plus élevés par rapport à la moyenne du groupe témoin des non-EMN) :
   - Ratio EBIT/chiffre d'affaires (inversé en ce qui concerne la génération de BEPS)
   - Ratio valeur ajoutée/chiffre d'affaires (inversé en ce qui concerne la génération de BEPS)
   - Dépenses de R & D par rapport au chiffre d'affaires
   - part des redevances dans le chiffre d'affaires
   - part des salaires dans les coûts totaux
   - part des services dans le chiffre d'affaires
   - ratio exportations/chiffre d'affaires
   - ratio importations/coût total
   - écart d'imposition moyen des revenus entre les pays (apparentés) (inversé en ce qui concerne la génération de BEPS)

Étant donné que la deuxième étape de l'identification a été changée, la **phase de mesure** des EMN collectant des données BEPS (FFI entrants) est analogue à celle des EMN générant des données BEPS (FFI sortants). En fait, la définition du seuil ne change pas conceptuellement. Toutefois, en l'occurrence, $x_{j,i}$ pour les EMN qui sont considérées comme collectant des données BEPS en provenance d'autres pays, le ratio EBIT/chiffre d'affaires doit être **supérieur** à $\tilde{x}_{h,i}$, qui est le niveau du ratio EBIT/chiffre d'affaires représentant le seuil. Cela donne le signe opposé par rapport au cas des FFI sortants (EMN génératrices de BEPS, voir l'équation (36)), ce qui signifie que le niveau total d'EBIT de ces EMN doit être réduit par rapport à celui qu'elles ont déclaré. Par conséquent, le montant de l'EBIT lié à la collecte de BEPS, appelé ici FFI entrants, est calculé, pour chaque EMN *i* collectrice de BEPS, avec un signe négatif pour tenir compte de l'inversion :

$$FFI\ entrants_i = -\left(\tilde{x}_{h,i} - x_{j,i}\right) * Chiffre\ d'affaires_i \qquad \textit{Équation (38)}$$

Au niveau national et pour une année donnée, la valeur cumulée des FFI entrants est obtenue en agrégeant toutes les EMN d'un pays :

$$FFI\ entrants = \sum_i FFI\ entrants_i \qquad \text{Équation (39)}$$

Comme pour les FFI sortants, une fois que le pays est classé comme sujet aux FFI entrants ou sortants, la valeur de ses FFI totaux sera égale à cette catégorie : $FFI = FFI\ entrants$.

Compte tenu du concept de la méthode, un pays particulier peut être sujet soit aux FFI sortants, soit aux FFI entrants. Par conséquent, une fois que le pays est classé en conséquence, la valeur de ses FFI totaux sera égale à cette catégorie, à savoir, $FFI = FFI\ sortants$ pour le cas en question dans l'équation (37). En utilisant la présente méthodologie, il n'est donc pas possible d'obtenir une ventilation des FFI selon la direction des flux.

Étude de cas 16. Mesure du transfert de bénéfices en Italie

Une méthode PS-ROC pour mesurer le BEPS pour le cas des EMN italiennes est décrite dans Sallusti (2021). Celle-ci utilise des **données au niveau des entreprises** recueillies par l'Istat et qui portent sur l'année 2015. Pour chaque entreprise italienne (EMN et non-EMN), Sallusti (2021) intègre trois bases de données :

- L'archive Frame-SBS (Structural Business Statistics), qui comprend des informations sur la structure et les variables économiques pour l'ensemble de 4,4 millions d'entreprises.
- L'archive COE-TEC (Integrated International Trade Database), qui comprend les informations sur les importations et les exportations (par produit et, pays d'origine/de destination) pour l'ensemble des entreprises.
- L'archive ASIA-Groups (version italienne de l'EGR européen (répertoire EuroGroups), qui comprend des informations sur les entreprises impliquées dans des groupes nationaux et étrangers.

La base de données finale de l'analyse contient 3,6 millions d'entreprises, dont environ 400 000 sont internationalisées (exportation et/ou importation) et 61 706 appartiennent à des EMN. Le nettoyage initial de la base de données comprenait également la suppression des entreprises ayant une valeur ajoutée ou un chiffre d'affaires négatifs ou nuls, ou employant moins d'un travailleur, ainsi que des unités opérationnelles opérant dans des industries caractérisées par des marchés réglementés tels que ceux du tabac, du coke ou des produits pétroliers raffinés et des intermédiaires financiers.

La **phase d'identification** de la méthode examine dans un premier temps la **comparaison " inter "**. Les entreprises nationales se caractérisent par neuf variables qui sont utilisées pour l'appariement PS :

- région (NUTS 2)
- industrie (NACE à 3 chiffres, rév. 2)
- chiffre d'affaires par habitant
- nombre de personnes employées
- part des biens et services dans les coûts totaux
- ratio exportations/chiffre d'affaires
- ratio importations/coûts totaux
- part des salaires dans les coûts totaux
- part des services dans le chiffre d'affaires

L'appariement est toutefois effectué au sein de grappes d'entreprises nationales appartenant à des groupes témoins, composés de 10 non-multinationales présentant le degré le plus élevé de similitude pour ce qui est de la région, de l'industrie et de la classe de taille (1-2, 2-5, 5-10, 10-20, 20-50, 50-100, 100-250, 250-500, plus de 500 travailleurs).

Les différences entre les EMN et les non-EMN (entreprises nationales) existent notamment dans la productivité de la main-d'œuvre, mais aussi dans les ratios exportations/chiffre d'affaires et importations/coûts.

Entreprises multinationales vs. entreprises non-multinationales, 2015 (pourcentage)

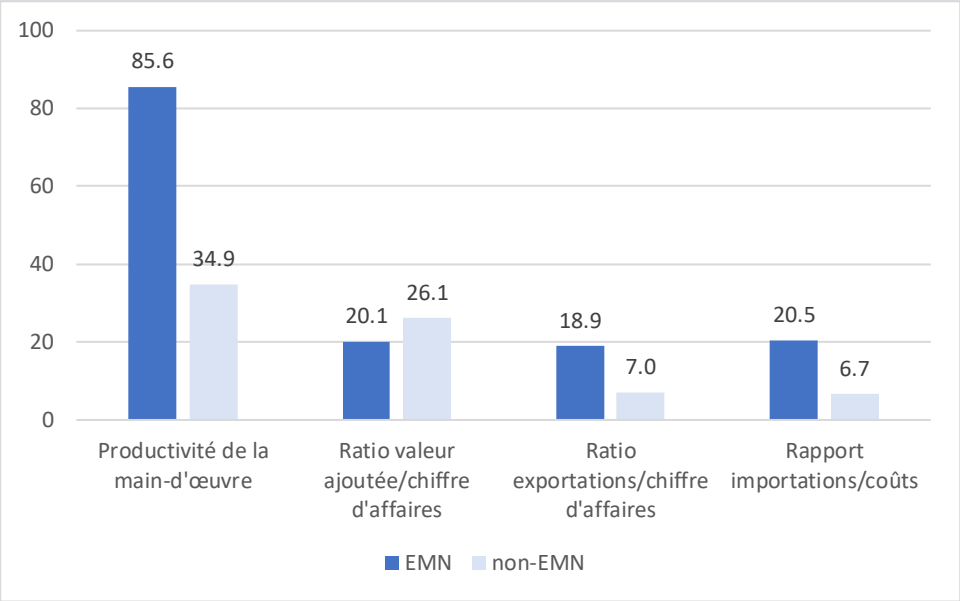

Source : Sallusti (2021)

La **comparaison intra** de la phase d'identification suppose l'attribution des coefficients de pondération égaux pour gérer le compromis entre vrais et faux positifs, c'est-à-dire *h=0,5*.

Pour **mesurer le BEPS**, une stratégie "verticale" a été choisie. Selon cette stratégie, l'analyse des incohérences éventuelles entre une EMN donnée et d'autres EMN (ayant des caractéristiques semblables) du même pays doit évaluer le BEPS. Les contraintes évidentes pour le choix de cette stratégie résident dans la disponibilité et la fiabilité des données relatives aux unités opérationnelles étrangères appartenant à des EMN au sein desquelles des unités opérationnelles italiennes sont impliquées.

Après avoir analysé 61 191 EMN en 2015, les méthodes PS-ROC ont révélé que les unités évitant les impôts représentaient **60,1 % des EMN italiennes**, avec une forte différence selon les secteurs : l'incidence des unités évitant les impôts variait de 43,3 % dans les activités immobilières à 78,8 % dans l'informatique. Les résultats de la méthode ont également montré que le montant de BEPS s'élevait à 32,3 milliards d'euros, représentant environ **2 % du PIB italien** en prix courants. Les résultats ont également confirmé que, les EMN évitant les impôts sont en règle générale plus petites (26,5 contre 94,2 travailleurs en moyenne) et moins productives (77,0 milliers d'euros contre 89,9 milliers d'euros) que les EMN n'évitant pas les impôts. Elles génèrent également un chiffre d'affaires (26,3 millions d'euros contre 17,9 millions d'euros en moyenne), une valeur ajoutée (8,5 millions d'euros contre 2 millions d'euros) et, surtout, un EBIT (8,2 millions d'euros contre 1,4 million d'euros) plus élevés. Par conséquent, les EMN évitant les impôts sont caractérisées par des niveaux plus bas de ratio EBIT/chiffre d'affaires (7,9 % contre 31,2 %).

3. Flux de patrimoine offshore et évasion fiscale internationale par les particuliers

Il est difficile d'accorder les flux de patrimoine offshore avec le concept de FFI. Premièrement, parce que le stock de patrimoine offshore ne nous informe guère sur la façon dont il a été généré : celui-ci peut provenir de revenus gagnés légalement ou bien d'activités illégales. Le simple fait d'être offshore n'implique pas que celui-ci soit illégal ou illicite. Ce dernier peut être parfaitement conforme aux réglementations fiscales et autres réglementations. Deuxièmement, parce que le patrimoine offshore est un stock, alors que les FFI sont des flux. Si nous attribuons une part du patrimoine offshore aux FFI, cela présentera des défis liés à l'origine, au transfert ou à l'utilisation de ces flux. Les banques centrales ont élaboré certains outils à cet effet, tels que figurant dans l'Étude de cas 17 et l'Étude de cas 18.

L'application de ce que l'on appelle les modèles de gravité aux FFI fiscaux et commerciaux vaut la peine d'être explorée (voir l'Encadré 6) dans l'avenir. Bien que les méthodes proposées pour les tests pilotes n'englobent pas les modèles de gravité, certains éléments des FFI peuvent être analysés à l'aide de tels

modèles (voir l'Étude de cas 20). Les méthodes proposées pour les tests pilotes cherchent plutôt à transformer le patrimoine offshore en flux (F1).

Encadré 6. Modèle de gravité

Concept
Les modèles de gravité ont été utilisés traditionnellement dans le cadre du commerce international pour estimer les flux commerciaux bilatéraux entre le pays *i* et le pays *j*, bien qu'ils puissent être utilisés pour modéliser tout flux entre deux pays. Le principe de base est que ces flux sont fonction de la taille économique de chaque pays et de la distance les séparant, de la même manière que pour la masse et la distance dans la loi de la gravitation universelle de Newton, d'où leur nom.

$$F_{ijt} = G \times \frac{M_{it} M_{jt}}{D_{ij}}$$

La formule (1) illustre un modèle de gravité dans sa forme la plus simple, où les flux commerciaux du pays *i* vers le pays *j* au temps *t*, F_{ijt}, sont représentés par *G*, une constante, M_{it} et M_{jt}, les tailles économiques des pays *i* et *j*, respectivement, et D_{ij}, la distance entre les pays *i* et *j*.

Pour établir un modèle économétrique, cette formule est transformée à l'aide d'un logarithme naturel pour obtenir ce qui est considéré comme une formule économétrique " *très simple et donc intéressante* " (Cassetta et al., 2014, p. 7) :

$$\text{logarithme } F_{ijt} = g + \beta_1 \text{ logarithme } M_{it} + \beta_2 \text{ logarithme } M_{jt} - \beta_3 \text{ logarithme } D_{ij} + \epsilon_{ijt}$$

La présente formule peut être étendue pour être mieux adaptée au contexte de l'estimation des FFI en y incluant des paramètres tels que les niveaux de corruption, le secret bancaire, la langue commune, etc. Grâce à des modifications des spécifications du modèle, la méthode d'estimation des FFI à partir des modèles de gravité permettrait d'estimer les flux commerciaux normaux entre deux pays et de comparer la valeur estimée aux valeurs observées. Les écarts par rapport aux niveaux prévus peuvent alors potentiellement être attribués aux FFI.

Points forts
Bien que les modèles de gravité donnent de bons résultats dans le cadre du commerce bilatéral, leur utilisation pour mesurer les FFI et le blanchiment d'argent est moins bien validée. Cette approche présente néanmoins des avantages, essentiellement en ce qui concerne ses exigences en matière de données. Afin d'estimer un modèle de gravité pour les FFI, seules des données économiques et géographiques communément disponibles, en plus d'autres données relatives à un domaine, telles que les niveaux de corruption, sont requises. Des recherches approfondies devront être menées pour valider leur utilité dans le cadre des FFI, mais cette approche peut s'avérer intéressante comme point de départ pour les pays ne disposant pas d'autres types de données.

Limitations
Les résultats des modèles de gravité sont entièrement estimés, sans qu'on tente de mesurer directement les FFI ou d'incorporer des données objectives à leur sujet. Cela limite potentiellement leur utilité pour générer des données indicatrices. Par ailleurs, dans plusieurs applications, l'approche vise à modéliser les flux au niveau macroéconomique, ce qui rend difficile la désagrégation en secteurs particuliers, limitant également leur utilité pour éclairer les politiques.

Application
Étant donné les limites des modèles de gravité, ils peuvent être utilisés pour comparer ou valider les résultats d'autres méthodes de mesure des FFI. En présence de microdonnées, ces modèles peuvent fournir un aperçu détaillé, comme c'est le cas dans l'étude sur les transferts bancaires transfrontaliers italiens (Étude de cas 17) ou l'application d'un modèle de gravité sur les titres étrangers détenus par les îles Caïmans (Étude de cas 20).

3.1 Indicateur de flux d'avoirs offshore non déclarés

Concept et hypothèses

L'indicateur des avoirs offshore non déclarés (exposé dans Cobham et Janský, 2020) est une méthode descendante qui examine l'évasion fiscale offshore des particuliers. Pour ce faire, il mesure l'excédent de la valeur des avoirs des citoyens déclarés par les pays (partenaires) par rapport à la valeur déclarée par les citoyens à des fins fiscales. L'indicateur ne fait pas de distinction entre les différentes catégories

de FFI et comprendra également les avoirs provenant d'activités illégales. Ainsi, le double comptage représente une limitation importante de la méthode. En outre, il ne se concentre que sur les FFI quittant ou se trouvant hors du pays étudié, ce qui permet d'établir un lien avec les FFI sortants uniquement.

L'indicateur est fourni par chaque territoire, c'est-à-dire par chaque pays. Cela signifie que pour un pays A particulier, on calcule d'abord la somme des avoirs des citoyens du pays A déclarés comme étant détenus dans tous les autres pays. Le chiffre obtenu est ensuite comparé à la somme des avoirs déclarés par les citoyens du pays A comme étant détenus dans tous ces pays. La différence représente le montant des avoirs non déclarés. Les institutions financières sont tenues de confirmer la citoyenneté des titulaires de comptes. En même temps, l'indicateur exige que les autorités fiscales agrègent leurs données sur l'autodéclaration par les citoyens des avoirs détenus à l'étranger à des fins de comparaison.

L'application de la méthode entraîne certaines difficultés. Par exemple, le concept de citoyenneté est utilisé, bien qu'il n'implique pas toujours une obligation fiscale. Les autorités fiscales et les réglementations nationales peuvent différer dans leur façon de traiter la double citoyenneté ou de définir la résidence fiscale, c'est-à-dire la résidence à des fins fiscales. Les programmes dits de "citoyenneté par investissement" peuvent masquer la mesure de l'évasion fiscale des particuliers. En utilisant des données sur les dépôts bancaires transfrontaliers, Langenmayr et Zyska (2020) constatent que les dépôts dans les paradis fiscaux augmentent après qu'un pays commence à proposer un programme de citoyenneté par investissement, constituant une preuve indirecte que ceux-ci sont utilisés par les fraudeurs fiscaux.

Surmonter les limitations

Bien que la méthodologie proposée soit conceptuellement simple, elle a des limites, la disponibilité générale des données ainsi que la comparabilité des résultats entre pays poseront de sérieux défis. L'échange de données entre les autorités nationales ainsi que les données transférées des institutions financières aux autorités fiscales sont nécessaires pour résoudre les problèmes de disponibilité des données et améliorer la qualité des estimations. Les développements récents dans ce domaine, tels que la Norme commune de déclaration (NCD) de l'OCDE, apportent un appui substantiel à cette mesure des FFI. Il convient de noter que l'échange de données entre autorités, à l'intérieur ou par-delà les frontières nationales, doit respecter strictement les accords entre autorités compétentes ainsi que la confidentialité des statistiques.

En se basant sur l'estimation du stock de patrimoine non déclaré, la mesure du stock doit être transformée en une mesure du flux. Cela peut être réalisé en théorie en prenant la différence de deux mesures de stock ultérieures.. De plus, il faudra d'abord tenir compte des changements de la valeur des avoirs avant de les attribuer aux FFI. La croissance du patrimoine grâce aux mesures sur les gains en capital est prise en compte par la méthode, mais celle-ci ne permet pas d'évaluer la consommation du patrimoine.

Données sources

Les données sources sont disponibles auprès de la BRI, où les données sont publiées en fonction de leur localisation. Bien que celles-ci soient considérées par Cobham et Janský (2020) comme les données les plus cohérentes qui soient actuellement disponibles à cette fin, cette source souffre toutefois de certaines limites en termes de pays couverts. En outre, certaines catégories d'avoirs (par exemple, l'art, l'immobilier ou les crypto-monnaies) ne sont pas prises en compte. Une autre source

internationale est le SNPC de l'OCDE qui couvre les économies signataires, ayant des problèmes de couverture semblables à ceux de la BRI. Les institutions financières rendent compte aux autorités fiscales nationales, et ces dernières pourraient fournir une source de données importante et pertinente, cependant la pratique a montré des limitations d'accès aux données. Les données sont déclarées au niveau annuel (stock de fin d'année).

Calcul

Le calcul de l'indicateur est simple et découle de sa définition comme étant l'excédent de la valeur des avoirs des citoyens du pays *i* déclarés être détenus dans les pays *j* sur la valeur déclarée par les citoyens du pays *i* :

$$\phi_i = \sum_j \beta_{j,i} - \alpha_i \qquad \textit{Équation (40)}$$

où :

- ϕ_i ... les avoirs non déclarés des citoyens du pays *i*
- $\beta_{j,i}$ ... la somme des avoirs des citoyens du pays *i* déclarés comme étant détenus dans le pays *j*
- α_i … la somme des avoirs déclarés par les citoyens du pays *i* comme étant détenus dans d'autres pays *j=1, ..., n*, où $j \neq i$

Il existe cependant deux questions importantes sur le plan méthodologique que nous devons aborder dans la perspective de la mesure des FFI :

1. Comme nous l'avons déjà évoqué, cet indicateur ne porte que sur les avoirs détenus à l'étranger, à la suite de sorties de capitaux (pour les **FFI sortants uniquement**).
2. L'indicateur mesure les avoirs, donc **un stock**, et ne concerne pas les flux.

Nous aborderons d'abord la **deuxième question**. Afin d'obtenir la valeur des **flux** (sorties de FFI) basée sur cet indicateur pour une année donnée, *t*, nous devrons calculer l'indicateur dans l'équation (40) également pour une période précédente, *t-1*. En supposant que la différence entre deux stocks successifs puisse être attribuée aux flux, celle-ci peut constituer une mesure des FFI connexes. Néanmoins, dans le cas présent, la transformation des avoirs, notamment la consommation, n'est pas comptabilisée, ce qui entraîne une surestimation potentielle des FFI. Dans le même temps, les gains en capital dans une juridiction offshore, s'ils ne sont pas comptabilisés, seraient également associés à des FFI. Ce dernier point peut toutefois être pris en compte en incluant un facteur d'évaluation de marché du patrimoine offshore,v_t, par conséquent, les flux d'avoirs détenus à l'étranger par les citoyens du pays *i* dans la période *t* sont calculés comme suit :

$$flux_{i,t} = \phi_{i,t} - \phi_{i,t-1}(1 + v_t) \qquad \textit{Équation (41)}$$

Pour déterminer le taux de croissance annuel des avoirs enregistrés dans v_t, l'indice MSCI des prix mondiaux est utilisé (MSCI 2020).

Si les flux de l'équation (41) sont positifs, les citoyens du pays *i* transfèrent par hypothèse des avoirs à l'étranger sans les déclarer aux autorités nationales, même si ceux-ci sont parfaitement conformes à la juridiction du pays de destination. Le problème ici est que les augmentations de taux peuvent être

dues à des gains en capital sur des avoirs offshore, et que les diminutions de ces taux peuvent indiquer la consommation de ces derniers. Par ailleurs, certains patrimoines offshores peuvent entrer dans le champ de la responsabilité limitée en matière de déclaration, en vertu de laquelle un citoyen n'est pas tenu de déclarer le patrimoine détenu à l'étranger. Les projets pilotes nationaux pourraient envisager des moyens d'ajuster certaines de ces limitations. En l'absence de corrections pour les problèmes précédents, nous ne pouvons que présumer que le résultat positif de l'équation (41) correspond aux sorties de FFI effectuées par les citoyens (pour le pays *i* au temps *t*) :

$$FFI\ sortants_{i,t} = max\left(0, flux_{i,t}\right) \qquad \textit{Équation (42)}$$

En revanche, si les flux sont négatifs, cela indique seulement que les avoirs non déclarés sont " moins non déclarés " - soit parce que la déclaration ou le dépistage s'est amélioré, soit parce que les avoirs ont été transformés en consommation ou en une autre forme de capital. Nous ne pouvons pas traiter les flux négatifs (définis par l'équation (41)) comme des entrées de FFI dans le pays *i*.

Pour résoudre la **première question** mentionnée ci-dessus, afin de pouvoir déterminer les **entrées de FFI**, il faut étudier et agréger le reflet de tous les pays de la catégorie *j* par rapport au pays *i*. Là aussi, des limites méthodologiques et pratiques (disponibilité des données) apparaissent.

Sans un concept clair qui supporte la mesure des entrées et des sorties de FFI, l'utilisation de cet indicateur est limitée aux seules sorties de FFI. En l'absence de meilleures alternatives, celui-ci est cependant suggéré pour les tests pilotes, étant donné que des développements ultérieurs de la méthodologie et des données sont nécessaires. L'étude de cas suivante ne constitue pas une application de la méthode présentée mais présente plutôt les analyses des transferts bancaires transfrontaliers à l'aide du modèle de gravité.

Étude de cas 17. Transferts bancaires transfrontaliers italiens

Lors de l'étude des transferts bancaires transfrontaliers italiens entre 2007 et 2010, Cassetta et al. (2014) ont utilisé le modèle de gravité pour identifier les flux semblant excéder anormalement les valeurs prédites par le modèle lui-même. Seuls les transferts transfrontaliers effectués par des clients privés de banques italiennes ont été pris en compte dans l'étude. La cellule de renseignement financier (CRF) nationale a classé les pays de destination comme étant à risque ou non.

Destinations des flux financiers transfrontaliers

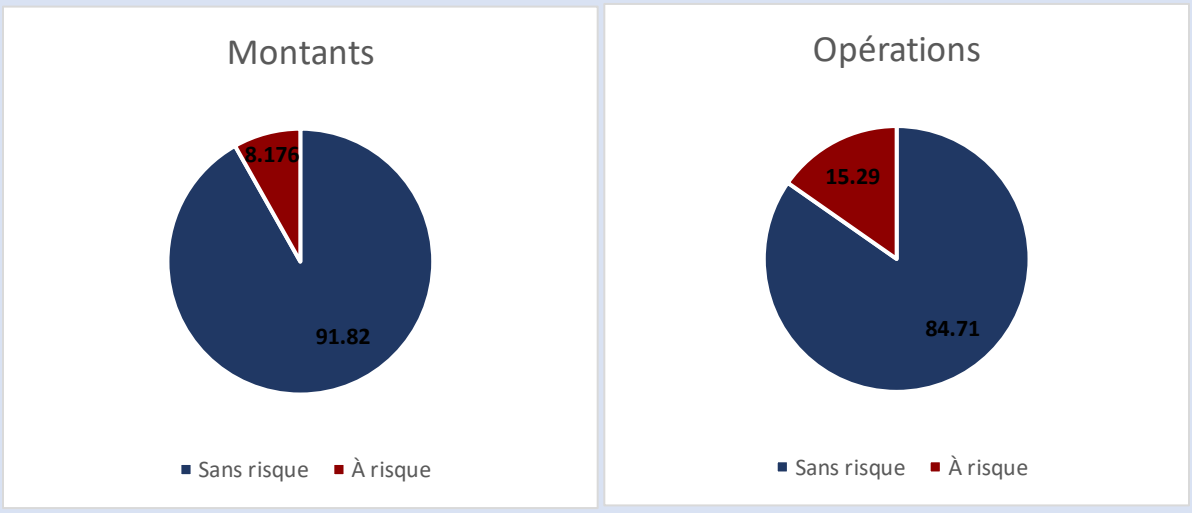

Source : Cassetta et al. (2014)

En utilisant l'ensemble de données d'origine de la CRF et en y ajoutant un jeu de variables socio-économiques et démographiques relatives à la province d'origine et au pays de destination (à savoir, le PIB par habitant, l'imposition moyenne des entreprises, l'IED par habitant, la variable fictive d'une frontière commune servant de variable de substitution pour la distance entre les zones, le taux d'emploi, le revenu personnel imposable, etc.), les auteurs révèlent une corrélation positive entre les flux financiers et le PIB et la population des pays étrangers, l'IED et la proximité des provinces italiennes, ainsi qu'une corrélation négative avec le taux d'imposition des entreprises.

L'étude est importante non seulement pour l'application du modèle de gravité en vue d'observer les flux financiers transfrontaliers à risque, mais aussi pour compléter l'analyse empirique par une interprétation contextuelle, jetant une lumière importante sur les flux financiers (illicites) en termes, à défaut de mesurer directement les FFI, d'évaluation des risques.

3.2 Flux de patrimoine financier offshore par pays

Concept et hypothèses

Comme la méthode précédente, celle-ci se concentre sur le patrimoine détenu par des particuliers en dehors de leur pays et non déclaré aux autorités fiscales du pays où ils résident. C'est une méthode descendante. Le patrimoine financier offshore par pays tel que proposé ici représente une approche en trois étapes pour estimer l'évasion fiscale internationale des particuliers dans chaque pays, telle que le présente la Commission européenne (2019). Les étapes ou phases sont les suivantes :

a) Estimation du patrimoine financier offshore mondial, en se concentrant sur le déséquilibre mondial entre les passifs et les actifs de portefeuille international. Comme ces divergences peuvent être dues à des erreurs de mesure dans les statistiques des investissements internationaux plutôt qu'à une activité illicite, celles-ci doivent être examinées avec prudence par des experts en la matière avant de procéder à l'application de la méthode. Étude de cas 18 illustre la façon dont la Banque centrale de France identifie les actifs en valeurs mobilières cachés dans la BdP.
b) Ventilation des données par pays propriétaire et par centre financier international (CFI), réalisée grâce aux données sur les dépôts offshores afin de répartir le patrimoine offshore mondial estimé entre chaque pays propriétaire et CFI.
c) Estimation de l'évasion fiscale internationale dans chaque pays n'est utilisée que partiellement dans ces lignes directrices en vue de tenir compte des FFI ; on applique le taux de non-conformité sur le patrimoine offshore suivi de la transformation de la mesure du stock en flux pour identifier le montant des flux illicites. Cette étape permet de tenir compte des gains en capital, mais pas de la consommation de patrimoine ; et elle ne fournit que des éléments permettant d'estimer les flux sortants de FFI, et non les flux entrants.

Étant donné les FFI fiscaux et commerciaux, la méthode souffre également du regroupement d'autres catégories de FFI dans celle-ci, à savoir les activités criminelles (visant à générer des revenus à l'étranger ou à dissimuler des produits de la criminalité ou de la corruption).

Un autre point critique réside dans les défis en matière d'association des dépôts à leur origine : divers dispositifs de dépistage, par exemple les sociétés écrans, empêchent l'estimation directe des parts de capital du patrimoine offshore non déclaré. De tels dispositifs sont généralement situés au sein d'un CFI, et non dans le pays de résidence du ou des propriétaires réels, d'où l'affectation à tort des dépôts au CFI plutôt qu'au pays du propriétaire réel.

Étude de cas 18. Identification des actifs cachés dans la balance des paiements de la Banque de France

La Banque de France a analysé comment l'écart entre les actifs et les passifs dans les statistiques de la position extérieure globale peut être attribué à des investissements cachés. Les auteurs rappellent toutefois qu'il faut être prudent dans l'utilisation de cette méthodologie à des fins statistiques (Gervais et Quang, 2018).

La figure ci-dessous présente l'écart global entre les actifs et les passifs dans les statistiques sur les titres internationaux. Une couverture différente des pays participants aux enquêtes et l'incapacité des compilateurs de la BdP à collecter des données sur les portefeuilles des résidents détenus dans d'autres juridictions contribuent à cet écart.

Écart mondial entre les actifs et les passifs dans les statistiques sur les titres internationaux

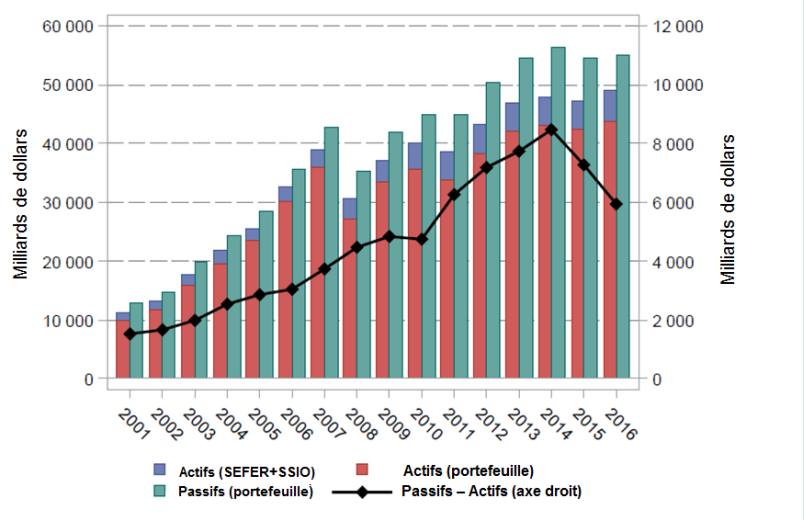

Source : Gervais et Quang (2018).

Les auteurs estiment que les actifs financiers sont bien collectés, à l'exception de la partie qui est détenue par les ménages dans les centres offshore. Ils tracent les cinq premiers pays en termes de différences entre les passifs tels que déclarés par les compilateurs nationaux et ceux dérivés des actifs détenus dans d'autres sources.

Différences entre les passifs établis au niveau national et les passifs dérivés des actifs des contreparties.

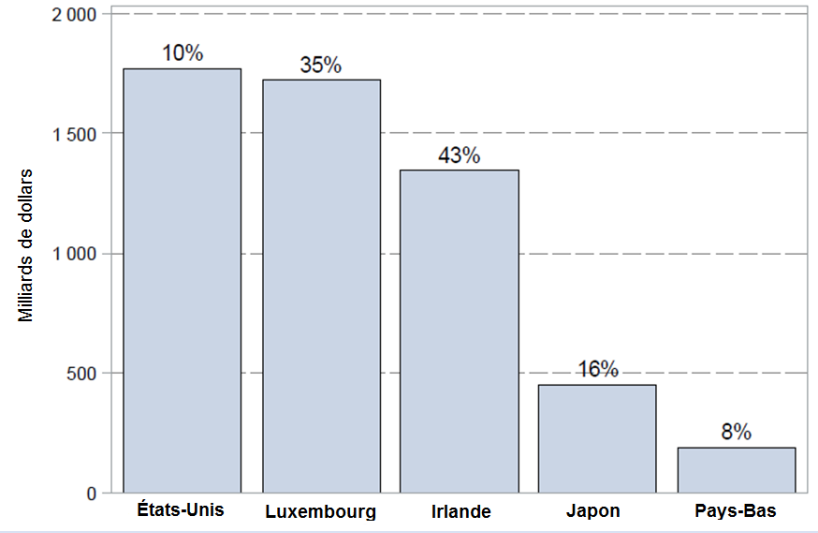

Source : Gervais et Quang (2018).

La réglementation européenne fait obligation aux sociétés financières de rendre compte directement aux compilateurs nationaux, tandis que les sociétés non financières et les ménages ne le font pas. Par conséquent, on peut supposer que des "actifs cachés" sont détenus par ces deux secteurs.

Les résultats du modèle de régression (avec une sensibilité fiscale uniquement linéaire) sont présentés dans le tableau suivant.

1. Il peut être nécessaire d'ajuster les méthodologies et les concepts statistiques avant leur utilisation dans la compilation des statistiques.
2. Les limites des données empêchent d'établir des séries chronologiques plus longues.
3. Il n'est pas naturel de supposer que les incohérences s'expliquent par une source unique, à savoir les actifs cachés des ménages.

Selon les auteurs, partager les données sur les avoirs de tiers peut résoudre le problème, à savoir exiger des pays participants ou contributeurs qu'ils fournissent des données, en y impliquant diverses parties prenantes mais également des sociétés d'investissement et des banques privées.

Surmonter les limitations

Le principal inconvénient lié à l'application pratique de la méthode tient à la disponibilité des données. Par conséquent, il faut poser plusieurs hypothèses pour que la méthode produise des résultats. Il est également nécessaire de diviser le patrimoine offshore en dépôts et investissements de portefeuille, en supposant une division 25 - 75 %. Une autre hypothèse cruciale se rapporte également au taux de non-conformité de 75 %. Selon la Commission européenne (2019), une grande partie du patrimoine offshore n'est pas susceptible d'être déclarée par le biais des déclarations d'impôts. Ces hypothèses peuvent nécessiter une validation et un calibrage constants.

En outre, la couverture des actifs est limitée : seuls les actifs de portefeuille et les dépôts sont pris en compte, tandis que d'autres catégories d'actifs (actifs immobiliers, œuvres d'art, contrats d'assurance-vie, argent comptant et crypto-monnaies) ne sont pas comptabilisées.

Données sources

Les données sources sont réparties dans diverses bases de données internationales et figurent dans les statistiques sur les portefeuilles de titres internationaux et sur les dépôts étrangers. Trois bases de données mondiales fournissent des données mondiales fiables sur les titres en portefeuille : l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille (ECIP) du FMI et la position extérieure globale (PIE) du FMI, ainsi que la base de données sur le patrimoine extérieur des nations Mark II (EWN). Ces derniers comportent des limites, avant tout en ce qui concerne leur couverture des pays.

La Banque centrale de Suisse publie des statistiques détaillées sur les dépôts bancaires, les portefeuilles d'actions, d'obligations et de parts de fonds communs de placement gérés par les banques suisses pour le compte de ressortissants étrangers. Les données sur les dépôts étrangers proviennent des statistiques bancaires locales de la BRI, ayant des limites en termes de couverture, de restrictions de confidentialité et de difficulté à distinguer les personnes et les entités.

Calcul

La méthode aboutit au résultat en trois phases, conformément à l'approche initiale en trois étapes de la Commission européenne (2019).

Figure 113. Approche en trois étapes pour estimer l'évasion fiscale des particuliers

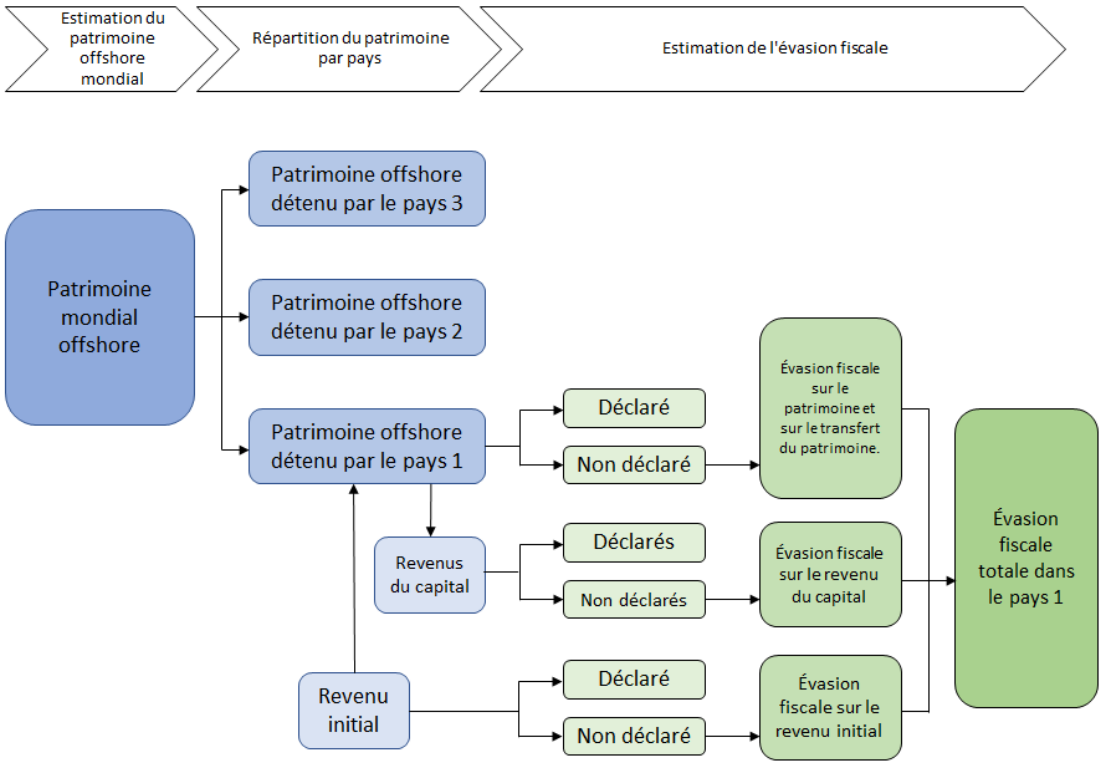

Source : La Commission européenne (2019)

1. Estimation du patrimoine financier offshore mondial

D'abord, on fait l'hypothèse que le patrimoine financier détenu à l'étranger par les individus (ménages) se compose de : (i) **les actifs de portefeuille** ; et (ii) les **dépôts**.

$$PFinoff_{G,t} = PPFoff_{G,t} + Dépôts_{G,t} \qquad \textit{Équation (43)}$$

où :

$PFinoff_{G,t}$ ... le patrimoine financier offshore mondial (*G*) au temps *t* ;
$PPFoff_{G,t}$ ... le patrimoine mondial (*G*) en portefeuille offshore au temps *t* ;
$Dépôts_{G,t}$ ... les dépôts offshores mondiaux (*G*) au temps *t*.

Pour estimer (i) le **patrimoine mondial en portefeuille offshore** détenu par les particuliers, on utilise l'excédent mondial des positions de passif de portefeuille international sur les positions d'actif de portefeuille international :

$$PPFoff_{G,t} = \sum_i passifsPFI_{i,t} - \sum_i actifsPFI_{i,t} \qquad \textit{Équation (44)}$$

où :

$PPFoff_{G,t}$ ... le patrimoine mondial (*G*) en portefeuille offshore au temps *t* ;
$passifsPFI_{i,t}$ ... la position de passif du portefeuille international du pays *i* au temps *t* ;
$actifsPFI_{i,t}$ ... la position d'actif du portefeuille international du pays *i* au temps *t*.

La Commission européenne (2019, appendice 1) énumère les corrections de données pertinentes et nécessaires pour évaluer les actifs et les passifs du portefeuille mondial.

Ensuite, pour estimer les (ii) **dépôts offshores** dans les CFI, conformément à la procédure de la Commission européenne (2019), on suppose que 25 % du patrimoine financier est détenu sous forme de dépôts et les 75 % restants sous celle de titres en portefeuille. Par conséquent :

$$Dépôts_{G,t} = PPFoff_{G,t} * \frac{25}{75} \qquad \textit{Équation (45)}$$

2. Répartition du patrimoine financier offshore mondial par pays propriétaire et par CFI

Dans la deuxième phase, le patrimoine financier offshore mondial de la première phase est ventilé par pays propriétaire et par CFI.

D'abord, **estimez la ventilation par pays propriétaire** en utilisant les parts des dépôts transfrontaliers détenues par les particuliers dans les CFI comme variables de substitution (voir Commission européenne, 2019). Celles-ci sont tirés des statistiques bancaires locales de la BRI, qui ne font toutefois pas de distinction entre les dépôts transfrontaliers des particuliers et ceux des entités. Ces dernières, en revanche, sont de plus en plus disponibles quant à la propriété séparée des dépôts bancaires des contreparties. Les corrections sont effectuées en supposant qu'un pays ayant un stock important d'IED sortants (par rapport au PIB) ait une part importante des dépôts sortants des entreprises, et vice versa, comme cela est présenté dans l'Étude de cas 19. Les données en question seront probablement mises à la disposition des INS.

Étude de cas 19. Utilisation des données sur les investissements étrangers directs pour identifier les dépôts transfrontaliers des particuliers

Les statistiques sur les dépôts des institutions non financières, telles que fournies par la BRI, ne font pas de distinction entre les particuliers et les sociétés - mais nous devons nous rapprocher autant que possible des dépôts transfrontaliers des particuliers. En reconnaissant que la part des dépôts transfrontaliers des sociétés est positivement corrélée avec le niveau d'IED, une correction est appliquée aux statistiques de la BRI. Les dépôts transfrontaliers sortants d'un pays *i* donné au cours d'une année *t* sont donnés par la formule suivante :

$$d_{i,t} = w_{i,t} * d_{i,t}^{bis}$$

Où

$$w_{i,t} = \frac{\frac{3}{2}\frac{pib_{i,t}}{\sum pib_{i,t}} + \frac{1}{2}\frac{ied_{i,t}}{\sum ied_{i,t}}}{\frac{pib_{i,t}}{\sum pib_{i,t}} + \frac{ied_{i,t}}{\sum ied_{i,t}}}$$

Le coefficient de pondération $w_{i,t}$ est appliqué à $d_{i,t}^{bis}$, les dépôts sortants du pays *i* au cours de l'année *t*. Celui-ci diminue en fonction de la part des IED du pays *i* par rapport au total des IED mondiaux et augmente en fonction de sa part du PIB. Il est spécifié comme étant égal à 1 pour les pays dont la part d'IED est égale à celle du PIB. Les statistiques de l'IED utilisées pour le calcul de ces coefficients de pondération sont tirées de la CNUCED.

La deuxième étape de cette phase consiste en une **ventilation par CFI**. Le patrimoine offshore au sein de chaque CFI est estimé soit à partir de l'observation directe des données de la Banque nationale suisse (BNS) pour les CFI suisses, soit en utilisant les données de la BRI ayant pour but de compléter l'estimation. Au cours de cette phase, deux types de CFI sont à identifier (voir Commission européenne, 2019), à savoir :

- Le CFI de type I en tant que CFI recevant du patrimoine, où un grand nombre de non-résidents possèdent un compte bancaire dans lequel est déposé un patrimoine offshore investi dans des pays tiers.
- Le CFI de type II offre des sociétés écrans et d'autres moyens de dépistage, ce qui a pour effet que les dépôts internationaux sont incorrectement attribués aux résidents de ce CFI[45].

Étude de cas 20. Modèle de gravité pour estimer le total des titres étrangers détenus par les îles Caïmans

Pour estimer l'évasion fiscale internationale des particuliers, il faut en premier lieu estimer le patrimoine offshore mondial et, en second lieu, le répartir entre les pays. L'application du modèle de gravité pour estimer le total des titres étrangers détenus par les îles Caïmans dépend des données disponibles auprès du Trésor des États-Unis : des informations sur la valeur des titres américains détenus par les îles Caïmans, $A_{KY,US,t}$. Celui-ci est ensuite estimé avec le modèle de gravité des détentions de portefeuille transfrontalières bilatérales suivant (Commission européenne, 2019) :

$$\text{logarithme}(1 + A_{i,j,t}) = \phi_j + \theta_t + \beta Z_{i,j,t} + \gamma X_{i,t} + \epsilon_{i,j,t}$$

Où $A_{i,j,t}$ désigne les détentions de portefeuille du pays *i* dans le pays *j* au cours de l'année *t* (telles que déclarées dans la base de données CPIS), ϕ_j désigne les effets fixes du pays hôte, θ_t les effets fixes annuels, $Z_{i,j,t}$ est un vecteur de variables de contrôle bilatérales (distance, écart de PIB, modèles de langue commune, etc.), et $X_{i,t}$ un vecteur de variables de contrôle relatives à la source (population, PIB par habitant, etc.).

Compte tenu des revendications bilatérales prévues $A^p_{i,j,t}$, on peut calculer la part du portefeuille de *i* dans chaque pays *j* au temps *t* comme suit :

$$\omega^p_{i,j,t} = \frac{A^p_{i,j,t}}{\sum_k A^p_{i,k,t}}.$$

La valeur estimée du total des titres étrangers détenus par les îles Caïmans est alors égale à $A_{KY,US,t}/\omega^p_{KY,US,t}$.

Les résultats de cette estimation sont présentés dans le tableau suivant.

Estimation du modèle de gravité

	(1)	(2)
	Log equities	Log debt
	b/se	b/se
Log distance	-0.676***	-0.746***
	(0.015)	(0.012)
Common language	1.396***	0.542***
	(0.036)	(0.030)
Colony dummy	0.942***	0.582***
	(0.063)	(0.054)
Industrial pari du~y	2.059***	1.963***
	(0.046)	(0.037)
Log of GDP gap	0.112***	0.193***
	(0.010)	(0.008)
Log of GDP p.c. gap	-0.120***	-0.037***
	(0.011)	(0.009)
Sce ctry OFC	0.883***	1.609***
	(0.175)	(0.146)

[45] Pour ne pas surestimer le patrimoine offshore détenu par les résidents des CFI de type II, il est nécessaire de disposer de données sur le patrimoine acheminé par le biais de sociétés (Commission européenne, 2019).

Latitute of source~y	-0.000	0.007***
	(0.001)	(0.000)
Sce ctry landlocked	-0.645***	-0.263***
	(0.035)	(0.028)
Log of sce ctry po~n	0.600***	0.565***
	(0.009)	(0.007)
Log of sce ct..c.	0.000***	0.000***
	(0.000)	(0.000)
Observations	56867	61878
R-carré ajusté	0.561	0.575

* p<0.05, ** p<0.01, *** p<0.001

Source : Commission européenne (2019)

3. Estimation des FFI sur la base du patrimoine offshore à l'aide du taux de non-conformité

La dernière phase reflète l'estimation des FFI sur la base du taux de non-conformité de 75 %, appliqué à l'ensemble du patrimoine offshore détenu par des particuliers, estimé lors de la phase précédente. Le calcul des flux à partir des stocks estimés de patrimoine repose sur une hypothèse essentielle, à savoir que le flux d'une année donnée est calculé comme étant la différence entre le patrimoine offshore de l'année courante et celui de l'année précédente (de manière similaire à la méthode de la section III.1). Pour tenir compte de la possibilité que la croissance du patrimoine d'une année sur l'autre puisse aussi tenir à une augmentation de la valeur des actifs du portefeuille (et non parce que des investissements ou des entrées supplémentaires ont été réalisés), de tels effets de valorisation du marché sont pris en compte. En appliquant le taux de variation du niveau des prix des actifs du marché pour une année donnée,v_t, le flux d'avoirs pour le pays *i* au temps *t* est calculé comme suit :

$$flux_{i,t} = PFinoff_{i,t} - PFinoff_{i,t-1} * (1 + v_t) \qquad \textit{Équation (46)}$$

Pour déterminer le taux de croissance annuel des actifs enregistrés dans v_t, l'indice MSCI des prix mondiaux est utilisé (MSCI 2020).

Si ces flux sont positifs, cela signifie que les citoyens du pays *i* transfèrent des actifs hors de leur pays. En appliquant le taux de non-conformité, r_n, nous obtenons les FFI sortants suivants :

$$FFI\ sortants_{i,t} = \max(0, flux_{i,t}) * r_n \qquad \textit{Équation (47)}$$

D'autre part, lorsque le patrimoine décroît d'une période à l'autre, la valeur négative des FFI sortants ne correspond pas aux FFI entrants. Il convient de faire l'inverse pour calculer les FFI entrants, à savoir calculer les FFI sortants respectifs de tous les autres pays, mais uniquement ceux d'un pays donné dont les flux entrants sont étudiés. Leur somme positive représenterait les entrées de FFI du pays étudié. Cependant, étant donné la disponibilité actuelle des données, qui dicte également la première phase de la méthodologie présentée, ce calcul n'est pas viable.

La Commission européenne (2019) applique la présente méthode pour 28 États membres de l'UE. Ses résultats estiment le patrimoine offshore mondial à 7,8 billions de dollars US en 2016 (7,5 billions d'euros), soit 10,4 % du PIB mondial. La dynamique et la répartition par titres et dépôts offshore sont illustrées dans le graphique suivant.

Patrimoine offshore mondial estimé (milliards de dollars US)

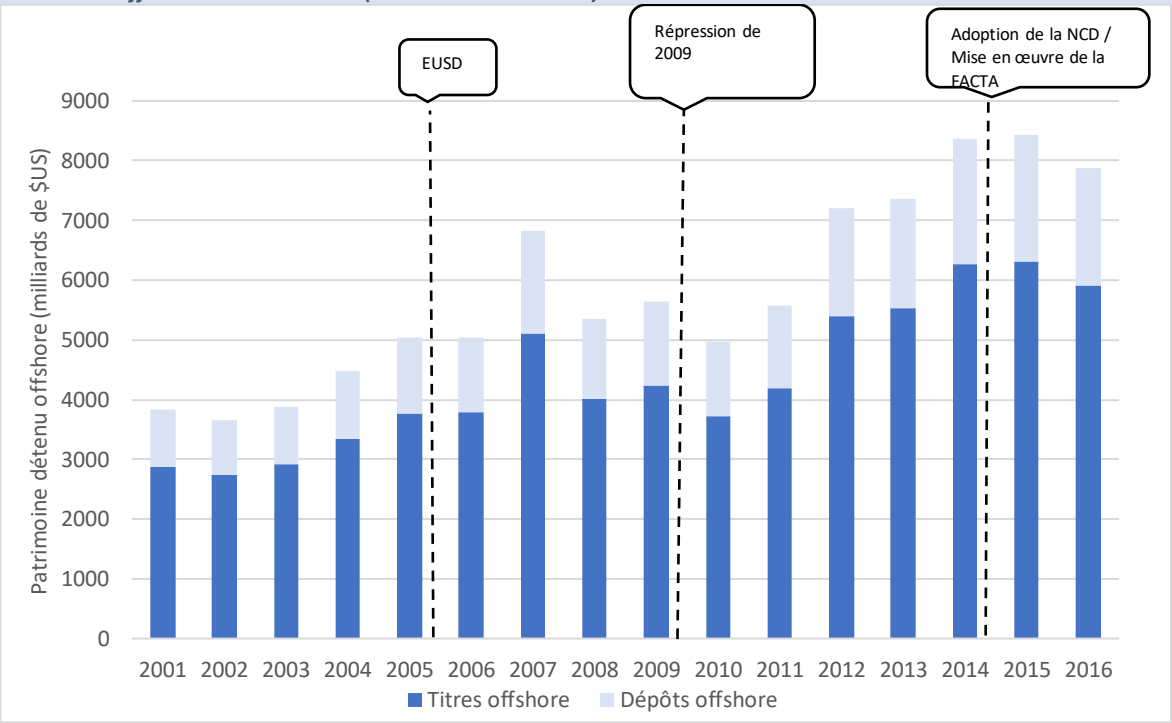

Source : La Commission européenne (2019), basé sur les calculs de la Commission européenne et les indicateurs du PIB mondial de la Banque mondiale.

Le patrimoine offshore détenu par les résidents de l'UE a été estimé à 1 600 milliards de dollars US (1 500 milliards d'euros) pour 2016, ce qui a entraîné une perte de revenus estimée à 46 milliards d'euros, soit 0,32 % de son PIB, du fait des évasions fiscales internationales dans l'UE-28 en 2016.

III. Directives aux autorités statistiques nationales

Des politiques efficaces de réduction des FFI exigent des statistiques fiables et granulaires des FFI, adaptées aux circonstances nationales. La Partie III présente des recommandations concrètes et opérationnelles aux autorités statistiques nationales, aux INS et aux autres compilateurs de statistiques officielles pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux. Elle présente des directives sur les mesures à prendre pour commencer à compiler des estimations des FFI fiscaux et commerciaux. Premièrement, elle suggère de tenir compte des circonstances nationales, des besoins en matière d'information et des principaux types de FFI (Chapitre 1). Ceux-ci peuvent également aider à identifier les parties prenantes concernées, car il est important de déterminer le système national des autorités compétentes (Chapitre 2) pour organiser la collaboration nécessaire pour mesurer les FFI. Il peut être aussi utile d'identifier les autorités et les parties prenantes concernées avant d'effectuer une évaluation des risques des FFI afin de solliciter leurs commentaires sur l'évaluation dès le départ. Les chapitres 1 et 2 ne sont donc pas nécessairement des étapes 1 et 2, mais pourraient être inversés, entrelacés ou traités par itérations. Cela permet de vérifier la disponibilité des données (Chapitre 3) et

de choisir les sources de données à travers les agences afin de saisir les types les plus importants de FFI fiscaux et commerciaux. Une classification de niveau des méthodes (Chapitre 4) tient compte de la structure et des capacités nationales, des sources de données existantes et des méthodes connexes utilisées dans les statistiques officielles, des cadres légaux et réglementaires et d'autres critères. Cela sert de guide pour le choix de la méthode pour mesurer les FFI. Souvent, une définition opérationnelle des FFI (Chapitre 5) est nécessaire pour répondre aux besoins nationaux en matière de données et de s'assurer de la faisabilité compte tenu des données disponibles, de la méthodologie et des capacités. La définition est influencée par les méthodes utilisées (encore une fois, l'inverse est également vrai, ces processus étant entrelacés, se déroulant en parallèle et/ou par itérations). La compilation et la diffusion des statistiques sur les FFI (Chapitre 6) nécessitent un certain examen en raison des exigences du rapport mondial sur les ODD. Enfin, nous donnons une liste de recommandations pratiques aux INS pour leurs travaux de coordination et / ou de compilation des FFI fiscaux et commerciaux (Chapitre 7).

Cette partie constituera la base de directives plus générales destinées aux autorités statistiques nationales pour la compilation des statistiques sur les FFI, y compris sur la criminalité. Certaines extensions seront nécessaires pour tenir compte des agences et des données nécessaires pour les FFI de la criminalité, mais une approche similaire peut être suivie. Des outils sont proposés dans la Partie IV, tels qu'un flux de travail (Chapitre 3, Section F) et une liste de vérification étape par étape (Chapitre 3, Section G) pour guider les autorités nationales à travers le processus global de compilation des statistiques sur les FFI, avec d'autres outils plus spécifiques identifiés dans les chapitres correspondants tout au long de cette partie.

1. Identification des risques de flux financiers illicites et les besoins en matière d'information

Étant donné que les pays diffèrent, il en va de même pour leur exposition aux FFI. Cela concerne non seulement le niveau des FFI affectant un pays particulier, mais aussi les types de FFI répandus dans un pays. Les catégories, activités ou types de FFI varient d'un pays à l'autre, y compris la direction des flux, des entrées ou des sorties, ainsi que les partenaires. Différents FFI exigent des données et des méthodes différentes permettant de les mesurer. En outre, les différents points de départ reflétés par des circonstances nationales spécifiques influencent également l'approche de la mesure des FFI fiscaux et commerciaux.

Une première étape utile serait d'effectuer **une évaluation des risques liés aux FFI** pour collecter et examiner les informations déjà disponibles sur les FFI dans le pays et les conditions qui les permettent. Elle peut aider à connaître les circonstances nationales liées aux FFI. Elle vise à identifier quelles activités des FFI peuvent avoir lieu dans le pays et quels sont les principaux types de FFI à mesurer. L'évaluation des risques peut s'appuyer sur la littérature, les magazines, les articles de presse, les entretiens et les études réalisés par des représentants du gouvernement, du secteur privé, du milieu universitaire et de la société civile. L'examen peut être réalisé par l'INS ou une autre autorité statistique dans le pays, tandis que d'autres peuvent former un groupe de travail interinstitutionnel pour superviser et contribuer au processus d'examen.

L'évaluation des risques de FFI devrait prendre comme point de départ le travail accompli à ce jour **dans les statistiques officielles**, y compris les informations nationales existantes sur les activités illégales, l'économie informelle et l'économie non observée dans les statistiques de la comptabilité nationale et de la balance des paiements.

L'examen des recherches, des études et de la littérature pertinentes comprend non seulement des recherches universitaires, mais aussi des études pratiques menées par les inspecteurs des impôts ou des douanes et d'autres experts. Les journalistes et les reporters mènent souvent des enquêtes pour les **médias** afin de révéler des malversations également liées aux FFI.

En l'absence de recherches menées au niveau national ou par pays sur les FFI, le travail des organisations internationales peut être utile. Des informations spécifiques à chaque pays peuvent également être trouvées auprès de sources internationales, y compris des reportages d'investigation, tels que le Consortium international des journalistes d'investigation, des documents de Swiss Leaks, Panama et Paradise Papers (voir Commission européenne, 2019). Le manque de données nationales peut également être comblé par des études régionales ou par l'identification d'un pays de référence ayant des conditions nationales similaires.

Les entretiens avec des experts gouvernementaux peuvent fournir des informations importantes sur les principaux domaines des FFI dans le pays et faire la lumière sur les besoins en informations sur la politique et les lacunes en matière de données. Le secteur privé peut également apporter une contribution essentielle à l'évaluation des risques grâce à ses connaissances spécialisées et à ses sources d'information :

- **Les institutions financières et les banques** peuvent avoir effectué elles-mêmes des évaluations des risques, en particulier liés au blanchiment d'argent, et peuvent contribuer grâce à leurs connaissances à l'évaluation des FFI importants et à les mesurer. Elles disposent d'informations précieuses sur la structure, l'organisation et l'envergure des FFI qu'elles ont examinées, ainsi que sur les spécificités et les caractéristiques de produits financiers particuliers pour déterminer les risques liés aux FFI.
- **Les associations commerciales et industrielles** peuvent fournir des statistiques agrégées sur les volumes de transactions et les types de produits fabriqués et échangés, ainsi que sur les vulnérabilités et les risques connexes.
- **Les chercheurs, les criminologues et les experts en FFI** peuvent donner leur point de vue, par exemple, sur ce qui constitue un FFI fiscal et commercial. Ils peuvent avoir produit des rapports et des analyses liés aux FFI ou développé des méthodes d'évaluation des risques dans le cadre de leurs recherches (scientifiques).
- **Les criminels** pourraient également être une source d'information précieuse, par exemple pour expliquer les raisons pour lesquelles un secteur, un produit ou une transaction ou (plus largement) un modus operandi a été choisi plutôt qu'un autre. Bien qu'il puisse être difficile d'obtenir de tels renseignements directement auprès d'eux, il peut y avoir des méthodes indirectes telles que des documents de recherche, des rapports judiciaires, des sentences et des transcriptions.

L'encadré suivant donne un exemple de questions qui pourraient être abordées dans une évaluation des risques de FFI. L'environnement économique et réglementaire d'un pays peut influencer de manière significative la prédominance et les types de FFI. À cette fin, l'évaluation des risques de FFI devrait porter sur des questions telles que l'économie formelle et informelle, le système financier et ses vulnérabilités, les principaux flux commerciaux et d'investissement et les pays partenaires, ainsi que les conditions de perception des impôts et l'écart fiscal actuel. Par exemple, les divergences commerciales importantes peuvent être identifiées à l'aide des données Comtrade de l'ONU et

peuvent indiquer des domaines potentiels présentant un risque accru de FFI (produits, partenaires commerciaux, flux) qui méritent une enquête plus approfondie.

Encadré 7. Contenu possible d'une évaluation des risques liés aux flux financiers illicites et besoins en matière de données.

Contenu provisoire d'une évaluation des risques

I. Identification - environnement des FFI
- Économie formelle et informelle
- Le système financier et ses vulnérabilités
- Principaux flux commerciaux et d'investissement et partenaires
- Perception des impôts et écart fiscal

II. Analyse - évaluation des FFI
- Catégories de FFI présentes dans le pays
- Types de FFI fiscaux et commerciaux et activités qui les génèrent
- Catégories de produits et de services sujettes aux FFI
- Facilitateurs, probabilité, ampleur et effets des FFI

III. Évaluation
- Priorités des travaux statistiques

En outre, l'évaluation des risques liés aux FFI devrait viser à identifier les principales catégories de FFI présentes dans le pays en utilisant le cadre conceptuel de la CNUCED et de l'ONUDC (2020). Les sources de données mentionnées ci-dessus peuvent aider à effectuer une évaluation initiale des activités et des flux exposés aux risques des FFI fiscaux et commerciaux et à identifier les catégories de produits et de services qui peuvent être les plus sujettes aux FFI. L'évaluation des risques de FFI peut également collecter les informations disponibles sur les facilitateurs potentiels des FFI, par exemple les faiblesses du cadre national, partager des estimations variées sur la probabilité et l'ampleur des FFI et examiner leurs effets sur l'économie, les finances publiques et le développement. Enfin, l'idée est d'identifier les priorités pour la mesure statistique des FFI. Ces phases et leur contenu concordent à peu près avec les directives nationales d'évaluation des risques, élaborées par le Groupe d'action Financière (GAFI, 2013), en ce qui concerne le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au niveau national. Un questionnaire d'auto-évaluation figurant dans la Partie IV (Chapitre 3, Section A) appuie la collecte complète et systématique d'informations pertinentes auprès des parties prenantes nationales.

Figure 16. Cadre d'évaluation des risques

Source : GAFI (2013).

Brugger et Engebretsen (2019) ont développé ce que l'on appelle **des cartes de risque de la chaîne de valeur** pour suivre une marchandise spécifique à tous les niveaux de sa chaîne de valeur. L'étude de cas 22 souligne leur utilisation dans l'analyse des FFI relatifs au café de la République démocratique

populaire LaoBien que leur application nécessite des recherches approfondies, elles constituent un outil précieux pour identifier des phases spécifiques de la chaîne de valeur des produits de base, et donc pour déterminer les parties de la chaîne de valeur sujettes aux FFI, mais permettent également l'identification des parties prenantes critiques. Cela peut être particulièrement utile lors de la cartographie des chaînes de valeur des principaux FFI avant leur mesure statistique.

Étude de cas 22. La carte des risques de la chaîne de valeur comme outil d'évaluation des risques

En utilisant les cartes des risques de la chaîne de valeur, Nolintha et al. (2020) illustrent comment les parties prenantes de la chaîne de valeur du café au Laos contribuent aux FFI. Plus spécifiquement, les agents locaux des importateurs sont considérés comme présentant un risque élevé de FFI de la chaîne de valeur. Cela implique des déclarations erronées sur la qualité, une quantité arbitraire, la perception des redevances et des impôts, la falsification d'un certificat d'origine et la collusion entre les autorités et les exportateurs. Pour cette raison, la fonction des agents locaux est considérée comme un risque important de falsification des prix du commerce dans le secteur du café à la République démocratique populaire Lao

Risques de flux financiers illicites dans la chaîne de valeur du café de la République démocratique populaire Lao

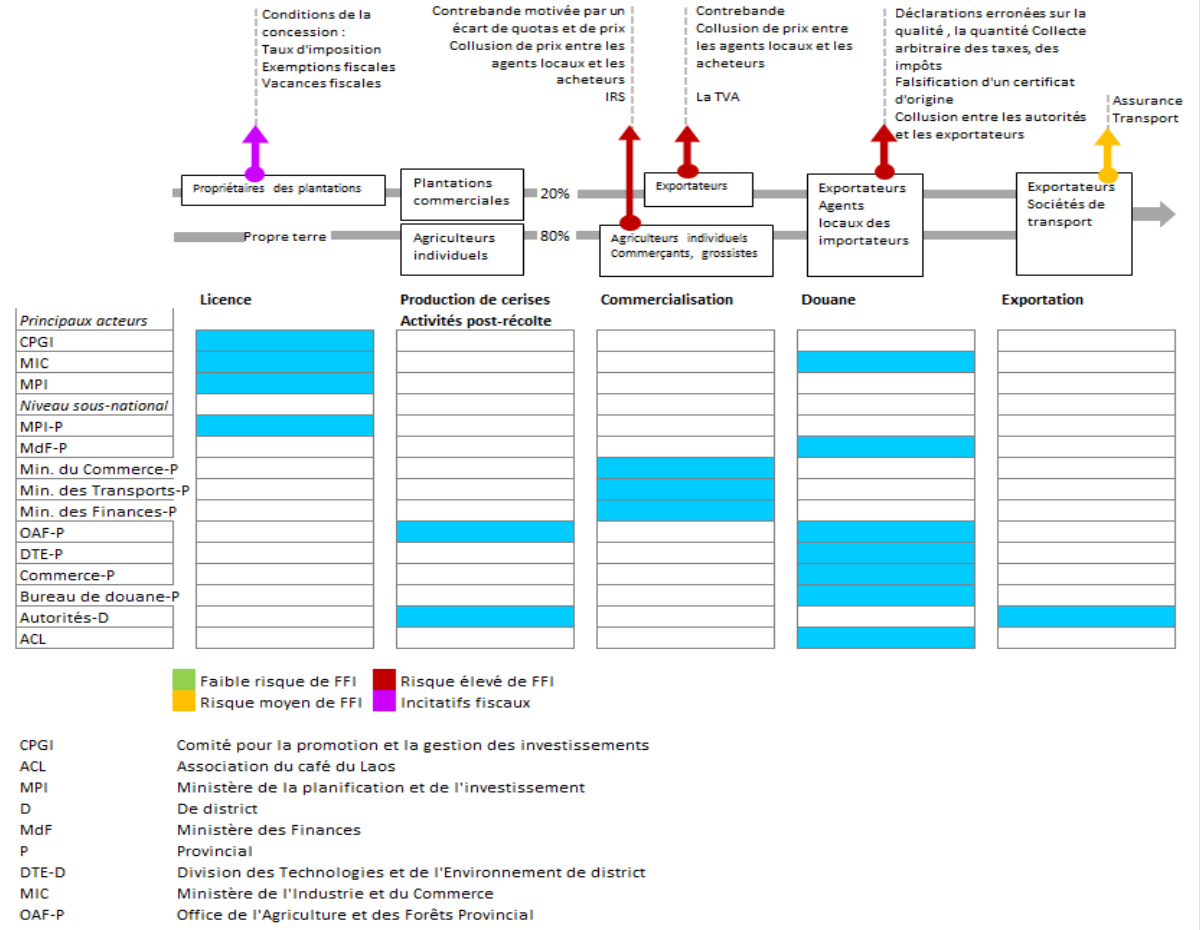

CPGI	Comité pour la promotion et la gestion des investissements
ACL	Association du café du Laos
MPI	Ministère de la planification et de l'investissement
D	De district
MdF	Ministère des Finances
P	Provincial
DTE-D	Division des Technologies et de l'Environnement de district
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
OAF-P	Office de l'Agriculture et des Forêts Provincial

Source : Brugger et Engebretsen (2019)

Les premières analyses des principaux types de FFI et des besoins en données sont importantes pour déterminer les priorités en matière de mesure statistique. Il convient d'axer la mesure sur les principaux types de FFI et les besoins urgents en matière de données pour réduire ces FFI. Il est également probable que la tentative de collecter des informations existantes pour l'évaluation des risques de FFI mettra en lumière les lacunes et les défis à relever dans les travaux ultérieurs.

2. Cartographie du système national des agences

Traiter correctement les FFI exige que les parties prenantes concernées soient, premièrement, identifiées et, deuxièmement, impliquées dans le processus d'évaluation des risques de FFI[46], de collecte de données sur ceux-ci et/ou de leur mesure. La cartographie des agences concernées fournit un examen du système institutionnel qui doit être pris en considération lors de la mesure des FFI. Les agences se concentreront probablement sur différents aspects des FFI du point de vue politique ou statistique, et la mesure de tous les FFI fiscaux et commerciaux nécessitera probablement un regroupement de données et de capacités entre les agences.

Les parties prenantes[47] qui peuvent avoir un rôle à jouer dans la collecte, la fourniture ou la compilation de données relatives aux FFI comprennent, par exemple :

- **Autorités statistiques nationales** : L'INS est un acteur clé car il joue le rôle de coordination du système statistique national et détient de nombreuses données pertinentes, par exemple sur les entreprises et les particuliers, et compile souvent les comptes nationaux du pays. Une unité importante au sein de l'INS est l'Unité des grands groupes (LCU) avec une expertise et des données intégrées sur les EMN issus de différents domaines statistiques du SSN. Les unités statistiques des douanes détiennent des données sur les transactions commerciales qui sont essentielles pour l'analyse des FFI commerciaux, y compris la fausse facturation commerciale. Les unités statistiques des banques centrales sont généralement chargées de compiler les statistiques de la balance des paiements et d'autres statistiques financières et gouvernementales. Les unités statistiques traitant des données pertinentes peuvent également être hébergées par les ministères des Finances, de la Justice, du Commerce extérieur, de l'Économie, etc.
- **Organes de décision** : Les organes de décision devraient, le cas échéant, être inclus dans la cartographie – non pas en tant que fournisseurs d'informations, mais en tant que principaux utilisateurs – afin de veiller à ce que le développement statistique tienne compte des questions de haut niveau nécessitant des données. Ils ont un rôle à jouer dans l'expression des besoins en données mais ne peuvent pas participer aux décisions méthodologiques.
- **Les autorités fiscales et autres autorités de réglementation et de surveillance** acquièrent une connaissance et une base de données uniques sur les transactions liées au revenu, à la fiscalité, aux types d'institutions, aux produits, aux secteurs et aux clients associés, et possèdent une expertise sur les politiques, procédures et contrôles connexes. Elles peuvent fournir des points de vue sur des risques particuliers et sur la façon de les identifier adéquatement. Les autorités fiscales possèdent généralement de grands ensembles de données pour évaluer l'écart fiscal, dont une partie consiste en des FFI franchissant les frontières des pays, et elles peuvent s'engager dans des échanges internationaux de données, si nécessaire.
- **Cellules de renseignement financier (CRF) et services de renseignement et/ou de sécurité** : Les CRF sont idéalement placés pour identifier les menaces et les vulnérabilités en fonction des déclarations de transactions suspectes et d'autres informations et analyses dont ils disposent. Elles peuvent également donner des conseils sur les techniques, les méthodes et les tendances d'analyse, et peuvent avoir accès à des bases de données sur des produits ou

[46] N'oubliez pas que les étapes de ce chapitre et du chapitre précédent peuvent être inversées, reliées ou traitées par itérations jusqu'à ce que toutes les parties prenantes concernées soient identifiées et que l'évaluation des risques de FFI soit finalisée.
[47] La liste des parties prenantes a été sélectionnée et étendue par la CNUCED sur la base de GAFI (2013).

des types de transactions spécifiques. Les agences de renseignement disposent d'une expertise spécialisée dans l'analyse du renseignement et peuvent examiner ou valider les évaluations des risques et de la vulnérabilité.

- **Les autorités chargées de l'application de la loi et des poursuites** comprennent la police, les services de contrôle aux douanes et aux frontières, les services de renseignement criminel et les organismes de lutte contre la corruption, le cas échéant. Ces autorités peuvent être en mesure de fournir des informations sur des cas spécifiques, de partager des connaissances de fond et de contribuer à la fourniture de données. Elles peuvent disposer de statistiques pertinentes sur les enquêtes, les poursuites et les condamnations, les biens saisis, confisqués, rapatriés, etc. ou détenir des informations sur le modus operandi des criminels obtenues dans leurs enquêtes. Elles peuvent également être en mesure de fournir des informations sur les nouvelles tendances et les risques, et aider à identifier les vulnérabilités.
- **Ministères des Affaires étrangères et du Commerce, Chambres de commerce**, etc. peuvent détenir des informations pertinentes sur les risques de FFI liés au commerce, les exportateurs et les importateurs, les flux commerciaux et la collaboration et initiatives internationales connexes.
- **Les partenaires internationaux et étrangers** peuvent ou non être pertinents dans la cartographie nationale des agences. Toutefois, ils fournissent des directives utiles, par exemple les documents liés à l'indicateur 16.4.1 des ODD préparés par la CNUCED et l'ONUDC. Les organes régionaux de type GAFI dont un pays est membre peuvent être une source utile d'information sur les risques et sur les travaux menés ailleurs dans la région pour identifier et comprendre les FFI. De même, les partenaires étrangers, tels que les autorités statistiques et autres autorités d'autres pays, peuvent également être une source potentielle d'information.

L'identification des agences concernées peut s'appuyer sur les agences impliquées dans la réalisation ou l'éclairage des recherches, rapports et études existants rassemblés pour l'évaluation des risques de FFI. De plus, le processus d'identification peut être étayé par quelques questions :

1. Quelles institutions nationales couvrent les principaux types de FFI identifiés, en termes de travail réglementaire ou de politique (travail, environnement, consommateurs, etc.), de suivi des opérations, soutien financier ?
2. Quelles institutions nationales collectent les données relatives aux FFI dans le cadre de leurs activités administratives ou statistiques ?
3. Quelles institutions nationales produisent des évaluations d'impact des propositions de politique générale ou d'autres études analytiques des FFI, par exemple, les unités de recherche macroéconomique, les syndicats, etc. ?
4. Quelles parties prenantes et institutions sont touchées directement ou indirectement par les FFI ?[48]

La cartographie doit prendre en considération l'économie et la société dans son ensemble, y compris les unités gouvernementales, mais aussi les principaux acteurs de l'économie, les services, le côté juridique et le secteur privé et leurs effets sur eux. Les institutions financières et les banques, les organisations non gouvernementales (ONG), les projets de science citoyenne, les experts individuels, les associations commerciales et industrielles, les associations juridiques, les organisations de la société civile (OSC), etc. peuvent contribuer à la compréhension des FFI, comme mentionné dans le

[48] L'impact direct concerne, par exemple, les douanes, car elles sont affectées par une fausse facturation commerciale dans leur travail. L'impact indirect pourrait être la baisse de la qualité des statistiques clés en raison de l'effet des FFI qui n'est pas quantifié.

chapitre précédent. Une proposition sur la manière d'assurer l'identification complète des agences et des parties prenantes avec leur cartographie par zone qui est présentée dans la Figure 17. Parfois, une telle cartographie est nécessaire à un niveau plus détaillé. L'étude de cas 8 montre un exemple d'un moyen d'identifier les experts des institutions nationales pertinentes en matière de mauvaise évaluation des coûts liée aux exportations d'or et de cacao du Ghana (Ahene-Codjoe et.al., 2020).

Figure 17. Identification des institutions pertinentes par zone pour mesurer les FFI

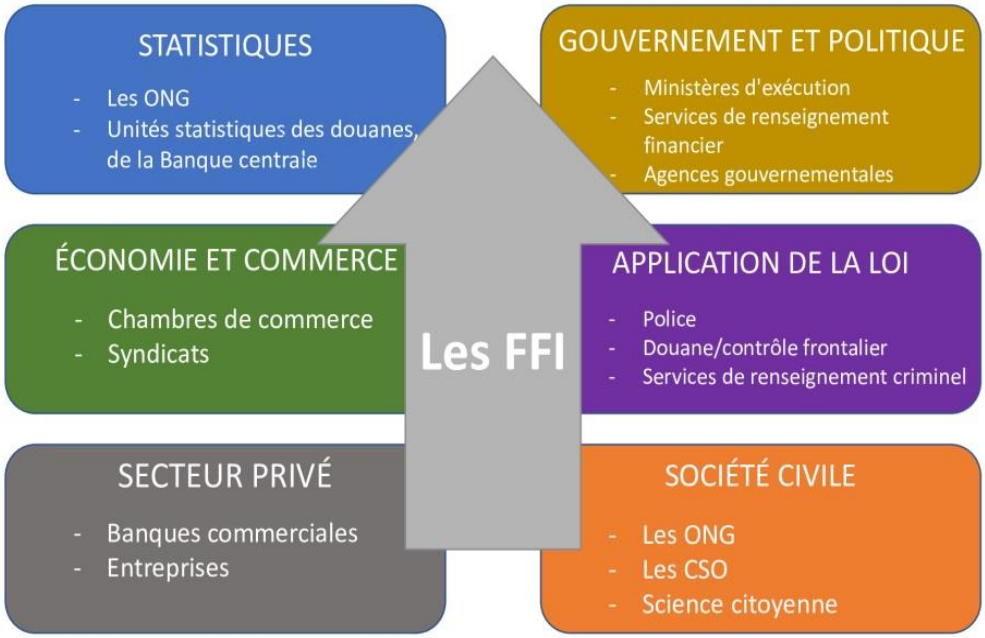

Source : Délibérations des auteurs.

Une fois l'identification effectuée, une cartographie de la manière dont les entités sont liées les unes aux autres et forment un système national doit avoir lieu. Étant donné que les pays diffèrent considérablement dans leur structure réglementaire et institutionnelle, une solution universelle ne peut être proposée. Toutefois, quelle que soit la composition, les parties prenantes concernées doivent être réunies à la même table pour établir une bonne collaboration. Un outil de cartographie des agences nationales et de leurs rôles est présenté dans la Partie IV (Chapitre 3, Section B).

Toutes les agences ne sont pas également impliquées dans des types spécifiques de FFI. La cartographie des agences devrait identifier leurs rôles, tels que :

- **Agence responsable** (ou agences) chargée (s) de la mesure des FFI. L'INS est généralement chargé de coordonner le système statistique national et joue donc un rôle central dans le processus. Dans certains États membres, une autre agence pourrait être le responsable désigné, par exemple les douanes, la Banque centrale ou le Bureau des impôts. L'agence responsable doit avoir l'expertise et les données statistiques ou y avoir accès, mais ce n'est pas nécessairement l'agence qui effectue les calculs ; et

- **Agences d'appui** fournissant des données administratives, un appui méthodologique, infrastructurel (terrain, informatique), juridique, administratif, substantiel ou autre. Ces agences peuvent également comprendre des représentants pertinents du secteur privé.
- **Les autres parties prenantes** sont des agences qui peuvent être touchées par les FFI ou les travaux connexes, dont les commentaires et la réaction peuvent être essentiels ou qui ont des connaissances et des réflexions de fond sur des FFI spécifiques.

Le rôle des agences peut en outre être défini par leur participation au processus statistique :

- **Les agences statistiques** peuvent varier selon les pays. L'INS peut être chargé de l'établissement des FFI fiscaux et commerciaux ou de l'ensemble de l'indicateur 16.4.1 des ODD avec toutes ses sous-composantes, sur la base des données reçues des autres agences. Plusieurs agences (par exemple, les douanes, les agences fiscales, la Banque centrale, les INS) peuvent également établir des indicateurs de différents FFI qui sont agrégés en un seul indice par une agence, comme l'INS. Quelle que soit la solution, les résultats devraient être comparables au niveau international et entièrement conforme aux Principes Fondamentaux des Statistiques Officielles, comme l'exige le rapport mondial sur les ODD ; ou
- **Les agences de fourniture de données** sont celles qui fournissent des données sources pour les calculs qu'elles collectent ou possèdent pour s'acquitter de leur mandat. Leur implication est essentielle car elles possèdent des expertises sur les données et les comportements qu'elles étudient.

Le mandat des agences doit être pris en compte lors de l'assignation des tâches et des résultats escomptés. Certains mandats des agences peuvent être statistiques, tandis que d'autres ont un mandat plus administratif.

Les procédures opérationnelles définissent les rôles et les interactions entre toutes les agences concernées ou autres parties prenantes. La mise en place d'un groupe de travail technique, ou d'un groupe d'experts, avec un mandat clair pour mesurer les FFI est essentielle. Quelle que soit l'agence, il est préférable que son unité statistique serve de point focal.

3. Examen de la disponibilité des données et leur sélection

L'évaluation des risques de FFI et la cartographie des agences fournissent une bonne base pour évaluer quelles données sont disponibles dans le système national des agences sur les FFI les plus importants et pour déterminer les lacunes. Le travail statistique repose sur des données exactes, encore plus dans le cas des FFI où des lacunes importantes existent. La préoccupation de l'OCDE (2015) concernant les indicateurs BEPS est pertinente pour les FFI en général : "*Avoir une bonne compréhension des données disponibles et de leurs limites est un enjeu fondamental pour le développement des indicateurs…* ". Les limites résident souvent dans la disponibilité, la granularité et la précision des données, c'est-à-dire si elles mesurent réellement les FFI ou mesurent d'autres facteurs en combinaison avec les FFI. La disponibilité et la précision des données ne seront pas toujours garanties lors de la mesure des FFI car ils sont dissimulés par nature.

La disponibilité des données influencera intrinsèquement le choix de la ou des méthodes. Par conséquent, il elle est abordée en premier. La première étape consiste à voir quelles données sont disponibles, la seconde consiste à évaluer leur utilité et leur qualité. L'examen de la disponibilité des données devrait tenir compte de questions pratiques telles que :

- Qui (quelle agence) possède les données ?
- Quelles variables sont disponibles et quels sont les actes générateurs de FFI qu'elles couvrent ?
- Quelle est la fréquence des données (annuelle, trimestrielle, mensuelle) ?
- Quel est le format des données ?
- Quelle est la qualité des données en termes de six aspects qualitatifs ?
- Quelles sont les limites et les lacunes des données ?
- Quels cadres réglementaires doivent être pris en compte pour accéder aux données ? (alors que la loi sur les statistiques prévoit généralement l'accès à toutes les données nécessaires à des fins statistiques).
- Quelles sont les procédures requises pour accéder aux données ?
- Qui est le mieux placé pour établir des agrégats à partir des données ?
- Quels sont les éventuels chevauchements avec d'autres données ?

De même, il serait utile d'examiner s'il existe des sources de données internationales qui pourraient être utilisées. Elles peuvent permettre une meilleure comparabilité internationale, mais surtout compléter les données nationales là où des lacunes existent et assurer l'accès aux données à partir d'autres pays, par exemple pour les statistiques miroirs du commerce. Une liste des sources internationales potentielles est fournie dans la Partie IV.

L'examen de la disponibilité des données peut se concentrer sur les données nécessaires pour mesurer les FFI en fonction des priorités identifiées lors de l'évaluation des risques de FFI, à moins que de nouvelles priorités n'apparaissent. Le tableau suivant fournit une liste générique des ensembles de données nationales qui pourraient être inclus dans l'examen. La liste des données nécessaires doit être adaptée au contexte national et aux FFI pertinents (et à la méthodologie choisie) en cause. Des tableaux correspondants à chaque méthode suggérée pour mesurer les FFI sont proposés dans la Partie IV (Chapitre 3, Section C).

Tableau 4. Examen de la disponibilité des données nationales

Données nécessaires	**Agence**	**Variables clés**	**Fréquence**	**Actualité** (décalage)	**Accès**	**Couverture** (lacunes/chevaucheme nts)	**Granularité** (unités)	**Format** (liaison)	**Organisation juridique**	**Type de FFI**	**Adapté à l'usage**
Taxe sur la valeur ajoutée											
Impôt sur le revenu											
Impôt sur les plus-values et les actifs											
Impôt sur les bénéfices											
Statistiques du commerce international des biens											
Statistiques du commerce international des services											
Transactions commerciales											

Coûts de transport international et assurance											
Transactions financières											
Prix à la consommation											
Taux de change											
Prix à la production											
Comptes financiers et de patrimoine des entreprises											
Caractéristiques des entreprises											
Statistiques conjoncturelles des entreprises											
Comptes nationaux											
Comptes des secteurs											
Finances publiques											
Balance des paiements											
Sociétés étrangères affiliées											
Bases de données commerciales											
Majeures sources de données											

Source : Délibérations des auteurs.

Les données sources peuvent être examinées en tenant compte de six aspects qualitatifs, à savoir :la rapidité d'obtention, la disponibilité, l'adéquation aux besoins, la couverture, la granularité et l'interopérabilité. Presque toutes les données pertinentes pour la mesure des FFI sont collectées et destinées à d'autres fins que la mesure des FFI. Il peut être utile d'évaluer si et comment leur adéquation à l'usage peut être améliorée, par exemple en ajoutant ou en corrigeant une question dans une collecte de données existante ou par d'autres moyens.

Tableau 5. Évaluation de la qualité des données sources dans le cadre d'évaluation de la qualité des FFI.

Catégorie	*No*	*CRITÈRES*	*CRITÈRES exposés*
Données sources	8	Rapidité d'obtention	Quel est le délai de disponibilité des données après la période de référence ?
	9	Disponibilité	Quelle est la facilité d'accès à ces données pour les autorités statistiques ? Sont-elles disponibles dans de nombreux / la plupart des pays ?
	10	Adapté aux besoins	Ces données fournissent-elles des informations sur les FFI, directement ou indirectement ? À quels FFI s'adressent-elles ?
	11	Couverture	Les données couvrent-elles les questions à mesurer ? Quels sont les FFI couverts ? Quels sont les lacunes et les chevauchements ?
	12	Granularité	Dans quelle mesure les données sont-elles détaillées ?

Catégorie	*No*	*CRITÈRES*	*CRITÈRES exposés*
	13	Interopérabilité	Les données peuvent-elles être intégrées à d'autres données ? L'ensemble de données comprend-il des identifiants et des classificateurs ?

Source : Délibérations des auteurs.
Note : La Colonne No se réfère à la numérotation dans le cadre d'évaluation de la qualité (voir Partie IV).

Il sera également utile d'examiner quelles estimations ou indicateurs de FFI ou de questions similaires existent dans le pays, établis par le gouvernement ou le secteur privé. Quelles sont la qualité et la disponibilité de ces indicateurs : Sont-ils produits régulièrement ou s'agit-il d'exercices ponctuels ? Sont-ils présentés dans des documents de recherche scientifique, des rapports officiels du gouvernement ou d'autres communiqués ? Certaines d'entre eux appliquent-ils déjà une méthode recommandée dans les présentes directives méthodologiques ou pourraient-ils contribuer à l'élaboration de nouveaux indicateurs concernant les FFI ? L'étude de cas suivante présente une cartographie des indicateurs liés aux FFI au Nigeria.

Étude de cas 23. Cartographie de la qualité et de la disponibilité des indicateurs liés aux FFI au Nigeria

Le Nigeria a été le premier pays pilote africain à réunir les agences concernées et à examiner la disponibilité des données. La mission pilote sous les auspices de la CEA a eu lieu en 2019 et a noté que la majeure partie des FFI au Nigeria émergent dans les pratiques fiscales et commerciales, et la corruption. Une étude préliminaire des indicateurs potentiels des FFI et des questions connexes a été réalisée, notamment des indicateurs de transfert de bénéfices, de coût de production (transactions commerciales avec des sociétés offshore), de ratio impôts/PIB, de volume des incitations fiscales, de ratio des revenus au PIB, etc. Les indicateurs ont ensuite été évalués en termes de qualité et de disponibilité (voir les conclusions dans le graphique ci-dessous).

Qualité et disponibilité des indicateurs relatifs aux flux financiers illicites au Nigeria

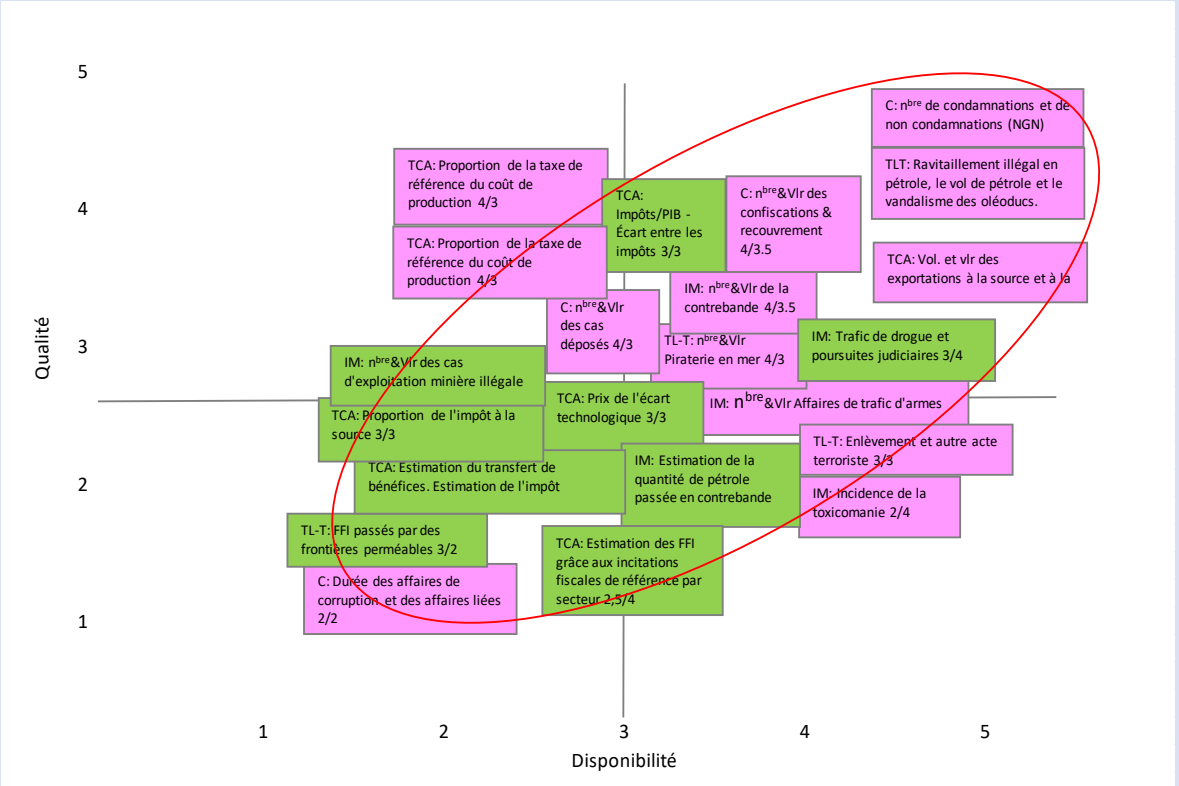

Source : séance d'information de la CEA sur la mission pilote avec le Nigeria.
Note : TCA se réfère aux pratiques fiscales et commerciales ; le C se réfère à la corruption ; le TL-T se réfère au vol et au terrorisme ; et le IM se réfère aux marchés illégaux. Le vert représente les ensembles de macrodonnées ou ceux qui reposent sur des estimations ; et le violet représente les ensembles de données transactionnelles.

Des tests pilotes dans les États membres intéressés montreront davantage la disponibilité des données et la faisabilité de mesurer certains FFI. Cette directive sur les sources de données sera affinée en fonction des résultats des tests pilotes.

4. Classification de niveau et utilisation des méthodes

Les directives sont centrées sur les méthodes, sélectionnées en prenant en compte non seulement des aspects méthodologiques et de la qualité des données, mais aussi leur applicabilité aux différentes circonstances nationales. Les critères utilisés dans le cadre d'évaluation sont divisés en trois catégories avec plusieurs sous-catégories dans chacune d'elles (voir Partie IV, Chapitre 3, Section D). Le tableau 6 examine la catégorie validité des méthodes.

Tableau 6. Évaluation de la validité des méthodes dans le cadre d'évaluation de la qualité des FFI

Catégorie	No	CRITÈRES	CRITÈRES exposés
Validité	1	Pertinence du champ d'application	Validité du contenu - Qu'est-ce qui est mesuré ? Quels sont les FFI qu'il couvre ?
	2	Clarté des concepts	Validité conceptuelle – Mesure-t-il ce qu'il est censé mesurer ? Est-il clairement défini ? Une classification a-t-elle été utilisée ? Est-il discret, exhaustif et mutuellement exclusif (y a-t-il des lacunes ou des chevauchements) ?
	3	Robustesse	Dans quelle mesure les résultats produits par la méthode sont-ils stables ? Une nouvelle tentative donnera-t-elle des résultats similaires ? Et si les conditions changent ?
	4	Transférabilité	Dans quelle mesure est-il facile pour quelqu'un d'autre d'utiliser la méthode ? Disponibilité de la recherche empirique ou de l'application de la méthode
	5	Équivalence	La méthode donne-t-elle des résultats similaires par rapport à d'autres méthodes (rationnelles) ?
	6	Harmonisation statistique	La méthode est-elle similaire à celles appliquées dans les statistiques officielles ? Les concepts et les classifications sont-ils alignés sur les normes officielles ?
	7	Exigences de compétence	Combien de ressources et de capacités sont nécessaires pour utiliser la méthode ?

Source : Délibérations des auteurs.
Note : La Colonne No *se réfère à la numérotation dans le cadre d'évaluation de la qualité (voir Partie IV).*

Les méthodes suggérées pour les tests pilotes ont été classées[49] par niveau en appliquant le cadre d'évaluation de la qualité des FFI pour aider les autorités statistiques à choisir les méthodes. Toutefois, la qualité des estimations dépend également de la disponibilité et de la qualité des données sources nationales et de la qualité des estimations résultantes. La classification de niveau est fondée sur une évaluation générique des éléments spécifiques aux pays et n'est donc qu'indicative. De plus, l'exercice est fondé sur une évaluation des méthodes améliorées décrite dans la Partie II.

[49] Seules les méthodes suggérées pour les tests pilotes ont été évaluées et classées par niveau.

Une **classification à trois niveaux** (trois Tiers) est proposée. Le Tier I est la méthode préférée, ayant obtenu la note la plus élevée, tandis que le Tier II est proposé comme alternative de repli, si la méthode du Tier II ne peut pas être appliquée. Si aucune des deux n'est applicable, une méthode deTier III pourrait être utilisée. La méthode de Tier I a obtenu 40 points ou plus (sur un maximum de 57) ; la méthode de Tier II 30 ou plus (et moins de 40 points) ; et la méthode de Tier II moins de 30 points. Résultats génériques de l'exercice de classification des six méthodes suggérées sont présentées dans le Tableau 7. Pour tous les détails sur l'évaluation, voir la Partie IV, Chapitre 3, Section D.

Tableau 7. Classification de niveau des méthodes suggérées

Groupe	Méthode	Validité	Données sources	Résultats	Au total	Classification en Tiers
Fausse facturation commerciale par les entités	No 1. Méthode du pays partenaire (PCM+)	11	11	12	34	2
	No 2. Méthode de filtrage des prix (PFM+)	14	15	15	44	1
L'évitement fiscal agressif ou transfert de bénéfices par les EMN	No 3. Répartition mondiale des bénéfices des EMN et des impôts sur les sociétés	12	8	9	29	3
	No 4. Transfert de bénéfices des EMN par rapport aux entreprises non EMN comparables	13	14	14	41	1
Transfert de patrimoine par des particuliers afin d'échapper aux impôts	No 5. Indicateur de flux d'avoirs offshore non déclarés	9	10	10	29	3
	No 6. Flux de patrimoine financier offshore par pays	8	9	10	27	3

Source : Délibérations des auteurs.

L'évaluation ci-dessus des méthodes de mesure des différents FFI fiscaux et commerciaux donne des résultats différents dans le contexte d'un pays en raison des différences dans les données sources disponibles au niveau national et de leur qualité. L'évaluation peut orienter le choix des méthodes ainsi que les considérations sur les données sources disponibles et la capacité statistique. Les fiches

d'information sur les méthodes de la Partie IV (Chapitre 3, section E) sont destinées à faciliter la comparaison des méthodes lors de leur choix.

Choix des méthodes pour mesurer la fausse facturation commerciale par les entités:

- Si un pays dispose de données douanières au niveau des transactions, avec un faible taux de non-déclaration et une grande capacité d'analyser ces données, la méthode no 2, la méthode de filtrage des prix (PFM+) est un choix naturel en tant que méthode de Tier I. Idéalement, les données devraient être utilisées au niveau le plus désagrégé, même au niveau des transactions, pour PFM+. Il est important de tenir compte de l'hétérogénéité des produits et des aspects qualitatifs. Les données douanières devraient également inclure une description de la marchandise et des informations sur les exportateurs et les importateurs, etc.
- En cas d'absence de données aussi riches et de capacités aussi élevées, la méthode du pays partenaire (PCM+), méthode no 1, pourrait être une meilleure première option. Dans ce cas, en revanche, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour expliquer les écarts qui ne sont pas dus aux FFI. À cet égard, la collaboration bilatérale et internationale des autorités statistiques pour remédier aux asymétries commerciales statistiques est essentielle. De tels partenariats peuvent être établis dans le cadre des tests pilotes pour partager les leçons apprises.

Choix des méthodes pour mesurer l'évitement fiscal agressif ou le transfert de bénéfices par les EMN:

- Si les autorités statistiques disposent de données complètes au niveau des entreprises avec des variables économiques, telles que la valeur ajoutée, les dépenses de R&D, la part des salaires par rapport aux coûts totaux et la possibilité d'établir un lien avec le commerce international des entreprises par produits et partenaires commerciaux (pays d'origine/de destination) ainsi que d'informations du registre des entreprises sur les EMN, la méthode analysant les EMN par rapport aux non-EMN comparables, la méthode no 4, est le choix idéal. Il pourrait être utile d'expérimenter davantage les variables utilisées pour effectuer la comparaison. Cette méthode exigera plus de données sources et de capacités analytiques.
- Sinon, la répartition mondiale des bénéfices des EMN et des impôts sur les sociétés, méthode no 3, pourrait être un choix faisable. Cette méthode peut être appliquée sur des microdonnées du CbCR, si elles sont disponibles ; autrement, le CbCR agrégé publié par l'OCDE doit fournir un point de départ pour l'application de cette méthode. Des hypothèses et des modifications spécifiques au pays, y compris des experts nationaux, peuvent être nécessaires pour mettre en place cette méthode dans la pratique.

Choix des méthodes pour mesurer le transfert de patrimoine par des particuliers afin d'échapper aux impôts :

- Dans le cas de la disponibilité de données granulaires provenant des dossiers individuels de l'administration fiscale sur le revenu et le patrimoine étrangers, la méthode de l'iindicateur de flux d'avoirs offshore non déclarés (méthode no 5) est une méthode privilégiée pour mesurer l'évitement fiscal international des particuliers. L'échange de données entre les institutions financières et les autorités fiscales, y compris au-delà des frontières, peut encore améliorer la fiabilité de la méthode. Les tests pilotes révéleront d'autres possibilités d'application de la méthode, ainsi que ses limites dans l'utilisation des données.
- Le flux de patrimoine financier offshore par pays, méthode no 6, est une solution de repli appropriée en raison de l'exhaustivité de sa couverture, obtenue en combinant divers ensembles de données couvrant les actifs et les passifs de portefeuille, ainsi que les dépôts bancaires. Néanmoins, les hypothèses sous-jacentes à la réalisation de l'analyse doivent être

étudiées attentivement. Il sera nécessaire de tester sa robustesse aux hypothèses pour assurer une bonne comparabilité internationale des résultats.

Les directives proposent deux méthodes pour chacun des trois principaux domaines des FFI fiscaux et commerciaux afin de permettre la flexibilité de choisir une méthode faisable compte tenu des capacités nationales, des sources de données existantes et des autres méthodes utilisées dans les statistiques, les cadres juridiques et réglementaires et d'autres conditions. **Les États membres sont encouragés à choisir une ou deux méthodes pour les tests pilotes**, idéalement une méthode basée sur les microdonnées si l'environnement des données nationales le permet. Cela permettra de comparer la faisabilité et la robustesse et d'accumuler des informations sur les méthodes. Les autorités statistiques sont également encouragées à effectuer une étude approfondie des FFI à intervalles réguliers en utilisant des méthodes exigeant plus de ressources, par exemple au cours d'une année de base, en combinaison avec des mesures de la dynamique des FFI exigeant moins de ressources, pour les autres années. L'étude approfondie pourrait inclure une collecte de données directe supplémentaire.

Les recommandations relativement à l'utilisation des méthodes sont les suivantes :

- Utilisez **la méthode de Tier I**, lorsque c'est possible
- Si possible, comparez les résultats avec **une autre méthode** pour permettre la triangulation – des méthodes, des sources de données, ainsi que des activités et/ou des types de flux des FFI.
- Si les ressources ne permettent pas d'appliquer plusieurs méthodes, appliquez ce qui suit :
    - Choisissez **une année de base** et utilisez la méthode de Tier I pour celle-ci, éventuellement en combinaison avec une collecte de données supplémentaire pour combler les lacunes et obtenir plus d'informations.
    - Utilisez des méthodes plus simples pour estimer **la dynamique entre les années de base**.

Il peut s'avérer utile de trianguler des méthodes en appliquant plus d'une méthode pour établir certains FFI afin de vérifier la robustesse des résultats. En cas d'incertitude, il peut être utile de produire une gamme d'estimations ou un intervalle de confiance pour guider les utilisateurs. Il est aussi toujours préférable d'être transparent sur les révisions attendues. Les résultats doivent être présentés au niveau annuel, tandis que les études de l'année de base peuvent fournir des détails structurels plus précis à intervalles réguliers.

5. Définition opérationnelle des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux pour les statistiques

Les FFI sont définis comme *des flux financiers dont l'origine, le transfert ou l'utilisation sont illicites, qui représentent un échange de valeur et qui traversent les frontières nationales*. Mais qu'est-ce que cela signifie en pratique ? En pratique, il sera difficile de réaliser une mesure exhaustive de tous les FFI. La disponibilité ou l'absence de données peuvent dicter les choix en matière de mesure. Comme expliqué dans la Partie II, une méthode ne peut couvrir que certains FFI, par exemple la méthode du pays partenaire, et il existe un risque de chevauchement avec certaines données et méthodes, par exemple, les flux de patrimoine non déclaré par des particuliers est susceptible de saisir certains FFI qui proviennent de l'économie illégale. Certaines sources de données peuvent ne pas être entièrement fiables pour diverses raisons, comme la sous-déclaration. Tous ces éléments limitent les possibilités de mesure et exigent une définition opérationnelle des FFI.

La mesure des FFI fiscaux et commerciaux vise à contribuer à l'indicateur global 16.4.1, *la valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)*. Par conséquent, leur mesure doit être aussi comparable que possible au niveau international. Le point de départ doit donc être la définition des FFI pour l'ODD 16.4.1 ou ses éléments. Cependant, la faisabilité devrait être une considération clé. Si certains types de FFI ne sont pas importants dans un pays, il n'est pas rentable d'essayer de les mesurer régulièrement. Au lieu de cela, la mesure peut se concentrer sur les principaux types de FFI et les besoins les plus pressants en matière de données, à condition que les méthodes choisies soient conformes aux recommandations internationales. La définition opérationnelle n'est pas une décision de politique générale sur quels FFI doivent être mesurés et lesquels ne doivent pas l'être. La définition opérationnelle des FFI doit être élaborée en toute indépendance professionnelle par les autorités statistiques. Les autorités statistiques peuvent consulter des experts et des parties prenantes pour recueillir leurs commentaires. L'évaluation des risques de FFI fournit une base solide pour l'élaboration d'une définition opérationnelle.

Une définition opérationnelle est une description claire, concise et détaillée de ce qu'un indicateur tente de saisir. Pour les FFI fiscaux et commerciaux, il pourrait s'agir, par exemple, d'un indicateur des FFI provenant d'activités commerciales et fiscales illégales, et des FFI provenant d'un évitement fiscal agressif, à l'exclusion d'une partie des FFI qui est difficile à mesurer dans le pays, par exemple en raison du manque de données. Les écarts par rapport à la portée des FFI, tels que définis par la CNUCED et l'ONUDC (2020), et leurs raisons sont consignées de manière transparente. La mesure peut exclure les FFI qui ne sont pas caractéristiques du pays. Par exemple, certains pays reçoivent des recettes d'évitement fiscal agressif, tandis que d'autres enregistrent des sorties de fonds. En résumé, la définition opérationnelle couvre les principaux FFI pour lesquels des données et des méthodes sont disponibles. Dans

Figure 18 leur chevauchement, la définition opérationnelle est représentée par un motif.

La définition opérationnelle sera inévitablement différente en fonction du choix de la méthode pour mesurer les FFI, par exemple les FFI entrants ne peuvent pas être actuellement établis à l'aide des méthodes de mesure de transfert de patrimoine par des particuliers afin d'échapper aux impôts. Dans le cas de la fausse facturation, la définition opérationnelle des FFI exclura les cas où les écarts ne sont pas pris en compte (par exemple, certains cas de collusion entre l'importateur et l'exportateur) ; d'autre part, les transactions non classées comme FFI peuvent être comprises (par exemple, les erreurs dans la couverture statistique ou les erreurs dues à l'hétérogénéité des produits), appelées sur-couverture de la méthode. De même, le transfert de bénéfices est sujet à une déviation de la couverture en raison d'une sur-couverture de la méthode, par exemple, les différences de productivité pourraient être interprétées à tort comme des FFI ; mais aussi d'un sous-couverture de la méthode lorsque, par exemple, seules les incitations fiscales comparant une unité nationale d'une EMN à d'autres unités au sein d'une EMN sont prises en compte. La définition opérationnelle devrait préciser clairement les limites de la portée apportée par les données disponibles et la méthode choisie.

Figure 18. Définition opérationnelle en tant que cartographie des principaux concepts de flux financiers illicites, des données disponibles et des méthodes faisables.

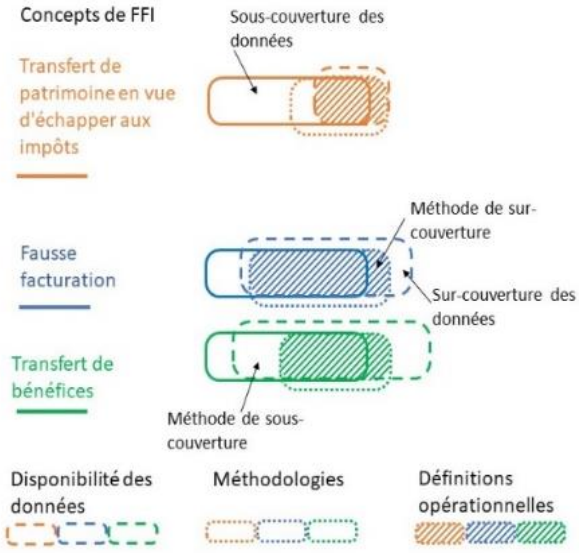

Source : Délibérations des auteurs.
Note : Les échelles n'indiquent pas les vraies relations, elles sont simplement présentées à des fins d'illustration.

Étant donné que l'objectif est de capter les flux les plus importants au niveau national, un certain niveau de comparabilité internationale peut être atteint (si les pays arrivent à couvrir les FFI importants, en laissant les FFI moins importants hors du champ d'application), et les différences de couverture entre les pays peuvent être partiellement observées dans les agrégats disponibles. Un processus progressif d'amélioration de l'exhaustivité des mesures des FFI doit être entamé, inspiré du modèle de mesure des activités économiques illégales et de l'économie non observée dans la balance des paiements et les comptes nationaux.

6. Compilation et diffusion des estimations des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux

Ces directives visent à appuyer les tests pilotes de mesure des FFI fiscaux et commerciaux, pas forcément leur publication. Toutefois, les autorités statistiques nationales peuvent décider de publier les résultats des projets pilotes en tant que statistiques expérimentales si elles sont de qualité appropriée. Les premières estimations peuvent fournir des informations précieuses en ce qui concerne l'action à mener pour réduire les FFI.

À plus long terme, les FFI fiscaux et commerciaux font partie de l'indicateur 16.4.1 des ODD sélectionné dans le cadre global des indicateurs des ODD, adopté par l'Assemblée générale en 2017 (A/RES/71/313). Bien que le cadre d'indicateurs ne nécessite que la publication d'un indice agrégé, une mesure plus granulaire des FFI aide à identifier les principales sources et types de FFI pour orienter les interventions.

Nous recommandons de désagréger l'indice par types de FFI pertinents, afin de publier séparément, au minimum, les quatre éléments suivants :

- FFI provenant de pratiques commerciales et fiscales illicites,

- FFI provenant de marchés illégaux,
- FFI provenant de la corruption, et
- FFI provenant de l'exploitation et du financement du crime et du terrorisme.

En outre, les États membres peuvent décider de désagréger l'indicateur FFI, le cas échéant, par :

- Mode de paiement (espèces / flux commerciaux / cryptomonnaies)
- Actifs correspondants (patrimoine délocalisée/ immobilier, etc.)
- Acteurs (caractéristiques des particuliers / types d'entreprises, etc.)
- Catégories d'industries, de produits ou de services

Les pays sont concernés par différents types de FFI. Par conséquent, nous recommandons que les principaux types de FFI à publier soient définis au niveau national conformément à la définition opérationnelle. En ce qui concerne les FFI fiscaux et commerciaux, il est recommandé de les diviser au minimum en deux catégories : les FFI provenant de pratiques commerciales et fiscales illégales ; et les FFI provenant d'un évitement fiscal agressif. Étant donné que les incertitudes les plus élevées concernent ce dernier groupe, il est préférable de présenter l'estimation également séparément.

Les FFI fiscaux et commerciaux peuvent également être diffusés par types de flux ou groupes de flux, tels que :

- Transfert de patrimoine pour échapper aux impôts (F1)
- Fausse facturation (F2)
- Transfert de bénéfices (F3-F5) etc.

Il faudra poursuivre le développement de méthodes permettant de tenir compte du double comptage. Dans le contexte de l'adoption du cadre d'indicateurs des ODD, l'Assemblée générale (A/RES/71/313) a souligné que toutes les activités du système statistique mondial devaient être exécutées dans le plein respect des Principes fondamentaux de la statistique officielle.

Les FFI sont un phénomène particulièrement difficile à interpréter et une question délicate pour de nombreuses parties prenantes. Il importe donc que les communiqués concernant les FFI soient publiés sous une forme suffisamment complète, accessible à tous les citoyens et présentés de manière que les principaux résultats soient compris sans qu'il soit nécessaire d'avoir des connaissances statistiques spécialisées.

Le premier Principe (Nations Unies, 2014) exige que les statistiques officielles soient établies et mises à disposition de manière impartiale en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique. Les communiqués statistiques doivent être présentés selon des normes scientifiques sur les sources, les méthodes et les procédures afin de faciliter une interprétation correcte (Principe 3). Tous les communiqués doivent être accompagnés de métadonnées exhaustives expliquant les limites d'utilisation et orientant l'interprétation, et comprenant des informations relatives aux sources de données, aux méthodes, aux données manquantes et à l'exhaustivité de l'indicateur.

Certaines estimations des FFI se situent à la limite des activités licites et illicites. Les ensembles de données sous-jacentes sont très sensibles et doivent également être pris en compte dans la planification des publications. Les données individuelles sous-jacentes, sur les personnes physiques ou morales, doivent être strictement confidentielles (Principe 6). Une violation de la confidentialité et

même des agrégats très détaillés pourraient être stigmatisants pour les unités statistiques ou pour une industrie. Il convient de noter que les agences statistiques ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques. (Principe 4).

Des séries chronologiques historiques seraient utiles pour l'analyse de l'évolution dans le temps. La faisabilité de la construction de séries chronologiques historiques devra être examinée par les autorités statistiques nationales. Cela peut être possible uniquement pour certains FFI pour lesquels il existe des sources de données appropriées.

Étant donné le large éventail de données sources nécessaires, les responsables des données devront trouver un équilibre entre l'exhaustivité et l'actualité au moment de fixer une date de diffusion. En pratique, les sources de données qui deviennent disponibles avec le plus long retard influencent l'actualité de l'indicateur. Une autre option consiste à appliquer une stratégie de révision en publiant une estimation préliminaire avant que des ensembles de données plus exhaustifs ne soient disponibles. Le statut potentiellement préliminaire ou expérimental de l'indicateur devrait être clairement communiqué au public. Il est bon d'examiner les estimations sur les FFI en fonction des critères de qualité et d'assurer une communication transparente sur la qualité des chiffres publiés.

Tableau 8. Évaluation de la qualité des résultats dans le cadre d'évaluation de la qualité des FFI.

Catégorie	No	CRITÈRES	CRITÈRES exposés
Résultats	14	Pertinence de l'utilisation	Les résultats sont-ils utiles pour évaluer les FFI ou réduire différents types de FFI ? Combien d'utilisations peut-on faire de ces résultats ?
	15	Précision	Les résultats décrivent-ils ce à quoi on s'attend ? Y a-t-il des révisions importantes ?
	16	Rapidité d'obtention	Dans quel délai les résultats seront-ils disponibles ? Sont-ils disponibles à temps pour aider à résoudre les problèmes ?
	17	Clarté	Dans quelle mesure les résultats sont-ils faciles à utiliser et à interpréter ?
	18	Comparabilité	Dans quelle mesure les résultats sont-ils comparables dans différentes conditions, dans le temps et entre les pays ?
	19	Cohérence	Dans quelle mesure les résultats sont-ils intrinsèquement cohérents ? Peuvent-ils être utilisés avec d'autres estimations sur les FFI ?

Source : Délibérations des auteurs.
Note : La Colonne No *se réfère à la numérotation dans le cadre d'évaluation de la qualité (voir Partie IV).*

Une meilleure comparabilité internationale des estimations sur les FFI peut être obtenue, particulièrement au début, en communiquant des informations à un (des) niveau (x) plus désagrégé (s), plutôt qu'avec une seule valeur cumulée de plus haut niveau pour tous les types de FFI. Des approches combinant diverses valeurs en une seule représentation, telles que l'approche du tableau de bord (OCDE, 2015) ou des tableaux d'affichage (Commission européenne, 2020a) peuvent être une solution possible pour publier différents FFI au niveau national.

7. Recommandations pour l'établissement expérimental des flux financiers illicites fiscaux et commerciaux

Ces recommandations visent à appuyer les efforts nationaux de la part des systèmes statistiques pour établir des statistiques sur les FFI fiscaux et commerciaux.

1. **Consacrer des ressources pour la mesure pilote des FFI.** Lorsqu'ils sont importants, les FFI peuvent fausser les statistiques économiques clés d'une manière qui peut conduire à des mauvaises conclusions quant à la politique à suivre. Des ressources suffisantes sont nécessaires non seulement pour mesurer les FFI, mais aussi pour améliorer la qualité des indicateurs clés, tels que le PIB, ainsi que l'exhaustivité et la précision du SCN et de la BDP. Les résultats des tests pilotes peuvent contribuer à éclairer ces efforts et à mobiliser des ressources dans le but d'accroître l'efficacité des interventions visant à freiner les FFI.
2. **Mettre en commun les expertises nationales et internationales sur les FFI**. Pour réussir à mesurer les FFI, il faut une collaboration entre les disciplines, car les phénomènes illicites touchent l'ensemble de la société. Les données existent mais sont éparpillées parmi de nombreuses organisations gouvernementales et privées. Les FFI ne peuvent pas être suivis ou saisis entièrement à l'aide d'une seule source de données. Il est important de décrire les rôles des organisations et d'identifier les partenaires clés pour mesurer les FFI fiscaux et commerciaux. L'identification des principales parties prenantes peut aller de pair avec l'évaluation des risques de FFI (recommandation 4). Une organisation claire du travail national au sein d'un groupe de travail ou d'un groupe spécial accroîtra vraisemblablement l'efficacité. La collaboration bilatérale et internationale des autorités statistiques d'autres pays en vue de favoriser le développement de méthodes et de remédier aux asymétries (dans, par exemple, le commerce ou le patrimoine déclaré) est plus efficace que de travailler de façon solitaire.
3. **Faire participer les statisticiens officiels à un rôle de premier plan.** Les statistiques officielles et l'INS jouent un rôle essentiel dans la mesure des FFI, dans le contexte du cadre d'indicateurs des ODD. La résolution de l'Assemblée générale (A/RES/71/313) "*souligne que les statistiques officielles et les données provenant des systèmes statistiques nationaux constituent la base nécessaire au cadre mondial d'indicateurs, … et insiste sur le rôle des offices nationaux de statistique en tant que coordinateurs du système statistique national*." La mesure cohérente des nombreux types de FFI ne peut être effectuée qu'en étroite collaboration au sein du SSN et avec les fournisseurs de données. L'expertise statistique et l'indépendance professionnelle de l'INS sont essentielles pour l'établissement des FFI fiscaux et commerciaux en tant qu'activité statistique impartiale, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle.
4. **Évaluer les risques de FFI et la disponibilité des données.** Le niveau d'exposition des pays aux risques de FFI diffère. Les catégories de FFI, les activités et les flux typiques d'un pays varient, notamment selon qu'il y a des flux entrants ou sortants, et quels sont les pays de destination ou d'origine des FFI. Différents FFI exigent des données et des méthodes différentes permettant de les mesurer. Il n'existe pas de modèle universel. Une première étape utile consiste à effectuer une évaluation des risques liés aux FFI pour rassembler les informations déjà disponibles sur les FFI dans le pays afin d'identifier les principaux types de FFI et de déterminer qui dispose des données pertinentes permettant de les mesurer. Les directives proposent des outils et des approches pour l'évaluation des risques de FFI et un examen de la disponibilité des données avec les agences partenaires (voir Partie III, Chapitres 1, 2 et 3).
5. **Mener une étude approfondie des FFI pour l'année de base.** Les statisticiens doivent atteindre un équilibre entre précision et rapport coût-efficacité. Par conséquent, nous recommandons une étude plus approfondie des FFI pour l'année de base au début, et à

intervalles réguliers, en se concentrant sur tous les aspects des FFI, comme les activités, les flux, les acteurs, les destinations et les origines, etc. Il s'agit de mobiliser les agences concernées, d'identifier les sources de données et les ressources possibles, y compris les données administratives, et de s'appuyer sur les expertises et l'expérience disponibles dans toutes les disciplines. L'étude approfondie produit une structure dite d'année de base pour les FFI fiscaux et commerciaux présents dans le pays.

6. **Restreindre le champ d'action.** Les circonstances nationales influent non seulement sur la disponibilité des ressources et la capacité statistique, mais aussi sur les activités et/ou les flux de FFI qui dominent dans l'économie. Afin d'assurer la comparabilité dans l'espace et le temps, l'établissement des FFI doit viser à l'exhaustivité. Toutefois, compte tenu de la nature des FFI et des circonstances nationales, l'identification des flux importants (par exemple, certains produits ou types de FFI) pour représenter les FFI nationaux peut s'avérer être un bon compromis pour produire des statistiques fiables et solides sur les FFI sur le long terme. Si la capacité statistique nationale et la disponibilité des données sont limitées, il est possible d'appliquer des méthodes moins exigeantes en ressources pour produire des estimations sur les FFI entre les années de base.
7. **Publier les estimations sur les FFI de manière claire et transparente.** Les FFI sont un phénomène particulièrement difficile à interpréter et une question délicate pour de nombreuses parties prenantes. Il incombe à chaque pays de décider s'il convient de communiquer les résultats des tests pilotes au public. Même les communiqués expérimentaux peuvent être très instructifs pour l'action politique dans un domaine qui manque de statistiques. Les communiqués concernant les FFI, tout comme les statistiques officielles, doivent être publiés sous une forme suffisamment complète, accessible à tous les citoyens et présentés de manière que les principaux résultats soient compris sans qu'il soit nécessaire d'avoir des connaissances statistiques spécialisées. Il est important de souligner les principaux résultats, mais aussi les limites. Les métadonnées devraient informer les utilisateurs de manière transparente sur les sources de données, les méthodes et la qualité des estimations. Une approche de tableau de bord, c'est-à-dire la présentation d'un ensemble de résultats peut être utile pour faire la lumière sur le phénomène complexe.
8. **Partager, apprendre et améliorer.** Plus d'informations sur les circonstances nationales, les activités des FFI, les flux et d'autres caractéristiques seront disponibles à mesure que l'expérience dans le cadre de la mesure statistique grandira. Le partage des conclusions et des enseignements tirés des projets pilotes dans le contexte national et international est important pour l'apprentissage. La formation des experts au niveau national, par exemple des douaniers, des enquêteurs financiers, des statisticiens officiels, peut être utile ; la mise en commun des résultats lors de séminaires et de webinaires internationaux peut aider à profiter de l'expérience d'autres pays pour copier-coller les meilleures pratiques. L'échange de données dans un cadre statistique sûr, si possible, ou l'échange des estimations qui en résultent peuvent s'avérer essentiels pour l'apprentissage et l'amélioration.
9. **Effets secondaires pour d'autres statistiques et cadres statistiques.** Des informations plus fiables sur les FFI peuvent contribuer à améliorer la précision d'autres statistiques, y compris les statistiques économiques clés. En outre, étant donné que les FFI sont dissimulés et qu'ils sont souvent mesurés de manière indirecte grâce aux traces qu'ils laissent dans d'autres statistiques, il peut exister des possibilités d'améliorer la qualité des estimations sur les FFI en apportant de petits changements aux données disponibles provenant d'autres statistiques, par exemple, des statistiques du commerce des marchandises, du commerce des services, du système de comptabilité national (SCN) et des statistiques de la balance des paiements, des statistiques des prix, etc.

IV. Ressources

Cette partie des directives méthodologiques fournit des ressources pour aider les autorités statistiques nationales dans leur mission de compilation des FFI fiscaux et commerciaux.

Le chapitre 1 présente un état des lieux des études internationales ou nationales sur les FFI fiscaux et commerciaux. Plutôt que de fournir une liste exhaustive, il se veut un point de départ pour trouver des exemples de travaux réalisés précédemment. L'inclusion ou l'exclusion d'exemples dans la liste n'implique aucun jugement sur les méthodes appliquées.

Le chapitre 2 présente une liste de sources de données internationales qui peuvent également soutenir les travaux nationaux. Les sources de données internationales peuvent parfois compléter, mais pas remplacer, les sources de données et les infrastructures nationales.

Certaines colonnes des tableaux 1 et 2 sont en anglais dû aux sources présentées n'existant que dans cette langue.

Le chapitre 3 fournit des outils pratiques aux autorités nationales lorsqu'elles entreprennent de compiler des statistiques sur les FFI. Ceux-ci sont conçus pour soutenir les actions présentées dans la partie III des directives. La section A présente un modèle de questionnaire d'auto-évaluation permettant d'examiner le contexte statistique national pour mesurer les FFI ; la section B propose un outil de cartographie des agences nationales et de leurs rôles ; la section C présente des tableaux pour l'examen de la disponibilité et de la qualité des données par méthode ; et la section D propose un cadre d'évaluation des méthodes ; la section E présente des fiches d'information sur les méthodes qui résument le concept, les points forts et les limites de la méthode, les exigences en matière de données et d'autres informations utiles ; la section F présente un processus de compilation des estimations des FFI ; et la section G une liste de contrôle étape par étape pour les autorités nationales.

Le chapitre 4 présente un glossaire des termes relatifs aux FFI, utilisés dans l'ensemble des directives.

1. Un bilan des études sur les flux financiers illicites

Cette section énumère les études qui tentent de mesurer et de comprendre les FFI fiscaux et commerciaux. La liste ne se veut pas exhaustive. La liste est présentée dans un ordre alphabétique et n'implique en aucun cas des préférences ou des exclusions délibérées. Elle constitue un point de départ pour l'examen de l'expérience actuelle et ne doit pas limiter le travail des autorités nationales. Nous pensons toutefois que la liste peut aider à apprendre des autres.

Tableau 3. Liste d'études sur les FFI fiscaux et commerciaux

Auteur(s)	FFI ciblés	Flux de FFI	Méthode(s) utilisée(s)	Focus méthodologique, limites ou améliorations	Pays concernés	Année(s)	Activités spécifiques/ Secteurs couverts	Granularité des données et des données sources	Sources des données	Résultats
Ahene-Codjoe et al. (2020)	Fausses facturations commerciales	F2	PFM	Entretiens avec des experts	Ghana	2011-2017	Or ; Cacao	Micro données : Niveau transactionnel	Ghana Revenue Authority; Metal Focus Gold-Silver Dore Service database	Or : 11% ; Cacao : 1-7 %.
Alstadsæter et al. (2017)	Actifs extraterritoriaux non déclarés	F1	Écart entre passif et actif du portefeuille total	Ne mesure que la richesse extraterritoriale dans les paradis fiscaux, et non les flux ; Estimations pays par pays de la richesse extraterritoriale.	À l'échelle mondiale	2007		Agrégé au niveau du pays	Central bank of Switzerland; BIS bilateral banking statistics	L'équivalent de 10 % du PIB mondial est détenu dans des paradis fiscaux, mais cette moyenne masque une grande hétérogénéité : de

										quelques pour cent du PIB en Scandinavie, à environ 15 % en Europe continentale, et 60 % dans les pays du Golfe et certaines économies d'Amérique latine.
Amaral and Barcarolo (2020)	Fausses facturations commerciales	F2	PFM	Filtre de prix estimé statistiquement en utilisant un prix moyen mobile pondéré sur trois jours	Brésil	2017-2019	Fèves de soja	Micro données : niveau transactionnel	Customs Bureau of Brazil	On estime que les FFI provenant des taxes à l'exportation représentent un peu moins de 1 % des exportations totales, soit environ 504 millions de dollars US.
Bilicka (2019)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Entreprises multinationales vs entreprises nationales via	Comparaison des bénéfices imposables et comptables	Royaume-Uni	2000-2014		Micro données : non consolidées au	UK Tax authority; FAME dataset	Les gains de revenus en l'absence de transfert de

			l'appariement par score de propension (Propensity Score Matching)					niveau de l'entreprise Déclarations d'impôt sur les sociétés	collected by Bureau van Dijk	bénéfices seraient de 10% en 2000 et de 64% en 2014.
Bratta et al. (2021)	Transfert de bénéfices	F3-F5		Analyser également l'existence de réponses non linéaires à la taxation ; introduire l'estimation cubique	Italie	2017		Micro données : niveau de l'entreprise	OECD's CbCR; OECD's corporate tax statistics dataset; KMPG CIT rates table; Oxford University Centre for Business Taxation dataset; National sources	Nous constatons que l'affectation des bénéfices dans un pays dépend de manière non linéaire des différences de taux d'imposition par rapport au taux moyen d'IRS auquel sont confrontées les EMN dans le reste du monde. Nous constatons qu'en 2017, un total de 887 milliards d'euros de bénéfices a

										été déplacé en raison des différences de taux d'imposition, avec une perte de revenus globale de 245 milliards d'euros.
Bruner et al. (2018)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Déséquilibre des bénéfices	Répartition du formulaire en utilisant uniquement la rémunération et les ventes ; Les effets du transfert de bénéfices se répercutent en cascade sur la totalité d'un ensemble de comptes économiques.	États-Unis	2014		Micro données : au niveau de l'entreprise sur les activités financières et opérationnelles ; transactions de revenus d'investissements directs	US Bureau of Economic Analysis; OECD AMNE	Nos ajustements donnent lieu à une augmentation de 3,5 % de l'excédent d'exploitation américain, ce qui génère une augmentation de 1,5 % du PIB américain.

Carbonnier and Mehrotra (2020)	Fausses facturations commerciales	F2	PCM	Aucun détail concernant la qualité et le type de chaque transaction de marchandises	Suisse	2011-2017	Or ; Cuivre ; Cacao ; Café	Micro données : Statistiques d'importation au niveau des transactions	Swiss Federal Customs Administration; United Nations Comtrade	Grandes asymétries entre les importations suisses et les exportations des partenaires vers la Suisse : - positives pour l'or, le cacao et le café ; - négative pour le cuivre
Carbonnier and Mehrotra (2020)	Fausses facturations commerciales	F2	PFM	Calcul de l'étendue interquartile par produit, source et année	Suisse	2011-2017	Or ; Cuivre ; Cacao ; Café	Micro données : Niveau transactionnel	Swiss Federal Customs Administration; Datastream by Thomson Reuters; Metals Focus database	Importations sous-évaluées de : - or (4,5% des importations totales) ; - cacao (5%) ; - café (3%) ;
Cassetta et al. (2014)	L'évasion fiscale des particuliers	F1	Équation de gravité	Transferts bancaires transfrontaliers	Italie	2007-2010		Transactions agrégées (flux	Italian Financial	Près de 15% des transferts

				italiens, confondant tous les flux, ne portant pas seulement sur les FFI				transfrontaliers)	Intelligence Unit	transfrontaliers de l'Italie concernent des pays à risque, ce qui représente près de 8% du montant global des flux sortants.
Clausing (2016)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Semi-élasticités entre les bénéfices et les taux d'imposition des pays étrangers	Activité économique définie par l'emploi, les biens/sites/équipements, les actifs, les ventes et les revenus.	États-Unis	1983-2012		Micro données : niveau de l'entreprise (entreprises multinationales basées aux États-Unis et leurs filiales)	Bureau of Economic Analysis survey data	Le coût des recettes du transfert de bénéfices pour le gouvernement américain n'a cessé d'augmenter au cours des dernières décennies, atteignant 77 à 111 milliards de dollars en 2012, soit plus de 30 % des recettes de l'impôt sur les

										sociétés aux États-Unis.
Cobham and Janský (2018)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Modèle d'externalité « spillover » comme réponse au taux d'imposition des sociétés	S'appuyer sur Crivelli et al. (2015) et considérer les retombées par taille de pays ; Introduire une source de données supplémentaire	49 to 120 countries	1980-2013	À l'exclusion des pays riches en ressources	Agrégé au niveau du pays	Data by Crivelli at el. (2015) ; UNU-WIDER's GRD	Nos résultats confirment une estimation un peu plus basse des pertes de revenus mondiales, de l'ordre de 500 milliards de dollars US par an, et indiquent que la plus grande intensité des pertes se produit dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur.
Cobham and Janský (2020)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Déséquilibre des bénéfices	Répartition du formulaire (ne saisissant que l'emploi et les ventes) ;	Pays où une multinationale opère (Vodafone)	2016-2017	EMN : Vodafone	Micro données : niveau de l'entreprise	CbCR	Le bénéfice mal aligné de Vodafone est de 3,574

				indicateur construit au niveau de l'entreprise.						milliards d'euros. Sur les près de 1,5 milliard d'euros déclarés au Luxembourg, plus de 99,5 % ne sont pas alignés sur l'activité économique réelle qui s'y déroule
Cobham and Janský (2020)	Flux d'avoirs extraterritoriaux non déclarés	F1	Indicateur d'avoirs extraterritoriaux non déclarés	Au niveau mondial ; Ne pas mesurer les flux ; Ne pas appliquer réellement la méthodologie					Proposes OECD's CRS	Pour l'application, voir TJN (2020b)
Crivelli et al. (2015)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Modèle de débordement de la base comme réponse au taux d'imposition des sociétés		173 pays	1980-2013	Pays en voie de développ-ement	Agrégé au niveau du pays	IMF's Fiscal Affairs Department database; World Development Indicators (WDI) database;	Les résultats suggèrent que les effets de débordement sur l'assiette fiscale sont, si tant est

									IMF's International Financial Statistics (IFS) database	qu'il y en ait, une préoccupation plus importante pour les pays en développement que pour les pays avancés - et une préoccupation significative. Évalué à une base moyenne d'I.S. de 8,59 % du PIB, cela implique une semi-élasticité (à court terme) de la base d'imposition des sociétés par rapport à son propre taux de -0,9 : c'est-à-dire qu'un taux d'I.S. plus

										élevé d'un point de pourcentage réduit sa propre base d'un peu moins d'1%.
Dyreng and Markle (2015)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Modèle économétrique spécifique (transfert de bénéfices vers l'extérieur et vers l'intérieur)		États-Unis	1998-2011		Micro données : Déclarations financières au niveau de l'entreprise	Compustat	L'entreprise moyenne (médiane) soumise à des contraintes transfère 16 millions de dollars (7 millions de dollars) hors des États-Unis chaque année, tandis que l'entreprise moyenne (médiane) non soumise à des contraintes transfère 321 millions de dollars (134 millions de dollars)

										hors des États-Unis chaque année.
European Commission (2019)	L'évasion fiscale des particuliers	F1	Patrimoine financier extraterritorial et évasion fiscale des particuliers		L'UE-28	2001-2016		Données agrégées au niveau du pays	The IMF's CPIS, the IMF's IIP and the EWN database; SNB; BIS	La richesse extraterritoriale détenue par les résidents de l'UE est estimée à 1,6 billion de dollars US (1,5 billion d'euros) en 2016, ce qui entraîne une perte de recettes estimée à 46 milliards d'euros, soit 0,32 % du PIB, en raison de l'évasion fiscale internationale au sein de l'UE-28 en 2016.

Fuest et al. (2021)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Répartition mondiale des bénéfices et des impôts sur les sociétés	Déséquilibre entre (i) les bénéfices et (ii) les revenus intra-entreprise par rapport à l'activité des entreprises (employés, actifs corporels, revenus non liés des ventes) ; utilisation des taux d'imposition statutaires et effectifs	Allemagne (333 EMN allemandes)	2016, 2017	Exclure toutes les entreprises multinationales publiques et non commerciales.	Micro données : niveau des EMN	OECD's CbCR; Penn World Table 9.1; Amnesty International's Corruption Perception Index; KPMG's Corporate Tax Surveys; EY's Annual Worldwide Corporate Tax Guides; Orbis database	Nous constatons que 82% des multinationales allemandes soumises à la déclaration pays par pays ont des filiales dans des paradis fiscaux et que ces filiales sont nettement plus rentables que celles qui n'y sont pas. Une estimation globale des bénéfices transférés hors d'Allemagne vers les paradis fiscaux est de 19,1 milliards d'euros par

										an, ce qui correspond à 4,3 % des bénéfices déclarés par ces entreprises en Allemagne. Cela implique une perte de recettes fiscales due au transfert des bénéfices des entreprises vers les paradis fiscaux de 5,7 milliards d'euros par an.
Garcia-Bernardo and Janský (2021)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Modèle de semi-élasticité ; Modèle de désalignement	Utilisation du modèle logarithmique pour la sensibilité fiscale	11 pays membres de l'OCDE	2016		Agrégé au niveau du pays	OECD's CbCR ; ILO	Plus de 40 % des transferts de bénéfices ont lieu vers des pays dont le taux d'imposition

										effectif est inférieur à 1 %. La valeur estimée des bénéfices transférés est de 994 milliards de dollars US.
Gervais and Quang (2018)	Flux de richesses extraterritoriales non déclarées	F1	Divergence entre l'actif et le passif dans les positions d'investissement internationales	Différences entre le passif tel que déclaré par les compilateurs nationaux et le passif dérivé de l'actif dans d'autres sources ; Observation de la mise en application des résultats académiques au travail statistique, pas une étude de mesure.	France	2016	Les actifs cachés des ménages	Agrégé au niveau du pays	IMF IIP ; IMF CPIS	Les actifs cachés sont détenus par les sociétés non financières et les ménages.
GFI (2019)	Fausses facturations commerciales	F2	PCM	Comparaison des estimations basées sur DOTS et Comtrade	148 Pays en développement	2006-2015		Données agrégées : importations et exportations	United Nations Comtrade; IMF DOTS; IMF BOP	Les FFI représentaient en moyenne plus de 20 % du

								au niveau à six chiffres du SH		commerce des pays en développement, en règle générale, avec une répartition presque égale entre les flux sortants et les flux entrants.
Hanni and Podestá (2019)	Fausses facturations commerciales	F2	PFM	Tenir compte des clauses contractuelles types de l'industrie, ainsi que des frais d'assurance et de transport.	Chili, Pérou	2006-2016	Cuivre	Micro données : Niveau transactionnel	Customs declarations for exports of copper products from Chile and Peru; UNCTAD Stat Free market prices	Les exportations sous-facturées de concentrés de cuivre ont totalisé 3,035 milliards de dollars US au Chili (2,2 % de la valeur exportée) et 1,083 milliard de dollars US (1,8 % de la valeur exportée, en

										supposant une teneur de 25 %) au Pérou. Les montants sous-facturés dans les ventes de cathodes de cuivre raffiné se sont élevés à 3,833 milliards de dollars US au Chili (3,2% de la valeur exportée) et 369 millions de dollars au Pérou (1,6% de la valeur exportée).
Henry (2012)	Flux d'avoirs extraterritoriaux non déclarés	F1	Approches multiples des flux extraterritoriaux non enregistrés	Compléter les quatre modèles utilisés avec d'autres preuves (par exemple, la mauvaise	139 pays	2010		Varie du niveau agrégé au niveau bancaire	World Bank; IMF; UN; Central banks; National accounts	Au moins 21 à 32 trillions de dollars ont été investis, par le biais de plus de 80 juridictions

				évaluation des prix)						opaques dans le monde, de telle sorte qu'ils sont pratiquement exempts d'impôts.
Hines and Rice (1994)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Semi-élasticité fiscale : le déplacement du revenu est déterminé par l'incitation fiscale à déplacer le revenu.	Entreprises américaines déclarant des bénéfices dans des juridictions étrangères à faible taux d'imposition	Les États-Unis d'Amérique et 41 pays et régions considérés comme des paradis fiscaux	1982		Agrégé au niveau du pays	US Commerce Department	La variable fiscale de la régression MCO exerce un effet négatif sur les bénéfices non financiers déclarés. Sur la base des coefficients, une augmentation du taux d'imposition d'un paradis fiscal de zéro à 1 % réduirait les bénéfices non financiers déclarés de 7 %, en

										maintenant constants les rendements des facteurs réels (capital et travail).
Huizinga and Laeven (2008)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Un modèle des opportunités et incitations générées par les différences fiscales internationales pour le transfert international de bénéfices par les multinationales	Ne pas comparer uniquement les différences fiscales entre la société mère et les filiales, mais aussi entre les filiales	l'Union européenne	1999		Au niveau de l'entreprise	Amadeus database by Bureau Van Dijk; Other data sources, e.g. International Bureau of Fiscal Documentation; PriceWaterhouseCoopers; Ernst & Young	En moyenne, nous trouvons une semi-élasticité des bénéfices déclarés par rapport au taux d'imposition légal supérieur de 1,43. Le transfert international des bénéfices entraîne une redistribution substantielle des recettes fiscales nationales des entreprises.

										De nombreuses nations européennes semblent tirer des revenus du transfert des bénéfices par les multinationales, en grande partie au détriment de l'Allemagne.
Janský and Palanský (2019)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Estimation du transfert de bénéfices à l'aide de données sur les IDE	Le modèle autorise des effets qui sont hétérogènes entre les régions et les groupes de revenus. Se concentrer uniquement sur les IDE provenant de paradis fiscaux.	79 pays	2016		Agrégé au niveau du pays	IMF's CDIS; IMF's BOPS; OECD's FDI; KPMG; World Bank; United Nations; CIA; ICTD/UNU-WIDER	Environ 420 milliards de dollars de bénéfices des entreprises sont transférés annuellement des 79 pays de notre échantillon, ce qui représente près de 1 %

										du PIB de ces pays.
Kravchenko (2018)	Fausses facturations commerciales	F2	PCM	Mise à l'échelle des données d'import-export non couplées ; Prise en compte des prix relatifs à l'exportation par source et destination	Pays de la zone Asie-Pacifique	2016		Données agrégées : importations et exportations au niveau à six chiffres du SH	United Nations Comtrade	Pas moins de 7,6 % des recettes fiscales régionales pourraient avoir été perdues en 2016 en raison de déclarations frauduleuses sur la valeur des exportations et des importations.
Nolintha et al. (2020)	Fausses facturations commerciales	F2	PFM	Entretiens avec des experts en marchandises	République démocratique populaire du Laos	2012-2017	Cuivre ; Café	Micro données : Données sur les exportations au niveau des transactions au niveau à 8 chiffres du SH	Lao Customs Department; London Metal Exchange; Thomson Reuter Datastream; International Coffee Organization	Les exportations sous-évaluées de cathodes de cuivre, de concentré de cuivre et de grains de café ont atteint respectivement 9,47

										millions USD (0,32 % de la valeur totale des exportations de cathodes de cuivre), 124,9 millions USD (6,8 % de la valeur totale des exportations de concentré de cuivre) et 260 millions USD (77,1 % de la valeur totale des exportations de café) au cours de la période 2012-2017.
Reynolds and Wier (2016)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Transfert de bénéfices basé sur le revenu imposable des multinationales	Estimation de la semi-élasticité du revenu imposable par rapport au taux d'imposition de la société mère.	Afrique du Sud	2009-2014		Micro données : déclarations fiscales au niveau de l'entreprise	Tax authority in South Africa	La semi-élasticité du revenu imposable par rapport au taux d'imposition de la société

										mère est estimée à 1,7, ce qui signifie qu'une baisse de 10 points de pourcentage du taux d'imposition de cette dernière est associée à une baisse de 17% du revenu imposable de l'unité sud-africaine de cette multinationale. La perte de bénéfices des unités multinationales due au transfert de bénéfices représente 7% du revenu de ces unités, soit 1% de l'assiette

										totale de l'impôt sur les sociétés.
Sallusti (2021)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Comparaison entre les EMN et les entreprises nationales, à l'aide de la méthode PS-ROC	Comparaison en deux étapes : entre et à l'intérieur ; Bénéfices transférés hors du pays	Italie	2015		Micro données : données au niveau de l'entreprise	Frame-SBS (Structural Business Statistics); COE-TEC (Integrated International Trade Database); Archive ASIA-Groups (Italian version of European EGR)	L'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices s'élèvent à 32,3 milliards d'euros, soit environ 2 % du PIB italien à prix courants.
Schuster and Davis (2020); UNCTAD (2020)	Fausses facturations commerciales	F2	PCM	Flux commerciaux spécifiques aux produits et prix CAF estimés par produits.	Pays d'Afrique	2000-2018	Matières premières extractives	Données agrégées : importations et exportations au niveau des produits de base	United Nations Comtrade; OECD ITIC	L'écart commercial estimé à 40 milliards de dollars en 2015 provenait des matières premières extractives, 77 % étaient concentrés dans la chaîne d'approvisio

										nnement en or, suivie par les diamants (12 %) et le platine (6 %).
TJN (2020b)	Flux d'avoirs extraterritoriaux non déclarés	F1	Indicateur d'avoirs extraterritoriaux non déclarés	Au niveau mondial ; Ne pas mesurer les flux	À l'échelle mondiale	2016		Agrégés au niveau national	BIS Locational Banking Statistics, some country data (GDP, …)	Nombre de pays qui enregistrent eux-mêmes les pertes les plus importantes, tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Luxembourg, imposent également des pertes majeures à d'autres. Les Caïmans sont responsables de la plus grande part sur ce plan (26 %), causant à eux seuls

										une perte de recettes fiscales de 47,6 milliards de dollars à l'échelle mondiale.
TJN (2020b)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Mauvais alignement des profits	Répartition du formulaire en utilisant uniquement le facteur travail et les ventes	À l'échelle mondiale	2016		Différents niveaux : du niveau de l'entreprise au niveau du pays	CbCR; CEPII; United Nations Comtrade; World Bank	L'intervalle de confiance à 95 % du bénéfice total déplacé s'est avéré être de 901 à 1 482 milliards de dollars US.
Tørsløv et al. (2020)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Rapport bénéfices/salaires des entreprises étrangères vs. nationales utilisant les FATS	Analyser comment la localisation des bénéfices des entreprises changerait si tous les pays adoptaient le même taux d'imposition effectif des sociétés	États-Unis	2015	Paradis fiscaux	Agrégé au niveau du pays	National accounts data; FATS; BoP	Les filiales de multinationales étrangères sont un exemple de rentabilité supérieure à celle des entreprises locales dans les pays à faible taux

										d'imposition . En revanche, les filiales des multinationales étrangères sont moins rentables que les entreprises locales dans les pays à fiscalité élevée. Nous estimons que près de 40 % des bénéfices des multinationales sont transférés vers des paradis fiscaux à l'échelle mondiale.
UNCTAD (2015)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Boîte à outils analytique basée sur les IDE	Se concentrer spécifiquement sur le rôle et l'impact des	Économies en développement	2012		Agrégé au niveau du pays	IMF's BOPS; IMF's CDIS	Une perte annuelle de recettes fiscales

				centres d'investissement extraterritoriaux en tant qu'investisseurs immédiats dans les économies en développement.						estimée à 100 milliards de dollars pour les pays en développement est imputable aux stocks d'investissements entrants directement liés aux centres d'investissement extraterritoriaux.
UNECA (2015)	Fausses facturations commerciales	F2	PCM	L'approche de la Commission économique pour l'Afrique "déduit" les estimations de FFI ; Un modèle économétrique estimant les coûts de transport est utilisé pour évaluer les	Afrique	2000-2008		Données agrégées : importations et exportations au niveau à six chiffres du SH	United Nations Comtrade; International Trade Database (BACI) - CEPII	Les FFI cumulées depuis l'Afrique sont estimées à 242 milliards de dollars.

				valeurs CAF et les flux miroir aux prix FAB ; L'équivalent ad valorem des décalages dans le processus d'exportation/importation						
UNECLAC (2016)	Fausses facturations commerciales	F2	PCM	Pondération des divergences par la fiabilité	Pays de la zone CEPALC	2004-2013		Données agrégées : importations et exportations au niveau à six chiffres du SH 1996	United Nations Comtrade; International Trade Database (BACI) - CEPII	Ces flux ont représenté en moyenne 1,8 % du PIB sur les 10 années prises en compte, ce qui représente un total cumulé de 765 milliards de dollars US (deux tiers étant dus à la surfacturation des importations et un tiers à la sous-facturation

										des exportations). Les sorties illicites ont atteint 101,6 milliards de dollars en 2013.
UNESCWA (2018)	Fausses facturations commerciales	F2	PCM	Fausses facturations des échanges commerciaux préférentiels et non préférentiels intra régionaux et extrarégionaux ; Pondération de la fiabilité des divergences	22 pays membres de la Ligue des États arabes	2008-2015		Données agrégées : importations et exportations au niveau à six chiffres du SH 1996	United Nations Comtrade; International Trade Database (BACI) - CEPII	60,3 à 77,5 milliards de dollars par an
WCO (2018)	Fausses facturations commerciales	F2	PCM	Pondération des divergences par la fiabilité	Afrique du Sud	2010-2015		Données agrégées : importations et exportations au niveau à six chiffres du SH	United Nations Comtrade	La sous-évaluation (12 % de la valeur des importations) était légèrement plus importante que l'ampleur de la

										surévaluation (9 % des importations).
WCO (2018)	Fausses facturations commerciales	F2	PFM		Afrique du Sud	2010-2015		Données agrégées : importations et exportations au niveau à huit chiffres du SH	South African Revenue Service	La sous-évaluation (24 % de la valeur des importations) était plus importante que l'ampleur de la surévaluation (6 % des importations).
WCO (2018)	Fausses facturations commerciales	F2	PCM		États-Unis	2016		Données agrégées : importations et exportations au niveau à six chiffres du SH	United Nations Comtrade	Le montant de la surfacturation des importations américaines en provenance des 10 premiers pays est de 234 milliards de dollars

										(20,4 % des importations totales en provenance des 10 premiers pays).
WCO (2018)	Fausses facturations commerciales	F2	PFM	Filtres statistiques de prix pour chaque catégorie de produits	États-Unis	2016		Données agrégées : importations et exportations au niveau à dix chiffres du SH	U.S. Census Bureau Customs data	Le montant de la surfacturation des importations américaines en provenance des 10 premiers pays est de 143 milliards de dollars (11,8 % des importations totales en provenance des 10 premiers pays).
Wier and Reynolds (2018)	Transfert de bénéfices	F3-F5	Transfert de bénéfices basé sur le revenu imposable des multinationales	Estimation de la semi-élasticité du revenu imposable par rapport au taux d'imposition de	Afrique du Sud	2010-2014		Micro données : déclarations fiscales au niveau de l'entreprise	Tax authority in South Africa	Nous estimons que les entreprises détenues par une

				la société mère, pondération pour la taille de l'entreprise (MCO pondéré)						société mère dans un paradis fiscal échappent à l'impôt sur au moins 80 % de leur revenu réel. Toutefois, cette perte fiscale globale cache de grandes différences entre les entreprises. La majorité des entreprises transfèrent peu de revenus vers les paradis fiscaux, tandis que quelques grandes entreprises en transfèrent beaucoup. Le décile supérieur

										des entreprises à capitaux étrangers représente 98 % de la perte fiscale totale estimée.
Zucman (2013)	Flux d'avoirs extraterritoriaux non déclarés	F1	Écart entre l'actif et le passif du portefeuille mondial	Ne s'intéresse qu'à la richesse, c'est-à-dire à une mesure de stock	Monde	2008		Divers, de l'agrégation au niveau du pays au niveau de l'entreprise	External Wealth of Nations data set; Swiss National Bank; US Treasury liabilities survey	Environ 8 % du patrimoine financier mondial des ménages est détenu dans des paradis fiscaux, dont les trois quarts ne sont pas déclarés.

2. Sources de données internationales

Certaines sources de données mondiales (énumérées par ordre alphabétique de dépositaire dans le tableau suivant) peuvent être utiles pour estimer les FFI fiscaux et commerciaux, tandis que les ensembles de données nationales sont une option préférable. Les sources de données nationales potentiellement utiles sont énumérées au chapitre 4 de la première partie.

Tableau 4. Sources de données mondiales

Base de données	Organisme de tutelle	Données relatives à/au(x)	Durée et lieux	Variables/attributs	Link
BIS Statistics	BIS	Statistiques sur la dette et les produits dérivés, indicateurs de liquidité et statistiques bancaires connexes	**Durée :** Change selon la variable, de quotidien à mensuel, trimestriel et annuel, à partir de 1978 **Lieu :** 32 pays	Encours, dépôts à l'étranger, instruments divers, par localisation de la banque déclarante, par pays, par nationalité de la banque déclarante...	https://www.bis.org/statistics/index.htm?m=6%7C37
BACI	CEPII	BACI fournit des données désagrégées, pour plus de 5000 produits, sur les flux commerciaux bilatéraux de 200 pays	**Durée :** Annuelle depuis 1994 **Lieu :** 200 pays	Flux commerciaux au niveau SH à 6 chiffres	http://www.cepii.fr/cepii/en/bdd_modele/presentation.asp?id=37
Comptes Harmonisés sur les Echanges et L'Economie Mondiale (CHELEM) database	CEPII	La base de données CHELEM sur l'économie mondiale, fournit une représentation complète et cohérente des flux commerciaux internationaux, des balances des paiements et des revenus mondiaux. La base de données CHELEM est composée de trois bases de données : CHELEM-Commerce international, CHELEM-Produit intérieur brut et CHELEM-Balance des paiements.	**Durée :** Selon la disponibilité, principalement annuelle à partir de 1960 **Lieu :** Différents pays, 95 couverts		http://www.cepii.fr/CEPII/en/bdd_modele/presentation.asp?id=17 (plus dans la base de données de CEPII : http://www.cepii.fr/CEPII/en/bdd_modele/bdd_modele.asp)

Base de données	Organisme de tutelle	Données relatives à/au(x)	Durée et lieux	Variables/attributs	Link
Tax in Europe Database (TEDB)	European Commission	Couvre les principaux impôts en vigueur dans les États membres de l'UE, des informations concernant tous les revenus imposable, y compris les règles spéciales.	**Durée :** 2007(partielle) / 2010 (complet)-2016 **Lieu:** Etats membres de l'UE	Impôts directs, impôts indirects, cotisations de sécurité sociale	https://ec.europa.eu/taxation_customs/tedb/splSearchForm.html
Balance of Payments Statistics (BOPS)	IMF	La balance des paiements (BdP) est un état statistique résumant les transactions entre résidents et non-résidents au cours d'une période donnée. Elle se compose du compte de biens et services, des comptes de revenus primaires et secondaires, du compte de capital et du compte financier.	**Durée :** Annuelle et trimestrielle de 1910 à 2025, la couverture varie **Lieu :** Pays du monde entier, la couverture varie	Comptes BdP : comptes courants (biens, services, revenus primaires et secondaires), comptes de capital, comptes financiers (investissements directs, investissements de portefeuille, produits financiers dérivés)	https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52
Coordinated Direct Investment Survey (CDIS)	IMF	Collecte de données statistiques mondiales par le FMI présentant des données détaillées sur la position des investissements directs entrants et sortants.	**Durée :** 2009-2019 **Lieu :** Pays du monde entier	Investissements directs dans l'économie déclarante, classés par économie de l'investisseur immédiat, investissements directs à l'étranger par l'économie déclarante, classés par économie de l'investisseur immédiat.	https://data.imf.org/?sk=40313609-F037-48C1-84B1-E1F1CE54D6D5
Coordinated Portfolio Investment Survey (CPIS)	IMF	Une base de données volontaire sur les titres d'investissement de portefeuille des pays participants	**Durée :** Annuelle, fin d'année, à partir de 2001 **Lieu :** Pays participants	Actif et passif, actions et parts de fonds de placement, instruments de dette à long terme, instruments de dette à court terme	https://data.imf.org/?sk=B981B4E3-4E58-467E-9B90-9DE0C3367363
Direction of Trade Statistics (DOTS)	IMF	Valeur des exportations et des importations de marchandises, ventilées en fonction des	**Durée :** Annuellement à partir de 1947, Mensuel et trimestriel à partir de janvier 1960,	**Flux commerciaux :** Importations (CAF), exportations (FAB)	https://data.imf.org/?sk=9D6028D4-F14A-464C-A2F2-59B2CD424B85

Base de données	Organisme de tutelle	Données relatives à/au(x)	Durée et lieux	Variables/attributs	Link
		principaux partenaires commerciaux du pays.	**Lieu :** Principalement les membres du FMI, mais aussi d'autres pays		
International Financial Statistics (IFS)	IMF	Principale base de données statistiques du FMI fournissant une gamme de statistiques financières internationales	**Durée :** Annuelle et trimestrielle à partir de 1948 (selon la série) **Lieu :** La plupart des États membres du FMI	Taux de change, liquidités internationales, statistiques monétaires, taux d'intérêt, prix, etc.	https://data.imf.org/?sk=4C514D48-B6BA-49ED-8AB9-52B0C1A0179B
International investment positions (IIP)	IMF	Une déclaration qui montre à un moment donné la valeur : des actifs financiers des résidents d'une économie qui sont des créances sur des non-résidents ou des lingots d'or détenus comme avoirs de réserve ; et les engagements des résidents d'une économie envers les non-résidents.	**Durée :** Annuelle et trimestrielle de 1910 à 2025, la couverture varie **Lieu :** Pays du monde entier, la couverture varie	Actif et passif (investissements directs, investissements de portefeuille, autres investissements), position extérieure globale	https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52
Analytical Database on Individual Multinationals and Affiliates (ADIMA)	OECD	Une base de données à quatre composantes offrant une vue complète de chaque EMN et de ses filiales	**Durée :** Statut actuel (année 2016), Surveiller : Mensuel à partir de janvier 2019 **Lieu :** 500 multinationales	**Registre matériel :** Les entreprises multinationales et leurs filiales **Registre numérique :** Sites Internet des multinationales **Indicateurs :** Niveau mondial de l'entreprise multinationale : siège, filiales, juridictions. **Surveillance :** Événements de, et au sein des EMN	https://www.oecd.org/sdd/its/statistical-insights-the-adima-database-on-multinational-enterprises.htm

Base de données	Organisme de tutelle	Données relatives à/au(x)	Durée et lieux	Variables/attributs	Link
Activity of Multinational Enterprises Database (AMNE)	OECD	La base de données AMNE présente des données détaillées sur les activités des filiales étrangères dans les pays de l'OCDE (activité entrante et sortante des multinationales).	**Durée :** Principalement à partir de 2008 **Lieu :** 31 pays membres de l'OCDE	AMNE contient 17 variables ventilées par pays d'origine (investissements entrants) ou de localisation (investissements sortants) et par secteur industriel pour un grand nombre de pays de l'OCDE.	https://www.oecd.org/sti/ind/amne.htm
Country-By-Country Reporting (CbCR)	OECD	Les statistiques CbCR anonymisées et agrégées représentent une nouvelle source importante de données sur les activités fiscales et économiques mondiales des entreprises multinationales.	**Durée :** 2016 **Lieu :** Les juridictions des sociétés mères (28) et des sociétés partenaires (208)	Nombre d'entités, revenus totaux, bénéfices, impôts sur le revenu payés, nombre d'employés, etc.	https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CBCR_TABLEI
Foreign Direct Investment Statistics	OECD	Statistiques sur les flux et les stocks d'investissements directs étrangers.	**Durée :** Annuel 2005 - 2019, trimestriel Q1 2013 - Q3 2020 **Lieu :** Pays de l'OCDE et de l'UE	Flux d'IDE, stocks d'IDE, entrants et sortants	https://data.oecd.org/fdi/fdi-flows.htm
International Transport and Insurance Costs of Merchandise Trade (ITIC)	OECD	La base de données détaille les coûts du commerce international et de l'assurance au plan bilatéral et au niveau des produits.	**Durée :** Données annuelles de 1995-2016 **Lieu :** pour plus de 180 pays et partenaires, plus de 1 000 produits particuliers.	**Marge CAF-FAB**	https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CIF_FAB_ITIC
The Global Revenue Statistics Database	OECD	Il fournit des données détaillées sur les recettes fiscales comparables	**Durée :** A partir de 1990 **Lieu :** Plus de 100 pays	**Agrégation :** Niveau de gouvernance général ainsi qu'au niveau infranational et des caisses de sécurité sociale.	https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=RS_GBL
Tax Database	OECD	Il fournit des informations comparatives sur une série de	**Durée :** 2000-2020	Une série de statistiques fiscales :	https://www.oecd.org/tax/tax-

Base de données	Organisme de tutelle	Données relatives à/au(x)	Durée et lieux	Variables/attributs	Link
		taux d'imposition et de statistiques, des statistiques sur l'impôt sur les sociétés et les taux d'imposition effectifs	**Lieu :** Pays de l'OCDE	taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et cotisations de sécurité sociale s'appliquant aux revenus du travail ; taux et statistiques de l'impôt sur les sociétés, taux d'imposition effectifs ; taux d'imposition sur la consommation ; et taxes environnementales.	policy/tax-database/
Financial Secrecy Index (FSI)	TJN	L'indice d'opacité financière classe les juridictions en fonction de leur opacité et de l'ampleur de leurs activités financières extraterritoriales. Ce classement, politiquement neutre, est un outil permettant de comprendre le secret bancaire mondial, les paradis fiscaux ou juridictions réputées pour leur confidentialité, ainsi que les flux financiers illicites ou la fuite des capitaux.	**Durée :** 2020 **Lieu :** 133 pays	Indice d'opacité financière, part, score d'opacité et poids à l'échelle mondiale	https://fsi.taxjustice.net/en/
Foreign direct investment (FDI)	UNCTAD	Fournir des statistiques sur les investissements directs étrangers	**Durée :** 1970-2019 **Lieu :** Tous pays	Flux/stocks entrants et sortants	https://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=96740
UNCTAD global transport costs database for	UNCTAD	Les coûts de transport (en US$, à prix courants), les coûts de transport par unité (en US$, à prix courants), les coûts de transport par unité et par km (en US$, à prix courants) et les	**Durée :** 2016 **Lieu :** Tous pays	Frais de transport jusqu'à la valeur FAB, CAF, mode de transport.	https://unctadstat.unctad.org/wds/ReportFolders/reportFolders.aspx (Transport costs)

Base de données	Organisme de tutelle	Données relatives à/au(x)	Durée et lieux	Variables/attributs	Link
international trade		coûts de transport vers le FAB (pourcentage de la valeur du FAB) pour le commerce international transporté par voie maritime, aérienne, ferroviaire et routière. La base de données est fondée sur les données du commerce bilatéral telles que déclarées par les pays dans Comtrade Plus et telles qu'éditées et affectées par la CNUCED, la Banque mondiale et les partenaires.			
Global Groups Register (GGR)	UNSD	Le GGR est un registre, accessible au public, des plus grandes entreprises multinationales du monde. Le GGR est construit à partir de sources accessibles par tous.	**Durée :** 2020 **Lieu :** les plus 100 grandes entreprises multinationales	Noms des entreprises multinationales, type d'entité, pays, secteur d'activité, propriété, autres informations sur les entreprises multinationales.	https://unstats.un.org/unsd/business-stat/GGR/
Standard Unit Values (SUV)	UNSD	Cet indicateur est calculé à partir des ensembles de données originaux pour déterminer les valeurs unitaires globales, y compris une plage acceptable de valeur unitaire pour chaque sous-rubrique SH. Ces SUV sont également utilisés dans le traitement des données UN Comtrade pour détecter les valeurs aberrantes et pour estimer les informations sur les	**Durée :** Annuelle 2000-2020 **Lieu :** Mondial	Valeur unitaire standard, limites supérieures et inférieures des valeurs unitaires par sous-position du SH	https://unstats.un.org/unsd/trade/data/tables.asp#SUV

Base de données	Organisme de tutelle	Données relatives à/au(x)	Durée et lieux	Variables/attributs	Link
		quantités non correspondantes/manquantes.			
United Nations Comtrade	UNSD	Statistiques détaillées du commerce international de biens et de services, réparties par partenaires, classification et flux commerciaux.	**Durée :** Annuellement à partir de 1962, Mensuelle à partir de janvier 2000, **Lieu :** Tous pays	**Flux commerciaux :** Importations, exportations, réimportations, réexportations **Classifications :** SH, CITC, BEC **Produits :** Biens, services	https://comtrade.un.org/
UN data	UNSD	Portail de données comprenant 32 bases de données avec plus de 60 millions d'enregistrements, couvrant les domaines de la population, de l'éducation, du marché du travail, des prix, de l'énergie, de la criminalité, des finances, etc.	**Durée :** Séries annuelles variables **Lieu :** Tous pays	Diverses statistiques spécifiques de couverture.	https://data.un.org/
Penn World Table version 10.0 (PWT 10.0)	University of Groningen	Le PWT version 10.0 est une base de données contenant des informations sur les niveaux relatifs de revenu, de production, d'intrants et de productivité	**Durée :** 1950-2019 **Lieu :** 183 pays	PIB réel, PIB réel côté dépenses, exportations, importations, etc.	https://www.rug.nl/ggdc/productivity/pwt/
Government Revenue Dataset (GRD)	UNU-WIDER	Le GRD vise à présenter une image complète des recettes publiques et des tendances fiscales au fil du temps et permet une analyse au niveau national, régional ou transnational.	**Durée :** 1980-2014 **Lieu :** Pays du monde entier	Recettes publiques totales, recettes fiscales totales, taxes diverses	https://www.wider.unu.edu/project/government-revenue-dataset

Il existe, bien entendu, d'autres bases de données importantes pour les recherches connexes. Dans certains cas, les sources nationales ont été largement utilisées dans la recherche sur le patrimoine international offshore comme la base de données de la Banque nationale suisse ou l'US Treasury International Capital System. Les sources liées au contexte, bien que n'étant pas considérées comme des sources de statistiques officielles, mais apportant des informations significatives pour une analyse approfondie, et nécessitant d'être mentionnées ici, sont les Swiss Leaks, Panama et Paradise Papers du Consortium international des journalistes d'investigation sur les fuites extraterritoriales. D'autres sources, avec une couverture mondiale, sont considérées comme des bases de données de recherche propriétaires dont l'accès est souvent restreint (c'est-à-dire payant), par exemple la base de données sur patrimoine offshore des nations Mark II, la base de données Orbis du Bureau van Dijk, Panjiva Supply Chain Intelligence, Bloomberg, Thomson Reuters, Taxes Explorer de l'IBFD, KPMG, EY et beaucoup d'autres.

3. Outils pour les autorités statistiques nationales

A. Questionnaire d'auto-évaluation pour préparer la mesure des FFI

Ce questionnaire d'auto-évaluation sert à recueillir des informations pertinentes au niveau national sur les FFI afin de réaliser une évaluation complète du risque et une cartographie du système national d'agences. À la fin du questionnaire, veuillez inscrire les coordonnées de la personne ayant renseigné les informations dans le questionnaire, et indiquer les sections sur lesquelles elle a fourni des informations. Merci.

I. Cadre national et agences

i. Votre pays dispose-t-il d'une législation sur les statistiques ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, cette législation autorise-t-elle l'accès aux données secondaires [50]/administratives[51] à des fins statistiques ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Si oui, y a-t-il des restrictions ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

ii. Dans la pratique, l'institut national de statistique (INS) a-t-il accès aux données détenues par d'autres départements/agences gouvernementales/banque centrale ?

☐ Oui ☐ Non

Si non, quels sont les obstacles ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iii. Un système statistique national (SSN) est-il en place ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, qui en est le responsable ? Quelles institutions sont impliquées ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Y a-t-il d'autres mécanismes formels/informels de coordination ou de liaison en place entre l'INS et d'autres institutions gouvernementales ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

[50] Les données primaires sont celles collectées à des fins statistiques et les données secondaires font référence à toutes les autres données.
[51] Les données administratives peuvent être définies comme des données collectées par des sources externes aux offices statistiques. Au sens traditionnel, elles ne comprennent que les données collectées par des organismes du secteur public à des fins autres que statistiques.

iv. Quelles institutions nationales couvrent les principaux types de flux financiers illicites (FFI)[52], en termes de travail réglementaire ou politique (travail, environnement, consommateurs, etc.), de suivi des opérations, de soutien financier ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

v. Quelles institutions nationales collectent (ou seraient supposées collecter) les données pertinentes pour les FFI dans le cadre de leur travail administratif ou statistique ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

vi. Quelles institutions nationales produisent des évaluations d'impact des propositions de politiques ou d'autres études analytiques des FFI, par exemple, les unités de recherche macroéconomique, les syndicats, etc.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

vii. Quelles sont les parties prenantes et les institutions qui sont touchées directement ou indirectement par les FFI ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

viii. Avez-vous des contacts avec d'autres agences qui disposent de données et d'expertise sur différents FFI ?

☐ Oui ☐ Non

Veuillez décrire les formes actuelles de collaboration, par exemple avec l'Office national des statistiques, l'Office des douanes et du revenu, le ministère des Finances, la Banque centrale, la Cellule de renseignement financier, les autorités fiscales et d'autres organismes concernés, également dans d'autres domaines que celui des FFI.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

[52] Les flux financiers illicites décrivent la valeur générée, transférée ou utilisée de manière illicite qui passe d'un pays à l'autre. Les flux financiers illicites peuvent être générés par des activités fiscales et commerciales, des marchés illégaux, le vol et le financement du terrorisme, et la corruption.

II. Pratiques et priorités nationales

i. Sur la base des informations dont vous disposez, quels sont les FFI les plus pertinents pour votre pays ?

Veuillez mentionner uniquement les domaines les plus pertinents.

☐ FFI provenant d'un évitement fiscal agressif

☐ FFI provenant de pratiques commerciales et fiscales illégales

☐ FFI provenant des marchés illégaux

☐ FFI de la corruption

☐ FFI provenant d'activités de type exploitation et financement du terrorisme

Ou plus précisément, par exemple :

☐ FFI provenant de l'évasion fiscale des particuliers

☐ FFI provenant de la fausse facturation commerciale

☐ FFI provenant du transfert de bénéfices des multinationales

☐ FFI provenant du trafic de migrants

☐ FFI des marchés de la drogue

☐ FFI de la corruption

☐ FFI spécifiques à l'industrie : FFI des industries extractives

☐ Autre, veuillez décrire : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

ii. Existe-t-il une demande pour de meilleures informations sur les FFI dans votre pays (par exemple de la part des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des communautés, du monde universitaire, entre autres) ?

☐ Oui ☐ Non

Veuillez décrire la situation.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iii. Votre bureau ou d'autres autorités nationales disposent-ils de données qui pourraient être utiles pour mesurer les FFI ?

☐ Oui ☐ Non

Veuillez décrire les données potentiellement utiles.
Il peut s'agir, par exemple, de données sur les impôts payés par les multinationales et les particuliers; les transactions commerciales; les prix des matières premières; le chiffre d'affaires, les bénéfices et le nombre d'employés des entreprises; les biens produits; les minéraux extraits; les crimes commis, etc.

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iv. Votre pays dispose-t-il déjà d'estimations nationales des FFI ou des composantes de ces flux ?

☐ Oui ☐ Non

Veuillez également mentionner si des estimations connexes ont été compilées, telles que des estimations de l'économie illégale, non observée ou informelle. Quelle méthodologie est utilisée pour les produire ? Quelles sont les sources de données ? Quelles sont les principales utilisations de ces estimations ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

v. Votre bureau a-t-il été impliqué dans l'estimation des FFI, des marchés illégaux, de l'économie non observée ou informelle ?

☐ Oui ☐ Partiellement ☐ Non

Si oui/partiellement : Quels ont été les principaux problèmes et défis rencontrés, et quelles solutions ont été trouvées ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Si non : Quels sont les problèmes et les défis qui pourraient surgir dans la tentative de mesurer les FFI, et quelles sont les solutions possibles ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Si votre pays ne dispose pas actuellement d'estimations des FFI ou s'il souhaite les améliorer ou les étendre pour couvrir des composantes supplémentaires des flux financiers illicites,

vi. Quelles sont vos priorités en matière d'estimations nationales des FFI ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

vii. Quel(s) type(s) de FFI vous intéresserait(ent) le plus à mesurer ?

☐ FFI provenant d'un évitement fiscal agressif

☐ FFI provenant de pratiques commerciales et fiscales illégales

☐ FFI provenant des marchés illégaux

☐ FFI de la corruption

☐ FFI provenant d'activités de type exploitation et financement du terrorisme

Ou plus précisément, par exemple :

☐ FFI provenant de l'évasion fiscale des particuliers

☐ FFI provenant de la fausse facturation commerciale

☐ FFI provenant du transfert de bénéfices des multinationales

☐ FFI provenant du trafic de migrants

☐ FFI des marchés de la drogue

☐ FFI de la corruption

☐ FFI spécifiques à l'industrie : FFI des industries extractives

☐ Autre, veuillez décrire : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

viii. Quels types de désagrégation seraient nécessaires dans votre pays ?

- ☐ Par domaine politique (fiscalité, commerce international, criminalité, etc.)
- ☐ Par type d'événements et d'activités génératrices générateurs de FFI (évasion fiscale, fausse facturation commerciale, transfert de bénéfices, activités criminelles, etc.)
- ☐ Par sources générant des FFI (par exemple, trafic de drogue, économie criminelle, commerce, etc.)
- ☐ Par types de flux de FFI (par exemple, fausse facturation commerciale, falsification des transferts, localisation stratégique de la dette, des actifs, etc.)
- ☐ Par les actifs qui en résultent (par exemple, patrimoine à l'étranger, biens immobiliers, autres actifs, etc.)
- ☐ Par acteurs (par exemple, particuliers ou entreprises, types d'activités économiques concernées, etc.)
- ☐ Par mode de paiement (par exemple, espèces, flux commerciaux, crypto-monnaies)
- ☐ Par catégories d'industries, de produits ou de services (par exemple, industries extractives, matières premières)
- ☐ Autre, veuillez décrire : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

ix. Quelle méthodologie vous semble la plus appropriée pour votre pays ?

Fausse facturation commerciale par les entités

- ☐ #1 - Méthode du pays partenaires (PCM) + (voir CNUCED, 2021) [53]
- ☐ #2 - Méthode de filtrage des prix (PFM) + (voir CNUCED, 2021)

Évitement fiscal agressif ou transfert de bénéfices par les EMN

- ☐ #3 - Répartition mondiale des bénéfices des EMN et des impôts sur les sociétés (voir CNUCED, 2021)
- ☐ #4 - Transfert de bénéfices des EMN par rapport aux entreprises non EMN comparables (voir CNUCED, 2021)

Transfert de patrimoine par des particuliers afin d'échapper aux impôts

- ☐ #5 - Indicateur de flux d'avoirs offshore non déclarés (voir CNUCED, 2021)
- ☐ #6 - Flux de patrimoine financier offshore par pays (voir CNUCED, 2021)

- ☐ Autres méthodes pour mesurer les FFI de la criminalité
- ☐ Autre méthodologie utile, veuillez la décrire : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

[53] CNUCED (2021) : Directives méthodologiques sur les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux - Méthodes pour les tests pilotes. Genève, 2021.

III. Disponibilité et qualité des données spécifiques

A) Transfert de bénéfices et groupes d'entreprises multinationaux (Institut national de statistique, Administration fiscale)

i. Collectez-vous des données et publiez-vous des statistiques structurelles sur les entreprises, par activité économique (Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) ou comparable) et par produits (Classification centrale des produits (CPC) ou comparable) ?

Il s'agit, par exemple, des personnes employées, du chiffre d'affaires, de la part des salaires dans les coûts totaux, de la part des services dans les coûts totaux, de la part des redevances dans les coûts totaux, du ratio EBIT sur chiffre d'affaires, du ratio valeur ajoutée sur chiffre d'affaires, des dépenses de recherche et développement.

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

ii. Recevez-vous ou accédez-vous à la déclaration standard pays par pays de l'OCDE ?

☐ Oui ☐ Non

Combien d'unités de groupes d'entreprises multinationales sont couvertes ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iii. Collectez-vous des données et compilez-vous des statistiques sur les filiales étrangères (FATS) ?

☐ Oui ☐ Non

Les filiales locales de groupes d'entreprises multinationales étrangères sont-elles tenues de fournir des données sur le groupe multinational dont elles font partie ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iv. Tenez-vous un registre statistique des entreprises ?

☐ Oui ☐ Non

Comprend-il des informations sur les structures de propriété et de groupes d'entreprises ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

B) Actifs étrangers (Autorité fiscale, douanes et revenus, Ministère des finances)

i. Recevez-vous directement, ou recueillez-vous auprès de sources publiques, des données sur les avoirs de la Banque des règlements internationaux et/ou de la Norme commune de déclaration détenus offshore par vos résidents fiscaux ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

ii. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur les avoirs offshore détenus par vos résidents fiscaux ou les avoirs détenus par des citoyens étrangers dans votre pays, agrégés par juridiction ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iii. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur les flux financiers internationaux de vos résidents fiscaux ou les flux de citoyens étrangers dans votre pays, agrégés par juridiction ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iv. Collectez-vous des données et/ou compilez-vous des estimations sur l'écart fiscal, agrégées par type d'impôt (taxe sur la valeur ajoutée, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

C) Actifs bancaires (Institut national de statistique, Banque centrale, régulateur financier)

i. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données et/ou partagez-vous des données sur les actifs bancaires - les engagements bancaires transfrontaliers et leur répartition bilatérale au niveau des pays (tels que publiés via la Banque des règlements internationaux et/ou sous une forme plus détaillée) ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

ii. Collectez-vous et/ou publiez-vous et/ou partagez-vous des données sur les actifs détenus par ou via des institutions financières au niveau national, qui appartiennent à des résidents fiscaux d'autres juridictions ? (Ceci inclurait les données pour la déclaration de la Norme commune de déclaration de l'OCDE à d'autres États et la déclaration FATCA aux États-Unis d'Amérique).

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

D) Commerce et investissements (Institut national de statistique, Banque centrale, Ministère du commerce, des finances, des douanes et des recettes)

i. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur le commerce des biens (telles que rapportées dans Comtrade des Nations Unies et/ou sous une forme plus détaillée telle que des données au niveau des transactions) ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

ii. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur le commerce des services (telles que présentées dans UNCTADStat et/ou sous une forme plus détaillée telle que des données au niveau des transactions) ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iii. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur la balance des paiements, y compris le commerce des services financiers (telles qu'elles figurent dans la balance des paiements du FMI et/ou sous une forme plus détaillée) ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iv. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur l'investissement direct (telles que présentées dans les tableaux de la UNCTADStat sur l'investissement direct étranger, l'enquête coordonnée du FMI sur l'investissement direct et/ou sous une forme plus détaillée) ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

v. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur le commerce des investissements directs et de portefeuille (comme dans l'enquête coordonnée du FMI sur les investissements de portefeuille et/ou sous une forme plus détaillée telle que des données au niveau des transactions) ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

E) FFI liés à la criminalité (Institut national de statistique, Banque centrale, régulateur financier, application de la loi, Police, Justice)

i. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur la migration illégale, le trafic de migrants, les frais et dépenses associés ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

ii. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur la production et le trafic de drogues et leur transmission par lieu, par mode de transport ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iii. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur la production et le trafic d'armes à feu et leur transmission par lieu, mode de transport ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iv. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur la corruption transfrontalière ? (Y compris les pots-de-vin, le détournement de fonds, l'abus de fonctions, le trafic d'influence, l'enrichissement illicite et autres actes).

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

v. Collectez-vous et/ou publiez-vous des données sur les activités de type exploitation (y compris l'esclavage et l'exploitation, l'extorsion, la traite des personnes et les enlèvements) et de financement du terrorisme qui traversent la frontière ?

☐ Oui ☐ Non

Quelle organisation est responsable ? Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

III. Capacité et soutien nationaux nécessaires

i. Disposez-vous de l'infrastructure (technologie, systèmes, matériel, connexion Internet, etc.) et des ressources en personnel nécessaires pour affecter un ou plusieurs experts à la mesure des FFI en collaboration avec d'autres agences nationales ?

☐ Oui ☐ Non

ii. Quel type de soutien, de formation et d'orientation serait nécessaire pour votre bureau/pays ?

☐ Cours de formation

☐ Matériels méthodologiques

☐ Directives pratiques comprenant des instructions

☐ Aide au nettoyage des données

☐ Liaison et analyse

☐ Autre, veuillez décrire : Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

iii. Quels sont les principaux obstacles et défis à la compilation des estimations des FFI dans votre pays ?

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

Veuillez fournir les coordonnées de la personne chargée de remplir le questionnaire, et indiquer sur quelle section elle a fourni des informations. Cela servira à un suivi éventuel dans les cas où des clarifications supplémentaires pourraient être demandées. Veuillez ajouter des lignes, si nécessaire. Merci.

		I		**II**	**III.A**	**III.B**	**III.C**	**III.D**	**III.E**	**IV**
Institution		☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Personne		☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Courriel		☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Institution		☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Personne		☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Courriel		☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

B. Outil de cartographie des agences nationales et de leurs rôles

Le tableau ci-dessous a été conçu pour aider à identifier et à cartographier les diverses agences nationales pertinentes pour la compilation des statistiques des FFI, y compris leurs rôles dans le processus. Pour faciliter l'utilisation, nous fournissons un exemple de tableau, listant diverses agences sous différents groupes de parties prenantes tels qu'identifiés dans la Partie III, chapitre 2, et comment elles contribuent à la mesure des FFI et quels sont leurs rôles correspondants.

Exemple de cartographie des agences nationales et de leurs rôles

	STATISTIQUES					ÉCONOMIE & COMMERCE					SECTEUR PRIVÉ					GOUVERNEMENT & POLITIQUE					MAINTIEN DE L'ORDRE					SOCIÉTÉ CIVILE				
	S1	*INS*				**E1**					**P1**	*Banque A*				**G1**	*FIU*				**L1**	*Police*				**C1**	*ONG A*			
	S2	*Banque centrale*				**E2**					**P2**	*Banque B*				**G2**	*Ministère de la planification*				**L2**	*Contrôle douanier*				**C2**				
	S3	*Statistiques douanières*				**E3**					**P3**	*Transporteur IM-EX*				**G3**					**L3**					**C3**				
	S4					**E4**					**P4**	*EXPORT Gold Ltd*				**G4**					**L4**					**C4**				
	S5					**E5**					**P5**	*IMPORT Tech Ltd*				**G5**					**L5**					**C5**				
Contribution	**S1**	**S2**	**S3**	**S4**	**S5**	**E1**	**E2**	**E3**	**E4**	**E5**	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**	**P5**	**G1**	**G2**	**G3**	**G4**	**G5**	**L1**	**L2**	**L3**	**L4**	**L5**	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
Données	☒	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Expertise	☒	☒	☒	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☒	☐	☐	☐	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autre	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Rôles	**S1**	**S2**	**S3**	**S4**	**S5**	**E1**	**E2**	**E3**	**E4**	**E5**	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**	**P5**	**G1**	**G2**	**G3**	**G4**	**G5**	**L1**	**L2**	**L3**	**L4**	**L5**	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
Agence principale	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Agence de soutien	☐	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autre partie prenante	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐
Agence de compilation	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Agence fournissant des données	☐	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Outil de cartographie des agences nationales et de leurs rôles

	STATISTIQUES					ÉCONOMIE & COMMERCE					SECTEUR PRIVÉ					GOUVERNEMENT & POLITIQUE					MAINTIEN DE L'ORDRE					SOCIÉTÉ CIVILE				
	S1					E1					P1					G1					L1					C1				
	S2					E2					P2					G2					L2					C2				
	S3					E3					P3					G3					L3					C3				
	S4					E4					P4					G4					L4					C4				
	S5					E5					P5					G5					L5					C5				
Contribution	**S1**	**S2**	**S3**	**S4**	**S5**	**E1**	**E2**	**E3**	**E4**	**E5**	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**	**P5**	**G1**	**G2**	**G3**	**G4**	**G5**	**L1**	**L2**	**L3**	**L4**	**L5**	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
Données	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Expertise	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autre	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Rôles	**S1**	**S2**	**S3**	**S4**	**S5**	**E1**	**E2**	**E3**	**E4**	**E5**	**P1**	**P2**	**P3**	**P4**	**P5**	**G1**	**G2**	**G3**	**G4**	**G5**	**L1**	**L2**	**L3**	**L4**	**L5**	**C1**	**C2**	**C3**	**C4**	**C5**
Agence principale	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Agence de soutien	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autre partie prenante	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Agence de compilation	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Agence fournissant des données	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

L'agence principale possède l'expertise et les données statistiques ou y a accès, mais ce n'est pas nécessairement l'agence qui effectue les calculs.
L'agence de soutien fournit des données administratives, un soutien méthodologique, infrastructurel (terrain, informatique), juridique, administratif, substantif ou autre.
Les autres parties prenantes sont les agences, dont la contribution et le retour d'information peuvent être essentiels ou qui possèdent des connaissances et des idées substantielles sur des FFI spécifiques.

Pour plus de définitions et d'explications sur les différents rôles des agences nationales concernées, reportez-vous à CNUCED (2021)[54], Partie III, chapitre 2.

[54] CNUCED (2021) : Directives méthodologiques sur les flux financiers illicites fiscaux et commerciaux - Méthodes pour les tests pilotes. Genève, 2021.

C. Examen de la disponibilité et de la qualité des données par méthode

Les tableaux ci-dessous ont été conçus pour aider à évaluer la disponibilité et la qualité des données. Pour faciliter l'utilisation, nous fournissons un tableau pour chaque méthode. Il s'agit d'une liste indicative de variables et la sélection finale dépendra de l'environnement national des données. Quatre variables sont énumérées dans l'exemple suivant : les importations ; les exportations ; les bénéfices imposables des unités multinationales dans un pays ; et le patrimoine offshore des citoyens d'un pays. Les éléments suivants sont évalués :

- **Variable/Données nécessaires** : Cataloguer les variables requises pour une méthode particulière de mesure des FFI.
- **Source de données/Agence** : Référencer l'agence qui possède les données et qui est considérée comme une source de données pour cette variable.
- **Fréquence** : Fréquence de la variable rapportée.
- **Rapidité d'obtention :** Délai de mise à disposition des données après l'événement.
- **Accès** : Facilité d'accès aux données par l'agence (groupe d'agences) compilant les statistiques FFI, y compris le cadre juridique.
- **Couverture** : Quelles unités et quels phénomènes sont mesurés par la variable sélectionnée, indiquant s'il existe des lacunes ou des chevauchements potentiels dans la mesure.
- **Granularité** : Quel niveau de granularité pour une variable est disponible.
- **Interopérabilité/Format (liaison)** : Comment la variable est-elle intégrée à d'autres données, par exemple, à quel niveau et par le biais de quelle variable.
- **Alternative/proxy** : Si la variable n'est pas disponible, quelle est la variable alternative et sa source.
- **Adapté aux besoins** : La variable est-elle conforme aux exigences des mesures des FFI ?
- **Disponibilité** : Indique si les variables/données ayant la qualité requise sont disponibles ou non.

Exemple d'un examen de la disponibilité et de la qualité des données

Variable/ Données nécessaires	Source de données/ Agence	Fréquence	Rapidité d'exécution	Accès	Couverture	Granularité	Interopérabilité/ Format (liaison)	Alternative/proxy		Adapté à l'objectif	Disponibilité
								Variable	Source		
Valeur des importations	*Bureau des douanes*	*Mensuel*	*2 mois*	*Accès au sein du SSN*	*Pas de lacunes*	*SH à 6 chiffres*	*Au niveau du temps et du produit*	*Valeur des importations*	*Nations Unies Comtrade*	*Oui*	*Oui*
Valeur des exportations du partenaire	*Bureau des douanes du partenaire*	*Mensuel*	*2 mois*	*Accord bilatéral*	*Pas de lacunes*	*SH à 6 chiffres*	*Au niveau du temps et du produit*	*Valeur des exportations*	*Nations Unies Comtrade*	*Oui*	*Oui*

Valeur du bénéfice imposable de l'unité d'EMN	*Autorité fiscale*	*Annuel*	*6 mois*	*Accord spécial*	*Unités au-dessus du seuil*	*Au niveau de l'entreprise*	*ID de l'entreprise*	*Bénéfices comptables*	*Autorité fiscale*	*Oui*	*Oui*
Avoirs offshore des citoyens	*BIS*	*Annuel*	*12 mois*	*Disponible publiquement*	*Chevauchements, y compris d'autres unités*	*Niveau national*	*Niveau national*			*Partiellement*	*Oui*

Méthode n° 1 - Examen de la disponibilité et de la qualité des données : Méthode des pays partenaires (PCM) +

Variable/ Données nécessaires	Source de données/ Agence	Fréquence	Rapidité d'exécution	Accès	Couverture	Granularité	Interopérabilité/ format (liaison)	Alternative/proxy		Adapté à l'objectif	Disponibilité
								Variable	Source		
Valeur des importations											
Valeur des exportations											
Valeur des réimportations											
Valeur des réexportations											
Volume des importations											
Volume des exportations											
Volume des réimportations											
Volume des réexportations											
Frais de transport relatifs à la valeur CAB											
Marges CAF-FAB											
Prix CAF déclaré par l'importateur											
Prix FAB déclaré par l'exportateur											
Système commercial											
Majoration par le pays tiers											

...											
...											
...											

Méthode n°2 - Examen de la disponibilité et de la qualité des données : Méthode de filtrage des prix (PFM) +

Variable/ Données nécessaires	Source de données/ Agence	Fréquence	Rapidité d'exécution	Accès	Couverture	Granularité	Interopérabilité/ format (liaison)	Alternative/proxy		Adapté à l'objectif	Disponibilité
								Variable	Source		
Prix à l'exportation											
Prix des importations											
Volume des importations											
Volume des exportations											
Volume des réimportations											
Volume des réexportations											
Frais de transport											
Prix CAF déclaré par l'importateur											
Prix FAB déclaré par l'exportateur											
Prix du marché libre											
Membre partenaire de la même EMN											
Conditions contractuelles											
…											
…											
…											

Méthode n°3 - Examen de la disponibilité et de la qualité des données : Distribution mondiale des bénéfices et des impôts des EMN

Variable/ Données nécessaires	Source de données/ Agence	Fréquence	Rapidité d'exécution	Accès	Couverture	Granularité	Interopérabilité/ format (liaison)	Alternative/proxy		Adapté à l'objectif	Disponibilité
								Variable	Source		
Bénéfices avant impôts des unités multinationales											
Taux d'imposition effectif des pays											
Valeur des impôts payés par les EMN											
Nombre de salariés des unités multinationales											
Valeur des actifs corporels des unités multinationales											
PIB par habitant en PPA[55] des pays											
Population des pays											
Indice de perception de la corruption des pays											
…											
…											
…											

[55] Parité de pouvoir d'achat (PPA)

Méthode n°4 - Examen de la disponibilité et de la qualité des données : Transfert de bénéfices des EMN par rapport aux non EMN comparables

Variable/ Données nécessaires	Source de données/ Agence	Fréquence	Rapidité d'exécution	Accès	Couverture	Granularité	Interopérabilité/ format (liaison)	Alternative/proxy		Adapté à l'objectif	Disponibilité
								Variable	Source		
Chiffre d'affaires par habitant											
Personnes employées											
Part des biens et services sur les coûts totaux											
Ratio exportations/chiffre d'affaires											
Ratio importations/coûts											
Part des salaires sur les coûts totaux											
Part des services sur le chiffre d'affaires											
Part des services sur les coûts totaux											
Ratio BAII/chiffre d'affaires											
Ratio valeur ajoutée/chiffre d'affaires											
Dépenses de R&D											
Part des redevances sur les coûts totaux											
Imposition moyenne des revenus productifs dans les pays étrangers											

Méthode n°5 - Examen de la disponibilité et de la qualité des données : Indicateur de flux d'avoirs offshore non déclarés

Variable/ Données nécessaires	**Source de données/ Agence**	**Fréquence**	**Rapidité d'exécution**	**Accès**	**Couverture**	**Granularité**	**Interopérabilité/ format (liaison)**	**Alternative/proxy**		**Adapté à l'objectif**	**Disponibilité**
								Variable	**Source**		
Avoirs offshore des citoyens déclarés au niveau national											
Positions transfrontalières											
Avoirs offshore des citoyens déclarés par les juridictions partenaires											
Indice des prix mondiaux MSCI											
Flux financiers des citoyens											
…											
…											
…											

Méthode n°6 - Disponibilité des données et examen de la qualité : Flux de patrimoine financier offshore par pays

Variable/ Données nécessaires	Source de données/ Agence	Fréquence	Rapidité d'exécution	Accès	Couverture	Granularité	Interopérabilité/ format (liaison)	Alternative/proxy		Adapté à l'objectif	Disponibilité
								Variable	Source		
Placements passifs du portefeuille international											
Placements actifs du portefeuille international											
Dépôts transfrontaliers											
IED par rapport au PIB											
Indice des prix mondiaux MSCI											
Flux financiers des citoyens											
Division du patrimoine offshore en dépôts et en investissements de portefeuille											
Taux de non-conformité											
…											
…											
…											

D. Critères d'attribution des points dans le cadre de l'évaluation de la qualité

Catégorie	N°	Sous-catégorie	Sous-catégorie expliquée	1 point	2 points	3 points
Validité des méthodes	1	Pertinence du champ d'application	Validité du contenu - Qu'est-ce qui est mesuré ? Quels sont les FFI couverts ?	Une seule activité des FFI est traitée, sans être clairement différenciée des autres.	Une seule activité des FFI est traitée, clairement différenciée des autres.	Plusieurs activités FFI sont traitées, toutes clairement différenciées les unes des autres ainsi que celles qui seraient potentiellement exclues du champ d'application.
	2	Clarté des concepts	Validité de la conception - Mesure-t-elle ce qu'elle est censée mesurer ? Est-ce clairement défini ? Utilise-t-on une classification ? Est-ce discret, exhaustif et mutuellement exclusif (y a-t-il des lacunes ou des chevauchements) ?	Concept défini seulement partiellement, des chevauchements et des lacunes importants existent.	Concept clairement défini, mais l'exhaustivité ou l'exclusivité mutuelle ne sont pas garanties.	Concept clairement défini, exhaustif et mutuellement exclusif d'autres concepts (FFI).
	3	Robustesse	Dans quelle mesure les résultats produits par la méthode sont-ils stables ? Une répétition conduira-t-elle à des résultats similaires ? Que se passe-t-il si les conditions changent ?	La méthodologie repose sur plusieurs hypothèses, ce qui nécessite une vérification constante de la méthode pour produire des résultats.	Plusieurs hypothèses sont nécessaires pour que la méthodologie fonctionne, mais celles-ci sont stables dans l'espace et dans le temps.	Seul un nombre limité d'hypothèses stables est nécessaire pour produire des statistiques.
	4	Transférabilité	La méthode peut-elle être utilisée facilement par un tiers ? Disponibilité de la recherche empirique ou de l'application de la méthode.	La méthodologie et le concept sont précis, mais peu documentés et sans recherche empirique disponible.	La méthodologie et le concept sont précis et documentés, mais il n'y a pas ou peu de recherche empirique	La méthodologie et le concept sont précis, bien documentés et de nombreux tests empiriques sont

Catégorie	N°	Sous-catégorie	Sous-catégorie expliquée	1 point	2 points	3 points
					pour tester la méthodologie.	disponibles dans la littérature.
	5	Équivalence	La méthode donne-t-elle des résultats similaires lorsqu'on la compare à d'autres méthodes (solides) ?	Les niveaux et la dynamique estimés par cette méthode ne correspondent pas raisonnablement aux résultats des autres méthodes.	Les résultats diffèrent des autres méthodes en ce qui concerne le niveau des FFI mesurés, alors que la dynamique globale est conforme aux autres estimations.	Les résultats sont conformes aux autres méthodes appliquées à la même mesure des FFI.
	6	Harmonisation statistique	La méthode est-elle similaire à celles appliquées dans les statistiques officielles ? Les concepts et les classifications sont-ils alignés sur ceux des statistiques officielles ?	Seul un nombre limité de concepts de la méthode est lié à ceux utilisés dans les statistiques officielles.	Environ la moitié des concepts utilisés dans la méthodologie sont alignés sur ceux utilisés dans les statistiques officielles.	Les concepts de la méthode sont entièrement compatibles avec les cadres des statistiques officielles.
	7	Exigences de compétence	Combien de ressources et de compétences sont nécessaires pour utiliser la méthode ?	Données peu disponibles, ou disponibles mais sans soutien méthodologique approprié ni collaboration institutionnelle.	Certaines données sont déjà disponibles, méthodologiquement développées jusqu'à un certain seuil.	Les données, la méthodologie et la collaboration nécessaires sont déjà en place dans le système statistique national existant.

Catégorie	N°	Sous-catégorie	Sous-catégorie expliquée	1 point	2 points	3 points
Données sources	8	Rapidité d'obtention	Quel est le délai de disponibilité des données après la période de référence ?	Les données sont disponibles avec un décalage de plus d'un an.	Les données sont disponibles avec un décalage d'un trimestre à un an.	Les données sont disponibles immédiatement ou avec un décalage de moins d'un trimestre.
	9	Disponibilité	Dans quelle mesure ces données sont-elles facilement accessibles aux autorités statistiques ? Sont-elles disponibles dans beaucoup/la plupart des pays ?	Les données ne sont facilement disponibles que dans quelques pays (problèmes de sensibilité, de respect de la vie privée, de confidentialité, de refus de coopérer).	Les données sont facilement disponibles dans certains pays, mais pas dans d'autres, par exemple les pays en développement.	Les données sont facilement disponibles, avec peu ou pas d'obstacles à l'accès.
	10	Adapté aux besoins	Ces données fournissent-elles des informations sur les FFI, directement ou indirectement ? Sur quels FFI portent-elles ?	Les données fournissent indirectement des informations pour certaines activités des FFI.	Les données fournissent indirectement des informations pour la plupart des activités des FFI.	Les données fournissent des informations directement, couvrant toutes les activités des FFI.
	11	Couverture	Les données couvrent-elles les enjeux à mesurer ? Quels FFI sont couverts ? Quels sont les lacunes et les chevauchements ?	Les données ne fournissent qu'une couverture limitée des FFI en termes d'activités, de ventilation ou d'acteurs.	Les données couvrent la plupart des FFI et fournissent la ventilation requise, mais il existe des lacunes et des chevauchements.	Couverture complète et exhaustive des activités et des acteurs (individus et entités) des FFI.

Catégorie	N°	Sous-catégorie	Sous-catégorie expliquée	1 point	2 points	3 points
	12	Granularité	Dans quelle mesure les données sont-elles détaillées ? A quelle fréquence ?	Les données sont agrégées au niveau du pays et annuellement.	Les données sont agrégées au niveau intermédiaire, par exemple au niveau du produit, et sont disponibles selon une périodicité mensuelle ou moins fréquente.	Les données sont des microdonnées au niveau des transactions.
	13	Interopérabilité	Les données peuvent-elles être intégrées à d'autres données provenant d'autres sources ? L'ensemble de données comprend-il des identifiants et des classifications ?	Seule une intégration limitée des données avec d'autres sources de données est facilement disponible ; des ressources importantes seraient nécessaires pour une intégration complète.	Les données sont partiellement intégrées avec d'autres sources de données, ou certaines ressources sont nécessaires pour amener l'intégration à un niveau pratique.	Les données sont entièrement intégrées à d'autres sources au sein du système statistique national, en utilisant une gamme complète d'identifiants.
Résultats	14	Pertinence de l'utilisation	Les résultats sont-ils utiles pour évaluer les FFI ou pour en freiner les différents types ? Combien d'utilisations peut-on faire de ces résultats ?	Les résultats ont une pertinence limitée pour la mise en place de politiques, ne traitant qu'une seule activité des FFI, avec des chevauchements ou des lacunes présentes, applicables uniquement à un petit cercle de pays.	Les résultats prennent en compte des activités FFI clairement définies, des effets confondants peuvent être présents ; le champ d'application est limité à plusieurs (groupes de) pays, mais pas de manière universelle.	Les résultats sont directement applicables aux politiques, dirigés vers des activités spécifiques et clairement délimitées aux FFI ; la pertinence pour les pays est presque universelle.

Catégorie	N°	Sous-catégorie	Sous-catégorie expliquée	1 point	2 points	3 points
	15	Précision	Les résultats décrivent-ils ce qui est prévu ? Y a-t-il des révisions importantes ?	Compréhension limitée des concepts et de la méthodologie, hypothèses sensibles aux changements.	Les limites de l'exhaustivité des concepts définis sont corrigées par plusieurs hypothèses.	Des concepts clairement définis, des techniques statistiques avancées utilisées, un recours limité aux hypothèses, tout cela produit des résultats représentant fidèlement la réalité mesurée.
	16	Rapidité d'obtention	Dans quel délai les résultats sont-ils obtenus ? Seront-ils disponibles à temps pour aider à résoudre les problèmes ?	Les ajustements aux données et/ou à la méthodologie sont suffisamment importants pour empêcher une simple réplication dans la majorité des pays.	Certaines données sont plus difficiles à obtenir, ou certains ajustements méthodologiques sont nécessaires pour chaque répétition des calculs.	Compte tenu des données, la reproduction de la méthode est rapide et simple dans tous les pays, ou presque.
	17	Clarté	Les résultats sont-ils faciles à utiliser et à interpréter ?	Dans la plupart des pays, les statisticiens compilant les données doivent fournir un effort supplémentaire important pour que les utilisateurs puissent utiliser correctement les résultats.	Les résultats sont pour la plupart simples à interpréter et à relier aux préoccupations pratiques des FFI, mais uniquement dans certains groupes de pays (par exemple, les pays développés).	Les résultats sont faciles à interpréter en ce qui concerne les typologies de FFI (activités, ventilation) pour la plupart des cas et dans la plupart des pays.

Catégorie	N°	Sous-catégorie	Sous-catégorie expliquée	1 point	2 points	3 points
	18	Comparabilité	Dans quelle mesure les résultats sont-ils comparables dans différentes situations, à travers le temps et selon les pays ?	Il existe d'importantes limitations à la comparabilité des résultats entre les différents pays.	Les limites de la méthodologie et/ou des données imposent la prudence dans la comparaison directe des résultats dans le temps et dans les pays de différents groupes (par exemple, développés vs en développement).	Les données et la méthodologie sont suffisamment complètes pour permettre une comparaison directe des résultats dans le temps et dans les pays, selon différentes situations.
	19	Cohérence	Quelle est la cohérence interne des résultats ? Peuvent-ils être utilisés avec d'autres estimations de FFI ?	L'utilisation des estimations des FFI en combinaison avec d'autres estimations (catégories ou activités) est limitée à un ensemble restreint de pays.	Une large distinction et une cohérence entre les activités et les catégories de FFI permettent une comparaison sûre des résultats dans la plupart des pays.	Les résultats se rapportent à des activités de FFI clairement délimitées et sont directement utilisés avec d'autres catégories de FFI dans la plupart des pays.

Scores de l'évaluation pour les méthodes proposées

* L'évaluation des données sources et des résultats n'est qu'indicative car elle dépendra des données nationales. De même, l'évaluation de la validité des méthodes peut varier en fonction du contexte de mise en œuvre.

		Méthodes	#1	#2	#3	#4	#5	#6
Critères		(points)	PCM+	PFM+	Répartition mondiale des bénéfices et impôts des EMN	Transfert de bénéfices des EMN par rapport aux non-EMN comparables	Indicateur de flux d'avoirs offshore non déclarés	Flux de patrimoine financier offshore par pays
Catégorie	No.	**Sous- catégorie**						
Validité	1	Pertinence du champ d'application	1	1	1	1	1	1
des méthodes	2	Clarté des concepts	1	2	1	1	1	1
	3	Robustesse	1	2	2	2	2	1
	4	Transférabilité	2	3	2	2	1	1
	5	Équivalence	2	2	2	2	2	2
	6	Harmonisation statistique	2	2	2	2	1	1
	7	Exigences de compétence	2	2	2	3	1	1
Données sources	8	Rapidité d'obtention	2	3	1	2	2	2
	9	Disponibilité	2	3	2	2	2	1
	10	Adapté aux besoins	2	2	2	2	2	2
	11	Couverture	1	1	1	2	1	1
	12	Granularité	2	3	1	3	1	1
	13	Interopérabilité	2	3	2	3	2	2
Résultats	14	Pertinence de l'utilisation	2	2	1	2	1	1
	15	Précision	2	3	2	2	2	2
	16	Rapidité d'obtention	2	2	2	2	2	2
	17	Clarté	2	3	2	3	2	2
	18	Comparabilité	2	3	2	3	2	2
	19	Cohérence	2	2	1	2	1	1
			#1	#2	#3	#4	#5	#6
		Validité des méthodes	11	14	12	13	9	8
		Données sources	11	15	9	14	10	9
		Résultats	12	15	10	14	10	10
		Total	**34**	**44**	**31**	**41**	**29**	**27**

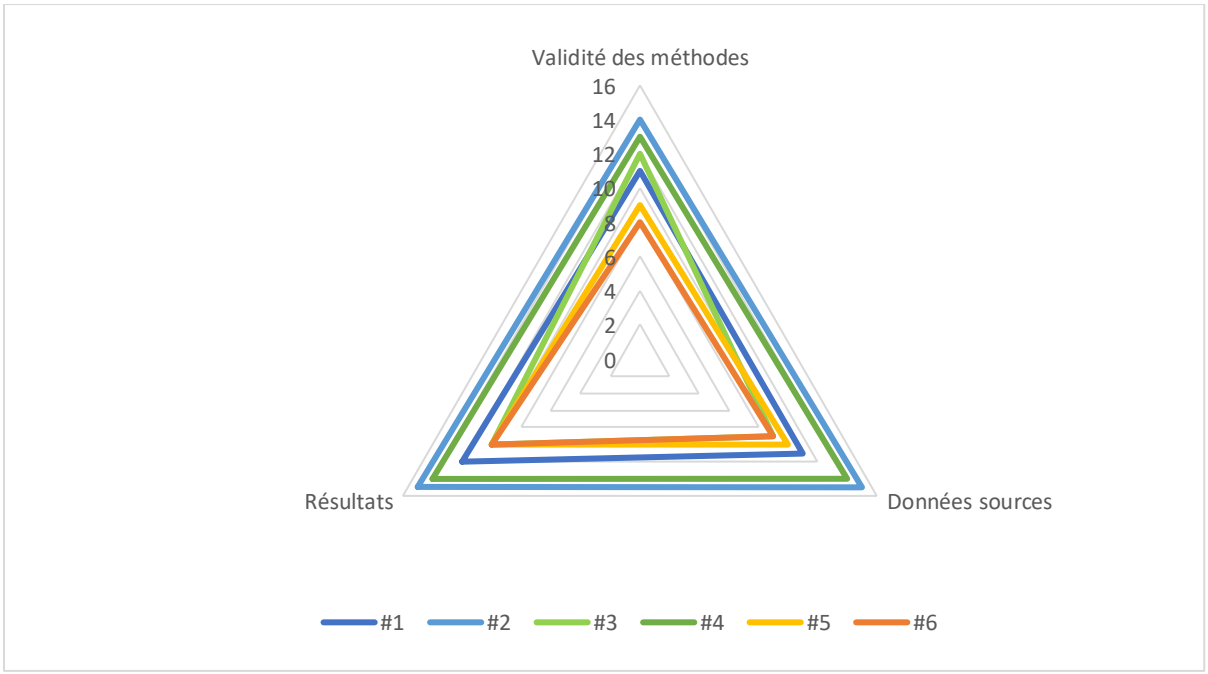
Validité des méthodes
16
14
12
10
8
6
4
2
0
Résultats
Données sources
#1
#2
#3
#4
#5
#6

E. Fiches d'information sur les méthodes

Fiche d'information sur la méthode	**DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES POUR MESURER LES FLUX FINANCIERS ILLICITES FISCAUX ET COMMERCIAUX** **Méthodes pour les tests pilotes**		
Titre de la méthode	#1 Méthode du pays partenaire (PCM) +		
Titre(s) alternatif(s)	Asymétries commerciales, analyse des données miroir		
Groupe de méthodes	Fausse facturation commerciale		
Type de flux FFI ciblés	F2 Fausse facturation commerciale par les entités	**Classification par niveau**	Niveau 2

Concept

Le concept de PCM est basé sur l'écart commercial, défini comme la divergence des valeurs d'une transaction commerciale de biens (importation, exportation), déclarée indépendamment par les deux partenaires commerciaux.

Hypothèses

1. Les statistiques commerciales du partenaire sont suffisamment précises et comparables pour que les différences restantes (après ajustements) dans les statistiques miroirs soient considérées comme de la fausse facturation.
2. Selon le détail du produit échangé, les hypothèses portent sur l'homogénéité du produit sous un code SH particulier.

Points forts	**Limitations**
1. Des données accessibles. 2. Concept clair. 3. Littérature et cas abondants.	1. Approche descendante. 2. Amalgame avec d'autres origines de divergence commerciale que les FFI, y compris une cause méthodologique connue, notamment l'attribution des partenaires.
Sources de données	**Atténuation des limitations**
1. Statistiques du commerce bilatéral (sources nationales, y compris celles des pays partenaires, ou Comtrade des Nations Unies, DOTS du FMI). 2. Base de données des coûts mondiaux du transport de la CNUCED, ITIC de l'OCDE ou similaire pour traiter les divergences CAF-FAB.	1. Utiliser des données au niveau le plus granulaire possible, la catégorie la plus détaillée dans la classification des produits (c'est-à-dire la sous-rubrique du SH pour la comparabilité internationale). En outre, utiliser des partenaires individuels pour au moins la majorité des échanges (par exemple, pour couvrir plus de 75 % des échanges). 2. Inspecter minutieusement les divergences au niveau du produit selon la catégorie la plus détaillée en utilisant diverses entrées, ainsi que des connaissances des experts.

Calcul

1. Observer la divergence au niveau le plus bas de l'agrégation des produits.
2. Calculer et appliquer le ratio CAF/FAB par produit, le cas échéant.

3. Observer les divergences restantes et vérifier quels facteurs sous-jacents les déterminent.
4. Appliquer la pondération de la fiabilité.
5. Traiter l'écart restant au niveau le plus bas d'agrégation des produits comme une fausse facturation, et par conséquent des FFI fiscaux et commerciaux entrants et sortants.
6. Agréger le n°5.

Résultats

Les résultats sont présentés annuellement pour l'ensemble de l'économie : les entrées et les sorties des FFI.

Note(s) spéciale(s)

Collaboration étroite avec les unités statistiques des autorités douanières.

Études de cas

1. CAF par produit de base (Schuster and Davis, 2020).
2. Pays de provenance des téléphones mobiles dans le commerce entre le Canada et la Chine (UNSD, 2019).
3. Études conjointes sur les asymétries commerciales bilatérales (European Commission, 2009 ; Statistics Canada, 2019).
4. Les écarts de pondération (UNECLAC, 2016).
5. PCM pour les importations d'Afrique du Sud (WCO, 2018).
6. Fausses facturations commerciales dans la région arabe (UNESCWA, 2016).
7. Fausses facturations commerciales en Asie et dans le Pacifique (Kravchenko, 2018).
8. L'écart commercial miroir en Afrique (Schuster and Davis, 2020).

Fiche d'information sur la méthode	DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES POUR MESURER LES FLUX FINANCIERS ILLICITES FISCAUX ET COMMERCIAUX Méthodes pour les tests pilotes		
Titre de la méthode	#2 Méthode de filtrage des prix (PFM) +		
Titre(s) alternatif(s)	Prix anormaux		
Groupe de méthodes	Fausse facturation commerciale		
Type de flux FFI ciblés	F2 Fausse facturation commerciale par les entités	**Classification par niveau**	Niveau 1

Concept

La falsification des prix du commerce se produit lorsque le prix unitaire d'une transaction donnée diffère des prix normaux (transaction sans lien de dépendance) supposés par un filtre de prix, c'est-à-dire lorsqu'un prix anormal d'une transaction particulière est identifié.

Hypothèses

1. Les prix en dehors du filtrage de prix sont attribués à une erreur de tarification.

Points forts	**Limitations**
1. Microdonnées au niveau des transactions. 2. Ne s'appuie pas sur les données de transaction du partenaire. 3. Une littérature et des cas abondants.	1. Les filtres statistiques de prix trouveront toujours des transactions avec des prix anormaux (endogénéité). 2. Hétérogénéité des produits, même au niveau des transactions. 3. Incapacité à identifier les prix inhabituels légitimes, par exemple les prix bas offerts par les contrats à long terme. 4. Se réfère uniquement à la mauvaise évaluation (en tant que sous-ensemble de la fausse facturation). 5. Faiblesse générale de l'enregistrement des informations sur les quantités.
Sources de données	**Atténuation des limitations**
1. Données au niveau des transactions provenant des autorités douanières. Il est important d'utiliser les données avant que les ajustements pour corriger les prix anormaux à des fins statistiques n'aient lieu. 2. Prix des produits de base sur le marché libre provenant de sources internationales (CNUCED, Banque mondiale). 3. Fourchettes de valeurs unitaires standards par sous-positions du SH (United Nations Comtrade).	1. Définir des filtres de prix spécifiques pour les variables du commerce, tels que le produit, le partenaire, les périodes, le mode de transport. 2. Utiliser les prix du marché libre pour le filtre de prix. 3. Impliquer et consulter des experts, y compris de la douane, sur les valeurs aberrantes détectées (qu'il y ait ou non une explication).

Calcul

1. Analyse exploratoire des données et préparation des données (suppression des valeurs aberrantes).

2. Inclure des experts.
3. Définir le(s) filtre(s) de prix.
4. Calculer le montant de la surévaluation et de la sous-évaluation des prix.
5. Agréger pour obtenir les entrées, les sorties et le total des FFI.

Résultats

Les résultats sont présentés annuellement pour l'ensemble de l'économie : FFI entrants et sortants.

Note(s) spéciale(s)

Collaboration étroite avec les unités statistiques des autorités douanières.
En cas de forte dépendance à l'égard des opérations triangulaires via des entités intermédiaires extraterritoriales situées dans des juridictions à faible fiscalité, le filtre de prix ne doit pas être estimé statistiquement (faussé à la baisse).

Études de cas

1. Le traitement de base des données du SARS en trois étapes (WCO, 2018).
2. Identification d'experts nationaux pour soutenir l'application de la PFM (Ahene-Codjoe et al., 2020).
3. Calcul des prix étalons de l'or (Carbonnier and Mehrotra, 2020).
4. PFM pour les exportations de fèves de soja au Brésil (Amaral and Barcarolo, 2020).
5. La fausse facturation commerciale des produits à base de cuivre : une étude de cas du Chili et du Pérou (Hanni and Podestá, 2019).

Fiche d'information sur la méthode	DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES POUR MESURER LES FLUX FINANCIERS ILLICITES FISCAUX ET COMMERCIAUX Méthodes pour les tests pilotes		
Titre de la méthode	#3 Répartition mondiale des bénéfices des EMN et des impôts sur les sociétés		
Titre(s) alternatif(s)	Modèle de semi-élasticité		
Groupe de méthodes	L'évitement fiscal international par les EMN		
Type de flux FFI ciblés	F3-F5 Evitement fiscal agressif ou transfert de bénéfices par les EMN	**Classification par niveau**	Niveau 3

Concept

La méthode examine la répartition des bénéfices d'une EMN entre ses unités sur le plan mondial et la compare avec les taux d'imposition (effectifs) des sociétés correspondantes et l'activité économique sous-jacente d'une unité particulière. La méthode part du principe qu'une unité multinationale est susceptible de transférer ses bénéfices hors du pays si le régime fiscal d'une autre unité induit un taux d'imposition inférieur.

Hypothèses

1. Tout écart systématique par rapport à la rentabilité prévue de l'unité est un signe de transfert de bénéfices.
2. Si les taux d'imposition nationaux sont plus élevés que dans le pays partenaire, les bénéfices sont transférés hors du pays.
3. L'effet marginal du changement de taux d'imposition se traduit par le montant des bénéfices transférés.

Points forts	**Limitations**
1. Un concept simple. 2. Disponibilité des données. 3. Possibilité d'améliorations.	1. Sous-estime le montant du transfert de bénéfices. 2. Taux d'imposition difficile à déterminer pour l'unité multinationale. 3. La sensibilité à l'impôt peut varier en fonction des différents régimes fiscaux ou de la taille de l'EMN. 4. Les limitations des données ne permettent généralement pas de prendre en compte la totalité des unités des EMN.
Sources de données	**Atténuation des limitations**
1. Microdonnées CbCR[56] de l'OCDE ou, si elles ne sont pas disponibles, agrégées au niveau du pays. 2. Si le CbCR n'est pas disponible, construire un ensemble de données à partir d'autres sources, telles que les bases de données de l'OCDE (ADIMA, AMNE et Base de données fiscales), GGR, l'EuroGroup Register (EGR) ou similaire.	1. Utiliser le taux d'imposition moyen effectif. 2. Introduire une variable fiscale au carré pour tenir compte de la sensibilité irrégulière de l'impôt selon les juridictions fiscales. 3. Compléter l'analyse économétrique par une interprétation utilisant le lieu, l'activité économique et la comparaison avec un groupe semblable.

[56] Déclaration pays-par-pays (country-by-country reporting)

3. Compléter avec les données de l'ONU, KPMG, Orbis	4. Compte tenu de la disponibilité des données et de la taille de l'échantillon, appliquer également des variations de taille dans la spécification du modèle (par exemple, régression par quartile, régression pondérée).

Calcul

1. Déterminer le déplacement des bénéfices via la semi-élasticité des bénéfices aux impôts.
2. Mesurer le montant des bénéfices transférés.
3. Agréger pour obtenir les entrées, les sorties et le total des FFI.

Résultats

Les résultats sont présentés annuellement pour l'ensemble de l'économie : FFI entrants et sortants.

Note(s) spéciale(s)

Le postulat de la méthode part du principe que les bénéfices sont transférés hors d'un pays, étant étudiée depuis une juridiction à forte imposition; elle peut potentiellement être utilisée pour les juridictions à faible taux d'imposition, dans les deux cas, elle ne fournira très probablement que les entrées ou les sorties des FFI. Avec une couverture suffisante de toutes les unités des multinationales, nationales et étrangères, on devrait obtenir des résultats simultanés pour les deux flux de FFI.

Études de cas

1. Estimation du transfert de bénéfices en Afrique du Sud à travers les déclarations fiscales des entreprises (Reynolds and Wier, 2016 ; Wier and Reynolds, 2018).
2. Transfert de bénéfices en Allemagne en utilisant les données de déclaration pays par pays (Fuest et al., 2021).

Fiche d'information sur la méthode	DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES POUR MESURER LES FLUX FINANCIERS ILLICITES FISCAUX ET COMMERCIAUX Méthodes pour les tests pilotes		
Titre de la méthode	#4 Transfert de bénéfices des EMN par rapport aux entreprises non EMN comparables		
Titre(s) alternatif(s)			
Groupe de méthodes	L'évitement fiscal international par les EMN		
Type de flux FFI ciblés	F3-F5 Evitement fiscal agressif ou transfert de bénéfices par les EMN	**Classification par niveau**	Niveau 1

Concept

La méthode identifie les EMN qui évitent l'impôt en les comparant à la fois entre (EMN par rapport à des non EMN comparables) et entre elles (EMN qui évitent l'impôt par rapport à celles qui ne l'évitent pas) et mesure le montant de BEPS correspondant.

Hypothèses

1. Les différences identifiées entre les EMN et les entités nationales ne sont pas dues à d'autres facteurs (par exemple, la productivité, les économies d'échelle).
2. La taille de l'entité et le secteur d'activité dans lequel elle opère sont des indicateurs absolus suffisants pour assurer une comparaison correcte d'une EMN au groupe de contrôle.

Points forts	**Limitations**
1. Microdonnées au niveau des entreprises. 2. Elle ne traite pas toutes les EMN de la même manière, dans le sens où toutes ne pratiquent pas l'évasion fiscale. 3. Un concept clair.	1. Ne distingue pas l'évitement fiscal agressif des flux globaux de transfert de bénéfices. 2. Problèmes pour trouver un groupe témoin d'entreprises nationales dans les petites économies. 3. Dans un pays, les FFI sont définis soit comme des flux entrant, ou des flux sortant. Un pays ne peut avoir en même temps les deux flux identifiés (ni mesurés).
Sources de données	**Atténuation des limitations**
Microdonnées au niveau des entreprises provenant de : 1. Statistiques structurelles des entreprises, 2. Statistiques du commerce international, 3. Position des entreprises nationales au sein des multinationales (registre des groupes nationaux ou régionaux). 4. Statistiques sur les filiales étrangères (FATS). 5. Unité des grandes affaires (LCU).	Données détaillées et supplémentaires (par exemple, inclure la taille des actifs) et interprétation des résultats dans le contexte particulier du rôle des unités de la multinationale, de son activité (industrie) et de l'environnement économique global du pays (y compris les taux d'imposition effectifs).

Calcul

1. Phase zéro de l'exploration de la nature entrante ou sortante des FFI du pays.
2. Phase d'identification, entre la comparaison (appliquer *Propensity Score matching* (PS).
3. Phase d'identification, au sein de la comparaison : obtenir un indicateur composite par analyse factorielle.

4. Phase d'identification, au sein de la comparaison : Modèle Logit utilisant un indicateur composite pour obtenir un proxy (0,1).
5. Phase d'identification, dans le cadre de la comparaison : l'observation du seuil est obtenue.
6. Phase d'identification, dans le cadre d'une comparaison : classer les multinationales entre celles qui évitent l'impôt et celles qui ne l'évitent pas.
7. Phase de mesure : calculer la valeur ajustée du ratio EBIT sur chiffre d'affaires pour chaque multinationale.
8. Calculer les FFI pour chaque multinationale.
9. Agréger pour obtenir le total des FFI d'un pays (entrants ou sortants - voir note spéciale).

Résultats

Les résultats sont présentés annuellement pour l'ensemble de l'économie : FFI entrants et sortants.

Note(s) spéciale(s)

Une analyse préalable est nécessaire pour lancer le modèle, que ce soit pour les flux entrants ou sortants. Un pays ne peut pas avoir les deux flux identifiés ou mesurés avec cette méthode.

Études de cas

1. Indicateurs du transfert de bénéfices par les multinationales au Canada (Fortier-Labonté et Schaffter, 2019).
2. Transfert de bénéfices en Italie (Sallusti, 2021).

Fiche d'information sur la méthode	DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES POUR MESURER LES FLUX FINANCIERS ILLICITES FISCAUX ET COMMERCIAUX Méthodes pour les tests pilotes		
Titre de la méthode	#5 Indicateur de flux d'avoirs offshore non déclarés		
Titre(s) alternatif(s)			
Groupe de méthodes	Transfert de patrimoine par des particuliers afin d'échapper aux impôts		
Type de flux FFI ciblés	F1 Transfert de patrimoine pour échapper aux impôts	**Classification par niveau**	Niveau 3

Concept

La méthode mesure l'excès de la valeur des avoirs des citoyens déclarés par les pays, par rapport à la valeur déclarée par les citoyens eux-mêmes à des fins fiscales.

Hypothèses

1. L'écart mesuré peut être attribué aux seuls FFI.
2. La différence entre deux mesures de stock consécutives est considérée comme le flux correspondant.

Points forts	**Limitations**
1. Il est relativement simple de calculer le patrimoine offshore.	1. L'approche macro. 2. Chevauchement avec d'autres catégories de FFI. 3. Nécessite la transformation du stock en mesure de flux. 4. La consommation du patrimoine n'est pas prise en compte. 5. Certaines classes d'avoirs (par exemple, l'art, l'immobilier ou les cryptomonnaies) ne sont pas prises en compte. 6. La (non)disponibilité des données. 7. Ne produit que des FFI sortants dans certaines circonstances.
Sources de données	**Atténuation des limitations**
1. Banque des règlements internationaux (BRI), par pays. 2. Norme commune de déclaration de l'OCDE. 3. Les autorités fiscales nationales.	Données détaillées et supplémentaires par pays, y compris l'échange de données dans un environnement statistique sûr.

Calcul

1. Calculer les avoirs non déclarés des citoyens.
2. Transformer en flux.
3. Déterminer les flux sortants des FFI.

Résultats

Les résultats sont présentés annuellement pour l'ensemble de l'économie : uniquement les FFI sortants.

Note(s) spéciale(s)
Les flux sortants ne sont obtenus qu'en utilisant des hypothèses et si les circonstances sont favorables. Il n'est pas facile de déterminer les flux entrants des FFI en utilisant cette méthode.
Études de cas
1. Virements bancaires transfrontaliers italiens (Cassetta et al., 2014).

Fiche d'information sur la méthode	DIRECTIVES MÉTHODOLOGIQUES POUR MESURER LES FLUX FINANCIERS ILLICITES FISCAUX ET COMMERCIAUX Méthodes pour les tests pilotes		
Titre de la méthode	#6 Flux de patrimoine financier offshore par pays		
Titre(s) alternatif(s)			
Groupe de méthodes	Transfert de patrimoine par des particuliers afin d'échapper aux impôts		
Type de flux FFI ciblés	F1 Transfert de patrimoine pour échapper aux impôts	**Classification par niveau**	Niveau 3

Concept

La méthode repose sur le déséquilibre au niveau mondial entre les engagements et les actifs des portefeuilles internationaux, en l'attribuant au patrimoine détenu par des individus en dehors de leur pays et non déclaré aux autorités fiscales d'où ils sont résidents. Le taux de non-conformité sur le patrimoine offshore est appliqué, suivi de la transformation de la mesure du stock en flux pour identifier le niveau des flux illicites.

Hypothèses

1. Patrimoine financier offshore composé uniquement d'actifs de portefeuille et de dépôts (actifs immobiliers, œuvres d'art, assurance-vie, argent liquide, cryptomonnaies exclus).
2. Diviser le patrimoine offshore en dépôts et en investissements de portefeuille avec un ratio de 25% - 75%.
3. Parts de propriété des dépôts transfrontaliers détenus par des particuliers dans des centres financiers internationaux en tant que mandataires.
4. On suppose qu'un pays ayant un stock important d'IDE sortants (par rapport au PIB) a une proportion importante de dépôts d'entreprises sortants.
5. Le taux de non-conformité est de 75 %.
6. La différence entre la valeur du patrimoine offshore de l'année en cours et celle de l'année précédente (corrigée pour l'évaluation des actifs) est une mesure des flux sortants de FFI.

Points forts	**Limitations**
1. Concept partant du niveau mondial : déséquilibre entre les engagements et les actifs du portefeuille international.	1. L'approche macro. 2. Associer les dépôts à leur origine : divers dispositifs de filtrage, par exemple les sociétés écrans, empêchent l'estimation directe des parts de propriété des patrimoines offshore non déclarés. 3. Impossible de distinguer les dépôts transfrontaliers de particuliers de ceux des sociétés. 4. S'appuyer sur diverses hypothèses. 5. Ne produit que des FFI sortants dans certaines circonstances.
Sources de données	**Atténuation des limitations**
1. L'ECIP du FMI. 2. L'IPP du FMI. 3. Base de données *External Wealth of Nations* (EWN).	Données détaillées et supplémentaires par pays, y compris l'échange de données dans un environnement statistique sûr.

4. *Bank for International Settlements* (BIS) 5. Banque nationale suisse.	
Calcul	
1. Estimer le patrimoine financier offshore mondial, comme la somme des portefeuilles et des dépôts offshores. 2. Le patrimoine financier offshore mondial est ventilé par pays détenteur et par centre financier international. 3. Appliquer un taux de non-conformité de 75 % aux patrimoines offshore détenus par des particuliers pour obtenir des patrimoines offshores non déclarés. 4. Estimer les flux à partir des mesures de stock. 5. Estimer les flux sortants des FFI.	
Résultats	
Les résultats sont présentés annuellement pour l'ensemble de l'économie : uniquement les FFI sortants.	
Note(s) spéciale(s)	
Les flux sortants ne sont obtenus qu'en utilisant des hypothèses et si les circonstances sont favorables. Il n'est pas facile de déterminer les flux entrants des FFI en utilisant cette méthode.	
Études de cas	
1. Identifier les actifs cachés dans la balance des paiements par la Banque de France (Gervais and Quang, 2018). 2. Evasion fiscale internationale sur les revenus d'origine (European Commission, 2019).	

F. Flux de travail pour compiler les statistiques sur les flux financiers illicites

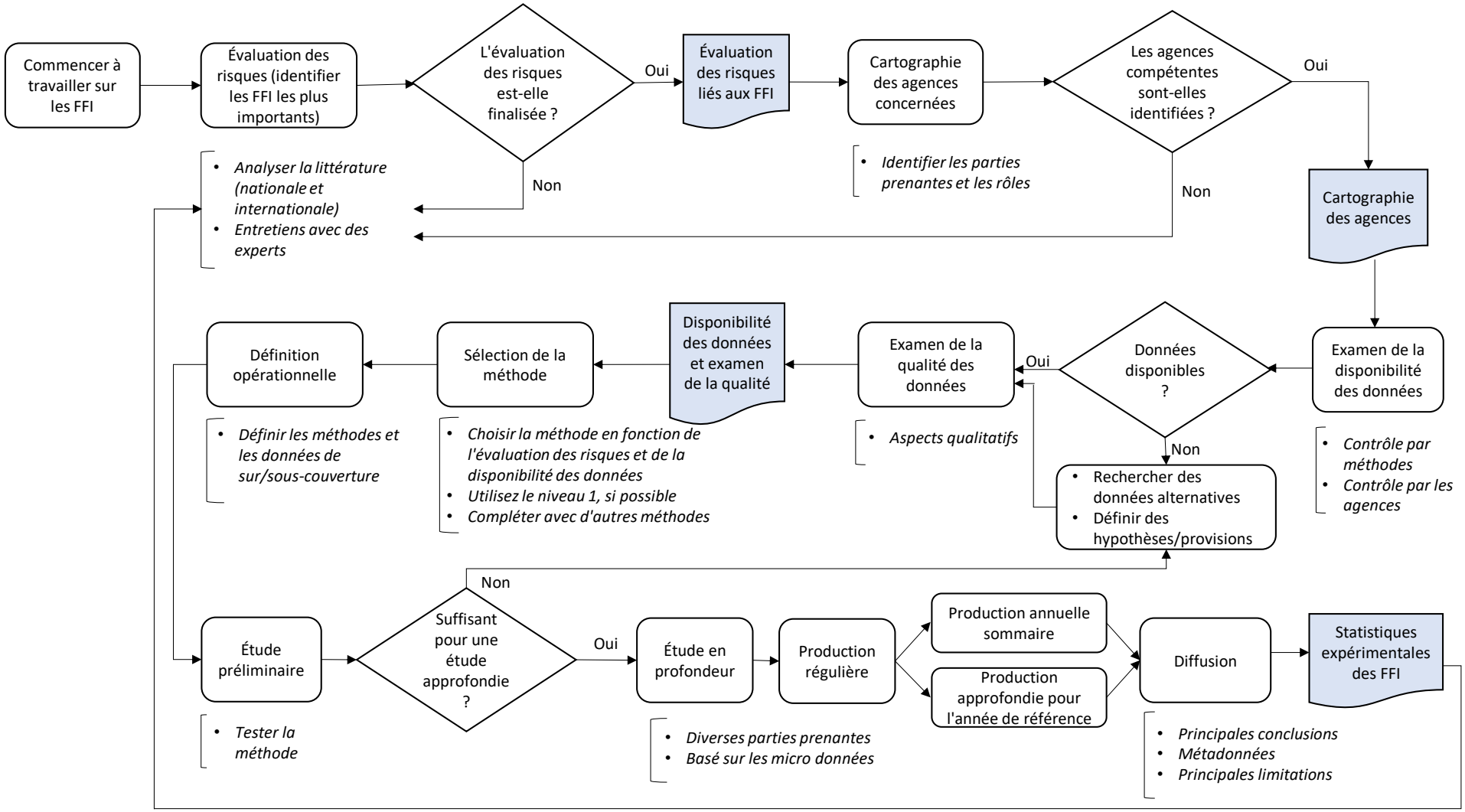

G. Liste de contrôle étape par étape pour démarrer l'estimation des FFI

Étape	Activité	Référence dans les directives	Vérifié
Evaluation du risque de FFI	Examiner les statistiques officielles sur l'économie illégale, l'économie informelle, l'économie non observée.	Partie III, Chapitre 1, p. 79	☑
	Passer en revue les recherches, les études, la littérature sur les FFI.	Partie III, Chapitre 1, p. 79	☑
	Entretien avec des spécialistes.	Part III, Chapitre 1, p. 79	☑
	Analyse préliminaire (évaluation précoce) des FFI.	Partie III, Chapitre 1, p. 80	☑
	Développer des priorités pour le travail statistique.	Partie III, Chapitre 1, p. 80	☑
Cartographie des agences nationales	Identifier les agences nationales pertinentes grâce à une série de questions.	Partie III, Chapitre 2, p. 82-83	☑
	Déterminer les rôles des agences : responsable, soutien, autre.	Partie III, Chapitre 2, p. 84 ; Partie IV, Chapitre 3, Section B, p. 129	☑
	Déterminer l'implication des organismes dans le processus statistique : organisme compilateur ou organisme fournisseur de données.	Partie III, Chapitre 2, p. 84 ; Partie IV, Chapitre 3, Section B, p. 129	☑
Disponibilité des données	Examiner les questions pratiques, telles que : qui possède les données, quelles données, etc.	Partie III, Chapitre 3, p. 85	☑
	Évaluer le contexte statistique national pour mesurer les FFI.	Partie IV, Chapitre 3, Section A, p. 119	☑
	Examiner la disponibilité et la qualité des sources de données par méthode.	Partie IV, Chapitre 3, Section C, p. 133-139	☑
Sélection de la méthode	Choisir la ou les méthodes pour mesurer les FFI en utilisant le cadre d'évaluation, la classification par niveau et les fiches d'information, en fondant également la décision sur la disponibilité des données.	Partie III, Chapitre 4, p. 88-90 ;	☑
	Si possible, trianguler les méthodes, utiliser plus d'une méthode.	Partie IV, Chapitre 3, Sections D et E, p. 140-158	☑
Définition opérationnelle	Sur la base des évaluations des risques liés aux FFI, des données disponibles et des méthodes réalisables, ainsi que de la consultation d'experts et d'intervenants, l'autorité statistique définit ce qu'il est possible de mesurer - définition opérationnelle.	Partie III, Chapitre 5, p. 91	☑
Compiler et diffuser les statistiques des FFI	Tester la mesure des FFI en ne considérant que certains aspects ou secteurs, produire des estimations préliminaires et précoces des statistiques de FFI.	Partie III, Chapitre 6, p. 92	☑

	Effectuer une analyse approfondie et minutieuse des FFI, lorsque cela est possible.	Partie III, Chapitre 6, p. 92	☑
	Compiler des estimations désagrégées par types pertinents de FFI (niveaux de désagrégation minimum et supplémentaire).	Partie III, Chapitre 6, p. 92	☑
	Publier les estimations des FFI de manière claire et transparente.	Partie III, Chapitre 6, p. 93	☑

4. Glossaire

A

Accord de partage des coûts

Un accord de partage des coûts est un contrat entre des parties apparentées stipulant comment elles partageront les coûts de développement des actifs incorporels, et comment elles organiseront les droits d'exploitation des actifs incorporels une fois élaborés (Dyreng et Markle, 2015, p. 8).

Actions

Les actions sont une situation ou un portefeuille d'actifs et de passifs à un moment donné (Nations unies et al., 2008, paragraphe 3.4).

Activités de type exploitation

Les activités de type exploitation sont des activités illégales qui comportent un transfert forcé et/ou involontaire de ressources économiques entre deux acteurs. Ils ne relèvent pas du champ d'application des systèmes de comptes nationaux (SCN), puisqu'il n'y a pas d'accord mutuel entre les parties (CNUCED et UNODC, 2020, p. 14).

Analyse miroir

Voir Méthode des pays partenaires.

Autres flux

Les autres flux sont des variations de la valeur des actifs et des passifs qui ne résultent pas de transactions. Les exemples comprennent les pertes dues aux catastrophes naturelles et l'effet des variations de prix sur la valeur des actifs et des passifs (Nations unies et al., 2008, paragraphe 3.7).

C

Chalandage de convention fiscale

Tentative d'une personne d'accéder indirectement aux avantages d'une convention fiscale entre deux juridictions sans être un résident de l'une de ces juridictions. (Nations Unies, 2021, p. 52).

D

Déclaration pays par pays (DPP)

La déclaration pays par pays (DPP) comprend les rapports des entreprises multinationales contenant des données agrégées sur la répartition mondiale des revenus, des bénéfices, des impôts payés et sur l'activité économique entre juridictions fiscales dans lesquelles elles opèrent (Nations Unies, 2021, p. 51). La DPP est exigée en vertu de l'Action 13 du Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, coordonné par l'OCDE.

Déficit commercial

Écart éventuel en termes de valeur d'une transaction commerciale internationale particulière, tel que rapporté indépendamment par les deux partenaires de la transaction (OMD, 2018, p. 32).

Délits d'initié

Les délits d'initiés se définissent comme la possession d'informations privilégiées et l'utilisation de ces informations en acquérant ou en cédant, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers, directement ou indirectement, des instruments financiers auxquels ces informations se rapportent (UNODC, 2015 p. 80).

Double imposition

Lorsqu'une société ou un particulier est assujettie à une obligation fiscale dans plus d'un pays, les revendications des deux pays relatifs aux droits de taxation peuvent se chevaucher, ce qui entraîne une double imposition sur les mêmes revenus déclarés. Certaines stratégies d'évitement fiscal exploitent les instruments fiscaux internationaux d'une manière qui n'était pas prévue, par exemple en s'assurant que le droit de taxer une transaction est attribué à un pays qui ne prélève aucune ou une faible imposition sur celle-ci (CEA, 2015, p. 9).

E

Écarts dans les données relatives aux échanges commerciaux

Voir Déficit commercial.

Écart de taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

L'écart de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est défini comme la différence entre la TVA exigible théorique et la TVA effectivement collectée par les autorités fiscales (Commission européenne, 2015, p. 10).

Écart fiscal

Différence entre l'impôt qui aurait dû être payé et l'impôt effectivement perçu (Commission européenne, 2018b, p. 5).

Écart interquartile (EIQ)

Un écart entre le premier quartile (25^{e} centile) et le troisième quartile (75^{e} centile).

Économie clandestine

L'économie clandestine comprend toutes les activités économiques qui sont cachées aux autorités officielles pour des raisons monétaires, réglementaires et institutionnelles (Medina et Schneider, 2018, p. 4).

Économie grise

Voir Économie clandestine.

Économie informelle

L'économie informelle comprend (i) la production de biens et de services marchands des ménages ; et (ii) les activités des sociétés (illégales ; souterraines) qui peuvent ne pas être traitées dans le cadre régulier de collecte de données pour l'établissement de statistiques macroéconomiques. Ce domaine de l'économie informelle considère non seulement les activités domestiques, mais aussi les transactions transfrontalières des unités résidentes [...] (FMI, 2019, p. 30).

Économie non observée

Les groupes d'activités les plus susceptibles de ne pas être observés sont celles qui sont souterraines, illégales ou informelles ou celles qui sont entreprises par des ménages pour propre consommation finale. Des activités peuvent aussi ne pas être réalisées en raison de lacunes du dispositif de collectes de données statistiques de base. Ces groupes d'activités sont désignés (dans le Manuel sur la mesure de l'économie non observée) comme les zones problématiques. Les activités non couvertes dans les données de base parce qu'elles figurent dans un ou plusieurs de ces zones problématiques sont collectivement désignées sous le terme d'économie non observée (ENO) (OCDE, 2002, p. 12).

Économie souterraine

Économie souterraine consiste en des activités qui sont productives au sens économique et tout à fait légales (à condition que certaines normes ou réglementations soient respectées), mais qui sont délibérément dissimulées aux autorités publiques pour les raisons suivantes : (i) pour éviter le paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur la valeur ajoutée ou autres taxes, (ii) pour éviter le paiement de cotisations de sécurité sociale, (iii) pour éviter de respecter certaines normes légales telles que le salaire minimum, le nombre d'heures maximum, les normes de sécurité ou de santé, etc, ou (iv) pour éviter de se conformer à certaines procédures administratives, comme remplir des questionnaires statistiques ou d'autres formulaires administratifs. (Nations unies et. al., 1993, paragraphe 6.34).

Entité à faible imposition

Voir Rôles des unités au sein des EMN

Entité à vocation spéciale (EVS)

Une entité à vocation spéciale **(**EVS) résidente dans une économie, est une entité juridique officiellement enregistrée et/ou constituée en personne morale reconnue en tant qu'unité institutionnelle, n'ayant pas ou peu d'emplois jusqu'à un maximum de cinq employés, pas ou peu de présence physique, et pas ou peu de production matérielle dans l'économie du pays d'accueil (FMI, 2018, p. 6). Les EVS sont un type de sociétés écrans.

Entité cible

Voir Rôles des unités au sein des EMN

Entité conduit

Voir Rôles des unités au sein des EMN

Entrées de FFI

Voir FFI entrants

Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices (BEPS)

L'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices **(**BEPS) se réfèrent aux activités de planification fiscale de certains groupes d'entreprises multinationales (EMN) qui tirent parti des incohérences et des lacunes des règles fiscales internationales, en séparant les bénéfices imposables des

activités sous-jacentes créatrices de valeur (OCDE, 2015, p. 15).

Évaluation des risques La détermination systématique de la gestion des risques en évaluant et en comparant le niveau de risque par rapport à des normes préétablies, à des niveaux de risque cibles ou à d'autres critères (directives de l'OMD sur le développement et l'utilisation d'une base de données d'évaluation nationale comme outil d'évaluation des risques, p. 4).

Évaluation des risques L'évaluation des risques doit viser à identifier les principales catégories de FFI présentes dans un pays. L'évaluation des risques de FFI recueille les informations disponibles sur les catalyseurs potentiels des FFI, par exemple les faiblesses du cadre national, présente des estimations sur la probabilité et l'ampleur des FFI et examine leurs effets sur l'économie, les finances publiques et le développement, et, enfin, identifie les priorités en matière de mesure statistique des FFI, à peu près comme l'envisage le GAFI (2013) dans ses directives sur l'évaluation nationale des risques relatifs au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme.

Évasion fiscale Actions d'un contribuable visant à échapper à une obligation fiscale en dissimulant à l'administration fiscale le revenu sur lequel l'obligation fiscale a pris naissance (Nations Unies, 2021, p. 52).

Évitement fiscal Pratique juridique visant à réduire au minimum une facture fiscale en tirant avantage d'une échappatoire ou d'une exception aux règles fiscales ou en adoptant une interprétation inopinée du code des impôts (Nations Unies, 2021, p. 52).

Évitement fiscal agressif Voir Planification fiscale agressive.

F

Falsification des prix Voir Falsification des prix du commerce

Falsification des prix du commerce Falsification délibérée des prix dans les transactions des flux internationaux**.** La falsification des prix du commerce est souvent utilisée de pair avec « fausse facturation commerciale ». Toutefois, la fausse facturation réfère à un phénomène plus complexe englobant les déclarations frauduleuses dépassant le prix d'une transaction individuelle (Carbonnier et Mehrotra, 2018, p. 5).

Fausse facturation Voir Fausse facturation commerciale.

Fausse facturation commerciale La fausse facturation commerciale est l'action de déformer le prix ou la quantité des importations ou des exportations afin

	de cacher ou d'accumuler de l'argent dans d'autres juridictions (Nations Unies, 2021, p. 52). Il y a fausse facturation commerciale lorsque les exportateurs et/ou les importateurs falsifient délibérément la valeur, la quantité ou la nature des marchandises et des services au cours d'une transaction commerciale, ce qui leur permet de transférer des capitaux financiers entre différents pays ou juridictions. Cela comporte la sous-facturation ou la surfacturation des marchandises, la facturation multiple, la sur-expédition ou la sous-expédition, la mauvaise classification des catégories tarifaires, etc. (Carbonnier et Mehrotra, 2018, p. 5).
Flux économiques	Les flux économiques reflètent la création, la transformation, l'échange, le transfert ou la disparition de valeur économique ; ils impliquent des changements du volume, de la composition ou de la valeur de l'actif et du passif d'une unité institutionnelle. Les flux économiques sont constitués de transactions et d'autres flux. (Organisation des Nations unies et al., 2008, par. 3.6)
FFI entrants	Ils se produisent lorsque des biens et services illicites sont exportés à l'étranger (CNUCED et UNODC, 2020, p. 20).
FFI fiscaux et commerciaux	Voir FFI illicites fiscaux et commerciaux
FFI sortants	Ils se produisent lorsque des intrants intermédiaires sont importés en échange de paiements provenant de l'étranger (par exemple, des médicaments importés en vue d'une vente ultérieure sur le marché intérieur) ou lorsque des marchandises et des services illicites finaux sont importés (CNUCED et ONUDC, 2020, p. 20).
Flux financiers illicites (FFI)	Les flux financiers illicites sont d'origine, de transfert ou d'utilisation illicites, qui reflètent un échange de valeurs et qui traversent les frontières d'un pays (CNUCED et ONUDC, 2020, p. 12).
FFI illicites fiscaux et commerciaux	Ces derniers comprennent les pratiques illicites des personnes morales ainsi que les dispositions prises par des particuliers pour dissimuler des recettes et réduire le fardeau fiscal en échappant aux contrôles et aux réglementations (CNUCED et ONUDC, 2020, p. 14).
Fraude MTIC (fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant)	La fraude MTIC se produit lorsqu'une entreprise frauduleuse (ou "opérateur défaillant") achète des marchandises à un fournisseur situé dans un autre État membre de l'UE. L'opérateur défaillant vend ensuite les biens à une entreprise de son État membre et lui facture la TVA. L'acheteur, qui peut être une partie innocente, récupère la TVA facturée par

	l'opérateur défaillant. L'opérateur défaillant disparaît ensuite sans payer la TVA aux autorités fiscales de l'État membre dans lequel la TVA est due (Commission européenne, 2015, p. 9).
I	
Illégal	Qui est contraire à la loi (Musselli et Bonanomi, 2020, p. 2).
Instruments et entités hybrides	Il s'agit d'instruments ou d'entités qui sont traités différemment dans deux pays aux fins fiscales. Les exemples concernent la considération d'un instrument comme une dette dans un pays et comme des capitaux propres dans un autre, entraînant " une déduction d'intérêts dans le premier pays et un revenu non imposable dans le deuxième pays (car le revenu est traité comme un dividende exonéré d'impôt) " (OCDE, 2015, p. 140).
Inversion de sociétés	Les sociétés peuvent éviter les impôts de rapatriement en changeant la résidence de la société ou en inversant les rôles dans le groupe. Les inversions de sociétés peuvent prendre la forme d'une fusion avec une entité étrangère, qui se traduit par le fait que l'ancienne société mère nationale devient une filiale de la nouvelle société mère étrangère (en dépit du fait que les actionnaires de la société nationale d'origine peuvent retenir plus de 50 % des actions de la nouvelle société) (Beer et al., 2018, p. 10).
Illicite	Non éthique, même si ce n'est pas techniquement illégal (Musselli et Bonanomi, 2020, p. 2).
J	
Juridiction	La juridiction a le pouvoir, le droit ou l'autorité d'interpréter et d'appliquer les lois ou les décisions fiscales (OCDE, 2021).
Juridiction du secret	Les juridictions du secret sont des villes, des États ou des pays dont les lois autorisent le maintien de la confidentialité des informations bancaires ou financières dans toutes les circonstances ou dans certaines circonstances seulement. De telles juridictions peuvent créer une structure juridique conçue tout particulièrement pour les non-résidents. Les auteurs de flux financiers illicites peuvent avoir besoin d'empêcher les autorités du pays d'origine de les identifier (par exemple, si l'argent provient de l'évasion fiscale), auquel cas le flux sera orienté vers une juridiction du secret. Étant donné que les personnes qui dirigent les FFI sont à la recherche de faibles impôts et du secret, de nombreux paradis fiscaux constituent également des juridictions du secret, mais les deux notions ne sont pas identiques (CEA, 2015, p. 9).

M

Manipulation du marché

Se définit comme le fait de conclure une transaction, de passer un ordre de négociation ou tout autre comportement qui donne un signal faux ou trompeur quant à l'offre, à la demande ou au prix d'un instrument financier ou d'un contrat sur marchandises au comptant connexe ; ou qui sécurise le prix d'un ou plusieurs instruments financiers ou d'un contrat sur marchandises au comptant connexe à un niveau anormal ou artificiel (UNODC, 2015, p. 80).

Méthode ascendante

Tentative de mesurer les FFI en analysant le fonctionnement des activités illicites pertinentes, en identifiant l'ensemble des flux qui peuvent être identifiés comme FFI et en générant des estimations pour chacun d'entre eux. Les estimations globales sont obtenues par agrégation d'un niveau inférieur à un niveau supérieur, par exemple par type ou source de FFI (CNUCED et UNODC, 2020, p. 19).

Méthode descendante

Tentative de mesurer les FFI en interprétant ou en modélisant les divergences dans différents types de données agrégées, comme la demande de monnaie, le commerce international et le compte de capital de la balance des paiements. Les méthodes telles que les statistiques miroirs peuvent être utilisées comme source d'information sur certains FFI liés à la fiscalité et au commerce qui sont générés en tant que partie intégrante d'activités économiques licites mais qui sont transférés de manière illicite (CNUCED et ONUDC, 2020, p. 19).

Méthode des pays partenaires (PCM)

La méthode des pays partenaires (PCM) est une méthode descendante de comparaison des valeurs d'importation (ou d'exportation) déclarées par un pays avec les valeurs d'exportation (ou d'importation) correspondantes déclarées par son pays partenaire. Le concept de PCM est fondé sur un déficit commercial, défini comme un écart entre les valeurs d'une transaction commerciale, communiqué indépendamment par les deux partenaires commerciaux.

Méthode du filtrage des prix (PFM)

La PFM est une méthode ascendante qui évalue un filtre de prix pour chaque produit et l'utilise comme approximation des prix de pleine concurrence. La falsification des prix a lieu lorsque le prix unitaire d'une transaction donnée diffère des prix normaux prévus par un filtre de prix, c'est-à-dire lorsqu'un prix anormal d'une transaction particulière est identifié.

O

Opérations d'initiés

Voir Délits d'initié.

P

Paradis fiscaux

Juridictions dont le régime juridique est exploité par des non-résidents pour éviter ou échapper à l'impôt. Un paradis fiscal propose généralement un taux d'imposition faible ou nul sur les comptes détenus ou les transactions effectuées par des personnes ou des sociétés étrangères. Cela est associé à un ou plusieurs autres facteurs, y compris un manque d'échange efficace d'informations fiscales avec d'autres pays, un manque de transparence du système fiscal et l'absence d'obligation d'avoir des activités substantielles dans la juridiction pour obtenir la résidence fiscale. Les paradis fiscaux sont le principal canal de blanchiment du produit de l'évasion fiscale et d'acheminement des fonds pour éviter de payer des impôts (CEA, 2015, p. 10).

Patrimoine offshore

Le patrimoine offshore se définit comme les avoirs détenus par des non-résidents dans telle ou telle juridiction (Commission européenne, 2019, p. 8).

Pays de provenance

Un pays de provenance est le pays à partir duquel les marchandises ont été expédiées vers le pays importateur (ou vers lequel les marchandises ont été expédiées depuis le pays exportateur), sans aucune transaction commerciale ou autre opération (DSNU, 2013, p. 94).

Pays de destination

Le pays dans lequel les marchandises doivent être consommées, traitées ou fabriquées ; le pays de destination finale tel que connu de l'exportateur au moment de l'expédition ou le pays de destination finale tel qu'indiqué sur la licence d'exportation validée (DSNU, 2013, p. 95).

Pays de destination finale

Voir Pays de destination.

Pays de destination ultime

Voir Pays de destination.

Pays d'origine

Pays dont les marchandises sont originaires Elles sont établies conformément aux règles d'origine du pays (Division de statistique de l'ONU, 2013, p. 95).

Planification fiscale

La planification fiscale se réfère à l'organisation des affaires commerciales et/ou privées d'une personne afin de minimiser les obligations fiscales (OCDE, 2021). Elle peut également être définie comme l'utilisation des allègements fiscaux aux fins pour lesquelles ils ont été prévus, par exemple, en réclamant des déductions fiscales légitimes incluses dans le code des impôts pour réduire le fardeau fiscal, comme le prévoit la loi. On parle parfois d'"évitement fiscal licite " ou de "planification fiscale légitime" (Musselli et Bonanomi, 2020, p. 4).

Planification fiscale agressive La planification fiscale agressive consiste à tirer parti des subtilités d'un système fiscal ou des incohérences entre deux ou plusieurs systèmes fiscaux afin de réduire l'impôt à payer. (Commission européenne, 2017, p. 23).

Prêts intra-entreprises Intra-entreprise se réfère aux transactions entre les parties d'une même entreprise ou d'un même groupe (Banque mondiale et al., 1988, p. 170). Les différences entre les pays dans les taux d'imposition sur le revenu des sociétés créent des opportunités de prêts émanant de pays à faible fiscalité vers des filiales dans des pays à forte fiscalité ou en plaçant les emprunts extérieurs dans des pays à forte fiscalité par le biais de prêts intra-entreprises (Beer et al., 2018, p. 9).

Principe de pleine concurrence Le principe de pleine concurrence est un principe de valorisation couramment appliqué aux transactions commerciales et financières entre sociétés apparentées. Selon lui, les transactions doivent être évaluées comme si elles avaient été effectuées entre des parties non apparentées, chacune agissant dans son propre intérêt. (OCDE, 2006, p. 176)

Prix de transfert Le prix des transactions réalisées entre entreprises apparentées, en particulier entre entreprises d'un même groupe d'entreprises multinationales (CEA, 2015, p. 11).

Q

Quartiers généraux Voir ' Rôles des unités au sein des EMN '.

R

Régime fiscal Englobe le système ou le régime dans lequel une série d`impôts sont prélevés (d'après Nations Unies et al., 2008, paragraphe 14.151).

Rôles des unités au sein des EMN Quatre rôles des unités au sein des entreprises multinationales sont identifiés : (1) le quartier général ; (2) l'entité cible, c'est-à-dire la partie de l'EMN qui perd son assiette fiscale en raison d'une planification fiscale agressive ; (3) l'entité à faible imposition comme la contrepartie de l'entité cible ; et (4) l'entité conduit, qui ne joue aucun des rôles précédents. (Commission européenne, 2017, p. 29, 36, 37)

S

Société écran Une société créée par des opérateurs frauduleux pour dissimuler des stratagèmes d'évasion fiscale (OCDE, 2021).

	Une société sans activité économique réelle dans le pays d'enregistrement. Cela signifie habituellement que ces entreprises n'ont pas ou peu d'employés, et/ou ne possèdent pas ou peu de capacité de production, et/ou n'ont pas ou peu de présence physique dans le pays d'enregistrement (EPRS, 2018, p. 12).
Société fantôme	Les sociétés fantômes sont des sociétés ou des fiducies opaques que des criminels internationaux et des entreprises corrompues utilisent pour cacher de l'argent, escroquer les gouvernements et siphonner des fonds qui pourraient servir à financer des soins de santé, l'éducation ou des investissements dans les infrastructures vitales (ONE, 2013).
Sorties de fonds	Voir FFI sortants.
Sous / surfacturation	Voir Fausse facturation commerciale.
Sous / sur tarification	Établissement du prix (trop bas/trop élevé compte tenu du véritable prix).
Système de commerce général	Le système de commerce général est utilisé lorsque le territoire statistique coïncide avec le territoire économique (DSNU, 2011, p. 27).
Système du commerce spécial	Le système du commerce spécial est utilisé lorsque le territoire statistique ne comprend qu'une partie particulière du territoire économique, de sorte que certains flux de marchandises qui entrent dans le champ d'application des SCIM 2010 ne sont pas inclus dans les statistiques d'importation ou d'exportation du pays déclarant. Les pays peuvent appliquer différentes définitions du commerce spécial (DSNU, 2011, p. 29).

T

Taux d'imposition effectif (TIE)	Le taux d'imposition effectif est le taux auquel un contribuable serait imposé si son impôt à payer était imposé à un taux constant plutôt que progressivement. Ce taux est calculé en déterminant le pourcentage de l'obligation fascale du contribuable par rapport à son revenu total imposable (OCDE, 2021). Le taux d'imposition effectif d'une société est le taux moyen auquel ses bénéfices avant impôt sont imposés, tandis que le taux d'imposition légal est le pourcentage légal établi par la loi.
Taux d'intérêt	Un taux d'intérêt est le coût ou le prix de l'emprunt, ou le gain du prêt, normalement exprimé en pourcentage annuel (Moles et Terry, 1997, p. 203).
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un type spécifique de taxe sur le chiffre d'affaires perçue à chaque étape du

	processus de production et de distribution. Bien que la TVA se rapporte in fine à la consommation individuelle de biens ou de services, les obligations en matière de TVA incombent au fournisseur de biens ou de services. La TVA utilise normalement un système de crédits d'impôt pour placer le fardeau ultime et réel de la taxe sur le consommateur final et pour décharger les intermédiaires de tout coût fiscal final (OCDE, 2021).
Transfert de bénéfices	Répartition des revenus et des dépenses entre sociétés apparentées ou succursales d'une même entité juridique (par exemple en utilisant les prix de transfert) afin de réduire la charge fiscale globale du groupe ou de la société (OCDE, 2021).
Transfert de dettes	Le transfert de dettes est une redistribution de dettes entre les unités d'une même EMN par le biais de prêts intra-entreprise et des versements d'intérêts connexes, qui peut se manifester par des emprunts excessifs dans des pays à forte imposition et des prêts aux pays à faible imposition (d'après Beer et al., 2018).
Transparence fiscale	" Regarder à travers " une entité et attribuer les bénéfices et les pertes directement aux membres de l'entité. Les bénéfices de certaines formes d'entreprises sont imposés dans les mains des membres plutôt qu'au niveau de l'entreprise. Cela se produit souvent dans le cas d'un partenariat par exemple (OCDE, 2021).
Transaction	La transaction est un flux économique correspondant à une interaction entre des unités institutionnelles agissant d'un commun accord ou bien à une action se déroulant au sein d'une unité institutionnelle qu'il est utile, du point de vue analytique, de traiter comme une transaction (souvent parce que l'unité a deux fonctions) (Nations unies et al., 2008, paragraphe 3.7).

U

Unité des grands groupes (LCU)	Chaque pays qui compte un nombre important de EMN doit envisager de créer une unité spécialisée dans les EMN. Cette unité spécialisée est souvent appelée unité des grands groupes (LCU) car elle traite des grands et complexes groupes des EMN qui effectuent des échanges transfrontaliers et à l'intérieur des frontières nationales. (...) L'un des rôles clés d'une LCU est de faciliter le changement de culture nécessaire en comblant les fractures culturelles au sein de l'organisation et/ou entre organisations. (Hussain et al., 2019, p. 46)

5. Références

Ahene-Codjoe A., Alu A. and Mehrotra R. (2020). *Abnormal Pricing in International Commodity Trading: Evidence from Ghana*. Geneva, 2020. Accessed on 22.10.2020 at: https://curbingiffsdotorg.files.wordpress.com/2020/06/r4d_ghana_trademispricing_june2020-1.pdf.

Alstadsæter A., Johannesen N. and Zucman G. (2017). *Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality*. 2017. Accessed on 10.11.2020 at: https://gabriel-zucman.eu/files/AJZ2017b.pdf

Amaral Lucas Rodrigues and Barcarolo Luciana (2020). *Statistical methodology to estimate BEPS-related financial flows or tax-related illicit financial flows channelled via "phantom trade".* UNCTAD Research Paper No. 57. UNCTAD/SER.RP/2020/16. December, 2020. Accessed on 08.01.2021 at: https://unctad.org/system/files/official-document/ser-rp-2020d16_en.pdf

Australian Taxation Office (2021). *Australian tax gap – overview*. Accessed on 31.03.2021 at: https://www.ato.gov.au/about-ato/research-and-statistics/in-detail/tax-gap/australian-tax-gaps-overview/

Beer S., de Mooij R.A. and Liu L. (2018). *International Corporate Tax Avoidance: A Review of the Channels, Magnitudes, and Blind Spots*. IMF Working Paper 18/168, July 2018 . Accessed on 12.10.2020 at: https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2018/07/23/International-Corporate-Tax-Avoidance-A-Review-of-the-Channels-Effect-Size-and-Blind-Spots-45999

Bilicka, K. A. (2019). *Comparing UK Tax Returns of Foreign Multinationals to Matched Domestic Firms.* American Economic Review, 2019, 109(8), 2921-53, Accessed on 6.3.2021 at: https://ssrn.com/abstract=3682277 or http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3682277.

Bratta Barbara, Santomartino Vera, Acciar Paolo (2021). *Assessing profit shifting using Country-byCountry Reports: a non-linear response to tax rate differentials*. DF WP n.11 February 2021. Ministry of Economy and Finance, Department of Finance: Rome, 2021. Accessed on 20.04.2021 at: https://www.finanze.gov.it/export/sites/finanze/.galleries/Documenti/Varie/Assessing-profit-shifting-using-Country-by-Country-Reports-Bratta-Santomartino-Acciari-2021-19-02.pdf

Brugger F. and Engebretsen R. (2019). Value Chain Risk Maps. Geneva, 2019. Accessed on 12.12.2020 at: https://curbingiffsdotorg.files.wordpress.com/2019/02/r4d_iff_valuechainriskmaps-1.pdf

Bruner J., Rassier D.G. and Ruhl K.J. (2018). *Multinational profit shifting and measures throughout economic accounts*. NBER Working Papers N. 24915. Accessed on 06.12.2020 at: https://www.nber.org/system/files/working_papers/w24915/w24915.pdf

Carbonnier G. and Mehrotra R. (2018). *Trade-related Illicit Financial Flows: Conceptual Framework and Empirical Methods*. Geneva, 2018. Accessed on 22.10.2020 at: https://curbingiffsdotorg.files.wordpress.com/2019/12/r4d-iff-wp01-2018-dec2019.pdf.

Carbonnier G. and Mehrotra R. (2020): *Abnormal Pricing in International Commodity Trade: Empirical Evidence from Switzerland*. Geneva, 2020. Accessed on 22.10.2020 at: https://curbingiffsdotorg.files.wordpress.com/2020/06/r4d_wp1_abnormalpricing_june2020.pdf

Cassetta Alessia, Pauselli Claudio, Rizzica Lucia and Tonello Marco (2014). *Financial flows to tax havens: Determinants and anomalies*. Quaderni dell'antiriciclaggio, Analisi e studi, No.1, marzo 2014. Banca d'Italia: 2014. Accessed on 07.02.2021 at: https://uif.bancaditalia.it/pubblicazioni/quaderni/2014/quaderni-analisi-studi-2014-1/Quaderno_Analisi_studi_1.pdf?language_id=1

Clausing Kimberly A. (2016). *The effect of profit shifting on the corporate tax base in the United States and beyond*. National Tax Journal, December 2016, 69 (4), 905–934. Accessed on 04.04.2021 at: https://ntanet.org/NTJ/69/4/ntj-v69n04p905-934-profit-sharing-effects-corporate-tax-base.pdf?v=%CE%B1

Cobham Alex and Janský Petr (2018). Global Distribution of Revenue Loss from Corporate Tax Avoidance: Re-Estimation and Country Results. Journal of International Development 30, 2019: 206–232.

Cobham Alex and Janský Petr (2020). *Estimating Illicit Financial Flows: A Critical Guide to the Data, Methodologies, and Findings*. Oxford University Press. Accessed on 06.12.2020 at: https://doi.org/10.1093/oso/9780198854418.001.0001

Cobham Alex, Garcia-Bernardo Javier, Janský Petr, Palanský Miroslav (2021). *Statistical Measurement of Illicit Financial Flows in the Sustainable Development Goals: Tax Avoidance by Multinational Corporations*. Background paper Prepared for UNCTAD, 2021.

Crivelli, Ernesto, de Mooij Ruud A. and Keen Michael (2015). Base Erosion, Profit Shifting and Developing Countries. IMF Working Paper 15/118, May 2015. Accessed on 01.04.2021 at: https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15118.pdf

Dharmapala Dhammika (2014). What Do We Know About Base Erosion and Profit Shifting? A Review of the Empirical Literature. University of Chicago Law School, Chicago Unbound, Coase-Sandor Institute for Law and Economics Working Paper No. 702. Accessed on 16.06.2021 at: https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2385&context=law_and_economics

Dyreng S. and Markle K. (2015). *The Effect of Financial Constraints on Tax-Motivated Income Shifting by U.S. Multinationals*. 2015. Accessed on 06.12.2020 at: https://ssrn.com/abstract=2336997

European Commission (2009). *MEDSTAT II: Asymmetry in foreign trade statistics in Mediterranean partner countries*. Office for Official Publications of the European Communities: Luxembourg, 2009. Accessed on 4.3.2021 at: http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3888793/5845745/KS-RA-09-016-EN.PDF/520b191f-32d9-41c4-b19e-ac820d651756?version=1.0.

European Commission (2015). *Implementing the 'destination principle' to intra-EU B2B supplies of goods*. Feasibility and economic evaluation study. Brussels, 2015. Accessed on 7.3.2021 at: https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/resources/documents/common/publications/studies/ey_study_destination_principle.pdf.

European Commission (2017). *Aggressive tax planning indicators, Final Report*. Institute for Advanced Studies. Luxembourg, 2017. Accessed on 21.09.2020 at: https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/taxation_papers_71_atp_.pdf

European Commission (2018a). *Handbook on the compilation of statistics on illegal economic activities in national accounts and balance of payments, 2018 edition*. Luxembourg, 2018. Accessed on 2.10.2020 at: https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/8714610/KS-05-17-202-EN-N.pdf/eaf638df-17dc-47a1-9ab7-fe68476100ec

European Commission (2018b). *The concept of Tax Gaps. Report III: MTIC Fraud Gap estimation methodologies*. Brussels, 2018. Accessed on 5.3.2021 at: https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/tax_gaps_report_mtic_fraud_gap_estimation_methodologies.pdf.

European Commission (2019). *Estimating International Tax Evasion by Individuals*. Luxembourg, 2019. Accessed on 21.09.2020 at: https://ec.europa.eu/taxation_customs/system/files/2019-10/2019-taxation-papers-76.pdf

European Commission (2020a). *Competence Centre on Composite Indicators and Scoreboards*. Knowledge for policy web portal. Accessed on 15.12.2020 at: https://knowledge4policy.ec.europa.eu/composite-indicators_en

European Commission (2020b). *EuroGroups Register*. Accessed on 28.12.2020 at: https://ec.europa.eu/eurostat/web/structural-business-statistics/structural-business-statistics/eurogroups-register

European Parliamentary Research Service (EPRS) (2018). An overview of shell companies in the European Union. Study PE 627.129. Brussels: European Parliament, 2018. Accessed on 05.01.202 at: https://www.europarl.europa.eu/cmsdata/155724/EPRS_STUD_627129_Shell%20companies%20in%20the%20EU.pdf

European Union (2014). *Directive European Parliament and of the Council on Criminal Sanctions for Market Abuse* (Market Abuse Directive). Strasbourg, 16 April, 2014. Accessed on 4 January 2021 at: http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=EN&f=PE%208%202014%20REV%201

Europol (2019). *The Carousel of VAT abuse: Dozens arrested in connection with multi-million tax evasion schemes*. Accessed on 31.03.2021 at: https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/carousel-of-vat-abuse-dozens-arrested-in-connection-multi-million-tax-evasion-schemes

Eurostat (2005). *Eurostat's Tabular Approach to Exhaustiveness. Guidelines*. Eurostat: Luxembourg, 2005.

FATF (2013). Guidance National Money Laundering and Terrorist Financing Risk Assessment. February 2013, Financial Action Task Force. Accessed on 6 January 2021 at: http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/content/images/National_ML_TF_Risk_Assessment.pdf

Fischer Andrew M. (2020), *Haemorrhaging Zambia: Prequel to the Current Debt Crisis*. Developing Economics, 24 November 2020. Accessed on 11.01.2021 at: https://developingeconomics.org/2020/11/24/haemorrhaging-zambia-prequel-to-the-current-debt-crisis/

Fortier-Labonté A. and Schaffter C. (2019). *Indicators of profit shifting by multinational enterprises operating in Canada*. Analysis in Brief: Catalogue no. 11-621-M. Statistics Canada: Ottawa, 2019. Accessed on 15.12.2020 at: https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-621-m/11-621-m2019002-eng.htm

Frunza M-C (2016). *Cost of the MTIC VAT fraud for European Union members*. Accessed on 7.3.2021 at: https://ssrn.com/abstract=2758566 or http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2758566.

Garcia-Bernardo Javier and Janský Petr (2021). *Profit Shifting of Multinational Corporations Worldwide*. ICTD Working Paper 119, March 2021. Institute of Development Studies: Brighton, 2021. Accessed on 24.03.2021 at: https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/bitstream/handle/20.500.12413/16467/ICTD_WP119.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Gaulier G., Mirza D., Turban S. and Zignago S. (2008). *International Transportation Costs Around the World: a New CIF/FoB rates Dataset*. CEPII: Paris, 2008. Accessed on 29.11.2020 at: http://www.cepii.fr/baci_data/freight_rates/freight_rates_doc.pdf

GFI (2019). *Illicit Financial Flows to and from 148 Developing Countries: 2006-2015*. Washington DC, 2019. Accessed on 22.10.2020 at: https://secureservercdn.net/45.40.149.159/34n.8bd.myftpupload.com/wp-content/uploads/2019/01/IFF-Report-2019_11.18.19.pdf?time=1603280556

Haberly Daniel and Wójcik Dariusz (2015). *Tax havens and the production of offshore FDI : an empirical analysis*. Journal of Economic Geography, Volume 15, Issue 1, January 2015, Pages 75–101. Accessed on 10.04.2021 at: https://doi.org/10.1093/jeg/lbu003

Hanni Michael and Podestá Andrea (2019). *Trade misinvoicing in copper products: a case study of Chile and Peru*. CEPAL Review No.127, April 2019. UNECLAC: Santiago, 2019. Accessed on 12.03.2021 at: https://www.cepal.org/sites/default/files/publication/files/44716/RVI127_Hanni.pdf

Hebous Shafik, Klemm Alexander, and Wu You (2021). *How Does Profit Shifting Affect the Balance of Payments?* IMF Working Paper WP/21/41, February 2021. Accessed on 21.02.2021 at: https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/WP/2021/English/wpiea2021041-print-pdf.ashx

Hines, J. R., & Rice, E. M. (1994). *Fiscal Paradise: Foreign Tax Havens and American Business*. Quarterly Journal of Economics, 109(1), 149–182. https://doi.org/10.2307/2118431

Huizinga, H., & Laeven, L. (2008). I*nternational profit shifting within multinationals: A multi-country perspective*. Journal of Public Economics, 92(5), 1164–1182. https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2007.11.002

HM Revenue and Customs of the United Kingdom (2016). International Manual. *Double taxation treaties: Beneficial ownership: Treaty shopping*. 9 April 2016, updated 5 January 2021. Accessed on 05.01.2021 at: https://www.gov.uk/hmrc-internal-manuals/international-manual/intm504010

Hummels D. and Lugovskyy V. (2003). *Usable Data? Matched Partner Trade Statistics as a Measure of International Transportation Costs*. Accessed on 29.11.2020 at: https://www.researchgate.net/publication/228807850_Usable_Data_Matched_Partner_Trade_Statistics_as_a_Measure_of_International_Transportation_Costs/download

IAEG-SDG (2019). *Best Practices in Data Flows and Global Data Reporting for the Sustainable Development Goals.* Prepared by the Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Goal Indicators (IAEG-SDGs). 50th session of the UN Statistical Commission, 5 – 8 March 2019. Accessed on 17.11.2020 at: https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/documents/BG-3a-Best-Practices-in-Data-Flows-and-Global-Data-Reporting-for-theSDGs-E.pdf

ILO (2015). *Recommendation No. 204 concerning the Transition from the Informal to the Formal Economy.* International Labour Organization: Geneva, 2015. Accessed on 22.11.2020 at: http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/104/texts-adopted/WCMS_377774/lang--en/index.htm

ILO, IMF, OECD, UNECE, Eurostat and the World Bank (2004). *Consumer price index manual: Theory and practice*. International Labour Office: Geneva, 2004.

IMF (2009). *Balance of Payments and International Investment Position Manual Sixth Edition (BPM6)*. IMF: Washington, D. C., 2009.

IMF (2015). *South Africa: Technical assistance report. Revenue administration tax gap analysis program. The value added tax gap*. IMF Country Report No. 15/180. IMF: Washington D.C., 2015. Accessed on 31.03.2021 at at: https://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15180.pdf

IMF (2018). *Final Report of the Task Force on Special Purpose Entities*. Thirty-First Meeting of the IMF Committee on Balance of Payments Statistics, BOPCOM-18/03. IMF: Washington, D.C., 2018. Accessed on 05.01.2021 at: https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2018/pdf/18-03.pdf

IMF (2019). *Final Report of the Task Force on Informal Economy*. Thirty-Second Meeting of the IMF Committee on Balance of Payments Statistics, BOPCOM—19/03. IMF: Thimphu, 2019. Accessed on 29.12.2020 at: https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2019/pdf/19-03.pdf.

Janský Petr and Palanský Miroslav (2019). Estimating the scale of proft shifting and tax revenue losses related to foreign direct investment. International Tax and Public Finance 26(5), 2019: 1048-1103. Accessed on 04.04.2021 at: https://doi.org/10.1007/s10797-019-09547-8

Kar Dev and Freitas Sarah (2012). *Illicit Financial Flows From Developing Countries: 2001-2010*. GFI: Washington DC, 2012. Accessed on 31.03.2021 at: https://www.gfintegrity.org/wp-content/uploads/2014/05/Illicit_Financial_Flows_from_Developing_Countries_2001-2010-HighRes.pdf

Kar Dev, Cartwright-Smith Devon and Hollingshead Ann (2010). *The Absorption of Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2002-2006*. GFI: Washington DC, 2010. Accessed on 04.04.2021 at: https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2335028

Khan M., Antonio A. and Pallavi R. (2019). Illicit Financial Flows: Theory and Measurement Challenges. SOAS, University of London working paper 010. London, 2019. Accessed on 5.11.2020 at: https://ace.soas.ac.uk/wp-content/uploads/2019/04/ACE-WorkingPaper010-IllicitFinancialFlows-181129-2.pdf.

Kravchenko Alexey (2018). *Where and how to dodge taxes and shift money abroad using trade misinvoicing: A beginner's guide*. TIID Working Paper No. 01/18. UNESCAP: Bangkok, 2018. Accessed on 07.03.2021 at: https://www.unescap.org/sites/default/files/publications/Where_and_how_to_dodge_taxes_and_shift_money_abroad_using_trade_misinvoicing_A_beginner%E2%80%99s_guide_0.pdf

Langenmayr D. and Zyska L. (2020). *Escaping the Exchange of Information: Tax Evasion via Citizenship-by-Investment*. Washington D.C.: National Tax Association, 11 November 2020. Access on 5.3.2021 at: https://nta.confex.com/nta/2020/meetingapp.cgi/Paper/3750

Lépissier Alice (2020). Unsupervised Machine Learning on Illicit Trade Activity. Accessed on 04.04.2021 at: https://alicelepissier.com/jupyter-book-IFF/welcome.html

Luna Pablo García and Hardy Bryan (2019). *Non-bank counterparties in international banking*. BIS Quarterly Review, September 2019. BIS: Basel, 2019. Accessed on 15.03.2021 at: https://www.bis.org/publ/qtrpdf/r_qt1909b.pdf

Medina L. and Schneider F. (2018). *Shadow Economies Around the World: What Did We Learn Over the Last 20 Years?* IMF Working Paper 18/17, January 2018. Accessed on 05.01.2021 at: https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2018/01/25/Shadow-Economies-Around-the-World-What-Did-We-Learn-Over-the-Last-20-Years-45583

Moles Peter and Terry Nicholas (1997). *The Handbook of International Financial Terms*. Oxford University Press, 1997. Published online at: https://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780198294818.001.0001/acref-9780198294818

MSCI (2020). *MSCI ACWI Index*. Accessed on 10.12.2020 at: https://www.msci.com/acwi

Musselli Irene and Bonanomi Elisabeth Bürgi (2020). Illicit Financial Flows: Concepts and Definition. R4D-IFF-WP02-2020. R4D: Geneva, 2020.

Nolintha V., Sayavong V. and Mehrotra R. (2020). *Abnormal Pricing in International Commodity Trade: Evidence from Lao P.D.R*. Geneva, 2020. Accessed on 22.10.2020 at: https://curbingiffsdotorg.files.wordpress.com/2020/03/lao-wp1_trademispricing_june2020.pdf

OECD (2002). *Measuring the Non-Observed Economy*: A Handbook. Paris: OECD, 2002.

OECD (2006). *Annual Report on the OECD G*

uidelines for Multinational Enterprises 2006. Conducting Business in Weak Governance Zones. OECD Publishing: Paris, 2006. Accessed on 16.03.2021 at: https://read.oecd-ilibrary.org/governance/annual-report-on-the-oecd-guidelines-for-multinational-enterprises-2006_mne-2006-en#page4

OECD (2013). *Action Plan on Base Erosion and Profit Shifting*, OECD Publishing. Available at: http://dx.doi.org/10.1787/9789264202719-en

OECD (2015). *Measuring and Monitoring BEPS*. Action 11: 2015 Final Report. Paris: OECD, 2015. Accessed on 21.09.2020 at: https://read.oecd-ilibrary.org/taxation/measuring-and-monitoring-beps-action-11-2015-final-report_9789264241343-en#page1

OECD (2017). OECD Transfer Pricing Guidelines for Multinational Enterprises and Tax Administrations 2017. Paris: OECD Publishing. Accessed on 04.03.2021 at: https://doi.org/10.1787/tpg-2017-en.77

OECD (2019). *Guidance on the Implementation of Country-by-Country Reporting, BEPS ACTION 13.* OECD Publishing: Paris, 2019. Accessed on 30.12.2020 at: https://www.oecd.org/ctp/guidance-on-the-implementation-of-country-by-country-reporting-beps-action-13.pdf

OECD (2020a). *CbCR statistics data limitations disclaimer*. OECD, 2020. Accessed on 22.04.2021 at: https://www.oecd.org/tax/tax-policy/anonymised-and-aggregated-cbcr-statistics-disclaimer.pdf

OECD (2020b). *Tax Challenges Arising from Digitalisation – Economic Impact Assessment; inclusive framework on BEPS*. OECD/G20 Base Erosion and Profit Shifting Project. OECD Publishing: Paris, 2020. Accessed on 01.04.2021 at: https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/0e3cc2d4-en.pdf?expires=1617629872&id=id&accname=guest&checksum=E7000DC6AB033F3169C28CE604A51FE2

OECD (2021). *Glossary of Tax Terms*: https://www.oecd.org/ctp/glossaryoftaxterms.htm

ONE (2013). *Phantom Firms. What are Phantom Firms?* Accessed on 24.3.2021 at: https://www.one.org/international/policy/phantom-firms/

ONS (2020). *MTIC fraud trade £ million*. Accessed on 7.3.2021 at: https://www.ons.gov.uk/economy/nationalaccounts/balanceofpayments/timeseries/ofnn/mret/previous/v24

Ristola, Kirsi and Mäki, Jarkko (2018). *Sisäkauppapetokset (Missing trader intra-Community fraud)*. VERO. Accessed on 31.03.2021 at: https://www.vero.fi/globalassets/harmaa-talous-ja-talousrikollisuus/laajuus/kuvat-videot-ja-tiedostot/sis%C3%A4kauppapetokset.pdf

Sallusti Federico (2021). *Measuring profit shifting in Italy with propensity score matching and receiver operating characteristics analysis (PS-ROC) method*. UNCTAD Research Paper No. 64. UNCTAD/SER.RP/2021/7.April, 2021. Accessed on 19.04.2021 at: https://unctad.org/system/files/official-document/ser-rp-2021d7_en.pdf

Schuster C. and Davis J. (2020). *Old dog, new tricks? The fitness of mirror trade analysis to detect illicit financial outflows from Africa*. Background Paper: Economic Development in Africa Report 2020 Tackling Illicit Financial Flows for Sustainable Development in Africa. UNCTAD: Geneva, 2020.

Statistics Canada (2018). *Comparing Canada's and China's bilateral trade data*. Prepared by China-Canada Joint Working Group on Trade Statistics Reconciliation. Statistics Canada: Ottawa, 2019. Accessed on 4.3.2021 at: https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-605-x/2018001/article/54962-eng.pdf.

Tax Research (2019). *Research briefing, secrecy jurisdictions.* Accessed on 24.3.2021 at: http://www.taxresearch.org.uk/Documents/Secrecyjurisdiction.pdf

The United States Internal Revenue Service (2016). *Tax Gap Estimates for Tax Years 2011-2013*. Accessed on 31.03.2021 at: https://www.irs.gov/newsroom/the-tax-gap

TJN (2020a). Financial Secrecy Index (FSI). Accessed on 04.04.2021 at https://fsi.taxjustice.net/en/

TJN (2020b). *The State of Tax Justice 2020: Tax Justice in the time of COVID-19*. 2020. Accessed on 20.11.2020 at: https://www.taxjustice.net/reports/the-state-of-tax-justice-2020/

Tørsløv Thomas, Wier Ludvig and Zucman Gabriel (2020). *The Missing Profits of Nations*. Accessed on 20.03.2021 at: http://gabriel-zucman.eu/files/TWZ2020.pdf

United Nations (2013). *International Merchandise Trade Statistics: Compilers Manual, Revision 1 (IMTS 2010-CM)*. Accessed on 22.03.2021 at: http://unstats.un.org/unsd/trade/EG-IMTS/IMTS2010-CM%20-%20white%20cover%20version.pdf

United Nations (2014). *Fundamental Principles of Official Statistics*. (A/RES/68/261 from 29 January 2014). Accessed on 22.11.2020 at: https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx

United Nations (2021). *Financial Integrity for Sustainable Development. Report of the High Level Panel on International Financial Accountability, Transparency and Integrity for Achieving the 2030 Agenda*. FACTI Panel, 2021.

United Nations, European Commission, IMF, OECD and the World Bank (1993). *System of National Accounts 1993.* United Nations publications.

United Nations, European Commission, IMF, OECD and the World Bank (2008). *System of National Accounts 2008.* United Nations publications, Sales No. E.08.XVII.29.

UNCTAD (2020). *Tackling Illicit Financial Flows for Sustainable Development in Africa*. Geneva, 2020. Accessed on 15.10.2020 at:
https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2020_en.pdf

UNCTAD and UNODC (2020). *Conceptual Framework for the Statistical Measurement of Illicit Financial Flows*. Vienna, 2020.

UNECA (2015). *Illicit Financial Flow*. Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa. Addis Ababa: UNECA and AUC, 2015. Accessed on 16.11.2020 at: https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iff_main_report_26feb_en.pdf

UNECE (2020). Guide to Sharing Economic Data in Official Statistics. United Nations: Geneva. Accessed on 31.03.2021 at: https://unece.org/statistics/publications/guide-sharing-economic-data-official-statistics

UNECLAC (2016). *Economic Survey of Latin America and the Caribbean. The 2030 Agenda for Sustainable Development and the challenges of financing for development*. United Nations Publications: Santiago, 2016. Accessed on 28.11.2020 at: https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/40327/S1600797_en.pdf?sequence=50&isAllowed=y.

UNESCWA (2018). *Illicit Financial Flows in the Arab Region*. UNESCWA: Beirut, 2018. Accessed on 7.3.2021 at: https://www.unescwa.org/sites/www.unescwa.org/files/events/files/escwa_iff_17.5x25_en_lr.pdf.

UNODC (2015). *International Classification of Crime for Statistical Purposes (ICCS), Version 1.0*. Vienna: UNODC, 2015.

UNSD (2008). *International Merchandise Trade Statistics: Supplement to the Compilers Manual*. United Nations Publications: New York, 2008.

UNSD (2011). *International Merchandise Trade Statistics: Concepts and Definitions 2010*. United Nations Publications: New York, 2011.

UNSD (2013). *International Merchandise Trade Statistics: Compilers Manual, Revision 1 (IMTS 2010 - CM)*. United Nations Publications: New York, 2013.

UNSD (2019). *IMTS Bilateral asymmetries – how to measure, analyze, reduce and way forward*. United Nations Publications: New York, 2019.

WCO. Guidelines on the Development and Use of a National Valuation Database as a Risk Assessment Tool. Accessed on 5.3.2021 at: http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/global/pdf/topics/valuation/instruments-and-tools/guides/guidelines_national_db.pdf?db=web.

WCO (2018). *Illicit Financial Flows via Trade Mis-invoicing*, Study Report 2018. Brussels, 2018. Accessed on 20.10.2020 at: http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/global/pdf/media/newsroom/reports/2018/wco-study-report-on-iffs_tm.pdf?la=en

Wier Ludvig and Reynolds Hayley (2018). *Big and 'unprofitable' - How 10 per cent of multinational firms do 98 per cent of profit shifting.* United Nations University World Institute for Development Economics Research, WIDER Working Paper 2018/111, September 2018. Accessed on 24.03.2021 at: https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2018-111.pdf

World Bank (1985). World Development Report 1985. World Bank: Washington D.C., 1985.

World Bank, IMF, BIS, OECD (1988). *External debt: definition, statistical coverage and methodology*. World Bank Group: Paris, 1988. Accessed on 22.03.2021 at: http://documents1.worldbank.org/curated/en/193061468782370806/pdf/multi-page.pdf

Zucman, Gabriel (2013). *The Missing Wealth of Nations: Are Europe and the US net Debtors or net Creditors?* The Quarterly Journal of Economics, 2013, 128(3), p. 1321–1364.